



■ Porto Alegre contre Davos
■ 20 pages d'offres d'emplois
Demandez notre supplément

Jean Paul II nomme trente-sept nouveaux cardinaux pour organiser sa succession

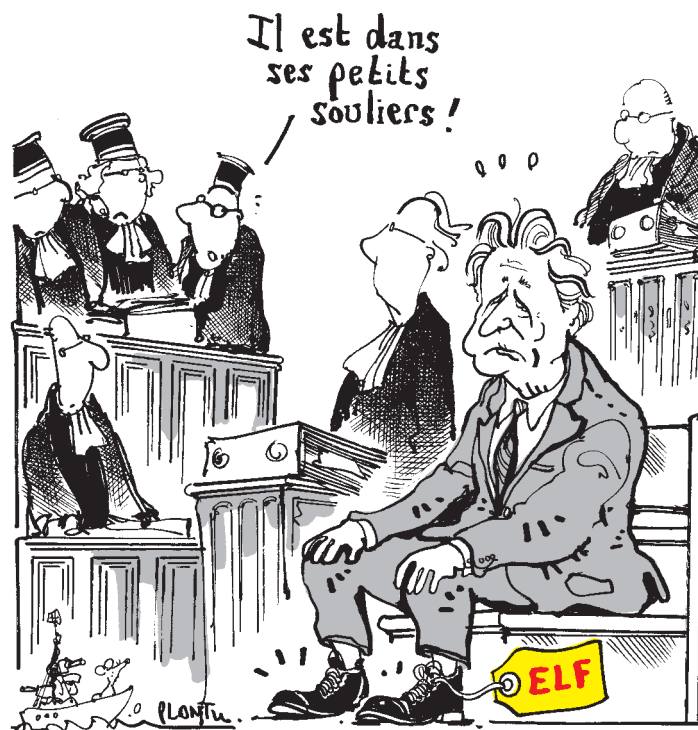
LE RENOUVELLEMENT important du Sacré Collège - trente-sept nouveaux cardinaux - auquel Jean Paul II a procédé, dimanche 21 janvier, change la donne du conclave qui devra désigner un successeur. Le collège des cardinaux électeurs (moins de 80 ans) passera de 97 à 128 le 21 février, jour de la remise de leurs insignes. Ce jour là, le pape révélera aussi les noms de cardinaux gardés secrets pour des raisons politiques (sans doute des Chinois). Dans les nouveaux cardinaux, le poids de la Curie romaine (40 électeurs) et de l'Amérique latine (26) a été renforcé. Il faut y voir l'influence du cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat, chef de file des conservateurs à la Curie. Les spéculations sur la succession sont relancées et les chances d'un Latino-Américain ou d'un Italien, garant de la continuité, sont renforcées.

Lire page 2

Le procès de l'affaire Dumas

- L'ancien ministre et ex-président du Conseil constitutionnel comparait devant le tribunal de Paris
- Il est accusé d'avoir profité des commissions occultes versées par Elf à Christine Deviers-Joncour
- En fuite, Alfred Sirven sera le grand absent ● La défense tente de faire annuler la procédure

SAUF INCIDENT de procédure, le procès de l'affaire Dumas devait s'ouvrir, lundi 22 janvier, devant la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas est accusé de « complicité et recel d'abus de biens sociaux » pour avoir bénéficié des largesses accordées par le groupe Elf-Aquitaine à Christine Deviers-Joncour, son ancienne maîtresse. M^{me} Deviers-Joncour, qui comparait elle aussi dans ce procès, avatar de l'affaire Elf, a perçu, selon l'enquête, 64,5 millions de francs versés par le groupe pétrolier, dont environ 60 millions à titre de commissions. Roland Dumas devra répondre d'une double accusation : avoir usé de son influence ministérielle pour obtenir l'embauche, par Elf, de M^{me} Deviers-Joncour et le versement de sommes destinées à l'achat d'un appartement de 17 millions de francs par cette dernière ; avoir profité sciemment, via M^{me} Deviers-Joncour, de



fonds provenant de détournements commis au préjudice de la compagnie pétrolière.

Les débats, s'ils ne sont pas interrompus d'entrée par la demande en annulation déposée par les défenseurs de Loïk Le Floch-Prigent, ex-PDG d'Elf, pourraient éclairer les raisons pour lesquelles M^{me} Deviers-Joncour a reçu des commissions d'une telle ampleur, liées, selon elle, à la vente de frégates françaises à Taiwan, en 1991, par le groupe Thomson-CSF. Or Roland Dumas a été partie prenante des négociations diplomatiques dans cette affaire, qui, selon les juges, ne doit pas être évoquée à l'audience. Quatre autres prévenus sont cités : outre Loïk Le Floch-Prigent, deux anciens dirigeants d'Elf, André Tarallo et Jean-Claude Vauche, l'homme d'affaires Gilbert Maria et Alfred Sirven, en fuite, l'homme-clé des montages financiers occultes d'Elf.

Lire pages 10-11 et « Dumas, le Limousin » page 15



AUDIOVISUEL

Enquête sur le CSA

Persuader, discuter, palabrer... Hervé Bourges, en six ans de présidence du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a imposé un style très particulier fait de dialogue et de consensus. Avant de céder la place à Dominique Baudis, il admet volontiers s'être placé « au centre du jeu » audiovisuel, assumant une personnalisation qui ne fait pas l'unanimité. Tout négociateur, serait-ce s'arranger de tout ? Des présidences de France Télévision à la fusion Vivendi-Canal+ Seagram, revue de détail. p. 14

Municipales : chasseurs à l'affût

STRATÉGIE incertaine, divisions internes, démobilitation des militants et image dégradée : après la percée de Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) aux européennes de 1999, le mouvement des chasseurs paraissait en perte de vitesse. Les cafoeuillages du gouvernement sur la date de fermeture de la chasse les remobilisent pour les municipales. Alors que Dominique Voynet, ministre de l'environnement, a pris un arrêté autorisant la chasse jusqu'au 20 février pour certaines espèces, les préfets sont condamnés, les uns après les autres, par les tribunaux administratifs qui s'appuient sur la législation européenne pour fermer la chasse le 31 janvier.

Lire pages 6 et 7

La décoration posthume d'un policier espagnol tortionnaire tué par l'ETA

MADRID

de notre correspondante

Son nom est dans tous les livres d'histoire : il s'appelait l'inspecteur-chef Meliton Manzanos et dirigeait la brigade de police, aujourd'hui disparue, des « enquêtes sociales » de Saint-Sébastien, au Pays basque. Interrogatoires musclés et façons très personnelles de cuisiner les suspects, surtout les militants indépendantistes basques, lui avaient gagné, déjà, une notoriété redoutable de son vivant, en faisant un des symboles les plus brutaux de la dictature franquiste. Mais c'est surtout sa mort qui le rendra inoubliable : dans l'après-midi du 2 août 1968, en tombant devant sa maison d'Irun, atteint de sept balles, Meliton Manzanos devint la première véritable victime - c'est-à-dire sciemment choisie - de l'organisation séparatiste basque ETA. Jusqu'alors, l'ETA avait tué un autre policier, mais dans un échange fortuit de coups de feu. Bien plus tard, les chefs etarra de l'époque raconteront que si certains, effarés par leur propre audace devant ce premier assassinat, avaient eu des scrupules religieux, d'autres avaient

sablé le champagne, estimant, disaient-ils, avoir fait justice. Depuis, l'ETA s'est bien rattrapée, tuant, sans hésitation ni scrupule, près de huit cents personnes, dont vingt-trois au cours de la dernière année.

Aussi, dans sa lutte quotidienne contre le terrorisme, doublée d'une lutte politique tout aussi acharnée contre les nationalistes au pouvoir au Pays basque, le gouvernement de centre droit de José Maria Aznar a-t-il pris grand soin, à chaque occasion, de rendre hommage aux victimes. Des victimes qui s'étaient d'ailleurs plaintes d'être un peu oubliées.

Seulement voilà, à trop vouloir en faire, le gouvernement vient de provoquer un tollé. En effet, l'annonce, vendredi 19 janvier, de la remise à titre posthume de la grande croix de l'ordre royal de la Reconnaissance civile aux victimes du terrorisme à Meliton Manzanos, ainsi qu'à neuf autres victimes de l'ETA, a jeté un grand froid. Non qu'il soit jamais venu à l'esprit de quiconque d'applaudir au fait que l'ETA avait mis fin aux agissements de ce tortionnaire, en versant son sang, mais de là à décorer cette victime-là trente ans après !

Les réactions ne se sont pas fait attendre. « C'est une provocation ! », s'insurge le porte-parole du Parti nationaliste basque, Joseba Egibar, qui estime que cet acte est « cohérent avec un gouvernement qui ne condamne ni ne renie la dictature franquiste ».

Pour sa part, l'opposition socialiste estime cette décoration « répugnante », car Meliton Manzanos, souligne-t-elle, « était le pur produit d'une dictature qui niait les droits de l'homme les plus élémentaires ». Quant à la gauche communiste, elle n'est pas en reste. Elle explique, par la voix du coordinateur d'Izquierda Unida, Gaspar Llamazares, que décorer un homme pareil, « c'est légitimer le terrorisme d'Etat ».

L'explication gênée du gouvernement, justifiant la médaille comme un acte « automatique » envers toutes les victimes du terrorisme, n'a pas calmé le jeu : le Parti nationaliste basque demande que le ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, s'explique devant le Parlement.

Marie-Claude Decamps



INTERNET

Naviguer sur lemonde.fr

Une édition largement renouvelée du site Internet du Monde est en ligne depuis lundi, à l'adresse www.lemonde.fr. Cette nouvelle formule, décalquée directement du contenu et de l'architecture de l'édition papier du quotidien, a pour objectif prioritaire d'informer. Le site offrira progressivement de nouveaux services et de nouvelles fonctions interactives. p. 24

La reine de la City



CAROL GALLEY

LA COPRÉSIDENTE de Merrill Lynch Investment Managers, premier gestionnaire de fonds britannique, fait fructifier 500 milliards de dollars. Pour Carol Galley, « c'est le bon moment pour se développer en France, en raison de la propagation de la culture des actions ».

Lire page 22

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 123 - 7,50 F



POINT DE VUE

L'ultime victoire par Robert Badinter

J'AI toujours été sans illusion sur le sort que Maurice Papon aurait réservé à ma famille et à moi-même si, au lieu de nous trouver à Lyon, où le malheur guettait, nous avions vécu à Bordeaux pendant l'Occupation.

Nul doute pour moi que, sur instructions venues de Vichy ou d'ailleurs, Maurice Papon n'aurait pas manqué de nous faire arrêter, parmi tant d'autres juifs, et de faire refermer sur nous la porte des wagons de la mort.

Les temps avaient changé lorsque Maurice Papon, préfet de police respecté, régnait sur la ville de Paris. A l'automne 1961, la Seine charriait des cadavres d'Algériens jetés dans le fleuve. Avocat à cette époque, je demandai à un grand

magistrat républicain, Maurice Aydalot, alors procureur général, qu'il fût mis un terme à cette crue sinistre. Il s'y employa et tout revint à l'ordre ordinaire.

Lorsque, quelques mois plus tard, Maurice Papon donna ordre à la police parisienne de réprimer une manifestation pour la paix en Algérie, j'étais, parmi des dizaines de milliers d'autres, un de ceux qui défilèrent pour dénoncer la tuerie du métro Charonne. Par la suite, alors que M. Papon poursuivait sa brillante carrière parlementaire et ministérielle, je ne l'ai jamais rencontré. Nos choix et nos voies nous ont toujours opposés irréductiblement.

Si je rapporte ces faits, c'est pour indiquer dans quelles dispositions d'esprit j'ai répondu à la question qui m'était posée sur le sort actuel de Maurice Papon. Deux ordres de considérations ont inspiré mes propos. Le premier, c'est que la justice a toujours pour mission d'établir la réalité des crimes dénoncés et d'en déterminer les auteurs.

Lire la suite et le point de vue de Roland Rappaport page 19

Robert Badinter, ancien ministre de la justice, ancien président du Conseil constitutionnel, est sénateur (PS) des Hauts-de-Seine.

CROISIÈRES EXCEPTIONNELLES SUR LE NIL À BORD DU BATEAU MYTHIQUE D'AGATHA CHRISTIE

Le "STEAM SHIP SUDAN - VOYAGEURS SUR LE NIL" est un vapeur au charme fou, des boiseries anciennes, des odeurs de cuir, toute l'ambiance des années 20...

Construit en 1885, il a appartenu au roi Fouad. Puis, il transporta les riches touristes de l'avant-guerre.

Il inspira Agatha Christie qui y fit évoluer son héros Hercule Poirot. Le film "Mort sur le Nil" y trouva naturellement le cadre de son tournage...

Voyageurs SUR LE NIL

LES 14 BROCHURES SPÉCIALISÉES PAR DESTINATION DE VOYAGEURS DU MONDE SONT SORTIES. VOUS POUVEZ LES COMMANDER SUR...

vdm.com



SPORTS

Le Mondial du handball

Du 23 janvier au 4 février, la France accueille la 17^e édition du championnat du monde masculin de handball. Si la Suède, la Russie et l'Espagne sont favoris, la France peut jouer les outsiders (en photo, Jackson Richardson) : on se souvient de la victoire des « barjots » en 1993. Pathé Sport diffusera plusieurs matchs par jour et France Télévision la finale. p. 28 et le reste du sport p. 29 et 30

International.....	2	Tableau de bord.....	25
France.....	6	Aujourd'hui.....	28
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	31
Régions.....	13	Culture.....	32
Horizons.....	14	Guide culturel.....	35
Carnet.....	20	Kiosque.....	36
Entreprises.....	22	Abonnements.....	36
Communication.....	24	Radio-Télévision.....	37

NOMINATIONS Au cours du consistoire qui se réunira mercredi 21 février à Rome, trente-six nouveaux cardinaux recevront leur « chapeau ». Une liste, imposante

par son nombre, a été rendue publique dimanche 21 janvier par Jean Paul II. ● TRENTE-TROIS nouveaux, âgés de moins de quatre-vingts ans, seraient demain électeurs du pape

en cas de conclave. Le tiers du collège électoral du pape est ainsi renouvelé : il comptera 128 membres, soit huit de plus que le plafond réglementaire de 120. On y relève un

poind croissant de la Curie romaine et de l'Amérique latine, ce qui est interprété comme un renforcement des positions conservatrices au sommet de l'Eglise catholique. ● PAPA-

BILI : cette nouvelle « fournée » de cardinaux – la huitième depuis le début du mandat de Jean Paul II en 1978 – va relancer les spéculations sur sa succession.

Jean Paul II a profondément renouvelé le collège des cardinaux

Trente-sept nouveaux prélats font leur entrée au Sacré Collège dont trente-deux – le quart – en âge de voter pour son successeur dans un futur conclave. Le poids de la Curie romaine et de l'Amérique latine est renforcé, ce qui représente une victoire pour la ligne conservatrice

C'EST à la huitième « fournée » de cardinaux que vient de procéder Jean Paul II depuis le début de son pontificat, il y a vingt-deux ans. C'est aussi la plus nombreuse : 37 nouveaux cardinaux, dont 33 en âge de voter (32, si on exclut le Père Roberto Tucci, proche de quatre-vingts ans). Record battu depuis Paul VI qui, en 1969, en avait nommé 33. S'il est vrai que la principale raison d'être du Sacré Collège des cardinaux est d'élire un nouveau pape – après décès ou démission – le pape en fonction est régulièrement tenu d'en renouveler la composition, afin de tenir compte des disparitions et du fran-

chissement de la « barre » qui interdit à tout cardinal de plus de quatre-vingts ans de participer à un conclave.

L'autre règle qui préside à l'élection d'un pape est que le collège électoral ne doit pas dépasser 120 cardinaux en âge de voter. Or, la première surprise de la liste rendue publique dimanche par Jean Paul II est que le collège des cardinaux électeurs sera de 128 à la date du 21 février, jour du consistoire (réunion de cardinaux) au cours duquel les nouveaux élus recevront les insignes de leur fonction (le « chapeau » de cardinal) ; 128, soit un chiffre largement supérieur à ce

« plafond » de 120 qu'avait fixé Paul VI dans sa réforme de 1975. Le nombre des 128 électeurs va fondre avec le temps mais, dans cette fantaisie des chiffres, il faut sans doute voir un indice supplémentaire de la forte volonté de Jean Paul II de poursuivre sa mission.

ENJEU DE SUCCESSION

On devine les dosages « politiques » qui ont présidé au choix des nouveaux cardinaux lorsqu'on connaît l'enjeu : la succession de Jean Paul II. En ce sens, la deuxième surprise est le renforcement du poids de la Curie romaine : pas moins de 11 de ses membres de-

viennent cardinaux électeurs. La Curie compte désormais 38 cardinaux en âge de voter dans un collège de 128. S'il n'y a pas de discipline de groupe et de vote lors d'un conclave, le poids de la Curie devient tel – 40 cardinaux électeurs – qu'elle pourra contrôler demain, dans le scrutin qui suivra le décès ou la démission de Jean Paul II, au moins le tiers des suffrages. Sachant que le nouveau pape doit être élu à la majorité des deux tiers, c'est elle qui arbitrera le futur conclave.

Cette influence de la Curie, notamment celle du cardinal Sodano, secrétaire d'Etat, numéro deux derrière le pape, ancien nonce au Chili

de Pinochet, est également évidente dans le choix des archevêques résidentiels (chefs des grands diocèses) devenus cardinaux : pas moins de neuf viennent de l'Amérique latine, qui compte désormais un total de 26 électeurs. Ce qui est une manière d'honorer un continent qui abrite près de la moitié des catholiques et pourrait bien « donner » à l'Eglise son prochain pape. Mais cette arithmétique renforce aussi la position

personnelle du cardinal Sodano, chef de file d'une faction conservatrice qui n'a pas cessé déjà d'étendre l'influence de l'Amérique latine à la Curie. S'il n'est pas lui-même « candidat », il sera le grand électeur du conclave. A noter l'entrée dans le Sacré Collège du premier cardinal de l'Opus Dei, Mgr Juan Luis Cipriani, archevêque de Lima, compromis avec l'ancien président péruvien Fujimori.

Ainsi des évêques résidentiels, dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils entrent dans le Sacré Collège, ont-ils été écartés. C'est le cas de Mgr Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, artisan du succès de la récente visite de Jean Paul II en Terre sainte, dont les positions pro-palestiniennes ont été jugées sans doute trop accusées. C'est aussi le cas de Mgr Henri Tesson, archevêque d'Alger, chef d'une petite Eglise maghrébine très courageuse, de Mgr Karl Lehman, président des évêques allemands, en froid avec Rome pour ses positions relativement libérales dans la polémique sur les centres de consultation avant avortement.

Parent pauvre de ce consistoire, l'Afrique ne compte qu'un nouveau cardinal venant de Côte d'Ivoire, mais l'Inde en compte 2. En Irlande, Dublin a supplanté le célèbre siège primate d'Armagh. En Europe de l'Est, si l'archevêque de Zagreb ne figure pas dans la liste, la surprise est l'entrée dans le Sacré Collège du Lituanien Audrys Backis, archevêque de Vilnius, bien connu à Rome et à Paris. En Italie, le seul « résidentiel » nommé est Severino Poletto, nouvel archevêque de Turin, encore un proche du cardinal Sodano.

Henri Tincq

Mgr Billé et Mgr Honoré, deux Français parmi les trente-sept cardinaux

LA FRANCE compte désormais six cardinaux. Outre Jean-Marie Lustiger (Paris), Pierre Eyt (Bordeaux), Roger Etchegaray et Paul Poupard (Curie), il faut y ajouter deux noms : **Louis-Marie Billé**, né le 18 février 1938, archevêque de Lyon depuis 1998, président de la conférence des évêques depuis 1996 ; **Jean Honoré**, né le 13 août 1920, ancien archevêque de Tours (1981-1997), ancien président de la commission épiscopale chargée de l'enseignement catholique, l'un des rédacteurs du Catéchisme universel (1992) et artisan du succès de la visite du pape à Tours en 1996.

Parmi les autres nouveaux cardinaux, onze proviennent de la Curie : **Giovanni Battista Ré**, préfet italien de la congrégation des évêques (né en 1934) ; **Zenon Grocholewski**, préfet polonais de la congrégation de l'éducation (1939) ; **Jose Saraiva Martins**, préfet portugais de la congrégation des causes des saints (1932) ; **François-Xavier Nguyen Van Thuan**, président vietnamien de Justice et paix (1928) ; **Agostino Cacciavillan**, président italien de l'administration du patrimoine (1926) ; **Sergio Sebastiani**, président italien des affaires économiques du Saint-Siège

(1931) ; **Mario Francesco Pompèda**, préfet italien du Tribunal de la signature apostolique (1929) ; **Jorge Maria Mejia**, archiviste argentin (1923).

Trois autres sont appelés à un avenir au sein de la Curie : **Crescenzo Sepe**, secrétaire italien du Comité du Jubilé (1943) ; **Walter Kasper**, secrétaire allemand du conseil pontifical pour l'unité des chrétiens (1933), promis à la succession du cardinal Cassidy à la tête du conseil pour l'unité ; **Ignace Moussa I Daoud**, ancien patriarche (1930) syro-catholique, nouveau préfet des Eglises orientales. Les neuf nouveaux cardinaux d'Amérique latine sont **Antonio Jose Gonzalez Zumarraga**, archevêque de Quito (1925) ; **Geraldo Majella Agnelo**, de Salvador de Bahia (1933) et **Claudio Hummes**, de Sao Paulo (1934) ; **Pedro Rubiano Saenz**, de Bogota (1932) ; **Francisco Javier Errazuriz Ossa**, de Santiago du Chili (1933) ; **Oscar Andres Rodriguez Maradiaga**, de Tegucigalpa, au Honduras (1942) ; **Ignacio Antonio Velasco Garcia**, de Caracas (1929) ; **Juan Luis Cipriani Thorne**, de Lima (1943) et **Jorge Mario Bergoglio**, de Buenos Aires (1936).

Les deux nouveaux archevêques de Washing-

ton, **Theodore Edgar McCarrick** (1930), et de New York, **Edward Michael Egan** (1932) sont promus. D'Afrique et d'Asie émergent trois noms : **Bernard Agré**, archevêque d'Abidjan (1926) ; **Ivan Dias**, de Bombay (1936) ; **Varkey Vithayathil**, archevêque indien de l'Eglise syromalabare (1927). En Europe, des sièges cardinaux sont pourvus : outre Lyon, Tolède avec **Francisco Alvarez Martinez** (1925) ; Lisbonne avec **Jose da Cruz Policarpo** (1936) ; Turin avec **Severino Poletto** (1933) ; Westminster (Londres) avec **Cormac Murphy-O'Connor** (1932) ; **Desmond Connell**, de Dublin (1926) et **Audrys Backis**, de Vilnius (1937). Outre le Français Jean Honoré, quatre personnalités de plus de quatre-vingts ans entrent au Sacré Collège : **Stephanos II Ghattas**, patriarche copte d'Alexandrie (1920) ; **Leo Scheffczyk**, théologien de Munich (1920) ; **Avery Dulles**, ancien professeur de l'université Fordham de New York (1918), et **Roberto Tucci**, jésuite, patron de Radio-Vatican, organisateur de tous les voyages du pape (quatre-vingts ans le 19 avril).

H. T.

Un nouveau pape venant d'Amérique latine ou... d'Italie

QUI SERA le prochain pape ? Les listes de *papabili* vont ressortir après le renouvellement du quart du collège des cardinaux électeurs. Ces nominations n'autorisent au-

ANALYSE

La solution classique serait un cardinal européen rompu aux rouages de l'Eglise

cune certitude. Elles permettent seulement de préciser les hypothèses d'un jeu qui reste gratuit tant que Jean Paul II est en fonctions et que la date du prochain

conclave reste inconnue. Le constat le moins discuté est celui du vieillissement de toute une génération de *papabili*, en raison de la durée record – vingt-deux ans – du pontificat actuel. Si aucune limite d'âge n'est exigée pour devenir pape, la barre des soixante-quinze ans risque d'être fatale. En 1958, Jean XXIII avait été élu à l'âge de soixante-dix-sept ans. Mais depuis, une réforme de Paul VI impose à tous les évêques de présenter leur démission à l'âge de soixante-quinze ans. Si la mission du pape, évêque de Rome, est d'un ordre différent – argument que Jean Paul II a fait valoir pour expliquer son maintien après soixante-

quinze ans –, l'opinion comprendra difficilement que le futur pape soit élu à l'âge où tous ses collègues doivent partir, et le conclave ne pourra pas sous-estimer les inconvénients du choix d'un homme âgé.

Le critère de l'âge sera donc à la fois déterminant et insuffisant. Les « chances » d'hommes qui, il y a quelques années, étaient d'indiscutables *papabili* – comme Roger Etchegaray (France, Curie, 78 ans), Lucas Moreira Neves (Brésil, Curie, 75 ans et malade), Silvano Piovanelli (Florence, 76 ans) – semblent désormais compromises. Souvent cités, Carlo-Maria Martini (Milan, 73 ans) et Jean-Marie Lustiger (Pa-

ris, 74 ans) sont également menacés par le handicap de l'âge. A contrario, l'élection d'un pape « jeune » paraît aussi peu probable après le long pontificat de Jean Paul II, même si les cardinaux Christoph Schönborn (Vienne, 56 ans) – proche de Mgr Ratzinger, avocat actif du rapprochement avec les orthodoxes –, Norberto Rivera Carrera (Mexique, 58 ans) ou Vinko Puljic (Sarajevo, 55 ans) figurent encore sur les listes de *papabili*.

La bonne tranche d'âge devrait être celle des soixante-cinq – soixante-quinze ans. C'est dans ce vivier qu'il faudra croiser des critères comme la nationalité

d'origine du « candidat », sa capacité à gouverner l'Eglise, son expérience pastorale, ses options théologiques, son charisme personnel. Depuis l'élection d'un pape polonais en 1978, après quatre siècles et demi de suprématie italienne, l'origine nationale ne sera plus aussi déterminante qu'autrefois. Cinquante-trois pays sont représentés dans le collège des électeurs et le jeu n'aura jamais été aussi ouvert, quoique le choix d'un pape américain, par ses conséquences politiques, soit moins probable que celui d'un homme issu d'un pays plus modeste.

MAJORITÉ DES DEUX TIERS

Le jour venu, les regards se porteront vers l'Amérique latine où vit près d'un catholique sur deux. Après l'Europe, la logique serait que le prochain pape vienne de l'un de ces continents du Sud où réside la majorité des chrétiens. Mais peu de personnalités d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie sont aujourd'hui connues comme étant capables de réunir la majorité des deux tiers d'un conclave, nécessaire pour « faire » un pape. Les rares noms du Sud parfois cités sont les suivants : Francis Arinze (Nigeria, Curie, 68 ans), le seul Africain parmi les *papabili* ; François-Xavier Nguyen Van Thuan (Vietnam, Curie, 72 ans), qui a connu les prisons de son pays ; Jaime Lucas Ortega y Alamino (La Havane, 64 ans), compte tenu de la symbolique particulière de Cuba ; le Mexicain Norberto Rivera Carrera (Mexique) ou Dario Castrillon Hoyos (Colombie, Curie, 71 ans), réputés très conservateurs. Le nouveau cardinal de Sao Paulo, Claudio Hummes (66 ans), franciscain engagé hier contre la dictature, pourrait devenir la « chance » du Brésil.

Devant l'extraordinaire diversité des qualités requises et le probable choix d'un pontificat plus modeste et plus court, on est tenté de penser que le futur conclave s'en tiendra à la solution classique d'un cardinal européen rompu à tous les

rouages de la vie de l'Eglise, garantissant la continuité de Jean Paul II, et prudemment réformiste. Dans cette hypothèse, deux noms de personnalités italiennes se dégagent déjà : Dionigi Tettamanzi, archevêque de Gênes (66 ans), moraliste proche de Jean Paul II, une silhouette à la Jean XXIII, le mieux élu du conseil post-synodal, qui a suivi la dernière assemblée des évêques européens en octobre 1999 ; puis le nouveau cardinal Giovanni-Battista Ré (66 ans), homme de confiance de Jean Paul II pendant plus de dix ans comme substitut, récemment nommé préfet de la prestigieuse congrégation des évêques, à distance du noyau le plus conservateur de la Curie romaine.

S'ils ne sont pas (ou plus) eux-mêmes d'incontestables *papabili*, les deux « grands électeurs » risquent d'être les cardinaux italiens Carlo-Maria Martini et Angelo Sodano (73 ans tous les deux). Le premier est connu comme chef de file d'une ligne réformiste qui semble loin de pouvoir remporter la majorité requise des deux tiers. Au dernier synode des évêques européens, il avait souhaité que l'Eglise s'attaque de manière collégiale (un nouveau concile ?) à ses « nœuds disciplinaires et doctrinaux ». Proche de lui, un autre *papabile* plus jeune, Godfried Danneels, archevêque de Bruxelles, capitale européenne. Quant au cardinal Angelo Sodano, l'actuel secrétaire d'Etat, il est le porte-parole d'une ligne conservatrice accusée de freiner certaines des initiatives de Jean Paul II (comme la « repentance »), réclamant une présence plus offensive de l'Eglise sur les questions éthiques et politiques. Ancien nonce au Chili, on lui prête des amitiés suspectes et le renforcement de la présence à la Curie de la fraction la plus conservatrice de l'Eglise latino-américaine, et il apparaît déjà comme la « bête noire » des partisans des réformes.

H. T.

Espace Suffren
40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Polo Pack Clim.
Pas une voiture. Une Polo.

A partir de **71 900 F***

10 961 km/h
2.500 km/h

Climatisation, système audio Volkswagen, double airbag, direction assistée, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV, verrouillage centralisé, vitres avant électriques...

Polo Pack Clim

* Polo 1.4, 3 portes, tarif au 02.10.00, équipée du Pack Clim (comprenant air conditionné manuel et autoradio Béta). Pack Clim non disponible sur modèle SDI.

Un congrès sur les droits de l'homme dénonce l'« autoritarisme » russe

Les « organes de sécurité » prennent du poids

MOSCOU

de nos correspondants

Cela ne s'était jamais vu en Russie. Pour la première fois, la myriade d'organisations de défense des droits de l'homme, associations civiles, groupements écologistes ont réussi à mener une initiative commune en organisant, samedi 20 et dimanche 21 janvier à Moscou, un « congrès extraordinaire de défense des droits de l'homme ». Cette nébuleuse, que l'on dit traditionnellement divisée et sans prise sur le débat public, a pu faire la démonstration inverse en réunissant plus de mille participants, représentant environ 250 associations implantées dans 64 régions de Russie.

« On était jusqu'alors habitués aux réunions dans les cuisines ou les

Kremlin et souhaitent que les sanctions – symboliques – prises contre la Russie soient maintenues.

Les militants des droits de l'homme ont pourtant dû prendre acte de la forte popularité de Vladimir Poutine. Sergueï Kovalev, en s'appuyant sur l'histoire de la dissidence, a jugé qu'un « pays qui a une si sale histoire ne peut se permettre d'être un lieutenant du KGB, cette élection est une honte nationale ». Iouri Orlov a estimé qu'il fallait « expliquer et expliquer encore les concepts des droits de l'homme, une culture qui n'a pas encore pénétré notre société ». Valeri Borchev, qui rêve de « faire progresser un contrôle citoyen sur l'Etat », a noté pourtant « un certain réveil de la société civile ».

Le Conseil de l'Europe rend son droit de vote à la Russie

STRASBOURG. L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE), qui va siéger à Strasbourg du 22 au 27 janvier, va rendre son droit de vote à la délégation russe, qui en est privée depuis le 6 avril 2000 en raison de la guerre menée en Tchétchénie. Les parlementaires russes, qui boycottent les travaux de l'assemblée depuis lors, lient leur participation à la session actuelle à la restitution de leur vote.

Pourtant, la résolution finale du Congrès autour des droits de l'homme qui s'est tenu à Moscou appelle – en vain – le Conseil de l'Europe à « à ne pas renoncer à ses positions sur la guerre en Tchétchénie » où « une ville de cinq cent mille habitants, Grozny, a été complètement rasée. Le gouvernement russe poursuit une guerre cruelle et sans règles dont pâtissent d'abord la population civile – et surtout les enfants. Ce qui se passe peut être qualifié de crime de guerre, de crime contre l'humanité, à la limite du génocide d'un peuple tout entier ». – (Reuters.)

entresols », disait un juge de Kostroma, tandis que Valeri Borchev, du groupe Helsinki, se félicitait de pouvoir « montrer qu'on peut remplir une grande salle de congrès » d'un hôtel moscovite. Préparée depuis six mois, avec le soutien financier du parti libéral Iabloko, du fonds Soros et d'une demi-douzaine de fondations américaines, cette manifestation, organisée par Memorial, le centre Sakharov, le fonds Glasnost et le mouvement Pour les droits de l'homme, a évité deux écueils traditionnels : les règlements de compte internes et une dénonciation hystérique du nouveau pouvoir russe. La pré-

Valeri Borchev, du groupe Helsinki, note « un certain réveil de la société civile »

sence de juges ou, par exemple, de fonctionnaires de services sociaux a montré l'audience nouvelle de ces mouvements dans la société.

M. Poutine fut néanmoins sur toutes les lèvres. « Ce congrès est extraordinaire parce que la situation politique l'est », a estimé le député et ancien dissident Sergueï Kovalev. L'après-Eltsine ne fut pas examiné que sous l'angle de la nouvelle guerre menée en Tchétchénie, même si celle-ci occupa une bonne part des débats. Mais, lors de travaux en ateliers ou d'interventions plus spécialisées, ont été détaillées les autres facettes de ce que la résolution finale décrit comme « une érosion des fondements démocratiques ». Tous ces mouvements ont fait état d'un « lent glissement vers l'autoritarisme » et d'une régression des droits de l'homme dans toutes les sphères : justice, prisons, relations avec les pouvoirs, liberté de la presse et du droit d'association, poids croissant des « organes de sécurité ».

Sergueï Kovalev s'inquiète de voir « restauré l'Etat en puissance supérieure, appuyé sur un patriotisme qui ne s'exprime que par la recherche d'ennemis intérieurs et extérieurs ». A ce titre, plusieurs intervenants ont souligné que la guerre en Tchétchénie n'était pas un phénomène marginal : « Ce qui se passe là-bas influe de la manière la plus négative sur toutes la vie du pays et menace toute avancée vers la construction d'un Etat de droit. » Les congressistes appellent les dirigeants européens à ne pas « se satisfaire » des déclarations du

Et ce réveil se produirait en réaction au nouveau pouvoir, clairement ressenti comme « un ennemi ». La procédure obligatoire d'enregistrement des associations auprès du ministère de la justice est décrite comme un obstacle grandissant. « 8 500 organisations locales se sont heurtées à un refus d'enregistrement, 57 % seulement des associations fédérales ont été accréditées, tandis que des syndicats et des mouvements religieux étaient interdits », a noté Sergueï Grigorians, du Fonds Glasnost. Ce n'est qu'un signe parmi tant d'autres de la panne d'un système judiciaire largement soumis à l'exécutif et au parquet. « Le pouvoir judiciaire remplit trop souvent des commandes politiques, les droits basiques de la défense ne sont pas respectés, dix ans de tentatives de réformes n'ont rien changé », a estimé le juge Vladimir Mironov.

Grigori Pasko et Alexandre Nikitine, ces deux militants écologistes harcelés par le FSB (ex-KGB), ont eux mis en avant le nouveau zèle des services secrets qui, en multipliant ces derniers mois les procès, appliquent « un concept élargi d'espionnage analytique ». « C'est une arme dirigée contre tous les spécialistes ou journalistes qui travaillent sur des documentations sensibles mais néanmoins publiques », a déclaré M. Nikitine.

Plus largement, les intervenants ont déploré que les rares canaux de dialogue entre le pouvoir et les associations aient été ou supprimés ou mis en sommeil. La suppression du comité pour l'écologie ou du service des forêts a été rappelée. Le conseil consultatif sur les migrations « n'a pas été réuni depuis un an et demi », a dit Svetlana Gannouchkina, de Memorial, notant les discriminations frappant les Caucasiens dans la délivrance de papiers ou de permis de séjour dans les régions et à Moscou.

Dirigeant du parti Iabloko, Grigori Iavlinski, qui avait fait 6 % des voix lors de l'élection présidentielle de mars 2000, a déclaré voir s'installer au Kremlin un système de « national-bolchévisme basé sur une bureaucratie toute-puissante ». « Nous n'avons que l'illusion de la liberté de parole, l'illusion de l'indépendance de la justice, l'illusion d'élections libres », a-t-il ajouté. Avant lui, de nombreux intervenants avaient souligné les « dangers » d'un projet de loi soumis au Parlement visant à réorganiser les partis politiques et à en réduire le nombre à deux ou trois.

François Bonnet et Agathe Duparc

George W. Bush débute son mandat en donnant des gages à la droite religieuse

Une contre-manifestation a réuni plusieurs milliers de personnes

Le républicain George W. Bush a prêté serment, samedi 20 janvier à Washington, devenant le 43^e président des Etats-Unis. Des milliers de per-

sonnes ont protesté contre les conditions de son élection. M. Bush a placé ses premiers moments sous le signe de la religion, décrétant le dimanche

21 janvier journée nationale de prière. Avant de quitter la Maison Blanche, Bill Clinton a gracié 140 personnes. (Lire aussi notre éditorial page 17.)

WASHINGTON

de notre correspondant

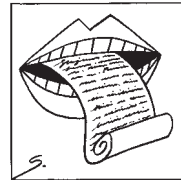
George W. Bush a commencé sa première journée de président par un office à la Cathédrale nationale. Auparavant, il avait décrété ce dimanche 21 janvier journée nationale de prière et d'action de grâce. Deux heures après la prestation de serment à midi devant le Capitole, la présidence a aussi annoncé le blocage des dernières décisions prises par le président sortant qui, lui aussi, aura travaillé jusqu'à la dernière minute, prononçant son ultime allocution radiodiffusée dans la matinée et annonçant une série de mesures de grâce.

Pendant que les cérémonies se déroulaient sous un crachin glacial qui a fait fuir plus d'un invité, le nouveau secrétaire général de la Maison Blanche, Andrew Card, a publié le premier ordre présidentiel sur lequel le *New York Times* a titré : « A faire en premier lieu : défaire les plus récentes décisions de mon prédécesseur ». Toutes les décisions non publiées au *Federal Register* (journal officiel) ou pas encore appliquées sont bloquées en attendant d'être revues et celles dont la mise en œuvre a été décidée sont suspendues pendant 60 jours. Ce sont : la protection médicale des personnes âgées, la santé, l'autorisation de la pilule du lendemain ou l'environnement.

Le pardon ou la commutation de peine accordés à 176 personnes par Bill Clinton ne pourront pas être annulés, car il s'agit d'un privilège présidentiel. Parmi les 140 amnisties figurent Susan McDougal, qui avait refusé de témoigner contre lui lors de l'affaire Whitewater ; l'ex-chef de la CIA John Deutch, qui n'avait pas respecté les consignes de sécurité ; l'ancienne terroriste Patty Hearst ; le demi-frère du président, Roger, condamné pour trafic de cocaïne, et plusieurs politiciens. En revanche, ne figurent pas sur la liste Webster Hubbell, ancien numéro trois du département de la justice, également condamné dans le procès Whitewater ; Michael Milken, golden boy emprisonné pour fraude

« L'Amérique reste engagée dans le monde »

« LE TRANSFERT pacifique du pouvoir est rare dans l'Histoire mais habituel dans notre pays (...). En commençant, je remercie le président Clinton pour les services rendus à la nation.



VERBATIM

Et le vice-président Gore pour une compétition animée et qui s'est terminée avec élégance (...). Les ambitions de certains Américains sont limitées par des écoles défaillantes, des préjugés cachés et les conditions de leur naissance. Et parfois, nos différences sont si profondes qu'il semble que nous partageons un continent, pas un pays.

» Ensemble nous allons reconquérir nos écoles (...), réformer le système des retraites et de la couverture médicale des personnes âgées (...) et réduire les impôts pour rendre son dynamisme à l'économie et récompenser les efforts des entreprises et de nos travailleurs. Nous nous doterons d'une défense qui ne puisse être défiée. Nous ferons face aux armes de destruction massive afin que le nouveau siècle soit épargné par de nouvelles horreurs.

» Les ennemis de la liberté et de notre pays ne doivent pas s'y tromper. L'Amérique reste engagée dans le monde, par son histoire et par choix, façonnant un équilibre qui favorise la liberté. Nous défendrons nos alliés et nos intérêts. Nous montrerons notre résolution sans arrogance. Nous ferons face à l'agression et à la mauvaise foi avec détermination et force (...). »

sur les « Junk Bonds » ; l'activiste amérindien Leonard Peltier, condamné pour le meurtre de policiers ; et Jonathan Pollard, espion à la solde d'Israël, en dépit des demandes répétées de l'Etat hébreu.

Le Sénat s'est également réuni pour confirmer la nomination de sept membres du cabinet dont la personnalité n'était guère contestée : Colin Powell (secrétaire d'Etat), Donald Rumsfeld (défense), Paul O'Neill (Trésor), Roderick Paige (éducation), Donald Evans (commerce), Ann Veneman (agriculture) et Spencer Abraham (énergie). Les autres confirmations s'étaleront sur une ou deux semaines. Deux d'entre elles font l'objet de débats houleux en raison des positions ultraconservatrices des nominés, qui cadrent mal avec le consensus prôné par M. Bush : John Ashcroft (ministre de la justice) et Gale Norton (intérieur, environnement).

Or un des thèmes majeurs du discours du nouveau président était cette unité mise à mal par une campagne interminable et dont les plaies restent vives. Il a appelé ses

compatriotes, républicains ou démocrates, à travailler ensemble pour le bien commun dans la « courtoisie », un mot souvent répété, « la bonne volonté, le respect, l'équité et le pardon ».

Ce n'était pas le même son qui montait de la rue. Des manifestants ont protesté contre l'une des plus importantes investitures depuis la guerre du Vietnam. Ils ont traité « W » de « tricheur », de « mal élu » ou d'« assassin », tandis que ses partisans appelaient à « désinfecter la Maison Blanche ». Selon un sondage de CBS, 51 % d'Américains considèrent George W. Bush comme légitime, mais seulement 19 % des démocrates et 12 % des Noirs.

« JE SUIS TOUJOURS LÀ ! »

« W » a aussi réaffirmé son intention d'appliquer son programme conservateur, en particulier une réduction massive des impôts. Et d'accorder aux institutions religieuses « une place d'honneur dans nos plans et nos lois ». Il a enfin voulu rassurer le reste du monde, qui s'interroge sur un



FRANÇOISE GIROUD

Françoise Giroud

MÉMOIRES EN ZIGZAG

Ce que l'on ne doit pas dire.

FAYARD
www.editions-fayard.fr

Patrice de Beer

Les Philippines face à l'ambiguïté du nouveau « pouvoir du peuple »

Le téléphone portable, arme du soulèvement qui fit chuter l'ancien président

Gloria Macapagal-Arroyo s'est installée, lundi 22 janvier, au palais présidentiel philippin de Malacanang, évacué par l'ex-président Joseph Estrada

du terme de la deuxième édition du « pouvoir du peuple », quinze ans après l'éviction des Marcos. La nouvelle présidente, portée au pouvoir

par ce « soulèvement constitutionnel », doit faire face au défi d'un mandat fragile dans un archipel où la pauvreté alimente encore l'instabilité.

MANILLE

de notre envoyé spécial

Sous le regard d'une foule jubilante, évaluée à un demi-million de personnes, quatre personnages au centre d'un podium encombré ont symbolisé le « changement » ou encore la « révolution de velours » aux Philippines. Une femme de bonne famille, menue, d'allure jeune et au regard vif, a prêté serment devant un juge en robe et sous le regard attentif d'un homme d'Église. Le seul micro présent était tendu par un bourgeois d'âge mur en chemisette. « People Power II », deuxième édition du « pouvoir du peuple », a ainsi été consacrée. La première avait mis fin, quinze ans auparavant, à la dictature des Marcos avec l'intronisation d'une autre femme, Cory Aquino, la « dame en jaune ».

Gloria Macapagal-Arroyo, qui ne fait pas ses cinquante-trois ans, est donc présidente des Philippines depuis le 20 janvier. Cory Aquino figurait au deuxième rang lors de la cérémonie organisée à la va-vite par Hilario Davide, président de la Cour suprême. La présence du cardinal Jaime Sin offrait la caution de la puissante Église catholique. Le porteur de micro n'était autre que le président démissionnaire du Sénat, Aquilino Pimentel. La scène a eu lieu auprès d'une chapelle dressée à la mémoire de la « révolution » de 1986, qui avait mis fin aux vingt ans de règne des Marcos.

Pour sa part, la présidence de Joseph Estrada n'aura duré que trente et un mois. Au même moment, sous l'escorte de généraux qui l'ont abandonné, il quittait en famille le palais présidentiel de Malacanang par la porte de derrière : à bord d'une barge, sur une rivière qui longe la résidence, il a regagné sa luxueuse propriété aux environs de Manille, le sourire triste et le regard vide, saluant au passage un dernier carré de fidèles serviteurs ou des groupes de jeunes venus des taudis de la capitale et aux yeux desquels il demeure, quels que soient ses crimes, un héros. Contrairement à la longue lutte de 1986, « People Power II » n'aura duré que cinq jours, sans blindés dans les rues, sans véritables tensions, sans victimes.

M^{me} Arroyo, qui occupe Malacanang depuis lundi matin, a promis de « changer le caractère de la vie politique ». Mais elle doit s'accommoder des intérêts contradic-



toires de ceux qui l'ont propulsée ; les directeurs de sociétés du Club de Makati, centre d'affaires de Manille, qui ont encouragé leurs employés à quitter leurs bureaux pour manifester ; les organisations de gauche, très actives dans l'organisation des manifestations ; les militaires, qui ont tourné casaque pour prévenir un pourrissement susceptible de déboucher sur des affrontements entre les partisans d'Estrada, regroupés autour de Malacanang, et ses adversaires, il est vrai beaucoup plus nombreux.

L'explosion populaire a été provoquée par le refus de onze sénateurs, sur vingt et un, d'examiner des comptes bancaires qui, selon l'accusation, prouveraient que Jo-

seph Estrada avait transformé la présidence en une sorte de syndicat de crime contrôlant des jeux clandestins ou pratiquant en Bourse le délit d'initié. Estrada a dû se croire alors sauvé par l'ajournement de son procès en destitution devant un Sénat transformé en Haute Cour de justice. Il s'est lourdement trompé.

SITUATION FRAGILE

L'effet du choc a été multiplié par les retransmissions télévisées, en direct, du vote et des manifestations que ce dernier a déclenchées. La messagerie sur téléphone portable a fait le reste en introduisant l'instantanéité des mots d'ordre. Des dizaines, puis des centaines de milliers de gens, bien organisés,

La justice ouvre une enquête sur Joseph Estrada

La justice a engagé, lundi 22 janvier, une enquête sur Joseph Estrada, des membres de sa famille ainsi que des associés, aux motifs de pillage économique (passible de la peine de mort), de parjure et de corruption. En évacuant, samedi 20 janvier, le palais présidentiel de Malacanang, l'ancien président n'avait pas évoqué l'éventualité d'un exil et, au contraire, affirmé qu'il ferait face à « tout futur défi qui puisse se présenter ». Il avait également dit ne pas souhaiter « être un facteur qui empêcherait la restauration de l'unité et de l'ordre dans notre société civile » tout en exprimant « de sérieuses doutes à propos de la légalité et de la constitutionnalité de la proclamation [de Gloria Macapagal-Arroyo] comme présidente ». Enfin, même s'il n'a pas formellement démissionné, la justice estime qu'il a perdu son immunité présidentielle. - (Corresp.)

Les négociations israélo-palestiniennes de Taba débutent dans le scepticisme

JERUSALEM

de notre correspondant

A deux semaines d'élections qui doivent désigner le nouveau premier ministre de l'Etat juif, Israéliens et Palestiniens ont entamé, dimanche 21 janvier, à Taba, en Egypte, de nouvelles négociations de paix. Dirigée par le ministre des affaires étrangères, Shlomo Ben Ami, la délégation israélienne comprend, notamment, le ministre du tourisme et ancien chef d'état-major Amnon Lipkin-Shahak, le ministre de la justice Yossi Beilin, et Gilad Sher, directeur du cabinet d'Ehoud Barak. La délégation palestinienne, qui est conduite par le président du Conseil législatif palestinien Ahmed Qoreï, compte dans ses rangs le ministre de la coopération internationale Nabil Chaath, ainsi que Yasser Abed Rabbo, Saëb Erakat, Mohamed Dahlan et Hassan Asfour.

Commencée dimanche dans la soirée, la première séance s'est ter-

minée après trois heures de discussions. Les négociateurs ont essentiellement décidé de réunir deux commissions de travail consacrées, l'une à la question des frontières, de Jérusalem et de la sécurité, l'autre à celle des réfugiés, le dossier le plus douloureux de la négociation. Significativement, les Israéliens y sont représentés par Yossi Beilin qui, contrairement à beaucoup d'autres ministres travaillistes, a gardé auprès de la partie palestinienne une forte crédibilité. Son vis-à-vis, Nabil Chaath, négociateur adroit, est l'homme qui, à Camp David, a le mieux suivi ce dossier.

Communément qualifiées de « marathon » par la presse israélienne, les discussions pourraient durer une dizaine de jours, si elles se révèlent fructueuses... ou rapidement tourner court, ce que personne n'exclut, tant demeurent patentées les divergences qui opposent les deux parties. Mercredi

soir, le cabinet israélien examinera si, au vu de l'évolution des travaux, il est nécessaire de poursuivre. Mais d'ores et déjà plusieurs ministres du gouvernement d'Ehoud Barak, dont deux de ses plus proches fidèles, se sont élevés contre des négociations conduites en pleine campagne électorale, alors que le gouvernement sortant ne bénéficie que d'un soutien mesuré. L'opposition a réagi sur le même mode.

LES DOUTES D'EHOUH BARAK

Les appréciations divergentes, jusqu'au sein du gouvernement israélien, quant à l'opportunité des nouveaux pourparlers, témoignent du scepticisme qui domine en Israël. Après seize semaines d'Intifada, des centaines de morts et des milliers de blessés, de nombreuses réunions, qui ont été autant d'échecs, et un degré de confiance mutuelle qui n'a jamais été aussi bas, peu d'Israéliens croient qu'il

sont descendus dans les rues à l'appel de syndicats, de mouvements politiques et d'organisations religieuses. Parallèlement, des négociations très serrées se sont engagées, notamment avec les militaires.

L'ancien président Fidel Ramos, qui a également été le chef de l'armée de terre, a joué un rôle crucial, avec l'aide d'autres généraux à la retraite, pour inviter l'état-major général à abandonner Estrada, ce qui a été acquis le 19 janvier. Faute d'obtenir en échange une amnistie, Estrada a refusé de démissionner et des manifestants radicaux ont décidé de marcher sur Malacanang, malgré l'opposition du cardinal Sin, et d'en éjecter le président le lendemain matin à l'aube. La Cour suprême est alors entrée à son tour dans la danse et, par un vote unanime, a déclaré vacante la présidence. Ce « soulèvement constitutionnel » s'est réclamé du principe selon lequel *salus populi es suprema lex*.

M^{me} Arroyo se retrouve donc dans une situation fragile. Le soutien de l'armée s'est monnayé contre le « départ dans la dignité » de Joseph Estrada et l'absence de « gauchistes » dans le prochain gouvernement. Or la pression en faveur d'une traduction en justice d'Estrada, qui a perdu son immunité présidentielle, est déjà croissante. En outre, dans un archipel dont le tiers de la population se contente de moins de sept francs par jour pour vivre, s'attaquer aux racines de la misère et à l'indifférence qu'elle suscite dans les rangs d'une minorité très riche semble la condition du changement : pauvreté et indignité nourrissent une petite insurrection d'obédience marxiste et, bien entendu, les frustrations de la minorité musulmane du sud des Philippines.

Pour l'instant, M^{me} Arroyo a joué la prudence en annonçant seulement la nomination rassurante de Roberto Romulo aux finances. Les réactions internationales sont encourageantes et, lundi matin, la Bourse de Manille a fait un bond de 34 %. Quant au peso, monnaie nationale, il avait remonté la pente par anticipation dès vendredi, le dollar se négociant lundi contre 46 pesos, alors que le taux de change était de 55 jeudi. Mais il ne s'agit pas de contenter seulement le Club de Makati.

Jean-Claude Pomonti

Veillée funèbre populaire pour « Papa » Kabila à Kinshasa

Les obsèques nationales auront lieu mardi

KINSHASA

de notre envoyé spécial

« Papa, adieu, nous ne t'oublions jamais ! », hurle une femme en brandissant une couronne de

REPORTAGE

L'excitation, voire la colère, prévalaient souvent sur l'émotion

fleurs en plastique tandis qu'autour d'elle des dizaines d'autres « mammas » en pleurs se contorsionnent. Plus loin, des jeunes en uniforme balancent des palmes, symbole africain du deuil et entonnent des chants patriotiques. Parmi une forêt de bras levés émergent des portraits géants du président assassiné. Les très nombreuses chemises bleues ou noires imprimées à l'effigie du « Mzee » - le « sage » en langue swahili - se mêlent aux boucous pour donner au deuil les couleurs d'une fête. Tout au long des 30 kilomètres séparant l'aéroport de Kinshasa du centre-ville, ce sont plusieurs centaines de milliers de personnes qui se sont massées, dimanche 21 janvier, sur le parcours du cortège funèbre de Laurent-Désiré Kabila, dont les obsèques nationales seront célébrées mardi 23 janvier.

Après une escale d'une journée dans son fief natal katangais de Lubumbashi, deuxième ville du pays, l'avion rapatriant le corps du défunt président depuis Harare, au Zimbabwe, où il avait été transféré après l'attentat commis mardi 16 janvier, s'est posé comme prévu vers midi sur le tarmac de Kinshasa. Son fils, le général major Joseph Kabila, nouveau président, entouré de toutes les autorités civiles et militaires, souvent en larmes, s'est incliné devant le cercueil qui a été hissé sur un affût de canon avant de prendre la route du Palais du peuple, où un catafalque bleu frappé d'étoiles jaunes - les couleurs nationales - avait été dressé.

Le cortège empruntant les principales artères de l'immense cité, où une effroyable misère est omniprésente, cette première manifestation d'adieu au « Mzee » dura près de cinq heures. L'excitation, voire la colère, prévalaient souvent sur l'émotion. Certains Kinois, voyant dans l'assassinat de leur chef « la main satanique de l'Occident », s'en prirent à des équipes de reportages en criant ou en jetant des pierres. « Les Blancs, vous êtes des fainéants, vous avez tué Kabila pour les diamants ! », scanda ainsi un groupe d'« orphe-

lins » énervés. Avant le journal du soir, la télévision d'Etat diffuse chaque jour des images terribles de la colonisation belge accompagnées d'une chanson engagée : « Si l'homme blanc est venu en Afrique ce n'était pas seulement pour civiliser le nègre et en faire un esclave, mais aussi pour faire fortune... »

Une certaine tension, liée à la guerre qui fait d'un pays potentiellement riche un bateau ivre de malheurs, planait sur cette journée, symbolisée par la multitude de militaires surarmés - parmi lesquels les soldats du Zimbabwe et de l'Angola (alliés du Congo) prédominaient - et les hélicoptères de combat MI-24 bourdonnant dans le ciel.

Cette cérémonie du retour correspondait à la première sortie officielle de Joseph Kabila, fils du président défunt et successeur de son père. En effet, si ce jeune homme, décrit comme « sociable et discret, sérieux et plutôt efficace » par ceux qui l'ont rencontré, ne semble pas encore très à l'aise dans ses nouveaux habits, en l'occurrence une sobre saharienne grise, il n'en a pas moins cessé d'être présenté comme chef d'Etat « provisoire ». L'adoubement définitif a eu lieu samedi 20 janvier, lors d'une conférence de presse tenue par Mwenze Kongolo, ministre de la justice et fidèle parmi les fidèles, et par Dominique Sakombi, ministre de l'information, qui se sont exprimés au nom du « président de la République, chef de l'Etat, chef du Comité de salut public, commandant suprême des forces armées ».

DES VOIX S'ÉLÈVENT

Au total, une demi-douzaine de ministres étaient présents et se livrèrent à des commentaires tous azimuts témoignant de leur désarroi. Ils firent assaut d'allégeance au nouveau pouvoir, davantage militaire que civil, compte tenu de l'état d'urgence, et l'un d'eux déclara : « Certains politiciens irresponsables demandent à la communauté internationale de ne pas reconnaître le nouveau président. Qu'est-ce qu'ils cherchent ? A créer un vide chaotique pour que les Congolais s'entre-tuent ? »

Dans la rue, la régence n'est pourtant pas toujours accueillie avec enthousiasme. Des voix s'élèvent, sans crainte, pour rechigner. « Depuis quand le pouvoir se transmet-il de père en fils ?, résume un étudiant, que je sache, la RDC n'est pas une monarchie ! » Le fils à « Papa » aura besoin de faire rapidement ses preuves.

Robert Belleret

L'assassinat revendiqué par des fidèles de son défunt rival

DANS un communiqué « fait à Kinshasa » et daté du 18 janvier, surlendemain de l'attentat contre Laurent-Désiré Kabila, un groupe d'opposants a revendiqué l'assassinat du président congolais. Le communiqué, reçu ce week-end par plusieurs agences de presse, est signé par des membres du Conseil national pour la résistance et la démocratie (CNRD), qui se déclarent « totalement solidaires du geste héroïque de notre frère d'armes Rachidi ». Selon des témoignages recueillis, c'est en effet le commandant Kasereka Rachidi, de la Garde présidentielle, âgé de vingt-six ans et originaire du Nord-Kivu, une province frontalière du Rwanda, qui a abattu le chef de l'Etat à bout portant.

La revendication renvoie au meurtre originel perpétré par Laurent-Désiré Kabila. Imposé par l'Ouganda et le Rwanda, en octobre 1996, comme « porte-parole » de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), Kabila a fait alors éliminer, en janvier 1997, son principal rival pour la direction de la rébellion, André Kisase Ngandu, président du CNRD, qui était

alors, en fait, le seul mouvement armé congolais combattant la dictature de Mobutu. Cette première épuration fut suivie de beaucoup d'autres. « L'opinion doit savoir que le 15 janvier [2001] à 23 h 30, 47 jeunes patriotes furent exécutés sans procès en présence de Kabila », affirme le communiqué de revendication pour justifier la décision prise de « mettre un terme à l'aventure sanguinaire de Kabila, à la fois pour venger nos camarades et pour lever tout obstacle à l'ouverture de négociations ». Sans précisions, le terme « négociations » peut signifier aussi bien un dialogue intercongolais que des pourparlers avec les belligérants ayant envahi le Congo, l'Ouganda et le Rwanda.

Dans un entretien publié lundi 22 janvier par le quotidien britannique *The Independent*, le conseiller présent dans le bureau de Kabila lorsque l'assassin y fit irruption, Emile Mota, confirme que la garde du corps a tiré trois balles sur le chef de l'Etat, dont une - fatale - « du côté gauche du cou ».

Stephen Smith

Le « tout pouvoir » sur votre bureau

LE
DU GUIDE
POUVOIR 2001

Biographies, photos
et coordonnées !

3 volumes 990 frs
Editions Jean-François Doumic
Tél. : 01 42 46 58 10

LA LIBRAIRIE JULLIARD ET LES
EDITIONS ROBERT LAFFONT

RECOUVRE
ROGER FAUROUX
POUR LA SORTIE DE SON LIVRE
NOTRE ETAT
Le livre vérité de
la fonction publique

Le mercredi 24 janvier
A partir de 13H.

LIBRAIRIE JULLIARD
229 BD ST-GERMAIN
75007 PARIS METRO SOLFERINO
TEL. 01.47.05.10.24

DE LA SIMPLE RETOUCHE
AU BEAU VETEMENT

LEGRAND
Depuis 1894

Tailleur et Chemisier
sur mesures

Collections Hommes & Dames

Grand choix de tissus et de prix

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél. : 01.47.42.70.61

Georges Marion

Andrés Pastrana, président de la République de Colombie

« La Colombie demande à l'Europe d'assumer sa responsabilité dans la lutte contre la drogue »

Le président colombien Andrés Pastrana a débuté, lundi 22 janvier, une visite en Europe avec pour objectif de convaincre ses interlocuteurs de la nécessité de soutenir son plan visant à rétablir la paix sur son territoire et à lut-

ter contre le trafic de drogue, en faisant, notamment de la substitution des cultures illicites une priorité. Si ce plan comporte un volet militaire pour lutter contre le narcotrafic, il veut expliquer que 80 % des fonds sont destinés à fi-

naner des mesures sociales. Le chef de l'Etat Colombien sera jusqu'à mercredi à Paris et se rendra ensuite en Suède, pays qui assure la présidence de l'Union européenne (UE), avant de participer au sommet de Davos, en Suisse.



ANDRÉS PASTRANA

« Vous avez été élu, en 1998, sur la promesse de faire la paix avec les mouvements armés dans votre pays. Qu'en est-il aujourd'hui ?

— Nous avons beaucoup avancé au cours de ces deux années et le dialogue est engagé avec les mouvements de guérilla. Avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le plus important, nous avons un ordre du jour, des groupes de travail thématiques et un mécanisme qui permet à la société civile de participer. C'est la première fois depuis quarante ans que ce groupe armé est impliqué dans un tel processus. Avec l'Armée de libération populaire (ELN) nous commençons à avancer.

— En Colombie et à l'étranger, beaucoup soutiennent que vous n'avez pas cessé de faire des concessions, sans rien obtenir en retour.

— Je suis d'accord avec l'opinion selon laquelle mon gouvernement a beaucoup donné et peu reçu, notamment en accordant aux FARC le contrôle d'une zone de 42 000 km² dans le sud du pays.

— Quels gestes ont faits les FARC ?

— Aucun, je crois. Le gouvernement, lui, a joué cartes sur table. Les Colombiens partagent mon sentiment : la solution au conflit armé dans le pays ne peut être que négociée. J'ai été élu pour faire la paix, pas la guerre. Cette option fait l'objet d'un consensus au sein de la classe politique et associe tous les secteurs de la société civile.

— Mais il y a pourtant un grand scepticisme en Colombie sur les chances de votre politique de paix. La guérilla n'a certes rien cédé, mais vous n'avez pas provoqué de profonds changements en engageant, par exemple, une réforme agraire.

— L'attitude de la guérilla est responsable de ce désenchantement ; nous aurions préféré négocier dans le cadre d'un cessez-le-feu, mais les FARC n'ont pas accepté cette voie. Je souhaite souligner que malgré les restrictions budgétaires que nous a imposées la situation économique, les dépenses sociales n'ont pas été affectées. Et c'est bien l'ambition du plan que nous avons lancé, d'un montant de 7,5 milliards de dollars sur trois ans, dont 80 % du total est consacré aux problèmes sociaux et seuls 20 % aux aspects militaires.

— Ce Plan Colombie comporte un volet militaire important, financé à concurrence d'un milliard de dollars par les Etats-Unis. Est-ce la raison pour laquelle la guérilla a suspendu les négociations ?

— Non.

— Il a pour objectif de s'attaquer au narcotrafic qui représente une source de financement essentielle des groupes armés et notamment des FARC ? Son succès signifierait-il la mort économique des groupes armés ?

— C'est clair. Le commerce de la drogue est le grand bailleur de fonds de la violence dans mon pays et nous souhaitons que les Euro-

peens comprennent que les cultures illicites financent aussi bien les paramilitaires que les guérilleros et la délinquance commune. Si les FARC, comme elles le disent, ne sont pas impliquées dans la production et le trafic de drogue, elles n'ont rien à craindre.

— Mais elles taxent les cultures de coca et de pavot ?

— Oui, mais elles ne sont pas un cartel, c'est-à-dire une organisation qui contrôlerait dans sa totalité la filière de la drogue. Si j'avais cette conviction, je dis clairement que jamais mon gouvernement n'aurait accepté de négocier. Je suis engagé dans un processus politique et le terme de « narcoguérilla » est utilisé par ceux qui n'y croient pas. Maintenant, il appartient aux FARC de se démarquer du narcotrafic en Colombie et face à la communauté internationale. Le plan Colombie fait de la substitution des cultures illicites une priorité et je leur propose de s'y associer dans la zone sous leur responsabilité.

— Quels sont éléments concrets qui vous permettent de croire que les FARC, riches et puissantes, souhaitent aboutir à un accord politique ?

— Parce que, malgré quarante ans de lutte armée, elles n'ont pas été capables de prendre le pouvoir et que l'Etat n'a pas été capable d'en finir avec elles.

— Un accord avec l'ELN, signé récemment, prévoit la prochaine démantèlement d'une zone de 5 000 km². L'imposerez-vous, malgré la forte opposition d'une grande partie de la population locale.

— Les dirigeants de l'ELN souhaitent cette zone pour organiser une Convention nationale qui, selon eux, pourrait aboutir à un accord de paix dans les neuf mois. Les termes de cette démantèlement donnent de larges garanties à la population et prévoient la participation de la communauté internationale, notamment la France. Le gouvernement s'efforce de convaincre les responsables locaux et la population que la paix dépend de tous les Colombiens.

— Les paramilitaires, puissants dans cette région, s'opposent à cet accord. Etes-vous disposés à négocier avec eux ?

— Non. Mon gouvernement a intensifié la lutte contre les milices paramilitaires : 700 de leurs hommes sont aujourd'hui en prison. Il n'y a pas de lien institutionnel entre les Forces armées et ces groupes, même si certains secteurs

de l'armée peuvent être concernés. Nous avons d'ailleurs pris des mesures en excluant 388 militaires, en novembre, dont certains pour leurs liens avec les paramilitaires.

— Vous espérez une contribution d'un milliard de dollars de l'Union européenne pour financer le plan Colombie et les quinze n'apporteraient finalement que le quart de cette somme. Etes-vous déçu ?

— Non, mais c'est en effet beaucoup moins que ce que nous espérons, cela est l'une des raisons de mon voyage. Nous avons concentré, l'année dernière, nos efforts vers les Etats-Unis et, cette année, l'Europe est notre priorité. Je crois que les Européens ont perçu le plan Colombie comme un plan exclusivement militariste et très américain, ce qui est inexact. La Colombie ne fait pas l'aumône, mais demande la mise en œuvre du principe de coresponsabilité entre pays producteurs et consommateurs de drogue. Cela suppose, par exemple, que l'Europe s'implique dans des projets de cultures de substitution et dans le développement économique et social des régions produc-

trices de coca. La Colombie paie très cher chaque année pour éviter que la drogue n'arrive dans les rues de Paris ou de New-York. Par ailleurs, la production augmente, ainsi que le trafic à destination de l'Europe selon les éléments à notre disposition. Nous constatons, aussi, les liens établis entre les narcotrafiants et de grandes organisations criminelles en Europe.

— Comment attirer les investisseurs étrangers, malgré le climat d'insécurité et de violence ?

— La Colombie a maintenu des institutions solides. Grâce à une gestion macro-économique rigoureuse, la croissance a toujours été positive à l'exception de l'année 1999. Nous avons toujours respecté nos engagements internationaux, payé notre dette. Les entrepreneurs étrangers, les organismes financiers savent cela. La Colombie continue d'attirer plus d'investisseurs que ses proches voisins ; la France a d'ailleurs occupé l'année passée le premier rang en matière d'investissements directs.

Propos recueillis par
Alain Abellard et Marie Delcas

Mesures de sécurité drastiques pour le Forum de Davos

BERNE. Craignant des débordements, les autorités helvétiques ont multiplié les mesures de sécurité à la veille du Forum économique de Davos du 25 au 30 janvier, où plus de deux mille participants dont une trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement sont attendus. Alors que cette année, toutes les manifestations ont été interdites et que la police a décidé de bloquer l'accès à cette station de sports d'hiver aux contestataires qui entendaient défilé samedi 27 janvier, le gouvernement fédéral a décrété une interdiction d'entrée en Suisse concernant 300 opposants étrangers. Cette mesure a été prise après consultation des responsables de la sécurité de Seattle, de Prague et de Nice où des incidents se sont produits lors de rassemblements contre la mondialisation. Pour parer à toute éventualité, 300 militaires professionnels ont été dépêchés sur les lieux, et des renforts de police sont attendus de toute la Suisse. En outre, 600 soldats de l'armée de milice ont été cantonnés à une vingtaine de kilomètres de la localité, prêts à intervenir en cas de nécessité. — (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ ESPAGNE : 70 000 manifestants selon les organisateurs, 20 000 selon la police, ont marché, samedi 20 janvier, à travers les rues de la ville espagnole d'Algésiras pour demander le départ du sous-marin nucléaire d'attaque britannique *Tireless* de son dock de Gibraltar, où il est en réparation suite à une panne du dispositif de refroidissement de sa chaudière nucléaire de propulsion. Le départ du bâtiment, selon le quotidien espagnol *El País*, n'est pas prévu avant la mi-mai. — (Reuters.)

■ SUÈDE : environ cinquante manifestants ont brûlé, dimanche 21 janvier, un drapeau européen, à l'occasion de la première réunion interministérielle informelle de la présidence suédoise de l'Union européenne. — (Reuters.)

■ INDE : la violence redouble au Cachemire sous contrôle indien, alors que le gouvernement de M. Atal Bihari Vajpayee doit se prononcer avant le 25 janvier sur une nouvelle extension du cessez-le-feu observé unilatéralement par les forces indiennes depuis le 27 novembre. Quinze personnes ont été tuées dimanche 21 janvier, dont neuf dans l'explosion d'une bombe télécommandée au passage d'un bus local dans lequel venaient de monter une trentaine de soldats. Six militants ont d'autre part été tués alors qu'ils tentaient de pénétrer au Cachemire. Traditionnellement, les militants redoublent d'activité à l'approche de la fête nationale indienne du 26 janvier, mais ce contexte de violence a incité plusieurs responsables, y compris au sein du gouvernement, à réclamer la fin du cessez-le-feu. — (Corresp.)



Prague réclame la libération des deux Tchèques détenus à Cuba

LES DEUX Tchèques détenus à Cuba depuis le 12 janvier, Ivan Pilip et Jan Bubenik, sont poursuivis par les autorités cubaines pour « association visant à provoquer une rébellion », a annoncé, dimanche 21 janvier, le porte-parole du ministère tchèque des affaires étrangères, Ales Pospisil. Les deux hommes, détenus dans une maison d'arrêt à La Havane, ont reçu samedi la visite d'un diplomate tchèque pour la première fois depuis leur interpellation. Ivan Pilip, député et ancien ministre des finances, et Jan Bubenik, ancien leader étudiant, sont « en bon état physique et psychique », selon le chargé d'affaires tchèque à La Havane, Josef Marsicek.

Prague réclame la « libération immédiate » de ses deux ressortissants, arrêtés par la police le 12 janvier dans la province de Ciego de Avila (300 km à l'est de La Havane)

après une rencontre avec des dissidents cubains. Ces arrestations surviennent dans un climat de répression accru ces dernières semaines, selon des opposants. Soixante-dix d'entre eux ont lancé, mardi 16 janvier, un appel à la communauté internationale pour qu'elle « contribue à arrêter la vague de répression » lancée par le gouvernement cubain depuis novembre 1999. Elles ont également pour toile de fond une mobilisation de la population orchestrée par les autorités, qui a culminé, vendredi 19 janvier, lors d'une marche de protestation contre les Etats-Unis.

Donnant le ton à la veille de l'investiture de George W. Bush, le président cubain Fidel Castro a défilé en tête du cortège dans les rues de La Havane, suivi d'un million de personnes, selon les autorités. — (AFP)

Les nouvelles Classes Business d'Iberia. Plus d'espace.

Voyager et se relaxer peuvent être une seule et même chose. Surtout si vous disposez d'un siège ergonomique qui s'incline davantage vous offrant plus d'espace. En outre, vous pouvez compter sur plus de 300 salles VIP dans les aéroports du monde entier et sur la possibilité d'accumuler des points et de les utiliser en volant sur toutes les compagnies du réseau oneworld. Les nouvelles Classes Business d'Iberia. Souriez.

Business

IBERIA
N°1 VERS L'ESPAGNE ET L'AMÉRIQUE LATINE.

MUNICIPALES Un arrêté de Dominique Voynet, ministre de l'environnement, sur les dates de fermeture de la chasse, publié au *Journal officiel*, samedi 20 janvier, a pour effet de remobiliser les chas-

seurs de gibier d'eau, alors que le mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) paraissait endormi à deux mois des élections municipales et cantonales. ● À SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME, où CPNT



avait obtenu 54 % des voix aux élections européennes de 1999 et où la chasse est omniprésente, les différentes listes déplorent que cet enjeu occulte tous les autres. ● L'ARRÊTÉ publié samedi instaure de nou-

velles dérogations pour la chasse de certaines espèces. Il installe un véritable imbroglio politico-juridique, les dates de fermeture faisant ainsi l'objet de plusieurs textes et décisions de justice privés de cohérence.

Les « chasseurs » repartent en guerre contre Dominique Voynet

Un arrêté de la ministre de l'environnement, publié au « Journal officiel » samedi 20 janvier et portant sur la fermeture de la chasse pour certaines espèces, remobilise CPNT à deux mois des élections municipales et cantonales. Le mouvement paraissait pourtant s'être mis en sommeil

DÉPUTÉ européen du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) et adjoint au maire d'Abbeville, dans la Somme, Yves Butel n'en croit toujours pas ses yeux. « A chaque fois qu'il y a une élection, du pain béni nous tombe tout droit du ciel ! », se réjouit-il. En 1999, l'interdiction par le Conseil d'Etat de la chasse nocturne au gibier d'eau avait largement contribué au succès de la liste menée par Jean Saint-Josse aux élections européennes, où elle avait remporté 6,77 % des voix. La divine surprise, cette fois, vient d'un communiqué explosif du ministère de l'environnement, qui a maladroïtement ranimé la colère des chasseurs (*lire ci-dessous*).

« On se paye notre tête, s'insurge M. Butel. Avec cet arrêté, il y a une nouvelle envie d'en découdre. Toute cette histoire a remobilisé les chasseurs, qui se dégonflaient un peu. » A quelques semaines des élections municipales, CPNT semblait en effet accumuler les difficultés, à la fois divisé sur sa stratégie politique et en perte de vitesse auprès de ses militants. Les responsables du mou-

vement le reconnaissent à mots couverts : la loi sur la chasse, difficilement votée le 28 juin 2000, a en partie atteint son objectif : « Elle nous a coupé l'herbe sous le pied », admet M. Butel. Parallèlement, une série de dérapages ont contribué à détériorer l'image du mouvement auprès du public comme de ses sympathisants modérés. L'agression du député Vincent Peillon (PS) par une centaine de chasseurs, le 29 avril, à Ault (Somme), a fini de réduire à néant les efforts patients des responsables cynégétiques pour donner une image respectable et modérée des chasseurs.

Dans une lettre envoyée, le 30 novembre 2000, à tous les cadres du mouvement, Véronique Matthieu, députée européenne, a tiré la sonnette d'alarme. Annonçant sa « mise en retrait » du mouvement, elle déplorait le « dysfonctionnement, voire peut-être l'incompétence de la structure » en fustigeant le « climat délétère » qui y règne. Depuis lors, indique-t-elle, les adhésions ont fortement augmenté dans son département des Vosges, où les chasseurs se mobilisent pour

faire entendre une voix différente de celle, tonitruante, des amateurs de gibier d'eau. « Les chasseurs de la Somme ou du Pas-de-Calais ne sont pas assez canalisés, et le mouvement manque de maturité politique dans ce coin, même si la ligne générale est identique », déplore Henri Sabarot, conseiller régional (CPNT) et président de la fédération des chasseurs d'Aquitaine.

C'est pourtant dans la Somme, où CPNT avait totalisé 27,06 % des voix aux élections européennes, comme dans le Nord-pas-Calais, où il compte plus de 100 000 électeurs, que la mobilisation repart de plus belle. Photocopié à des dizaines d'exemplaires dix jours avant sa publication au *Journal officiel*, l'arrêté du ministère a mis le feu aux poudres. Le 17 janvier, Jean Saint-Josse fustige devant cinq cents chasseurs d'Abbeville la « trahison des élus de la gauche plurielle ». Les élections municipales et cantonales ne sont qu'une étape avant les législatives, explique-t-il, seules échéances où les chasseurs pourront enfin espérer « sortir du contentieux et de l'insécurité où ils

sont plongés depuis vingt ans ». L'heure n'est pas à la conquête des mairies mais à la constitution d'un réseau serré de militants, pour « mailler » les départements, « miter » les municipalités, « infiltrer » les conseils généraux, où se présenteront pour la première fois dans l'histoire du mouvement

« Quand on est dans une petite commune, il ne faut pas mélanger la politique et la gestion »

« quelques dizaines de candidats » là où les scores des chasseurs girondins, charentais ou ardéchois le justifient. « Nous serons représentés dans plus de la moitié des communes de France », prévient M. Saint-Josse, mais pas sous l'étiquette CPNT.

A l'exception de quelques villes « tests » comme Arles (Bouches-

du-Rhône), Auch (Gers) ou Saint-Valéry-sur-Somme, où CPNT s'affichera sous ses propres couleurs, la consigne est de ne présenter aucun candidat sur des listes politiques. Il y aura ainsi en Gironde « environ mille candidats CPNT sur des listes d'union d'intérêts communaux, de droite ou de gauche, et dix pour cent d'entre eux seront tête de liste », rapporte M. Sabarot. M. Saint-Josse lui-même laissera son écharpe CPNT au placard, dans sa mairie de Coarrazac, dans les Pyrénées-Atlantiques.

Officiellement, en effet, CPNT ne se mêle pas de politique. Sur le terrain, les volontaires sont difficiles à trouver pour défendre les couleurs de la chasse. « Quand on est dans une petite commune, il ne faut pas mélanger la politique à la gestion de la ville », commente Bernard Amoureux (divers droite) maire de Naujac-sur-Mer, dans le Médoc, depuis 1995, sympathisant CPNT et membre du comité de soutien du mouvement. « Même si CPNT, c'est "ni gauche ni droite", cela a tendance à être de la politique. Cela pourrait même me desservir : des personnes qui

votent pour moi sont peut-être des opposants à la chasse ou bien ont eu, un jour, un problème avec des chasseurs. Je ne veux pas être dans un carcan politique », ajoute le maire.

Le mouvement ne risque-t-il pas, au soir des élections, de passer totalement inaperçu ? « C'est vrai qu'on ne pourra pas se compter. Certains diront même que c'est un échec et que le mouvement a disparu. On est habitué à tout ça et on se comptera en 2002 », répond M. Sabarot. Reste la sanction promise depuis des mois à tous les députés de la majorité plurielle qui ont mal voté, les Verts Noël Mamère et Dominique Voynet en tête : à Bègles comme à Dole, les chasseurs promettent de tout faire pour « faire perdre » leurs bêtes noires. « Il n'y a rien de mieux pour faire réagir la politique que de mettre à mal leurs fiefs électoraux », résume Jean Pilniak, délégué départemental de la Somme, quite a devoir faire, invariablement, le jeu des listes de droite.

Alexandre Garcia avec Claudia Courtois, à Bordeaux

Dans la Somme, les non-chasseurs déposent les armes

SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME, de notre envoyé spécial

Tous les soirs, Nicolas Lottin part dans le marais ravitailler son

REPORTAGE

Dans cette bourgade où la « culture » est omniprésente, CPNT fait 54 % des voix

armée de « bons soldats » à l'aide d'un grand seau rempli de blé. A son approche, une immense clameur envahit l'enclos où le chasseur élève une centaine de canards, au bord d'un étang en partie pris par la glace. « Mes vieux canards, je ne veux pas les tuer, explique-t-il. On a été complices des dizaines de nuit ensemble. Ils m'ont tellement fait plaisir que maintenant ils sont logés, nourris et peuvent vieillir tranquillement. » Dès que la lune et les vents sont favorables, il en choisit une dizaine qu'il dispose sur sa mare, prêts à crier pour attirer les bandes de passage qu'il attendra toute la nuit, le fusil pointé à la meurtrière de sa hutte.

Employé municipal à Saint-Valéry, M. Lottin doit démissionner pour se présenter aux élections municipales, en tête de la liste Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), sans être sûr de retrouver sa place après le scrutin. Lui qui aurait pu avoir une situation à Paris, où il a fait des études de publicité, il a préféré revenir au

pays, gagner peu, mais vivre avec la famille, la baie et la chasse, sa « raison de vivre ». Son grand-père, qui a eu dix-sept enfants, l'a initié à la « culture » cynégétique dès l'âge de trois ans. Depuis, il a passé plus de trois mille nuits dans la hutte familiale, créée en 1894 et achetée en 1932 par le grand-père. Celui qui fêtait François Mitterrand à la Bastille en 1981 ne croit plus aux « politiques qui ont trahi ». Alors il se présente à son tour « pour se faire entendre », défendre la chasse « avant qu'il ne soit trop tard ».

Dans cette petite ville de 2 783 habitants, où CPNT a recueilli 54 % des voix aux élections européennes de 1999 et 25,4 % aux régionales de 1998, la chasse ne semble pourtant pas avoir besoin de défenseurs : omniprésente, elle a son musée et ses locaux prêtés par la mairie, où l'association des chasseurs de gibier d'eau propose aux touristes la traversée de la baie de Somme ; on la retrouve à l'entrée de la ville, sur une pancarte « Jospin, responsable antichasse », comme dans les conversations des collégiens. « A quatorze ans, ils ne parlent que de ça », soupire Pierre Sageot, professeur d'histoire au collège de la ville et candidat communiste sur la liste de gauche.

A Saint-Valéry plus qu'ailleurs, la gauche a payé cher le vote de la loi chasse. « Notre parti s'est abstenu, et ils ne nous le pardonnent pas, regrette le militant communiste. J'ai des camarades qui ne veulent

pas venir sur notre liste pour aller avec les chasseurs. » De son bureau qui surplombe la baie, le maire (divers) de la ville, Pierre Dingre, évoque de son côté une « catastrophe ». Il se souvient de ce jeune chômeur de vingt-quatre ans qui est venu le voir en pleurs, quelques jours après l'agression du député socialiste Vincent Peillon, le 29 avril à Ault. « Il était poursuivi par la justice, on lui avait retiré son fusil et son permis de chasse, il n'avait plus de raison de vivre », rapporte le maire, scandalisé qu'« aucun patron de la chasse ne soit venu le défendre ».

Lui qui n'a cessé de se battre pour les chasseurs au cours de ses deux mandats, à la mairie comme au conseil général, ne se résout pas à voir la chasse faire l'objet d'« une exploitation malhonnête ». « Ce ne peut quand même pas être le seul élément de décision politique d'une région », s'emporte-t-il. Et puis, pour quelle chasse se bat-on ? Celle « qui s'industrialise et devient un privilège de caste » réservé aux plus fortunés ? « Les chasseurs de Picardie n'ont plus les moyens de se payer une nuit à la hutte », observe le maire, parce que les propriétaires de huttes « veulent aujourd'hui gagner beaucoup d'argent ». A la veille de son retrait de la politique, le maire évoque « une immense hypocrisie », avant de pointer du doigt deux canards siffleurs qui rasent les eaux calmes de la Somme.

A. Ga.

Les préfets sont empêtrés dans un imbroglio juridique

COMMENT embarrasser en ce moment un préfet ? Il suffit de lui demander à quelle date ferme la chasse dans son département. L'homme sortira aussitôt trois textes d'un tiroir. Le premier sera un décret du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, paru le 1^{er} août 2000 en application de la loi de juin 2000 autorisant la chasse jusqu'au 10 février. Le deuxième sera un arrêté, publié au *Journal officiel* samedi 20 janvier, instaurant de nouvelles dérogations, pour huit espèces, jusqu'au 20 février. Enfin, le représentant de l'Etat brandira un arrêt du tribunal administratif lui commandant, sous peine d'astreinte, de fermer la chasse au 31 janvier. Sur le calendrier, il pointera accessoirement une dernière date, le 11 mars, jour du premier tour des élections municipales.

Les dates de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux migrateurs sont devenues en dix jours un véritable imbroglio politico-juridique. S'ils ne sont que 300 000 à 400 000 à pratiquer cette variante sur le million et demi de chasseurs français, leur détermination et leur influence dans certaines circonscriptions en ont fait des interlocuteurs redoutés. Vincent Peillon (PS), député de la Somme, le sait, qui avait dû fuir en hélicoptère, en avril 2000, sous les jets de pierres de chasseurs en colère. L'élu socialiste avait, à l'époque, révélé un projet d'arrêté du ministère de l'environnement promettant une clôture dérogatoire au 20 février. C'est ce texte qui a resurgi, le 8 janvier, et a été envoyé aux préfets, mais assorti de restrictions de prélèvement et de la promesse de contrôles jugés inacceptables par le lobby de la chasse. M. Peillon et certains de ses collègues PS s'en sont ouverts au pre-

mier ministre et lui ont conseillé une attitude plus compréhensive. Lionel Jospin en a fait la demande à Dominique Voynet, qui a refusé. La ministre a seulement consenti à étendre la dérogation à la chasse de nuit.

LES TRIBUNAUX SAISIS

Mais, avant cet embrouillamini gouvernemental, les préfets avaient pris des arrêtés sur la base du décret d'août 2000, donc avec une date de fermeture au 10 février. Les associations de défense de l'environnement ont aussitôt attaqué ces textes, les estimant contraires à la réglementation européenne et à la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui fixe au 31 janvier la fermeture de la chasse. A ce jour, tous les tribunaux administratifs saisis leur ont donné raison, pour la Charente-Maritime, la Saône-et-Loire, l'Ille-et-Vilaine, le Doubs et le Territoire de Belfort. Les juges ont assorti leurs condamnations d'astreintes allant de 2 000 à 5 000 francs par jour de retard.

D'autres jugements devraient intervenir cette semaine, concernant le Pas-de-Calais, l'Ardèche, les Landes, la Gironde, l'Eure-et-Loir. Le droit étant ainsi fait, les associations devront reprendre leur travail procédurier de zéro si les préfets signent de nouveaux arrêtés au 20 février. Déjà, en 2000, leurs victoires juridiques avaient été inappliquées sur le terrain. Pierre Athanaze, responsable de France Nature Environnement, qui annonce vouloir attaquer l'arrêté ministériel paru samedi, est amer. « En matière de chasse, la France vit dans le non-droit », se plaint-il. Plutôt que de vide, les préfets parleraient plus volontiers de trop-plein.

Benoît Hopquin

Christophe Traïni, maître de conférences à l'IEP d'Aix-en-Provence « CPNT entend chasser sur les terres des hommes politiques »

« Vous êtes l'auteur d'une étude intitulée "Les braconniers de la politique" (Les Cahiers de Cevipof), dans laquelle vous analysez les ressorts de la conversion à Chasse, pêche, nature et traditions. Comment les chasseurs abordent-ils les élections municipales ?

— Depuis la création de CPNT, en 1989, les chasseurs sont très partagés sur le comportement à adopter en fonction des enjeux, locaux, nationaux ou européens, des scrutins. Les plus militants d'entre eux ont souvent été marqués par un passé politique avec lequel il n'est pas simple de composer lorsque l'on prétend sacrifier les clivages partisans d'autrefois sur l'autel de la chasse. Lors des prochaines municipales, deux éléments pourraient pourtant porter bon nombre de chasseurs à mettre fin à leurs dernières hésitations. D'une part, en se dotant de six députés européens, en 1999, le mouvement CPNT a fait taire les plus sceptiques sur l'efficacité de son action. D'autre part, le vote de la loi chasse, en juin 2000, a fait naître la volonté de sanctionner tous ceux qui en sont tenus responsables. Parmi les mesures de rétorsions, les dirigeants de CPNT ont

déjà annoncé qu'ils s'engageront aux prochaines législatives.

— Comment expliquez-vous le succès croissant de CPNT, qui a obtenu 6,77 % des voix aux élections européennes ?

— Le premier facteur de son développement est d'ordre sociologique. Il est lié à la stigmatisation croissante de la pratique de la chasse, très mal ressentie par des individus qui y sont attachés depuis leur enfance et qui refusent de voir les chasseurs apparaître comme des « beaufs » ou des abrutis. Le deuxième facteur est lié à l'incapacité des appuis politiques des chasseurs à les défendre dans la guérilla juridique menée par les associations écologistes pour obtenir la réduction des périodes de chasse au nom du droit européen. Les chasseurs l'ont très mal vécu, en ayant l'impression de ne plus être maîtres chez eux alors même que, pendant des années, l'Etat leur avait confié la gestion du secteur cynégétique. La montée en puissance de CPNT a été ainsi très clairement ponctuée par les intrusions successives du droit européen entre les politiques et les chasseurs. Pour répondre à une telle évolution, les sympathisants de CPNT entendent faire pression sur

les hommes politiques par tous les moyens, y compris en chassant sur leurs propres terres afin de leur ravir un maximum de sièges.

— Comment CPNT s'y prend-il pour faire triompher la cause de la chasse sur les clivages politiques traditionnels ?

— Les responsables de CPNT tiennent un discours très dépréciatif de l'homme politique, de gauche comme de droite, auquel ils opposent les vertus des chasseurs, qui seraient des hommes d'enthousiasme, de spontanéité. Face aux travers de la politique médiatique, ils présentent ainsi leurs qualités d'« hommes du terroir », comme les qualités nécessaires pour connaître les préoccupations des citoyens au plus près du terrain. C'est ce discours qui leur permet de présenter la défense de la ruralité comme un enjeu important pour la société française dans son ensemble. Certains, bien sûr, peuvent trouver ce mythe bien peu consistant. Il a pourtant bel et bien une certaine efficacité puisque, dans quinze départements, CPNT a déjà touché un électorat plus large que celui des chasseurs. »

Propos recueillis par A. Ga

NEUBAUER

206 XR
I,IL 4CV à partir de **66 400 F***

Equipement en série

- Direction assistée
- ABS
- 4 airbags
- Antidémarrage codé

* Tarif TTC 01A du 2/01/2001 pour une 206 XR, I,IL essence, 3 portes, hors options.

NEUBAUER à Paris Porte de Champerret
9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88

PEUGEOT

Philippe Séguin confirme sa stratégie à Paris malgré les sondages

La gauche favorite dans le 13^e arrondissement

ALORS QUE se succèdent les sondages défavorables à la droite parisienne, Philippe Séguin a définitivement coupé court aux supputations sur un éventuel changement de cap de sa campagne. Refusant d'écouter ses partisans qui le pressaient, depuis plusieurs jours, de prendre la tête de liste dans le 18^e arrondissement, il a confirmé, dimanche 21 janvier sur Europe 1, qu'il resterait en quatrième position sur la liste. « J'ai un moral d'acier », a assuré M. Séguin en répétant que sa « stratégie était bonne » et qu'il était convaincu « de la justesse de son combat ». « Vous imaginez, a-t-il poursuivi, alors que je fais un effort de rajeunissement et de féminisation, que je vais aller retirer la tête de liste à Roxane Decorte qui est née dans le 18^e arrondissement, qui a milité dans le 18^e arrondissement et qui incarne cette volonté de renouveau ! »

Les partisans de M. Séguin en sont donc pour leurs frais. L'annonce de la publication, samedi 20 janvier, de deux sondages donnant la gauche largement majoritaire dans les 12^e et 14^e arrondissements, avait déclenché un vent de panique au sein de l'état-major séguiniste. Une troisième enquête, publiée par le *Journal du Dimanche* du 21 janvier, montre que la droite pourrait être également en mauvaise posture dans un autre arrondissement-clé, le 13^e, où Jacques Toubon a finalement accepté d'être numéro deux sur la liste. Selon cette enquête, réalisée par l'IFOP, le 20 janvier, auprès d'un échantillon de 603 électeurs du 13^e, la liste de Bertrand Delanoë conduite par le socialiste Serge Blisko, l'emporterait au premier tour avec 39 % des voix contre

28 % à celle de M. Séguin conduite par la nouvelle tête de liste du 13^e, Françoise Forette et Jacques Toubon. Les Verts sont crédités de 13 % des intentions de vote, la liste de Jean Tiberi de 9 %. Au deuxième tour, la gauche l'emporterait dans tous les cas : avec 54 % des voix en cas de triangulaire (contre 33 % à la liste de M. Séguin et 13 % à celle de M. Tiberi) et 56 % des voix en cas de duel gauche-droite.

Malgré ces encouragements, le candidat socialiste à la Mairie de Paris, M. Delanoë, s'efforce de conserver la tête froide. Invité du Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI, dimanche 21 janvier, il a commenté la situation de la droite qui, selon lui, « prépare un troisième tour ». « Est-ce que vous vous rendez compte de ce que ça représente pour les Parisiens ? », a interrogé M. Delanoë. « C'est le dispositif le plus confus, le plus inefficace, le plus déloyal qui soit vis-à-vis des électeurs. »

« LA JURISPRUDENCE CHIRAC »

Le candidat socialiste en a aussi profité pour répondre aux accusations de M. Séguin concernant le nombre des collaborateurs de son groupe à l'Hôtel de Ville. « Le groupe socialiste et apparentés dispose de 34 collaborateurs pour 42 élus », a expliqué M. Delanoë qui a rappelé que c'était Jacques Chirac qui avait choisi de donner « un peu plus à l'opposition » pour compenser le fait que la majorité disposait, elle, des « cabinets des maires adjoints ». « Si je suis maire de Paris, a-t-il annoncé, j'ai plutôt l'intention d'appliquer la jurisprudence Chirac. C'est plus démocratique et plus respectueux du pluralisme. »

Christine Garin

La tenue d'une législative à Toulouse brouille les cartes à gauche

Nommé au CSA, Dominique Baudis démissionne de son siège de député

La date prévue pour l'élection législative devant pourvoir au remplacement de Dominique Baudis, nommé président du CSA, n'est pas encore fixée. A droite, Phi-

lippe Douste-Blazy, qui concourt déjà pour la mairie, est sur les rangs. Ce nouveau scrutin a relancé la concurrence entre les différents partis de la gauche plurielle.

TOULOUSE

de notre correspondant régional

Toulouse n'en a pas encore fini avec Dominique Baudis. Sa décision de quitter la mairie après trois mandats successifs avait ouvert le jeu : la gauche s'est soudain prise à espérer conquérir la quatrième ville de France, et Philippe Douste-Blazy a quitté ses terres pyrénéennes pour venir quérir, ici, une responsabilité municipale à la hauteur de ses ambitions. L'empoignade, déjà, faisait frissonner la ville. Mais le second départ de M. Baudis, pour Paris cette fois, comme président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), entraîne le déroulement d'une autre joute électorale locale, quasi simultanée.

L'ex-maire de Toulouse – qui devrait être remplacé par son troisième adjoint, Guy Hersant, mardi 23 janvier, au cours d'un conseil municipal extraordinaire – est aussi député (UDF) de la première circonscription de Haute-Garonne. C'est d'ailleurs le seul député non socialiste du département. Sa nomination au CSA l'oblige à démissionner de ce mandat et à provoquer une élection législative anticipée.

Aura-t-elle lieu avant, après ou en même temps que les deux tours des élections municipales, les 11 et 18 mars ? Personne n'en sait encore rien, et les services du ministère de l'intérieur sont confrontés à un cas de figure difficile. Une élection partielle ne peut intervenir dans les douze mois précédant les élections législatives nationales. Or l'échéance de celles-ci n'est pas encore fixée en raison du projet de loi sur l'inversion du calendrier, qui est en navette parlementaire.

Avant le 11 mars, le délai obligerait les électeurs toulousains à se déplacer quatre dimanches successifs. Autre hypothèse : faire coïncider l'élection législative et les municipales. Mais, à cette date-là, se tient aussi le scrutin cantonal sur une partie de la ville de Toulouse. Les électeurs seraient ainsi appelés à voter trois fois, deux dimanches de suite, pour trois scrutins différents. « Compliqué », estime-t-on du côté de l'administration électorale.

On ne sait donc pas si l'élection législative partielle servira de tour de chauffe avant le scrutin municipal ou de session de rattrapage, après. Le paysage politique, en tout cas, ne sera pas le même. M. Douste-Blazy, qui est toujours donné gagnant pour le Capitole par les sondages même si son avance s'est réduite, ne cache pas qu'il sera probablement candidat au fauteuil de député de Toulouse. Personne, à droite, ne conteste cette candidature. Prudent, il attend toutefois de prendre connaissance du calendrier avant de se prononcer.

MOTIVÉ(E)S PAS MOTIVÉ

A gauche, la cacophonie qui avait marqué les premiers temps de la campagne municipale, avec six listes en présence, et qui semblait s'être calmée avec le ralliement du Parti radical de gauche à la liste conduite par François Simon (PS) et avec l'engagement de loyauté des Verts au second tour, reprend de plus belle. François Simon ayant clairement indiqué qu'il ne serait pas candidat, par application du principe de non-cumul des mandats, les ambitions fleurissent au sein du PS. Le candi-

dat le plus sérieux apparaît être Jean-Jacques Mirassou, conseiller général de Toulouse, qui avait échoué, à la surprise générale, contre M. Simon lors de la désignation par le PS de sa tête de liste aux municipales.

Mais le PRG est aussi candidat. Guy Debusson estime que son ralliement à la liste de la gauche plurielle doit être payé de retour. Les Verts, eux, exigent l'application de l'accord passé avec le PS qui leur destinait cette circonscription, d'autant qu'en 1997 Marie-Françoise Mendez – tête de liste des Verts pour le scrutin municipal – était parvenue à mettre M. Baudis en ballottage pour la première fois de sa carrière. Pas question, rétorquent les socialistes : « Si les Verts veulent qu'on les soutienne pour la législative, qu'ils renoncent à faire bande à part pour les municipales. » Quant au Parti communiste, présent sur la liste du PS pour le scrutin municipal, il a d'ores et déjà pris les devants et annoncé la candidature de Claudie Fontes, deuxième de liste de M. Simon. La situation est tellement confuse que les instances nationales du PS, du PCF, des Verts et du PRG ont décidé de trancher le cas toulousain et de désigner eux-mêmes le ou la candidat(e) au remplacement de M. Baudis. Seule certitude : la liste Motivé(e)s, soutenue par le groupe Zebda et de nombreuses associations, tout entière consacrée à l'élaboration d'« une autre politique municipale » (*Le Monde* du 18 janvier), se désintéressera de cette élection législative dont tout le monde parle sans savoir quand elle aura lieu.

Jean-Paul Besset

ÉCHOS

■ **CUMULS** : quatorze eurodéputés socialistes – dont Michel Rocard – ont demandé, samedi 20 janvier, au premier ministre et aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat un report des dispositions de la loi du 5 avril 2000 leur interdisant de cumuler leur mandat avec une fonction exécutive locale. Dans leur lettre ouverte, ils leur demandent de faire voter, avant la suspension des travaux du Parlement prévue le 8 février, « une disposition susceptible de [les] reporter à la prochaine élection européenne ». Les signataires dénoncent l'« incohérence » de dispositions qui autorisent députés et sénateurs à conserver le droit d'avoir un mandat de maire ou de président de conseil général ou régional. « Les seuls citoyens interdits d'exercer ces fonctions sont aujourd'hui les quatre-vingt-sept représentants de la France au Parlement européen », notent-ils. Le Conseil constitutionnel avait validé cette loi.

■ **PCF** : Robert Hue s'est félicité, dimanche 21 janvier, à Evreux, des accords pour les municipales signés avec le PS et les autres composantes de la gauche. Le secrétaire national du PCF a souligné que « jamais dans le passé » ces accords n'avaient été « si nombreux et de si bonne qualité ». M. Hue a cependant ajouté qu'il veillera à leur « application rigoureuse ».

■ **CLERMONT-FERRAND** : M^{me} Paule Oudot (UDF), députée suppléante de Valéry Giscard d'Estaing dans le Puy-de-Dôme, conduira la liste de l'opposition contre le maire sortant, Serge Godard (PS), a annoncé, samedi 20 janvier, la commission nationale d'investiture UDF-RPR-DL. « Cette candidature marque la volonté d'innover à Clermont-Ferrand, car c'est la première fois que l'opposition présente une candidate aux élections municipales », a indiqué le délégué national UDF aux élections, Hervé Marseille. Brice Hortefeux (RPR) doit figurer en deuxième position sur la liste de la droite.

Nous développons des traitements innovants contre la polyarthrite rhumatoïde.

Pour que ceux qui souffrent de polyarthrite rhumatoïde puissent vivre aussi dans le rythme.



Nous souhaitons vivre notre vie librement. Mais, pour plus de cinq millions de personnes à travers le monde, ce n'est qu'un rêve. Un simple mouvement, un geste évident pour nous, sont pour elles extrêmement douloureux : elles souffrent de polyarthrite rhumatoïde. Chez Aventis, un des leaders mondiaux de l'industrie pharmaceutique, nos chercheurs s'appuient sur leur savoir-faire et sur des technologies de pointe pour développer des traitements toujours plus innovants contre les maladies rhumatismales. Pour combattre non seulement leurs symptômes mais aussi leurs causes. Pour que chacun puisse vivre pleinement dans le mouvement de la vie.

Aventis, Strasbourg (France) est coté sur les marchés boursiers de Paris, Frankfurt et New York. www.aventis.com

Notre challenge c'est la vie



Le gouvernement face à l'offensive du patronat et à la grogne sociale

Avenir des retraites, salaires dans la fonction publique, mécontentement dans les hôpitaux et les professions de santé : alors que le patronat multiplie les initiatives, la mobilisation unitaire de tous les syndicats place le gouvernement dans une situation délicate

Les appels syndicaux à la mobilisation se multiplient cette semaine et, au-delà, dans les hôpitaux, le secteur privé ou la fonction publique. Trois temps forts sont notamment organisés, autour des retraites, de la

santé et des salaires. Le 25 janvier, toutes les organisations syndicales, soutenues par le PS, le PCF, les Verts et le MDC, appellent à des manifestations et des arrêts de travail pour protester contre l'offensive du

Medef sur les retraites complémentaires. Cette journée étant en passe de devenir le symbole de la défense des retraites, les fédérations de fonctionnaires et les associations de retraités ont appelé leurs adhé-

rents à rejoindre les cortèges. Le même jour, la ministre de l'emploi, Elisabeth Guigou, confrontée à une série de mouvements de grogne, a convoqué un « Grenelle de la santé » avec l'ensemble des profes-

sionnels concernés. Le 30 janvier, les fédérations de fonctionnaires invitent à leur tour leurs adhérents à manifester pour exiger la réouverture des négociations salariales.

DEMANDEZ le programme! Du 22 au 30 janvier, il est presque complet: des salariés du privé aux fonctionnaires, en passant par les personnels hospitaliers, les appels à la grève et aux manifestations se multiplient. Dominée par trois rendez-vous importants autour des retraites, de la santé et des salaires, cette semaine est marquée par une unité syndicale plutôt rare, faisant ainsi craindre au gouvernement une jonction de tous les mécontentements à quelques semaines des élections municipales (lire ci-dessous). Entreprises « bloquées » ou fonction publique figée, les deux secteurs sont concernés par des appels à la « mobilisation » sur le plan national ou local.

● **Hôpitaux** : le personnel non-médical de l'hôpital européen Georges Pompidou ouvre le bal, lundi 22 janvier, en débrayant pour protester contre « la désorganisation générale ». Le lendemain, mardi, une journée « bloc opératoire fermé » est organisée sur tout le territoire avec manifestation nationale, à Paris, des infirmières anesthésistes (IADE) et de bloc opératoire (IBODE). Ces dernières, qui n'en sont pas à leur première action, exigent une revalorisation de leur grille de salaires.

Les hôpitaux connaîtront ensuite une nouvelle période d'effervescence, pas seulement à cause des retraites et des salaires. Alors que les négociations sur les 35 heures, engagées par Elisabeth Guigou, se poursuivent avec un nouveau rendez-vous le 7 février, d'autres, ouvertes sur les filières professionnelles et les classifications, ont motivé un appel unitaire des huit syndicats représentatifs pour une journée d'action nationale, le 6 février.



● **Retraites** : attisée par l'attitude du Medef sur le dossier des retraites complémentaires, la journée du 25 janvier devrait mobiliser. Depuis l'échec des négociations du 21 décembre, l'organisation patronale a, en effet, annoncé que les cotisations ASF, qui servent à financer les départs à soixante ans dans les régimes complémentaires, ne seraient plus prélevées. Les cinq confédérations CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC, réunies en intersyndicale, ont donc appelé à la mobilisation des salariés. Selon Jean-Christophe Le Dui-gou (CGT), plus de cent défilés, arrêts de travail et rassemblements sont déjà prévus un peu partout en France. Ainsi, chez Renault Le Mans ou dans le groupe Schneider Electric, des tracts circulent appelant à des débrayages de trois

heures pour chacune des équipes de travail. Le transport routier ayant été invité par les syndicats à rejoindre le mouvement, Marc Blondel estime que « ça pourrait être gros ». Dans un entretien au *Parisien*, lundi 22 janvier, le secrétaire général de FO assure que « l'objectif est de bloquer les entreprises, grandes ou petites ». Même la CSL, syndicat proche des directions d'entreprise, approuve cette journée et considère les « déclarations du Medef comme une déclaration de guerre envers les salariés du privé », alors que « les patrons licencient ceux-ci à tour de bras dès qu'ils dépassent la cinquantaine ».

Le 25 janvier est en passe de devenir le symbole de la défense des retraites. Les associations de retraités ont appelé à rejoindre les défilés, tout comme les fédéra-

tions de fonctionnaires, CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, à l'exception de la CFDT et de l'UNSA, ou bien encore le Groupe des dix et l'association Attac. L'ensemble des fédérations de cheminots a décidé de rallier les cortèges, estimant que les régimes spéciaux « seront à leur tour visés si l'écart entre le système général et celui des cheminots venait à nouveau à se creuser ». Un préavis de grève à également été déposé par la CGT à La Poste. A Paris, la présence des leaders syndicaux, dont Nicole Notat (CFDT), est acquise.

● **Santé** : le même jour, jeudi 25 janvier, M^{me} Guigou a convoqué un sommet, déjà baptisé le « Grenelle de la santé » avec l'ensemble des professionnels concernés. Pour la ministre de l'emploi et de la solidarité, confrontée à une série de manifestations de colère du secteur, des masseurs-kinés aux infirmières libérales, il s'agit de restaurer le dialogue et de trouver les bases d'une nouvelle régulation des dépenses, alors que celles-ci sont deux à trois supérieures aux objectifs votés par le Parlement (*Le Monde* du 19 janvier). Pas moins de quarante personnes devraient se retrouver autour de la table. Selon un sondage Ipsos paru dans le *Quotidien du Médecin*, 80 % des médecins libéraux se

disent « plutôt ou tout à fait pessimistes » sur l'issue de cette rencontre.

● **Salaires** : les négociations avec le ministre de tutelle, Michel Sapin, ayant échoué, toutes les fédérations de fonctionnaires ont appelé à la grève et à des manifes-

té à divers mouvements. Après treize semaines de débrayages quotidiens, la CFDT et la CGT appellent désormais les 969 salariés de la société Hispano-Suiza, filiale du groupe aéronautique Snecma, à manifester le 23 janvier. A Metz, après la grève démarrée le 9 jan-

Atofina ne suit pas le patronat sur les retraites

La société de chimie Atofina, filiale du groupe TotalFinaElf, a décidé de ne pas suivre les consignes du Medef et de continuer à prélever les cotisations ASF qui financent les retraites complémentaires à soixante ans. Soumise à la pression de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC, qui souhaitait connaître sa position sur le sujet, la direction de l'entreprise a indiqué qu'elle « continuera à faire les prélèvements normalement, jusqu'à ce qu'il y ait des instructions claires, très précises de la part des organismes gestionnaires », notamment de l'Unedic, le régime d'assurance-chômage qui collecte les cotisations ASF.

Dans un communiqué, l'intersyndicale s'est réjouie de cette prise de position, en précisant que les élus du personnel étaient montés au créneau lors du comité central d'entreprise, le 18 janvier. Selon la CGT, la réaction d'Atofina précède une réunion paritaire prévue le 23 janvier consacrée à un programme de préretraites volontaires « avec départ à cinquante-sept ans ».

tations mardi 30 janvier. Tandis que M. Sapin menace de prendre des mesures « unilatérales », les syndicats « exigent la réouverture » des discussions « sur la base de propositions significativement améliorées ». Là aussi, il se produit un écho avec le secteur privé, confron-

vier, des salariés de la Caisse d'Épargne de Lorraine-Nord (117 agences) ont séquestré le directeur vendredi 19 janvier après que l'intersyndicale a décidé de « radicaliser » son action.

Isabelle Mandraud

La stratégie risquée du Medef

CE N'EST pour le moment ni la forte houle, ni la tempête; mais, de l'affaire Danone à l'échec des négociations salariales dans la fonction publique, en passant par l'offensi-

ANALYSE

Les éléments d'une crispation généralisée se sont accumulés

ve du Medef sur les retraites, les ingrédients de crispation sociale se sont accumulés en quelques jours. Au point désormais de dessiner une ambiance propice à un énerve-ment général... Sans compter que pour être tout à fait exhaustif, il faudrait ajouter à la liste ci-dessus un courant persistant de conflits salariaux dans le privé, depuis plusieurs semaines, et la diffusion d'une revendication-choc, des « 500 francs de plus » mensuels, ou la grogne qui monte dans le secteur hospitalier à propos des reclassifications.

Qu'il s'agisse de le repousser ou de l'appeler de ses vœux, le mot « cristallisation » est dans toutes les bouches à l'approche du 25 janvier, date de la journée nationale d'action sur les retraites complémentaires organisée par les cinq centrales - CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC -, rejointes par la FSU, l'UNSA et le Groupe des Dix. Du côté des organisations syndicales, trois blocs se dessinent à gros traits.

Pour ne pas « rendre service au Medef », qui a déjà raillé des manifestations où ne s'exprimeraient que le « corporatisme » des agents de l'Etat, la CFDT et l'UNSA n'ont pas appelé leur fédérations de fonctionnaires à participer à cette journée. Pour l'une comme pour l'autre, il n'est pas question de mélanger les revendications. La journée du 25 janvier concerne, soulignent-elles, les retraites dans le privé et elle est ciblée sur le Medef. S'agissant des salaires dans le public, elles se réservent pour la grève du 30 janvier, à laquelle participeront l'ensemble des fédérations de fonctionnaires. Par ailleurs, l'une comme l'autre, jugeant relativement inévitable une réforme des retraites dans le secteur public, entendent préserver leurs marges de manœuvre sur ce thème.

Pour la CGT, la journée du 25 janvier est une journée « retraites », ciblée sur le Medef et qui doit mobiliser le privé. Cependant, la centrale estime que les agents du secteur public sont également concernés, leur système de retraite devenant injustifiable si d'aventure les pro-

jets d'allongement de la durée de cotisation portés par le Medef étaient adoptés. La CGT comme FO, la CGC, la CFTC, la FSU et le Groupe des Dix ont donc appelé leurs adhérents fonctionnaires à participer activement à la journée du 25 janvier. En revanche, si la CGT n'entend pas mettre l'accent sur les salaires à cette occasion, FO et le Groupe des Dix estiment que les deux sujets sont liés, dans le public comme dans le privé.

UNE MÈCHE DE PLUS

Le gouvernement, lui, se montre très attentif à ce qu'il n'y ait pas « amalgame ». Au Parti socialiste qui a manifesté son soutien à la journée du 25 janvier, on souligne qu'il ne doit pas y avoir de confusion : pas question de voir stigmatiser l'Etat-employeur ! Les rémunérations dans la fonction publique et les retraites dans le privé sont des dossiers de nature très différente, souligne-t-on rue de Solferino, en indiquant que l'ambiguïté ne pourrait que faire le jeu du Medef.

Pour autant, la plus grande fébrilité sociale qui se profile n'en est pas moins suivie avec attention. Le Medef, qui a confirmé son intention de passer en force sur les retraites complémentaires, est venu allumer une grosse mèche supplémentaire. Les dirigeants de l'organisation patronale ont vendu à leurs troupes un « coup » fondé sur l'analyse selon laquelle ils ne peuvent pas perdre : que les syndicats flanchent, et le Medef obtient une victoire politique totale. L'or-

ganisation patronale apparaît comme l'initiateur d'une réforme « courageuse » et écarte définitivement toute perspective de relèvement des cotisations. Que le bras de fer continue, et c'est le gouvernement qui est dans l'embaras, contraint de trouver une solution pour pérenniser le financement de la retraite à soixante ans des régimes complémentaires, sans en avoir aisément les moyens en raison de la nature paritaire de ces organismes.

Le Medef table sur une relative atonie sociale et des mobilisations qui s'épuiseront assez rapidement d'elles-mêmes. La *hic*, c'est que même sans déboucher sur un mouvement de protestation générale, son initiative risque bien de durcir un climat social déjà fort incertain et dont ses adhérents pourraient être les premiers à supporter les frais. Il n'est pas facile, pour un chef d'entreprise, de contenir des revendications salariales en période de reprise de la croissance. Cela l'est encore moins quand il lui faut annoncer qu'à compter du 1er avril, les futurs retraités verront leurs pensions complémentaires supporter un abattement allant jusqu'à 22 %, faute d'un accord sur le projet du Medef. Si la journée du 25 janvier devait entraîner un durcissement, les dirigeants de l'organisation patronale pourraient bien se voir reprocher par leurs membres d'avoir joué les apprentis-sorciers.

Caroline Monnot

ipag

ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
Paris - Nice

Concours ouvert aux terminales et aux bacheliers

Diplôme visé Bac + 4

10 à 16 mois de stages en France et à l'étranger

68 universités partenaires dans le monde

3 200 anciens élèves

Un 3^{ème} cycle : Programme Start-up

Informations : www.ipag.fr

IPAG Paris - 184, bd St-Germain - 75006 PARIS - Tél : 01 53 63 36 00
IPAG Nice - 4, bd Carabacel - 06000 NICE - Tél : 04 93 13 39 00

Etablissement privé d'enseignement technologique supérieur

swissair

AIR LIBERTE

AFM

AIR LITTORAL

sabena

Il n'y a pas que les sports d'hiver en hiver.

Tarifs promotionnels au départ de Paris Orly :

Los Angeles : 2050 F HT A/R

Rome : 1350 F HT A/R *

Nice : 510 F HT A/R

Prague : 1435 F HT A/R *

Toulouse : 495 F HT A/R

New York : 1690 F HT A/R *

Fort de France : 2350 F HT A/R

Montpellier : 490 F HT A/R

Douala : 3825 F HT A/R *

Ainsi que d'autres destinations...

Les périodes de ventes, de voyages et les tarifs sont soumis à des conditions particulières. Renseignez vous auprès de votre agence de voyages ou contactez le

0820 340 350 (0,78 F TTC/mn)

* taxes d'aéroport comprises entre 69 F et 560 F. Ces taxes sont soumises à des modifications sans préavis.
* via Zurich ou Bruxelles.

Le RPR ne veut pas abandonner sa position dominante au sein de l'opposition

La direction du parti gaulliste accueille avec réserve les propositions de fusion à droite

A l'occasion du comité politique du RPR, samedi 20 janvier, la présidente du mouvement, Michèle Alliot-Marie, a déclaré que « le gaullisme n'est

pas soluble dans l'eau tiède ! ». Elle exprimait ainsi les réticences de la majorité des cadres du parti à l'égard du projet de fusion des forma-

tions de l'opposition, défendu par Edouard Balladur. Pour sa part, Alain Juppé a reconnu, sur France 3, que « le mot fusion peut faire peur ».

JUSQU'OU ne pas aller trop loin ? La réunion, samedi 20 janvier, du comité politique du RPR a eu le mérite de présenter à peu près toute la palette des réactions que provoquent les diverses propositions d'union de l'opposition, émises ces dernières semaines.

En l'absence d'Alain Juppé, l'un des principaux signataires de l'appel baptisé « France alternance » (*Le Monde* daté 14-15 janvier), Edouard Balladur s'est retrouvé bien seul pour prôner la solution extrême, consistant à fondre dans une formation unique, l'Union pour la réforme, les différentes composantes de l'opposition. « Certains trouvent mes propositions trop maximalistes », a reconnu l'ancien premier ministre, tout en insistant sur la nécessité de créer une sorte de choc psychologique pour convaincre l'électorat de droite que quelque chose de nouveau est en train de se passer.

Conseiller politique du RPR, François Fillon n'est pas si éloigné lorsqu'il constate que « le paysage politique reste dangereusement figé ». Comptant parmi les plus jeunes des responsables de l'opposition, il veut voir apparaître « de nouveaux visages ». « L'union, dit-il, doit être incarnée à sa tête par des hommes et des femmes qui n'ont aucune ambition personnelle ni à l'Élysée ni à Matignon. » Pour le député de la Sarthe, « l'union doit dépasser la logique des écuries présidentielles » et il ose cette question : « Ce qui est important, c'est de savoir si le RPR est capable de concéder sa situation au profit de

cette union, et, si oui, sous quelles conditions ? »

Concéder une situation ? Sûrement pas, lui ont répondu à la fois le député des Hauts-de-Seine, Jacques Baumel, l'un des vétérans du gaullisme, et le jeune secrétaire national chargé du projet, Jean-François Copé, « entré » en politique au début des années 90. « Il serait paradoxal que les héritiers du gaullisme soient les fossoyeurs de la

« Le gaullisme n'est pas soluble dans l'eau tiède ! », a affirmé Michèle Alliot-Marie, après avoir dit sa méfiance pour les « usines à gaz »

République gaullienne », a lancé, lyrique, le premier. Rappelant le précédent du Parti socialiste, que l'on croyait mort après son échec en 1993, le second s'interroge : « Faut-il lâcher la proie pour l'ombre ? » Non, répond M. Copé qui préfère « garder le trésor de guerre que constitue le RPR ».

Comme il est naturel, les représentants de la direction, Michèle Alliot-Marie, Adrien Gouteyron, Patrick Devedjian, sont eux aussi hostiles, avec des nuances, non à l'union de l'opposition, mais au

projet de fusion. « Le gaullisme n'est pas soluble dans l'eau tiède ! », a affirmé la présidente du RPR, après avoir dit sa méfiance pour les « usines à gaz ». « Parce qu'il est, qu'on le veuille ou non, le parti de l'opposition le plus nombreux par ses électeurs, ses militants, ses structures décentralisées, c'est au RPR que revient la première responsabilité dans l'initiation de la refondation nécessaire de notre vie politique », a rappelé M^{me} Alliot-Marie.

Evoquant les craintes que suscitent chez François Bayrou et Alain Madelin les initiatives en faveur de l'union, le porte-parole du RPR, M. Devedjian a été le seul à dire que non seulement « l'union de l'opposition ne peut pas être une agression contre l'une de ses composantes », mais qu'« il est de notre intérêt qu'il y ait un candidat centriste au premier tour de l'élection présidentielle afin de mieux fixer les voix flottantes ».

Sur France 3, dimanche 21 janvier, M. Juppé a reconnu que « le mot "fusion" peut faire peur » et qu'il faudrait sans doute procé-

der par étapes. Mais, a-t-il estimé, « tous les états-majors ne sont pas récalcitrants », en soulignant que « les présidents de six groupes parlementaires sur sept ont signé » le projet de « France alternance ».

L'ancien premier ministre a également recommandé que la nouvelle formation qu'il souhaite voir se constituer au printemps « concentre son attention sur la préparation des élections législatives », quitte à ce qu'elle apporte aussi son soutien à un candidat à l'élection présidentielle, sans exclure les autres.

Dans un entretien publié lundi 22 janvier par *La Tribune*, un autre ancien premier ministre, Raymond Barre, estime que « la bonne formule n'est pas l'intégration mais l'alliance ». « Les courants politiques français sont trop anciens, trop enracinés dans les esprits, pour que, en dehors de périodes exceptionnelles, l'union dont on parle tellement puisse se réaliser facilement », explique le maire de Lyon.

Jean-Louis Saux

Le vice-président du Conseil d'Etat dénonce la loi « bavarde »

RENAUD DENOIX DE SAINT-MARC, vice-président du Conseil d'Etat, juge « dommageable » que « l'action politique [ait] pris la forme d'une gesticulation législative ». Dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* daté du 21 janvier, il estime que la loi, au lieu d'être « solennelle, brève et permanente », est « bavarde, précaire et banalisée ». « Il existe (...) un mauvais penchant chez les gouvernants, (...) celui d'utiliser la loi comme un moyen d'action politique », déplore-t-il. Il juge également que « les ministres travaillent (...) avec des cabinets pléthoriques » expliquant, selon lui, « un certain découragement dans l'encadrement supérieur de l'Etat », qui a « le sentiment (...) d'être inutile ». Cette polémique intervient après celle qui a opposé le Conseil constitutionnel à une partie de la gauche à l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 20 janvier).

DÉPÊCHE

■ **SONDAGE : Jacques Chirac gagne 2 points et Lionel Jospin 1 point de popularité** dans le dernier baromètre de l'IFOP, réalisé, du 11 au 19 janvier, auprès d'un échantillon de 1 867 personnes et publié par *Le Journal du dimanche* (daté 21 janvier). Le chef de l'Etat recueille 57 % de bonnes opinions contre 34 % de mauvaises. Le premier ministre est apprécié par 52 % des personnes interrogées contre 41 % de mécontents.

Une élection cantonale partielle

VAL-D'OISE

Pontoise (second tour).

L, 15 493 ; V, 4 852 ; A, 68,68 % ; E, 4 695. Philippe Houillon, DL, 2 613 (55,65 %) ... ÉLU Jean-Michel Rollot, PS, 2 082 (44,35 %).

[Les Pontoisiens ont confirmé leur vote du premier tour en élisant le député Philippe Houillon (DL) au siège de conseiller général, conservant ainsi à la droite la ville-canton de Pontoise. Un avertissement pour Jean-Michel Rollot, maire (PS) de Pontoise, qui sera de nouveau candidat aux municipales et aux cantonales de mars. Avec 44,39 % des suffrages, il améliore toutefois son score de 1994, où il avait obtenu au second tour 41,28 % des voix. Le millier d'abstentionnistes du premier tour qui se sont déplacés hier se sont répartis à égalité sur les deux candidats.]

14 janvier 2001 : L, 15 493 ; V, 3 908 ; A, 74,78 % ; E, 3 825 ; Philippe Houillon, DL, 1 838 (48,05 %) ; Jean-Michel Rollot, PS, 1 288 (33,67 %) ; Alain Dacheville, FN, 195 (5,10 %) ; Jean-Pierre Rossignol, PCF, 191 (4,99 %) ; Sylviane Farjon, NE, 165 (4,31 %) ; Louis Girard, MNR, 148 (3,87 %).

27 mars 1994 : L, 14 826 ; V, 7 393 ; A, 50,13 % ; E, 6 836 ; Philippe Hémé, UDF-CDS, 4 014 (58,72 %) ; Jean-Michel Rollot, PS, 2 822 (41,28 %).

(PUBLICITÉ)

Lettre ouverte des salariés de Bull au Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Notre Direction vient d'annoncer, une fois de plus, **un plan de réduction des effectifs et de départs de Bull, qui va toucher près de 1 salarié sur 4 en France**, plan qui s'accompagne de **la cession de pans entiers de nos activités**, en particulier les "cartes à puce" (*profitables et en forte croissance*) qui passeraient sous contrôle américain.

Les salariés de Bull refusent ces projets qui mettent en évidence une contradiction majeure, d'un côté l'omniprésence et l'expansion de l'usage des technologies de l'information (*Internet, etc.*), de l'autre la désertification de l'Europe sur ces technologies de base.

Les grands noms de l'informatique européenne ont abandonné leurs activités de recherche et de développement et sont devenus des revendeurs, ou des sociétés de services. Ce processus s'accélère pour Bull, depuis sa privatisation.

Pourquoi les grands noms de l'informatique européenne ont-ils "jeté l'éponge" ? Parce que la règle du jeu n'est pas la même pour tout le monde.

Les pouvoirs publics, tant à l'échelle française qu'européenne, se sont désengagés :

- ils ne soutiennent plus la Recherche-Développement, alors qu'aux USA près de la moitié de celle-ci est financée sur contrats publics par les agences Fédérales,
- ils n'utilisent plus le levier des marchés publics pour favoriser l'innovation, alors que les marchés publics américains (par ailleurs très importants) jouent un rôle moteur dans cette dynamique économique.

Bull conserve un fort potentiel ; accordez-lui une égalité de chances vis-à-vis de ses grands concurrents américains.

• **Nous, salariés et citoyens, sommes persuadés que d'autres choix sont possibles ...**

- **dernier constructeur en Europe, Bull** dispose d'équipes compétentes (*architecture systèmes, réseau sécurisé, cartes, etc.*).
- **Bull a acquis une réputation et une expertise dans les services** qui le placent aux meilleurs rangs au niveau européen (*Progiciels de gestion, Télécommunications, intégration, maintenance et services de proximité, Infogérance, etc.*).

• **Nous sommes également persuadés que d'autres choix sont nécessaires ...**

Plusieurs rapports français et européens montrent la nécessité de construire des coopérations fortes pour maîtriser ces technologies de base en matière de traitement de l'information. Si la situation de la Recherche en Europe n'est pas inversée, l'écart avec les autres puissances technologiques se creusera encore davantage, mettant gravement en péril la réussite de la transition européenne vers l'économie de croissance que vous appelez de vos vœux.

Nous, salariés de BULL, confiants dans nos atouts et nos capacités, refusons le démantèlement et le bradage de notre entreprise : la pérennité de l'informatique européenne et celle de nos emplois ne peuvent être sauvegardées qu'ensemble.

Monsieur le Premier Ministre, nous demandons à votre Gouvernement, qu'il assume ses responsabilités économiques et sociales, et à l'État celles liées à son rôle d'actionnaire principal.

C'est pour ces raisons que les salariés de Bull manifestent le mardi 23 janvier en direction de l'hôtel Matignon.

Pour les salariés de Bull, les organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CGT, CGT-FO, CFTC, ASB-UNSA.

Contact : ambition.bull@voila.fr

Encart financé par souscription auprès des salariés de Bull.

Le « repentir » de Charles Millon ne convainc pas la droite lyonnaise

LYON

de notre correspondante

Alors que, depuis deux ans, Charles Millon refusait obstinément de reconnaître qu'il avait commis une faute politique en acceptant, en 1998, les voix du Front national pour conserver la présidence de la région Rhône-Alpes, admettant tout juste une « erreur tactique » et une « mauvaise estimation de la réaction médiatique », le candidat de la droite libérale et chrétienne à la mairie de Lyon commence à ébaucher, à quelques semaines des élections municipales, un changement de stratégie. Lundi 15 janvier, lors de son premier meeting, il avait évoqué devant quatre mille militants une « erreur politique ». Vendredi 19, l'hebdomadaire lyonnais

Bruno Mégret invite Philippe de Villiers à le rejoindre

Bruno Mégret, président du Mouvement national républicain (MNR), a invité, dimanche 21 janvier, le président du Mouvement pour la France, Philippe de Villiers, à rejoindre le MNR, après sa rupture avec Charles Pasqua. Évoquant l'affaire du trafic d'armes avec l'Angola, dans laquelle l'ancien ministre de l'intérieur a été mis en cause, M. Mégret a déclaré que M. de Villiers « aurait dû savoir que M. Pasqua est impliqué jusqu'au cou dans la classe politique et qu'il ne peut pas incarner un quelconque renouveau ». Il a ajouté que M. de Villiers « ne devrait pas se tromper comme cela d'amis et savoir que, s'il ne veut pas rester tout seul, c'est auprès de nous qu'il peut trouver une vraie famille d'hommes et de femmes de conviction et d'intégrité ».

M. Mégret a appelé le MNR à « lancer toutes [ses] forces dans la bataille des municipales », où il présentera 400 listes (*Le Monde* daté 21-22 janvier). Il a indiqué que son parti mènera campagne « contre les trois I : l'insécurité, l'immigration et les impôts ».

Métro Lyon a publié une courte déclaration dans laquelle il demande « pardon » à « toutes celles et ceux qui ont été choqués par ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les "événements de 1998" ». Sans autre explication, le député de l'Ain s'est dit « désolé de la peine » qu'il a pu causer.

Longtemps, ses proches, comme Raymond Barre, l'avaient pressé de purger son passé. L'actuel maire de Lyon, qui le premier avait condamné son alliance avec le Front national, lui avait, à plusieurs occasions, tendu la perche, se refusant à lui fermer définitivement sa porte. Il avait expliqué qu'il appartenait à son ancien bras droit de « reconquérir par les urnes l'électorat républicain ». Mais M. Millon continuait de dénoncer une « manipulation » estimant qu'il n'avait « jamais passé aucun accord avec l'extrême droite ».

UN PARDON TARDIF

Son concurrent à la mairie de Lyon, Michel Mercier, investi par le RPR et l'UDF, a immédiatement souligné cette volte-face. « Pour moi, l'engagement politique ne se réduit pas à une succession de coups médiatiques », a-t-il déclaré samedi 20 janvier. M. Mercier, dont la stratégie de conquête repose en partie sur les femmes qui se sont opposées à l'ancien président de la région, n'apprécie guère ce pardon tardif. De son côté, Bruno Gollnisch, le chef de file du Front national lyonnais, ironise sur « la repentance à laquelle il procède, qui, n'a rien du repentir chrétien » et d'ajouter : « Dans ce domaine, comme les autres, elle est l'expression pitoyable de la soumission aux pouvoirs dominants. »

A gauche, Jean-Jack Queyranne, maire de Bron et candidat à la présidence de la communauté urbaine de Lyon, met en garde les électeurs devant « cet acte de contrition » qui « relève d'un calcul électoral ». « Les Lyonnais ne doivent pas lui faire confiance », estime le ministre des relations avec le Parlement dans un entretien au *Figaro* du 22 janvier. « Ce serait un déshonneur pour la ville qui est la capitale de la Résistance. »

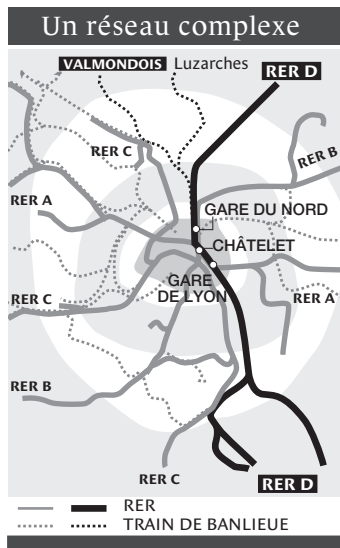
Sophie Landrin

La SNCF tente de reprendre en main son réseau d'Ile-de-France

Au moment même où l'entreprise lançait le « Transilien », retards et incidents techniques ont atteint un niveau calamiteux en 2000. Face au « ras-le-bol » des usagers, les élus régionaux exigent un meilleur fonctionnement et une réorganisation interne

NE PARLEZ PLUS du « Transilien » aux banlieusards d'Ile-de-France ! Retards en pagaille, trains supprimés, pannes ou accidents qui obligent les voyageurs à débarquer des wagons en rase campagne : des milliers d'usagers de la région parisienne sont chaque jour au bord de la crise de nerfs. Et les campagnes de publicité de la SNCF, pour ses TGV, aujourd'hui, comme pour l'anniversaire du nouveau nom de son réseau de banlieue, en septembre 2000 (*Le Monde* du 22 septembre 1999), n'arrangent pas l'humeur de ces naufragés du rail.

Denys Dartigues, directeur du « Transilien », autrement dit de la SNCF en Ile-de-France, a dû le reconnaître officiellement, fin 2000 : la moyenne des trains en retard ou supprimés sur son réseau est passée de 6,8 % en 1999 à 8,2%. Devant le mécontentement des usagers, relayé par les élus, M. Dartigues a été convoqué à plusieurs reprises par le conseil régional. « Au moment où la région dégage avec l'Etat d'importants crédits dans le contrat de plan pour améliorer le matériel, il n'est pas possible que la qualité du service se dégrade de cet-



te façon. Il faut que les cheminots se réveillent », assure Serge Méry, vice-président (PS) de l'assemblée régionale, chargé des transports.

Louis Gallois, le président de la SNCF, vient justement de nommer auprès de lui un « M. Régularité » pour l'Ile-de-France (*lire ci-dessous l'entretien avec Christian Portal*). Le 27 février, tous deux vont devoir

s'expliquer, avec M. Dartigues, devant le Syndicat des transports d'Ile-de-France. Le STIF est le nouveau nom du Syndicat des transports parisiens (STP), en prévision de l'entrée prochaine au sein de son conseil d'administration du conseil régional. Celui-ci a bien l'intention de faire respecter le contrat signé en juillet 2000 entre le STP et la SNCF. « Si les objectifs de qualité de service inscrits dans ce document ne sont pas atteints cette année, des pénalités financières pourront être appliquées à l'entreprise publique », assure-t-on à la région.

Les exemples de dysfonctionnement de la SNCF en Ile-de-France sont en effet légion. Les problèmes se multiplient sur les lignes, à partir de Montparnasse et de Saint-Lazare, en particulier vers Mantes. C'est dans la très résidentielle vallée de Montmorency (Val-d'Oise), à l'est de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, où la population a triplé en trente ans, que le « ras-le-bol » est maximal. Les usagers de la ligne Paris-Nord-Valmondois sont très remontés face à une situation qui n'a cessé de se dégrader ces derniers mois, et ils le font savoir : ils

descendent sur les voies pour arrêter les trains, après avoir vu des rames bondées passer sans s'arrêter ; excédés par le manque d'informations, ils s'en prennent parfois aux agents de la SNCF. De manière générale, ils se plaignent de devoir jongler avec les horaires des garderies ou des nourrices pour récupérer leurs enfants, de rater régulièrement des correspondances et d'arriver en retard à leur travail. Une habitante de Taverny vient d'écrire à M. Gallois pour lui démontrer, chiffres à l'appui, qu'en 2000 elle n'a connu que quatre journées sans retard, alors que la seule autre possibilité pour rallier Paris reste la voiture, avec l'A 15 complètement saturée. Certains habitants de la région font maintenant état de discriminations à l'embauche : les employeurs hésiteraient à recruter des personnes de cette zone, dont ils savent qu'elles auront du mal à respecter les horaires.

Devant l'aggravation de la situation, les élus se sont emparés du problème. Maurice Boscaert, maire (PS) de Taverny, multiplie démarches et pétitions auprès de la SNCF depuis plusieurs années. « Avec le prolongement du RER C

vers Cergy, notre ligne est passée en deuxième catégorie, explique-t-il. C'est bien simple, il fallait trente-cinq minutes pour aller à Paris il y a quelques années, quarante-cinq aujourd'hui. Les habitants du secteur se sentent piégés, pris en ota-

Jean-Pierre Pernot, maire (PS) de Méry-sur-Oise et député du Val-d'Oise, a rencontré à plusieurs reprises les responsables du dossier au conseil régional. Pour Jean-Paul Huchon, président (PS) de cette assemblée, « il faut en priorité que la SNCF prenne des mesures d'organisation et de management à l'intérieur des services ». Interpellé au cours des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, le 10 janvier, par M. Pernot, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, a préféré souligner la nécessité d'investissements : « Neuf cent cinquante millions de francs ont été inscrits dans le contrat de plan pour résorber les difficultés au nœud ferroviaire d'Erment par lequel passent ces trains », a rappelé le ministre.

Eric Radenac, directeur délégué de Paris-Nord à la SNCF, le reconnaît : « Ce secteur n'a pas été suffisamment modernisé ces dernières années. » A l'automne 2000, certaines motrices trop anciennes patinaient sur les feuilles mortes, dans les côtes de la ligne Paris-Nord-Valmondois.

C. de C.

TROIS QUESTIONS À...

CHRISTIAN PORTAL

1 Vous avez été chargé par Louis Gallois, président de la SNCF, d'une « mission régularité » pour l'Ile-de-France. Pourquoi ?

La décision de traiter au fond le problème de la ponctualité des trains sur le réseau Transilien a été prise à la suite d'une lente et profonde dégradation du service en Ile-de-France, pendant tout le premier semestre 2000 : la moyenne des retards aux heures de pointe était passée de 6,8 % à 8,2 % en l'espace d'un an. Certaines lignes pouvaient connaître un taux de retards atteignant 20 %. Seule la toute nouvelle ligne E du RER fonctionnait quasi normalement, et la ligne D commençait à s'améliorer. Quand j'ai pris mes fonctions, en novembre 2000, les protestations des usagers et des élus remontaient à la direction générale, qui a décidé de réagir avec vigueur.

2 Quelles sont les causes de cette dégradation spectaculaire ?

Il n'y a pas une explication unique. Mais j'ai pu constater que l'ensemble des acteurs du trafic en Ile-de-France, agents de conduite, personnel de maintenance et d'exploitation, mais aussi usagers, avaient leur part de responsabilité dans cette situation. Tout le

monde a, tout d'un coup, un peu baissé les bras. On peut également parler d'une crise de croissance de la SNCF, avec une augmentation du trafic, y compris TGV et fret, qui pèse sur l'ensemble du réseau de la région parisienne. Enfin, nous sommes actuellement dans une période de renouvellement du personnel. La région parisienne, pour laquelle les candidats ne se bousculent pas, est la plus touchée par cette perte de technicité. Le manque d'expérience des jeunes agents entraîne inévitablement une dégradation de la maintenance de matériels trop anciens et d'infrastructures qui ont rarement été conçues pour un tel trafic.

3 Quels sont vos objectifs à court et à moyen terme, de quels moyens disposez-vous ?

Nous devons retrouver, avant l'été, le niveau de 1999. Il faudra ensuite descendre sous le seuil psychologique des 5 % de retard. Pour cela, nous avons décrété une mobilisation générale de tout le personnel, en particulier de l'encadrement, auquel j'ai demandé d'être beaucoup plus présent sur le terrain. Nous ne devons pas oublier que la régularité des trains fait partie des « fondamentaux » de la profession.

Propos recueillis par
Christophe de Chenay

En deux ans, les retards sur la ligne D du RER ont été divisés par deux

LA GRÈVE qui perturbait fortement la ligne D du RER, lundi matin 22 janvier, risque d'occulter, pour les usagers, une relative amélioration sur la durée. En 1998, trois ans après son ouverture, la ligne connaissait de gros problèmes : avec plus de 18 % de trains en retard, la mise en service de la ligne nord-sud du RER - réalisée par la connexion des réseaux nord et sud grâce à un nouveau tunnel entre les gares du Nord et de Lyon - n'apparaissait pas comme une réussite pour les deux cent mille voyageurs de la ligne.

Face au mécontentement des usagers et des élus, la SNCF décidait de nommer un directeur de ligne. La mission de Jean-Gérard Lafeuillade tenait en trois mots : « redresser la ligne ». Objectif atteint : les retards ont été divisés par deux entre 1998 et 2000.

« UNE VIEILLE MAISON »

M. Lafeuillade et son équipe ont d'abord analysé le fonctionnement du RER D. « Les rames - quatre cent quarante par jour - empruntent, comme celles de la ligne B, le tunnel entre Châtelet et Gare-du-Nord : en tout trente-deux trains à l'heure aux heures de pointe dans chaque sens, explique

M. Lafeuillade. Le moindre incident dans le centre de Paris se répercute donc inévitablement sur toute la ligne, car les gares de dépôt ne disposent pas des quais suffisants pour permettre d'absorber ces retards. »

Faute de financements pour de nouvelles infrastructures, M. Lafeuillade a complètement réorganisé le fonctionnement. « La SNCF est une vieille maison, dit-il, avec ses structures géographiques, ses différents métiers. Sur la ligne D, personne ne poursuivait le même objectif. J'ai imposé la notion de produit. » Les mille sept cents agents ont dû harmoniser les procédures de circulation, l'information aux voyageurs... Toutes ces pratiques pouvaient varier en fonction du dépôt d'origine. Les horaires de services sont maintenant calculés pour qu'un agent de conduite n'ait pas à être remplacé au milieu de la ligne.

Enfin, M. Lafeuillade a choisi la suppression ponctuelle de trains, en cas de problème prévisible : « Je préfère réduire le service proposé aux voyageurs, s'ils sont prévenus à temps, plutôt que de les laisser attendre en vain. »

C. de C.

ÉPARGNE ORANGE À 5%. FAITES POUSSER DU BLÉ EN PLEIN HIVER.

ÉPARGNE ORANGE

5%

D'INTÉRÊT BRUT*

- Votre argent toujours disponible
- Aucuns frais, aucune commission
- De 100F à 10000000F de dépôt
- Vous ne changez pas de banque

0 810 120 000

24H/24 PRIX D'UN APPEL LOCAL

3615 INGDIRECT
1h-19h: 0,45 €/mm. - 19h-8h: 0,231 €/mm.

Préciser le code média : 54786

www.ingdirect.fr

*5,0% taux nominal annuel brut au 01/08/2000, soit un taux nominal annuel net de 3,75 % après prélèvement éligibilité et contributions sociales, susceptible d'évoluer. Offre réservée à toute personne physique majeure. Epargne disponible à tout moment. Premier dépôt minimum de 100 F. Epargne Orange est une marque déposée. ING BANK N.V. société anonyme de droit néerlandais. Siège social : Stouwwijklaan 2431 1377 ZJ Amsterdam (Pays-Bas). Régistré au commerce d'Amsterdam numéro 2751996. Succursale en France : Intermédiaire le Périgord - 201, rue Carnot - 94120 Fontenay-sous-Bois - Tél. : 33 (0) 1 53 39 12 00 - Tél. 800 015 015 (hors France) - Code APE 651 C

ING DIRECT

LÀ OÙ VOTRE ARGENT EST HEUREUX

Une réunion du CSA.
De gauche à droite :
Joseph Daniel,
Janine Langlois-Glandier,
Hélène Fatou,
Jean-Marie Cotteret,
Hervé Bourges,
Philippe Labarde,
Pierre Wiehn,
Jacqueline de Guillenchmidt
et Véronique Cayla.



P. TOURNEBU/CSA

ILS viennent tous, ils sont tous là. Les rares absents envoient un mot d'excuse, car on ne snobe pas les invitations du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Ce 10 janvier par exemple, pour la traditionnelle cérémonie des vœux, il y a foule au dix-septième étage de la tour Mirabeau, siège du CSA en bord de Seine. Hervé Bourges embrasse l'assistance d'un regard satisfait avant de plonger dans les feuillets dactylographiés de son discours. Presque deux pages – sur cinq – sont consacrées à les saluer un à un, les Le Lay, Tessier, Drucker, Clément, Lagardère, Cavada, tous les barons de l'audiovisuel français, leurs seconds couteaux et aussi quelques autres, moins en vue mais qui pourraient le devenir. Quatre-vingt-dix noms seront ainsi égrenés. « Je ne peux citer tous les présents, et vous m'en excuserez... » En six ans de présidence, Hervé Bourges a saisi toutes les occasions pour réunir l'élite de l'audiovisuel « dans la salle la plus consensuelle de Paris ».

Les voir ainsi, au garde-à-vous pendant son allocution, est une forme de consécration : « Avant, ils se contentaient d'envoyer leurs attachées de presse. » Aujourd'hui, tous ces gens que l'autorité de régulation est censée contrôler, voire sanctionner, ont l'air heureux d'être là, comme chez eux devant les copieux buffets. « Ce qui me fait plaisir, confie le président sortant, c'est que les opérateurs ne peuvent pas dire du mal du CSA. » De quoi se plaindraient-ils ? Il est loin le temps où Jacques Boutet, son prédécesseur, mettait Patrick Le Lay à la porte de son bureau et faisait condamner TF 1 à une amende de 30 millions de francs pour non-respect des quotas de diffusions d'œuvres audiovisuelles. Désormais, le CSA ne frappe plus au porte-monnaie, les « mises en demeure » s'avérant suffisantes, paraît-il : « Les opérateurs craignent l'institution, se défend Hervé Bourges, mais je n'ai pas voulu de cette peur stupide qui empêche tout dialogue. »

Dialoguer, discuter, palabrer, ainsi fonctionne Hervé Bourges, ainsi a fonctionné « son » CSA. « Au début, j'étais sidérée par sa méthode, se souvient Monique Dagnaud, une ancienne conseillère nommée sous Boutet. J'étais entrée dans une instance très juridique, alors que lui croit à la pédagogie et à sa capacité de persuasion. » Ancien patron de TF 1, France 2 et France 3, il a la conviction que le CSA ne doit pas être le gendarme des télévisions, mais un médiateur. Les hauts fonctionnaires de Matignon et de la culture ont ainsi vu se forger une autorité administrative où, selon l'expression de l'un d'eux, « tout est négocié, parfois à la limite de l'arrangement avec les gros diffuseurs ». Les personnels eux-mêmes – 270 agents de l'Etat chargés de contrôler le respect des règles par les diffuseurs – ont été invités à modifier leurs habitudes, héritées de la CNCL – ancêtre du CSA. « J'ai fait changer le ton des missions pour qu'il soit moins comminatoire », explique Hervé Bourges.

André-Paul Weber est arrivé il y a quatre ans pour piloter la direction des opérateurs audiovisuels, notamment chargée d'instruire les dossiers de renouvellement de conventions, les allocations de fréquences et autres autorisations. Ce fonctionnaire chevronné, rompu aux méthodes carrées du Conseil de la concurrence, a cru atterrir sur une autre planète : « Au début, on est surpris par la noria des gens qui viennent vous

Le CSA, c'est moi

Pendant les six années du règne d'Hervé Bourges, l'ex-gendarme de l'audiovisuel est devenu un apôtre du dialogue et du consensus.

Ferme sur les principes mais impuissant face aux pouvoirs économiques, son efficacité dépend des personnalités qui l'animent

voir pour discuter, dit-il. Mais ce système de relation avec les opérateurs serait pervers s'il était réservé à quelques-uns. » La proximité est telle que, pour échapper au soupçon de connivence, il faut, affirme ce chef de service, « un mélange de fermeté et de diplomatie ».

Un ancien de la maison s'étonne que « cela ne marche pas si mal, en fin de compte ». Un autre, plus cynique : « Le génie de Bourges est d'avoir fait croire que le CSA avait du pouvoir. » A l'heure du bilan, que penser de cet organisme autoproclamé « indépendant et impartial » ? Peut-on se contenter de cette appréciation d'un haut fonctionnaire : « N'a pas fait de grosses bêtises ces derniers temps » ? Dans un pays où la notion d'autorité administrative indépendante est encore balbu-

programmes – une cinquantaine de personnes – est outillée pour faire respecter les engagements pris par les chaînes lors de leur conventionnement.

Au dixième étage de la tour Mirabeau, des magnétoscopes tournent vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour enregistrer tous les programmes des six chaînes hertziennes, la surveillance des quatre-vingts chaînes du câble se faisant par sondages. Des observateurs visionnent ensuite les cassettes. Actuellement, comme à chaque période préélectorale, des renforts sont requis pour décortiquer les « IPP » (interventions politiques et professionnelles) dans les émissions, qu'elles soient ou non d'information. Ce « travail d'épicière », dénoncé par Noël Mamère, est effectué à lon-

tâches neuves, liées aux nouveaux enjeux économiques (fusion Vivendi-Canal+Seagram) et aux nouvelles technologies (Internet, numérique hertzien), sans parler des toquades du président, toujours prompt à humer l'air du temps pour, dit-il, « jeter des pavés dans la mare ». Ainsi de la publicité pour les sites Internet ou des minorités visibles à la télé, deux sujets sur lesquels le CSA, sèchement remis à sa place depuis par le Conseil d'Etat, « a eu le mérite de lancer le débat ».

SI L' refuse d'apparaître comme le *deus ex machina* de l'audiovisuel, Hervé Bourges admet s'être placé avec jubilation « au centre du jeu ». Le CSA, c'est moi. Les personnels n'ont pas toujours apprécié cette appropriation. D'autant moins, précise une employée, que le président a parfois manqué de doigté : « Il n'est venu que deux fois à l'arbre de Noël du personnel. » A ses collègues membres du Conseil qui ont pu aussi s'agacer de son omniprésence médiatique, il répond sans rire : « Je n'ai aucun ego, j'essaie de symboliser l'entreprise que je représente. J'ai rendu le CSA crédible, je suis fier qu'on ne le confonde plus avec un institut de sondages. » Très critique au début, le journaliste Philippe Labarde est plus nuancé au moment de céder sa place de conseiller : « Le CSA sort gonflé de l'ère Bourges, dit-il. En notoriété, il a fait des progrès ; en efficacité, je ne sais pas. Il a acquis une stature de médiateur, mais sa posture de régulateur n'est pas affirmée. »

L'affaire Vivendi-Canal+Seagram est emblématique. « Si Labarde n'avait pas foutu le bordel, la fusion serait passée comme une lettre à la poste », estime un observateur.

On se souvient comment le CSA a obtenu de Jean-Marie Messier quelques aménagements, qui n'ont guère changé les accords au final. Le Conseil était violemment partagé. Pour Jean-Marie Cotteret, un professeur de droit lui aussi membre sortant, il n'aurait pas fallu s'aventurer dans des négociations : « Le CSA aurait dû dire oui

ou non, il n'est pas de son ressort d'aller pinailler sur des sujets qu'il ne peut maîtriser. » Personnellement, il aurait dit oui, car « c'est une chance pour l'industrie française ». Philippe Labarde n'aime pas non plus le compromis auquel le CSA a abouti, mais lui, il aurait dit non : « La ligne de partage au sein du Conseil n'est pas droite-gauche, elle est culturelle, résume-t-il. Notre rôle est-il d'accompagner les grands groupes français ? »

La marge de manœuvre du CSA est étroite : « Sa seule arme est le retrait d'autorisation, c'est-à-dire l'arme atomique, regrette un observateur. Il ne peut la brandir à tout propos. » Sans doute l'organisme de régulation aura-t-il du mal à affirmer son indépendance sur les dossiers économiques, par manque de doctrine précise et de moyens adaptés. Vis-à-vis du pouvoir politique, il ne s'en tire finalement pas si mal, même si le mode de désignation des neuf « sages » par le président de la République, ceux du Sénat et de l'Assemblée nationale est jugé « bancal » par tout le monde.

La politique n'affleure que pour les nominations des présidents de chaînes publiques. « Le seul moment où le pouvoir se passionne pour l'audiovisuel public », regrette un conseiller. Chaque membre prend ses consignes auprès de celui qui l'a nommé, pourtant les votes restent assez imprévisibles. C'est un conseil majoritairement à gauche qui a désigné le giscardien Xavier Gouyou-Beauchamps pour succéder à Jean-Pierre Elkabbach à France Télévision, ou le chiracien Michel Boyon à Radio-France. Le CSA ne peut se faire imposer un nom, mais il ne peut pas non plus désigner quelqu'un contre l'avis de l'actionnaire principal. Le milieu garde le souvenir de « l'épouvantable cafouillage de 1989 », lorsque Philippe Guillaume a été désigné pour la présidence commune de France 2 et France 3, contre toute attente, alors que Georges Kiejman avait les faveurs du pouvoir et de son ami Jacques Boutet.

« J'ai convaincu mes collègues que, sur les grands dossiers et les nominations, il ne fallait pas voter d'entrée de jeu, afin d'éviter les cliques politiques », explique Hervé Bourges, persuadé de « faire progresser l'indépendance par le consensus ». Alors, on discute en séance plénière, au téléphone, dans les couloirs jusqu'à ce que se dégage une forte majorité. « Une succession de happenings », se souvient Monique Dagnaud. Souvent, un nom arrive sur la table en bout de course, pour débloquer la situation entre plusieurs candidats. Un énarque sans expérience de la radio, ex-directeur de cabinet de François Léotard, comme Boyon en 1995 pour Radio France. Ou au contraire un professionnel confirmé, aux amitiés politiques non sectaires, comme Jean-Marie Cavada en 1998 pour lui succéder. Le premier, personne ne se rappelle qui l'a sollicité. Le second, tout le monde croit à un coup très personnel de Bourges.

Ce dernier n'a pas souvent

imposé ses poulains, notamment le fidèle Pascal Joseph pour France Télévision. Ni ses choix, même s'il a été suspecté de manipuler le Conseil. « C'est un collègue, le président n'est que le primus inter pares, sans voix prépondérante et sans pouvoir réel, rappelle-t-il. N'étant pas collégial de nature, j'ai dû contraindre mon tempérament et apprendre la patience. » De l'avis unanime, la collégialité est d'ailleurs le talon d'Achille du CSA. Pour un juriste spécialiste des autorités administratives indépendantes, neuf conseillers c'est trop : « Le président existe, l'institution aussi, mais pour exister eux-mêmes les membres jouent les mouches du coche, téléphonent ici ou là, déjeunent en ville, entretiennent un climat d'intrigues. Il n'y a aucune pratique de confidentialité au sein du collège où les chaînes ont leur relais. »

« Le CSA sort gonflé de l'ère Bourges. En notoriété, il a fait des progrès ; en efficacité, je ne sais pas. Il a acquis une stature de médiateur, mais sa posture de régulateur n'est pas affirmée »

Philippe Labarde

Les choses se seraient améliorées. « La collégialité s'est développée grâce à la création de groupes de travail thématiques dans lesquels les conseillers et les services peuvent travailler les dossiers en amont », souligne Anne Durupt, directrice générale du CSA. Ainsi, les sages ne découvrent plus les enjeux en arrivant à la plénière du mardi matin, comme ce fut le cas, en 1997, lorsqu'ils ont reconduit la concession de TF 1 en lui accordant au passage deux minutes de publicité supplémentaires. « Je n'ai pas mesuré les répercussions politiques et médiatiques de cette décision qui se justifiait en droit », plaide aujourd'hui Hervé Bourges.

L'efficacité du CSA dépend en bonne partie du travail collégial. Selon un témoin, « il y a eu des moments de tension extrême au sein du Conseil, et des périodes d'alchimie heureuse ». C'était, semble-t-il, le cas dernièrement. Mardi 23 janvier, quelques heures avant la passation des pouvoirs, les quatre conseillers sortants et les cinq restants iront déjeuner ensemble au restaurant. Qui a eu l'idée de cette première ? Personne ne saurait le dire, mais le consensus s'est fait sans difficulté autour d'un couscous.

Jean-Jacques Bozonnet

tante – et souvent bridée par le Conseil d'Etat –, l'efficacité de ce système assez empirique de contre-pouvoir restera très dépendant des hommes et des femmes qui le composent.

PAR son goût du show et son talent de communicateur, Hervé Bourges a placé le CSA sous les feux de la rampe. Il a mis à son service ses réseaux personnels et son art florentin de la politique. Mais l'institution dont hérite Dominique Baudis a-t-elle toute la puissance et l'efficacité souhaitées ? Une chose est sûre, les télévisions ne cherchent plus, comme au début des années 1990, à le bernier en matière de pluralisme politique, de signalétique pour la protection du jeune public, de quotas de diffusion et de production. La direction des

gueur d'année sans incidents notables.

De même, grâce à de puissants moyens informatiques, le respect des quotas est vérifié au jour le jour. Les chaînes font le même travail de leur côté. Chaque semaine, les chiffres sont confrontés et les difficultés généralement aplanies par téléphone. La vérification qualitative est plus délicate, mais les « fiches d'alerte » rédigées par les chargés de mission – un par chaîne – se raréfient : « Les diffuseurs sont matures, explique Maryse Brugière, directrice des programmes. Nous ne sommes plus au temps de La Cinq, qui faisait une grosse bêtise par semaine. Le seul sujet qui donne lieu à des procédures de sanction reste la publicité clandestine. »

Outre ces figures imposées, les services ont dû s'atteler à des

« Je n'ai aucun ego, j'essaie de symboliser l'entreprise que je représente.

J'ai rendu le CSA crédible, je suis fier qu'on ne le confonde plus avec un institut de sondages »

Hervé Bourges

Roland Dumas, le Limousin

L'ancien ministre est né en 1922 à Limoges, où une artère porte le nom de son père, fusillé en 1944 par les Allemands. Devenu avocat au début des années 1950, il sauva des griffes de la justice Georges Guingouin, résistant et dissident communiste, victime d'une misérable cabale politique

UN homme sur lequel « l'iniquité s'est étrangement acharnée ». Ainsi l'écrivain Jean Cassou évoque-t-il la figure d'un personnage qui avait été comme

lui résistant de la première heure, Georges Guingouin, « le premier maquisard de France », l'un des rares communistes à avoir été fait compagnon de la Libération en 1945, avant d'être, à partir de 1952, traité en chef de bande criminel, promis à la cour d'assises, traîné de prison en hôpital psychiatrique sans trouver d'autre appui que ceux d'une poignée de ses camarades de clandestinité, puis, sur le plan national, des marginaux qu'en période de guerre froide exacerbée personne ou presque personne n'écoute, Claude Bourdet (*France-Observateur*), Jean-Marie Domenach (*Esprit*), Emile Kahn (Ligue des droits de l'homme), l'avocat Yves Deschezelles, la journaliste Françoise Seligmann (secrétaire du Comité français Julius et Ethel Rosenberg), François Mauriac...

C'est la défense d'un jeune avocat, Roland Dumas, qui, au terme d'un marathon judiciaire de cinq ans, arrache, le 13 novembre 1959, le non-lieu. Il a été appelé, quelques années plus tôt, avec un autre débutant, Robert Badinter, pour seconder les deux avocats en titre, M^r Honnet, du barreau de Troyes, et M^r Rizyger, avocat à la Cour de cassation.

Georges Guingouin, né à Magnac-Laval (Haute-Vienne), est nommé à trente-cinq ans, après école normale et service militaire, maître d'école à Saint-Gilles-les-Forêts (Haute-Vienne), deux cents habitants, sur le flanc du mont Gargan. Il milite au Parti communiste, dans cette zone de petite montagne âpre et boisée, un de ces terroirs de « paysans rouges » caractéristiques du Limousin.

Mobilisé en 1939, il est blessé, hospitalisé à Moulin, d'où il s'enfuit en juin 1940, avec quelques soldats, lorsque la ville est investie par l'armée allemande. Il regagne Saint-Gilles. Révoqué par Vichy, il participe, avec les paysans alentour, à la reconstitution du parti clandestin. Il fabrique des faux papiers (comme beaucoup d'instituteurs de l'époque, il est aussi secrétaire de mairie), rédige un « appel à la lutte », imprime à la ronéo une *Humanité* clandestine. Dans une France disloquée par la défaite, toutes les structures sont en miettes, le PCF comme les autres. Guingouin et ses camarades, sans contacts ni directives, diffusent leurs propres analyses et leur propre mot d'ordre, la « lutte des peuples contre le fascisme ». Ils s'aperçoivent vite que la position du parti n'est pas la même ; le premier tract national qui leur arrive, en septembre, est inspiré du pacte germano-soviétique : « Ni l'Angleterre avec de Gaulle ni l'Allemagne avec Pétain » ; « Nous sommes le parti de la fraternité des peuples, nous devons être sans haine vis-à-vis des soldats allemands ». Interdiction de tout « acte isolé ».

La cellule décide de ne pas diffuser ce tract. Guingouin reçoit mission de convaincre le sommet de son divorce avec l'opinion de sa base. « Les travailleurs ne peuvent pas rester neutres, écrit-il ; face à la collaboration des classes dominantes avec l'envahisseur, il leur incombe de défendre dans un même mouvement la patrie et la justice sociale. » Le message est acheminé vers Paris par des cheminots résistants. Il n'aura pas de réponse.

Tôt recherché, Guingouin doit plonger, début 1941, dans la clandestinité totale. Il va de ferme en cabane, avec sa Ronéo. Premier acte « terroriste » : un hold-up sur un stock de cartes d'alimentation entreposé à la mairie de Saint-Gilles-les-Forêts. D'autres suivront, sous le slogan « Plus de blé pour Hitler » : des sabotages de batteuses et de botteuses empêchent les récoltes de partir pour l'Allemagne. La direction du PCF y voit déjà des actes gauchistes qui vont couper la Résistance de la population. En fait, c'est l'inverse : « Que lo maquis qui nous baillent lo po blan », dit la campagne (« C'est



RUE DES ARCHIVES

le maquis qui nous donne le pain blanc ». En janvier 1942, l'ex-instituteur est condamné par contumace : travaux forcés à perpétuité. Pour la direction communiste, il est devenu « le fou qui vit dans les bois ». Un personnage dangereux. « Il fallait descendre Guingouin, c'était un ordre du parti », ont raconté plusieurs acteurs de l'époque au journaliste Michel Taubmann (*L'Affaire Guingouin*, Editions Lucien Souny, 1994). Un ancien des Brigades internationales, Pierre Lerouge, reçoit mission de s'infiltrer dans l'entourage de « lou Grand » (ainsi est désormais surnommé Guingouin dans les campagnes). Il s'y prend mal, se fait repérer, mais, selon une stratégie qui sera répétée, notamment avec les gendarmes capturés par le maquis, « grâcié ».

Roland Dumas en 1956.

AVEC la montée en puissance de la guérilla, la divergence, après 1943, change de sens. Pour le PCF, Guingouin, de gauchiste devient droitier, principalement lors du débarquement de Normandie, le 6 juin 1944. Les partisans, sur l'ordre du commandement FTP, se lancent à l'assaut des villes. Sont libérées Tulle (Corrèze), Guéret et La Souterraine (Creuse), Argenton-sur-Creuse (Indre). Brève libération, bien sûr, car le potentiel militaire allemand reste intact, et la riposte est immédiate et cruelle. Guingouin refuse d'attaquer Limoges : l'opération lui semble comporter trop de risques pour la population civile. Cette nouvelle indiscipline alourdit son casier pour l'avenir.

On a écrit que ces actions militaires avaient été lancées par le seul Parti communiste, pour faire la démonstration de sa puissance dans la Résistance. C'est un peu vite dit ; c'était aussi la stratégie de l'état-major interallié, le « plan vert » : fixer sur place, par un soulèvement général, un maximum de forces allemandes, ou au moins retarder leur arrivée sur le front normand, où les premiers régiments débarqués n'occupaient encore qu'une mince frange littorale. De juin à août 1944, on peut parler d'une véritable bataille du

Georges Guingouin à la maison d'arrêt de Brives en 1953 (document extrait du film « Georges Guingouin, premier maquisard de France », de Michel Taubmann et Claude Clouneec, réalisé en 1999).

Limousin. Les combats y furent quasi quotidiens, jusqu'à la libération de Limoges, sans violence, le 21 août 1944. L'armée des partisans entra en triomphe dans la ville. Guingouin, devenu intouchable, fut le premier (et unique) maire communiste de Limoges, avant de perdre les élections de 1947, contre le vieux Léon Betoule, député et maire socialiste depuis 1912, révoqué par Pétain, auquel il avait pourtant voté les pleins pouvoirs. Le contentieux n'était pas effacé pour autant. Le PCF sortait transformé de la Résistance. Ses nouveaux cadres, issus de la clan-

destinité, n'étaient pas passés par le moule du Komintern. Les années qui suivirent furent celles de la reprise en main, écrit Michel Taubmann, « par les hommes d'appareil contre les hommes de masse ». L'accusation qui prévalut fut celle de « titisme », en référence à Tito, dont le communisme yougoslave n'avait pas fait allégeance à Staline. Sur le plan national, elle servit à exclure André Marty, « le héros de la mer Noire », et Charles Tillion, le chef de la résistance militaire. Sur le plan régional, ce fut donc Guingouin, devenu « ennemi de la pire espèce », exclu le 9 novembre 1952.

Désormais seul, il devint une cible facile, qui focalisa aussitôt une coalition de vengeances et de haines. Les vengeances, ce furent celles de policiers et de magistrats collabos rentrés en grâce, les haines celles de politiciens traditionnels, notamment celle de Jean Le Bail, patron, à l'époque, de la SFIO limousine. Normalien supérieur de la promotion Sartre-Aron-Nizan, professeur, Jean Le Bail avait toujours manifesté du mépris pour la Résistance : « une farce grotesque », disait-il. Le jour de la libération de Limoges, il s'était pointé dans son uniforme d'officier de

réserve, et Guingouin lui avait intimé l'ordre d'aller immédiatement se remettre en civil. Cela méritait vengeance. La revanche trouva prétexte dans deux crimes qui avaient accompagné les troubles de la Libération.

LE 4 juillet 1944, à Chambéret (Corrèze), la famille Dutheil est décimée chez elle. Le père, André, la mère, Léone, le fils aîné, Roger, dix-neuf ans, sont abattus par deux hommes masqués. Echappent à la tuerie les deux autres enfants, Yvonne, onze ans, et Daniel, cinq ans. Les Dutheil étaient soupçonnés de marché noir, et leurs meurtriers étaient venus leur réclamer de l'argent. Un an plus tard, le 5 août 1945, deux voisins sont arrêtés, les frères Henri et Pierre Pradoux, résistants actifs, brouillés depuis quelque temps avec les Dutheil. Ils sont acquittés par la cour d'assises de Tulle le 1^{er} octobre 1946.

Le 27 novembre 1945, à Dompes (Haute-Vienne), Emmanuel Parrichout et son fils Joseph partent à pied à la foire du bourg voisin de La Celle. Avec 30 000 francs pour acheter une vache. Le lendemain, leurs corps criblés de plombs de chasse sont retrouvés sur un sentier désert et l'argent a disparu. Un crime jamais élucidé.

Huit ans plus tard, en octobre 1953, après l'exclusion du PCF, les deux affaires sont ressorties des tiroirs par deux policiers qui avaient œuvré pour Vichy et par deux magistrats du même profil. Une instruction est ouverte. Jean Le Bail, dans le quotidien socialiste régional *Le Populaire*, commence la parution d'une enquête à épisodes, « Limousin, terre d'épouvante ». Guingouin, surnommé « le colonel Massacrov », en est la cible privilégiée. Un témoin, Pierre Lascaud, récusé lors de la première instruction pour état d'ébriété permanent, devient le témoin numéro un. Plusieurs résistants sont arrêtés, mais Jean Le Bail cherche le « chef de bande », celui qui « tire les ficelles ». C'est, bien sûr, Georges Guingouin, désigné comme tel le 10 décembre 1953 par le témoin (qui se rétractera ensuite), qui dit l'avoir vu diriger un « conseil de guerre » de douze hommes pour régler les détails de la liquidation des Parrichout au motif qu'ils en savaient trop sur le meurtre de la famille Dutheil. Le 24 décembre, Guingouin, convoqué comme témoin par le juge d'instruction de Tulle, ressort accusé principal, menottes aux poignets. Il est incarcéré à la prison de Brives.

Le 22 février 1954, il y est l'objet d'une tentative de liquidation physique. Plusieurs détenus assistent à son tabassage par deux gardiens, « pendant une demi-heure », disent-ils, alors qu'il a « l'air drogué », cependant que la nouvelle de son suicide est annoncée. Une information prématurée, qui le sauve peut-être.

L'administration pénitentiaire parle alors d'une crise de folie furieuse, qui l'aurait amené à s'automutiler. Il est transféré à Toulouse à la prison Saint-Michel, puis à l'hôpital psychiatrique Marchand. En janvier 1955, la chambre des mises en accusation de Limoges décide de l'envoyer devant la cour d'assises. C'est Roland Dumas qui, en enquêtant sur la personnalité des accusateurs, trouve la faille : les deux inspecteurs et les deux magistrats ex-vichystes ne peuvent pas être impartiaux. Il obtient en cassation le transfert du dossier à Toulouse, où la décision prise à Limoges est confirmée. Nouvelle cassation, nouveau transfert, à Lyon. Où le substitut Thomas, en principe chargé de l'accusation, dit « ne pas comprendre, en [son] âme et conscience, qu'on ait engagé des poursuites contre Georges Guingouin ». Il ne reste plus que le non-lieu. Il est acquis au printemps 1959. L'ancien maquisard peut reprendre son métier d'instituteur.

Dernière « repentance » en date, celle du Parti communiste, qui, en novembre 1998, a décidé la « réhabilitation » de Georges Guingouin. Réhabilitation dont, a-t-il répondu, il n'a « rien à faire ». A quatre-vingt-six ans, il a « l'âge de la sérénité ».

« Ici c'est un ami, et à un ami on ne demande rien »

JOURS heureux en limousin ». Ainsi débute l'autobiographie *Le Fil et la Pelote*, publiée par Roland Dumas en 1996 chez Plon, avant que les « affaires » l'atteignent. Il y dit son attachement à sa ville natale.

Et la réciproque est vraie : il était encore très officiellement invité, l'été dernier, aux commémorations des combats de la Libération. « Ici c'est un ami, et à un ami on ne demande rien », résume Jacques Valéry, président du Musée départemental de la Résistance. « Ce n'est pas quelqu'un de moche. Je lui garde toute mon estime et mon amitié », insiste Simone Nathan-Ascher, artiste peintre et animatrice de galeries à Limoges, qui, enfant, fut sauvée de la déportation par la famille Dumas. Et qui emmena en 1985 l'avocat en Israël recevoir la médaille des Justes.

Cette estime préservée est largement due au souvenir du père, Georges Dumas, combattant de 14-18 et de 39-40, résistant, souvent donné comme capitaine d'aviation. Ce n'est pas faux, mais l'image occulte l'aspect le plus attachant du personnage : sa simplicité. Georges Dumas n'avait rien d'un militaire. Il avait terminé la guerre de 14-18 avec le grade de sous-lieutenant d'aviation, et c'est par des périodes réservistes qu'il était devenu capitaine. Dans le civil, il était simplement employé municipal à Limo-

ges, « préposé en chef de l'octroi, directeur des halles, places et marchés et des régies municipales ». Socialiste, franc-maçon, responsable CGT, père attentionné de trois enfants, Roland, Georgette et Jean, joueur de belote avec ses voisins ouvriers dans les bistrot de son quartier, Le Puy-Las-Rodas, dont le petit Roland fréquenta l'école laïque.

Georges Dumas était responsable du NAP (nettoyage des administrations publiques). Arrêté par la Gestapo le 24 mars 1944, il fut transféré à Brantôme (Dordogne) pour y être fusillé avec vingt-cinq autres otages, en représailles de la mort d'un Obersturmführer et d'un Hauptsturmführer nazis. Limoges a donné son nom à l'une de ses principales artères.

Le jeune Roland, alors étudiant, entra lui aussi en Résistance. Une vague d'arrestations le fit partir pour Lyon, puis Paris d'où il apprit l'exécution de son père. Son entrée dans le métier d'avocat le ramena à Limoges en 1953, avec l'affaire Guingouin (*lire ci-dessus*). Cela lui valut quelque prestige, de solides amitiés et son entrée en politique. Fin 1955, l'Assemblée nationale fut dissoute par Edgar Faure. Aux élections suivantes, Roland Dumas se présenta en Haute-Vienne, en outsider aux deux forces qui s'en disputaient alors la représentation, le parti socialiste SFIO et le PCF.

A sa famille socialiste il reprochait son attentisme majoritaire sous l'Occupation et sa participation à la curée contre Guingouin abandonné par le PCF. La Haute-Vienne avait alors cinq députés. Résultat, le 2 janvier 1956 : deux élus communistes, deux socialistes et Roland Dumas. Qui, à l'Assemblée, adhéra à un minigroupe charnière de l'UDSR (Union démocratique et sociale de la Résistance), animé par un député de la Nièvre, François Mitterrand.

Cette Assemblée fut emportée deux ans plus tard, le 13 mai 1958, dans l'effondrement de la IV^e République et le retour de Charles de Gaulle. Roland Dumas reprit son activité d'avocat. Seconde tentative, seconde réussite dix ans plus tard, en 1967, en Corrèze, à Brive-la-Gaillarde. Sans plus de chances dans la continuité : l'Assemblée fut cette fois emportée par la tempête de Mai 68. Depuis, rien : la rumeur lui a prêté des convoitises sur la mairie de Limoges, une ville gagnée d'avance à la gauche. Mais la Haute-Vienne n'aime pas les parachutages, fût-ce celui d'un enfant du pays devenu parisien. Le socialisme local a fait savoir qu'il avait assez d'hommes de talent sur place, et Roland Dumas n'a plus avec sa région que des relations d'ordre privé.

Robert Malley, spécialiste des relations internationales

« Au Proche-Orient, on en reviendra toujours à l'équation posée par Bill Clinton »

Attendre d'un accord israélo-palestinien qu'il constitue un « bilan de l'histoire » est « impensable ». Un accord doit « poser les jalons politiques de la paix » pour permettre ensuite au « travail de mémoire » de se faire de part et d'autre

« Vous avez été directement impliqué dans les négociations israélo-palestiniennes depuis quatre ans. Quel bilan en tirez-vous, du point de vue des Etats-Unis ?

« Le président Clinton s'était fixé pour objectif, à son entrée en fonction, de créer un tissu de liens entre Israël et les pays arabes tels qu'ils deviennent une "routine". Avec les violences en Palestine, cette "routine" traverse aujourd'hui une période délicate. Mais en huit ans de mandat, une étape essentielle a été franchie : le monde arabe reconnaît que la paix implique la reconnaissance d'Israël, et Israël que la paix ne viendra qu'avec la restitution des territoires aux Palestiniens. Désormais, la construction de la paix entre Israël et les pays arabes fait partie de l'ordre des choses, non remis en question par l'environnement régional. C'est un acquis irréversible du président Clinton.

« Je tirerai personnellement deux enseignements de mon expérience. D'abord, il est malaisé de conduire des négociations en faisant abstraction du terrain. Les Palestiniens n'ont jamais rompu avec la culture de la violence et du refus d'Israël. Mais il leur était difficile de négocier quand la construction des colonies, la politique de destruction de maisons et l'humiliation quotidienne de l'occupation israélienne perdurent.

« Ce sont là de véritables obstacles pour avancer vers la paix. Ensuite, on aboutit difficilement dans un climat de méfiance. Pour conclure un accord, il faut une certaine confiance entre les dirigeants, que chacun laisse le bénéfice du doute à son partenaire, au lieu de percevoir chaque proposition comme un piège.

« Les Israéliens disent que leur confiance s'est érodée sur les questions sécuritaires. Pour les Palestiniens, c'est la volonté d'Ehoud Barak de ne pas leur restituer les nouveaux territoires, comme le prévoyait l'accord d'Oslo, qui a brisé la confiance. Renoncer au "troisième redéploiement" israélien et passer directement à la négociation sur la "fin du conflit" n'a-t-il pas bloqué les négociations, au lieu de les faire avancer ?

« Avec l'accession au pouvoir



DESSIN IVAN SIGG

d'Ehoud Barak, en mai 1999, Bill Clinton est parvenu à la conclusion que la phase des accords intérimaires avait vécu. Un accord définitif et durable devenait plausible. Oslo avait prévu un accord final en cinq ans. Or sept années s'étaient écoulées. Il fallait engager la négociation pour résoudre une fois pour toutes le conflit israélo-palestinien.

« Cela dit, on aurait encore pu laisser des questions en suspens. Le président Clinton, à Camp David, a proposé à un moment de laisser de côté la question de Jérusalem. Arafat a refusé. A partir de là, il fallait impérativement que la fin du conflit soit inscrite dans un accord, sinon il n'aurait pas été « vendable » par Ehoud Barak aux Israéliens. Et nous avons été près de parvenir à l'équilibre dans l'équation fondamentale entre Israéliens et Palestiniens.

« Il faudra encore des retouches, mais l'équation a été posée : un retrait israélien d'environ 95 % des territoires palestiniens avec des échanges de territoires et une souveraineté palestinienne sur la partie arabe de Jérusalem-Est, dont l'esplanade des Mosquées, qui reconnaît les liens historico-religieux du peuple juif avec le mont du Temple. Cette équation donne aux Palestiniens leur Etat souverain et aux Israéliens les garanties de sécurité et l'assurance que les réfugiés palestiniens ne

reviendront pas chez eux. Cette nouvelle étape du dialogue, très au-delà de l'accord d'Oslo, force les deux parties à voir en face la réalité. Ainsi Bill Clinton a élevé le niveau du débat au sein des deux sociétés. Désormais, les Israéliens discutent ouvertement de la souveraineté palestinienne sur Jérusalem-Est, ce qui semblait auparavant impensable. Pour les Palestiniens, eux, discutent des modalités d'application des résolutions de l'ONU sur les réfugiés, pour ne pas mettre en péril l'existence d'Israël. Cet héritage perdurera.

« Les dernières propositions Clinton peuvent se résumer à deux "renoncements" distincts et liés. Pour les Palestiniens : obtenir une souveraineté sur une partie de la Vieille Ville de Jérusalem et abandonner tout droit au retour des réfugiés en Israël. Pour les Israéliens, accepter la partition de fait de Jérusalem et obtenir la "fin du conflit". Cette "équation" -là restera-t-elle selon vous la clé de la paix dans l'avenir ?

« L'esprit qui domine l'équation clintonienne est que la solution passe par l'instauration de deux Etats indépendants, souverains et viables. Les solutions aux quatre grandes questions - frontières et sécurité, Jérusalem, réfugiés - en découlent. Ainsi les réfugiés doivent pouvoir retourner dans une Palestine

souveraine, mais ne peuvent remettre en cause les fondements de l'Etat d'Israël. Celui-ci doit être juif en grande majorité, comme l'Etat palestinien sera arabe. C'est une précondition à la viabilité des deux Etats.

« D'autres "utopies" pourront resurgir, comme un Etat d'Israël binational, ou un Etat palestinien en Jordanie. Mais elles ne fonctionneront pas. Avec, peut-être, des modifications, dans un mois ou dans dix ans, on reviendra toujours à l'équation posée par Bill Clinton : deux Etats souverains, indépendants et viables.

« Les Palestiniens n'ont cessé d'exiger que les négociations s'inscrivent dans le respect des résolutions de l'ONU (retrait israélien des territoires conquis en juin 1967 et droit au retour des réfugiés). Pensez-vous que toute solution devra davantage tenir compte du droit international, ou que celui-ci, en posant des principes rejetés sur le fond par Israël, constitue de fait un obstacle à la paix ?

« Le droit international doit rester la base des négociations. Les propositions Clinton ne se substituent pas aux résolutions de l'ONU. La question est : comment les appliquer ? Car elles sont sujettes à interprétation. La 194 parle du retour des réfugiés, mais le terme "droit au retour" n'y figure pas. Il y a aussi débat sur la formulation de la 242 sur le retrait des territoires occupés. Personne n'imagine que les résolutions onusiennes s'appliqueront d'elles-mêmes.

« Pour bâtir la paix, il faut donc partir des besoins fondamentaux des uns et des autres, et construire un cadre qui les satisfasse. Je comprends les Palestiniens : ils craignent que, s'ils disent oui à une négociation sur la base des propositions Clinton, on leur rétorque à l'avenir qu'ils ne sont plus en droit d'invoquer le droit international. Mais pour le président, tant qu'il n'y a pas d'accord signé, le point de référence demeure les résolutions

de l'ONU et les accords intérimaires passés depuis Oslo. Seul un accord sera considéré comme l'application convenue par tous des résolutions onusiennes.

« Sur la question des réfugiés, ne pensez-vous pas que le problème ne tient pas uniquement au refus israélien de tout droit au retour, mais aussi au refus de reconnaître une quelconque responsabilité dans la création du problème. Sans qu'Israël assume moralement sa responsabilité, comment imaginer que Yasser Arafat accepte un compromis ?

« Le rôle d'un accord n'est pas de faire un bilan de l'histoire. Dans l'affaire israélo-palestinienne, chacun développe un récit de sa propre histoire à très fort poids symbolique. Côté israélien, cela touche aux événements de 1948. Côté palestinien, au bilan du terrorisme ou à la reconnaissance du lien des juifs avec le mont du Temple.

« Chacun veut insérer sa vision de l'histoire dans l'accord. Mais demander aux négociateurs de résoudre aujourd'hui des questions qui touchent à l'identité des deux parties depuis des décennies, et alors que les débats internes à leurs sociétés n'y sont qu'émergents, c'est impensable. En 1948 et depuis, les deux camps ont fait des erreurs. Ce n'est qu'en posant les jalons politiques de la paix que le travail de mémoire pourra s'approfondir. Sur la question des réfugiés, un accord doit reconnaître que les Palestiniens sont les victimes et Israël doit accepter d'aider à la résolution du problème.

« A l'issue de Camp David, Bill Clinton a explicitement imputé l'échec du sommet aux Palestiniens. Beaucoup considèrent qu'en tant que "médiateur", il a commis une erreur. Les Etats-Unis jugent-ils toujours que les Palestiniens sont responsables de l'échec des négociations ?

« Bill Clinton n'a pas imputé l'échec aux Palestiniens, mais reconnu l'apport historique d'Ehoud Barak, un premier minis-

tre visionnaire qui a suscité des déchirures dans la société israélienne, un homme d'Etat dont on a senti qu'il était capable d'aller parfois à l'encontre de ses propres sentiments et convictions, même si, à l'égard de ses interlocuteurs palestiniens, cela s'est manifesté sans chaleur humaine. Certes, après coup, on peut toujours penser que, sur certains points il aurait mieux valu s'y prendre différemment. Mais un fait reste : Barak a su voir les bénéfices de la paix et les sacrifices nécessaires pour y parvenir. Cela étant, Arafat a lui aussi montré, depuis huit ans, et même plus, sa capacité à envisager un compromis historique. Bill Clinton reconnaît qu'il a également parcouru un chemin extraordinaire. Mais il a encore plus de difficultés sur le plan interne que les Israéliens. Peut-être que ce que l'on a demandé aux Palestiniens était prématuré.

« L'image des Etats-Unis s'est nettement dégradée dans le monde arabe avec la nouvelle Intifada. Avez-vous des craintes pour la stabilité des régimes arabes alliés de l'Amérique dans la région ?

« L'année écoulée nous a rappelé que le conflit de la Palestine est au cœur de la conscience arabe. Ce qui se passe actuellement ne peut qu'avoir des répercussions dans la région. Pourtant, la logique de paix s'y est durablement installée. Même si la région reste potentiellement instable, il n'y a aucune indication d'une menace conséquente pour les régimes amis de l'Amérique. Oui, il y a des inquiétudes aux Etats-Unis. Et les dirigeants arabes ne peuvent ignorer les sentiments de leurs peuples. Mais, au Caire, à Amman ou Riyad, tous favorisent un accord entre Israéliens et Palestiniens. L'hypothèse de la guerre n'est définitivement plus envisagée par le consensus arabe.

« Une administration républicaine se met en place à Washington. Fera-t-elle de la paix israélo-palestinienne et de la médiation américaine une priorité, ou au contraire ce dossier sera-t-il relégué dans l'ordre de ses priorités ?

« Quelles que soient les intentions de la nouvelle administration, le Proche-Orient demeurera prioritaire, pour des raisons qui tiennent aux intérêts historiques des Etats-Unis, mais aussi culturelles et émotionnelles, auxquelles on ne peut échapper. Cependant, un élément-clé va disparaître : l'engagement personnel du président. On n'imagine pas combien Bill Clinton s'est constamment impliqué dans le processus de paix israélo-palestinien. Ce dialogue-là ne continuera sans doute pas de la même manière. Mais, quelle que soit la façon de George Bush de gérer le dossier, il lui sera impossible de se délester des questions fondamentales qui restent à régler dans la région. »

Propos recueillis par Sylvain Cypel

Un universitaire en diplomatie

DIPLÔMÉ des universités Harvard et Yale en relations internationales, Robert Malley est également docteur en sciences politiques de l'université d'Oxford. Il a publié, en 1996, *L'Appel de l'Algérie, tiers-mondisme, révolution et tournant vers l'islam* (The Call from Algeria - Third Worldism, Revolution and the Turn to Islam, California University Press).

Spécialiste du Proche-Orient et du Maghreb, après deux années à la Cour suprême des Etats-Unis, il entre au Conseil national de sécurité américain



ROBERT MALLEY

(NSC) en 1994, d'abord comme chargé de la promotion de la démocratie (et plus particulièrement du dossier de Cuba), avant de devenir l'assistant du président de la NSC, Sandy Berger, et le directeur du bureau Proche-Orient. En septembre 1998, il est recruté par la Maison Blanche pour être le conseiller particulier du président Clinton pour les affaires israélo-arabes. Depuis 1996, M. Malley a suivi toutes les négociations israélo-palestiniennes qui ont abouti au sommet de Camp David, auquel il a participé.

Bertrand Delanoë, sénateur (PS) de Paris, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Je veux un changement pour les Parisiens, pas pour l'élection présidentielle »

« Depuis l'annonce de votre candidature, au printemps 2000, vous n'avez pas cessé de monter dans les sondages, au point de distancer la liste de Philippe Séguin. Comment expliquez-vous cette ascension ?

« C'est aux Parisiens qu'il faut le demander. Les sondages, ce ne sont que les sondages, mais je sens une dynamique et je suis reconnaissant aux Parisiennes, aux Parisiens de créer ce climat de confiance. Je suis en campagne depuis presque un an, M. Séguin depuis dix mois. Simplement, nous ne parlons pas de la même chose ; je n'alimente pas la chronique des "petites phrases", la politique politicienne ne m'attire pas beaucoup.

« Quels obstacles redoutez-vous dans les deux mois qui viennent ?

« Il y a une hypothèse sérieuse que Paris choisisse le changement, mais que si nous gagnons, il ne faudra pas dire que Paris "passe à gauche". Il y aura un changement, décidé par les Parisiens, sur un projet très clair, porté par la gauche. Je

suis socialiste ; ceux qui m'entourent, ce sont les partis progressistes, mais il y a aussi des personnalités qui n'appartiennent à aucun parti. Nous sommes dans une élection municipale. Je veux être dans le sujet et je veux un changement pour les Parisiens, pas pour l'élection présidentielle.

« Alors, quand Lionel Jospin est venu vous soutenir, le 13 janvier, vous vous êtes dit : "Sale temps ! Tous les électeurs parisiens vont découvrir que je suis vraiment de gauche" ?

« Je ferai la campagne présidentielle, notamment si le candidat progressiste est Lionel Jospin. Cela fait vingt-cinq ans que je le soutiens et j'ai l'intention de continuer, que je sois maire de Paris ou pas ! Mais vous remarquerez qu'à aucun moment il n'a tiré la couverture à lui. Lionel Jospin est venu faire notre campagne, il n'est pas venu faire sa campagne.

« L'opposition, à Paris, c'est aussi les Verts, qui n'ont pas voulu de listes communes avec vous pour le premier tour. Quelle pla-

ce êtes-vous prêt à leur faire dans la majorité et dans l'exécutif parisiens ?

« Je respecte la décision des Verts qui, pour des raisons d'intérêts de parti, de tactique électorale, présentent des listes séparées au premier tour. Nos projets, fort heureusement, ne sont pas éloignés ; il y a des nuances, mais nous sommes convergents. Les listes, au second tour, seront fonction de la place que le suffrage universel aura donnée aux uns et aux autres. Si je suis élu maire de Paris, je veux constituer un exécutif d'abord paritaire, femmes-hommes ; ensuite, une équipe de femmes et d'hommes qui, indépendamment des partis auxquels ils appartiennent, viennent avec leurs compétences, leur envie de réussir, la loyauté et l'esprit d'équipe. Je n'ai pas besoin de proportionnelle pour composer un exécutif au service des Parisiens, mais de femmes et d'hommes généraux et compétents, avec lesquels on ne va pas, toutes les semaines, discuter d'un amendement à je ne sais quel projet de délibération !

« Le maire d'arrondissement du 18^e s'appelle Daniel Vaillant, il est ministre de l'intérieur, et M. Séguin dit : "On ne peut pas se promener tranquillement dans les rues du 18^e".

« M. Séguin découvre un peu Paris, peut-être ne connaît-il que certaines rues du 18^e... Le gouvernement a mis en place la police de proximité, qui commence à donner des résultats, mais ce sont des débuts, et je reconnais bien volontiers que ce n'est pas suffisant. Parlons honnêtement et efficacement de la sécurité des Parisiens ! Que propose M. Séguin, comme MM. Tiberi et Dominati ? La création d'une police municipale, qu'ils n'ont jamais proposée à l'Assemblée nationale et dont ils savent qu'elle ne pourra pas être mise en place puisque la loi ne le permet pas. Le rapport qui préconise cette formule reconnaît qu'elle coûterait 4 à 6 points de pression fiscale supplémentaire dès la première année et qu'elle ne pourrait commencer à avoir d'effet que dans quatre ou cinq ans.

« Dès avril, si nous sommes élus, je ferai passer quinze mesures permettant d'améliorer l'efficacité de la police de proximité et de faire en sorte que la Ville assume ses responsabilités : porter le budget de prévention de 80 millions à 150 millions de francs ; recruter mille agents contractuels pour les correspondants de nuit, le gardiennage des squares, les cités, la médiation sociale ; embaucher des emplois-jeunes pour les sorties d'écoles ; améliorer l'éclairage public ; mettre en place des équipes pour traiter le problème de la toxicomanie, etc.

« Vous dites que la ville ne doit pas être soumise à l'automobile. Que voulez-vous faire pour l'empêcher ?

« La pollution, à Paris, c'est un problème de santé publique, grave pour les enfants et toutes les personnes déficientes. Les Parisiens ont anticipé sur les décisions futures dans leur mode de vie : 44 % des ménages parisiens n'ont pas de voiture. Les Parisiens veulent reconquérir de l'espace pour eux, ils veulent moins de pollution, ils veulent

moins de place pour la voiture. Une bonne part des transports, dans Paris, ce sont des habitants de l'Est qui vont travailler à l'Ouest, parce qu'ainsi a été organisée la région Ile-de-France. Le problème du transport et de la qualité de vie dans Paris est un problème d'agglomération parisienne. La proposition emblématique de la mandature que je conduirai, si je suis élu, c'est la requalification du boulevard des maréchaux. L'Etat et la Région ont déjà décidé un tramway sur 8 kilomètres dans la période 2000-2006 ; je propose que la Ville de Paris amplifie ce plan, pour que les quatre cinquièmes du boulevard des maréchaux soient en tramway.

« Je propose, en outre, de faire passer le stationnement résidentiel à 5 francs par jour, ce qui fera que la minorité des Parisiens qui a une voiture aura intérêt à la laisser en bas de chez elle. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

Les Etats-Unis, « puissance manifeste »

POUR souligner le statut d'unique superpuissance acquis par les Etats-Unis depuis l'effondrement du système soviétique, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, emploie volontiers l'expression « *hyperpuissance* ». Au grand déplaisir des Américains, bien que le terme ait été forgé par un sociologue américain, Ben J. Wattenberg (dans *The First Universal Nation*).

George W. Bush hérite de cette « *hyperpuissance* » ou, mieux encore, d'une puissance « *manifeste* ». L'adjectif, cette fois, est repris de plusieurs essais américains décrivant, sous le titre *Manifest Destiny*, l'expansion territoriale américaine au XIX^e siècle. « *Manifeste* », comme évidente, naturelle, incontestable, qui va de soi et éclate au yeux de tout le monde. C'est ainsi qu'apparaît aujourd'hui la puissance des Etats-Unis.

Et tout le monde se demande ce que George W. Bush va en faire. On s'efforce de déchiffrer ses marges de manœuvre sur le sujet ; on scrute son équipe de politique étrangère. Celle-ci est composée de fortes personnalités, du vice-président Richard Cheney, en passant par le secrétaire d'Etat Colin Powell, le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, ou encore Condoleezza Rice à la tête du Conseil national de sécurité. Ce sont des « vétérans » – même s'ils sont souvent encore jeunes – de la première administration Bush, celle du père du nouveau président, voire des administrations Nixon et Ford.

Que vaut leur expertise ? Depuis la présidence de George Bush père (1988-1992), le contexte international a fondamentalement changé. George Bush et ses conseillers ont eu à gérer la chute du communisme, la fin de la guerre froide, la réunification de l'Allemagne et, en pointillés, celle de l'Europe. C'était une période de transition, de passage entre le monde de l'après-deuxième guerre mondiale – avec ses deux blocs militaires et la confrontation idéologique avec le communisme – et un monde unipolaire. George Bush père a parlé alors, au moment de la guerre du Golfe, d'un « *nouvel ordre mondial* », qu'il voulait mettre en place. Il n'a pas eu le temps d'en définir les contours.

Cette tâche aura-t-elle été l'œuvre du président démocrate qui lui a succédé à la Maison Blanche ? Dans une certaine mesure. Au cours des huit années d'administration Clinton, de nouveaux paradigmes de la politique internationale sont apparus, sans que l'on sache encore s'ils vont durablement s'imposer.

INTÉRÊTS ET MORALE

Selon la distinction chère à Henry Kissinger entre les réalistes à la Theodore Roosevelt et les moralistes à la Woodrow Wilson, les seconds semblent l'avoir emporté – au moins dans le discours. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes appuyé sur le droit d'ingérence, appliqué aussi bien dans les Balkans qu'à Timor, la création de nouvelles juridictions internationales (TPY, TPI, etc.), la priorité donnée à la promotion de la démocratie, en sont quelques illustrations. Le fait que les Etats-Unis soient en mesure de refuser l'application à eux-mêmes de ce qu'ils prêchent pour les autres ne change rien à l'affaire.

Bien sûr, personne n'a la naïveté de prendre au pied de la lettre l'opposition entre les intérêts et la morale. Tout est fonction de l'ac-

cent mis, au gré des circonstances et des besoins, sur les premiers ou sur la seconde. Sans négliger la défense des « *valeurs américaines* », la nouvelle administration affirme d'ores et déjà devoir invoquer plus souvent les intérêts nationaux des Etats-Unis. Elle entend revenir à une conception plus « *bismarckienne* » des relations internationales, ce qui ne saurait déplaire à ceux des diplomates du Vieux Continent qui regrettent le tournant « *wilsonien* » pris par l'Europe au cours des dernières années.

« *Nous ne vivons pas dans un monde postwestphalien* », a expliqué un proche de la nouvelle administration lors de l'Atlantic Conference organisée à la fin de l'année dernière à Porto Rico par le Council for Foreign Affairs de Chicago. Un monde postwestphalien, c'est-à-dire un monde qui ne serait plus divisé en Etats-nations (consacrés en Europe en 1648 par les traités de Westphalie qui conclurent la guerre de Trente Ans), un monde où ces Etats-nations ne seraient plus les acteurs centraux de la vie internationale et où la recherche de l'équilibre des forces (*balance of power*) entre des coalitions ne serait plus le principe directeur.

Si la souveraineté nationale ne doit plus être une valeur absolue, il faut « *être prudent avec les interventions dites humanitaires et considérer l'Etat comme devant rester l'institution centrale de régulation* ». M. Bush juge ainsi que l'intérêt national des Etats-Unis n'est pas en jeu dans les Balkans : il ne fallait pas y aller, reproche-t-il à l'administration Clinton ; il faut donc en partir. Il ne revient pas à l'Amérique ou à l'OTAN de s'essayer à forger des nations – « *nation-build-*

ding » – qui n'existent pas, comme dans l'ex-Yougoslavie, ou qui sont en péril, comme en Haïti.

S'il ne craignait pas de pécher par manque de piété filiale, George W. Bush aurait pu ajouter à cette liste la Somalie où son père envoya les forces américaines dans des conditions et pour une mission peu claires. Il ne revient pas non plus, selon le nouveau président, aux Etats-Unis d'intervenir pour empêcher des massacres ou des génocides qui seraient perpétrés en des lieux dont le destin est indifférent à l'« intérêt national » américain.

UN DÉFI ET UNE CHANCE

Au *New York Times* (cité par l'*International Herald Tribune* du 15 janvier), « *W* » affirme que les alliés européens des Etats-Unis (qui constituent plus de 80 % des effectifs déployés en Bosnie et au Kosovo) sont maintenant « *très au courant* » de son désir d'un retrait progressif des troupes américaines de cette région. Pour être sûr d'être bien compris, il ajoute que Colin Powell fera savoir aux Européens qu'il leur reviendra à eux seuls de « *jouer les gardiens de la paix* » dans les Balkans. Quand ? « *Je n'ai pas de date à l'esprit, poursuit-il ; cela [le retrait américain] prendra un certain temps (...), j'honoreraï les engagements pris par les Etats-Unis.* »

Cette assurance laisse à penser que la nouvelle administration n'est pas tentée par un unilatéralisme sans frein, c'est-à-dire par la volonté d'agir sans tenir compte de l'avis ou de l'existence des alliés. Elle serait plutôt favorable à un « *multilatéralisme régéant* », autrement dit à une coopération avec des partenaires, mais aux conditions qu'elle aura elle-même

fixées, en fonction des intérêts propres des Etats-Unis. Si elle trouve des volontaires tant mieux, si elle n'en trouve pas, elle s'en passera, la première hypothèse étant cependant la plus vraisemblable étant donné la force d'attraction qu'exerce toujours la puissance. Pour les Européens, c'est un défi et une chance.

Dans les Balkans, ils ont insisté pendant des années pour que les risques soient partagés. Cinq ans après la fin de la guerre de Bosnie, deux ans après la guerre du Kosovo, et surtout depuis la chute de Milosevic, la situation a changé. Le risque d'un « *découplage* » transatlantique à propos de l'ex-Yougoslavie est limité : les Européens pourraient assumer seuls, avec le soutien bienveillant, et non sournoisement hostile comme au début des guerres yougoslaves, de Washington, le maintien de la paix et au-delà, l'ancrage de la région dans le développement européen.

Avec la politique commune de défense consacrée à Nice, les Européens s'en sont donné, théoriquement, les moyens. Le nouveau président et ses conseillers, qui ne sont pas connus pour être des partisans convaincus de l'autonomie européenne, les laisseront-ils aller jusqu'au bout de leur entreprise ? Ou chercheront-ils à décourager les plus traditionnellement « *atlantistes* » ? Il serait contradictoire de pousser l'Europe à assumer plus de responsabilités dans des crises régionales en lieu et place des Etats-Unis et de lui en refuser les moyens. Mais c'est une contradiction depuis longtemps inhérente à la politique européenne de Washington.

Alain Frachon
et Daniel Vernet

Entrée des artistes par Jacek Wozniak

B.B. King



RECTIFICATIFS

URANIUM APPAUVRI

Les munitions françaises à uranium appauvri n'ont pas été fabriquées par la SICN, comme nous l'avons indiqué par erreur (*Le Monde* du 11 janvier), mais par l'usine GIAT Industries de Salbris (Loir-et-Cher). La SICN, à Annecy (Haute-Savoie), usinait pour le GIAT les barreaux d'uranium nécessaires.

GUYANE

Dans l'« *accroche* » de l'article sur la chasse en Guyane, publié dans *Le Monde* du 10 janvier, des hectares sont malencontreusement devenus des habitants. Ainsi que l'indiquait le texte de l'article, ce département d'outre-mer a une superficie de 9 millions d'hectares et non une population de 9 millions d'habitants. Au dernier recensement (1999), la population de la Guyane s'élevait à 156 790 habi-

tants. D'autre part, dans *Le Monde* du 16 janvier, nous avons employé le terme d'île pour qualifier la Guyane. Le département d'outre-mer se situe évidemment sur la côte nord-est du continent sud-américain, à la frontière du Surinam et du Brésil.

TRUFFE

Le reportage photographique illustrant nos pages « *Voyages* » du *Monde* du 18 janvier n'était pas de Charles Ballavia, mais de Christian Bellavia.

RTL

Christophe Dechavanne nous fait savoir, à la suite de l'article « *RTL ou l'histoire d'un accident industriel* » (*Le Monde* du 16 janvier), que la citation qui lui a souvent été attribuée concernant les « *auditeurs pantouflards* » des « *Grosses Têtes* » était erronée. En fait, précise-t-il, « *j'avais dit qu'il était difficile de faire changer les Français d'habitudes* ».

MARYLISE LEBRANCHU

Marylise Lebranchu, ministre de la justice et garde des sceaux, est candidate à la mairie de Morlaix, les 11 et 18 mars, et non maire de cette ville, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 18 janvier. Elue maire en 1995 et députée de la quatrième circonscription du Finistère en 1997, elle a démissionné de ces mandats à son entrée au gouvernement.

MUNICIPALES

En Seine-Saint-Denis, c'est à Gagny, et non à Bondy comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 18 janvier, que Fathi Benarbia travaille à la constitution d'une liste alternative pour les élections municipales.

JULIO CORTAZAR

La pièce de Julio Cortazar *Rien pour Pehuajo*, mise en scène par Jean Boillot au Théâtre de la Cité

internationale, a été écrite en 1955, et non en 1995, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 11 janvier.

PRÉCISION

MNEF

Nous avons indiqué, à propos de l'enquête sur la gestion de la Mutuelle nationale des étudiants de France (*Le Monde* du 6 janvier), que les policiers semblaient exclure, au terme de leurs investigations, l'existence d'opérations irrégulières entre la MNEF et le bureau d'études Transim. Alain Borliu, dirigeant de Transim, nous précise que le juge d'instruction Françoise Neher a rendu, le 25 juillet 2000, une ordonnance de restitution des pièces sous scellés qui avaient été saisies. « *Cette ordonnance, indique M. Borliu, permet de manière incontestable de supprimer tout conditionnel dans l'affaire de la MNEF pour ce qui concerne notre société.* »

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'Amérique de G. W. Bush

DES mots simples, un appel à l'unité du pays, le tout enrobé de références religieuses. De l'avis de la plupart des commentateurs américains, le 43^e président des Etats-Unis a affiché ce week-end l'humilité qui convient à sa situation politique : George W. Bush se trouve à la Maison Blanche par la grâce d'une décision de la Cour suprême, vainqueur d'une élection au cours de laquelle il n'a pas gagné la majorité du suffrage populaire. Il le sait. C'est un bon tacticien politique – pas le « *crétin* » trop souvent décrit en Europe. Il n'ignore pas le déficit de légitimité qui est le sien. Les sifflets et manifestations d'hostilité qui, samedi 20 janvier, ont ponctué sa cérémonie d'investiture le lui ont cruellement rappelé. Le ton de son allocution était à l'apaisement. Pour autant, gouvernera-t-il en « *centriste* », comme on voudrait le faire croire ici ou là ?

Tout indique le contraire. Dans un éditorial, le *New York Times* observait à la fin de la semaine dernière : « *Républicains et démocrates commencent ensemble à suspecter que le président Bush est beaucoup plus conservateur qu'il ne l'a laissé paraître durant la campagne.* » Il n'est pas le fils politique de son père, républicain de la Côte est (comprendre : modéré). Il est un républicain du Sud, du Texas, de la *Bible belt* (le pays fondamentaliste). C'est un homme dont le discours sur les « *valeurs* » dit ouvertement qu'il est en croisade politico-religieuse contre l'individualisme libertaire des années 1960 (qu'incarnerait Bill Clinton). Son premier décret pré-

sidentiel a été de proclamer dimanche 21 janvier « *journee de prières et d'actions de grâce* ». Il a affirmé au *New York Times* qu'il ne voulait pas qu'un dollar d'aide publique américaine puisse aller dans le tiers-monde à des organisations prônant l'avortement dans leur programme de contrôle des naissances. Il a nommé ministre de la justice un fondamentaliste protestant, John Ashcroft. Celui-ci est anti-homosexuels, anti-avortement et opposé à tout contrôle des ventes d'armes (y compris automatiques). M. Ashcroft affiche fièrement le titre de docteur honoris causa que lui a décerné une université d'intégristes protestants qui qualifie l'Eglise catholique de « *secte satanique* » et interdit sur son campus les contacts inter-raciaux. M. Bush ne voit aucune contradiction entre l'engagement chrétien qu'il proclame toutes les deux phrases et sa défense acharnée de la peine de mort.

Une petite majorité d'Américains se reconnaît dans cet univers politico-idéologique ; une autre le rejette. C'est leur affaire. Mais les alliés des Etats-Unis sont aussi concernés. L'Europe, unanime, dénonce la peine de mort ; elle est, de plus en plus, laïque ; elle forge un droit qui traduit les conquêtes libérales des années 1960. Elle est, en ce sens, de plus en plus étrangère à ce que les Etats-Unis représentent. L'Europe s'éloigne des « *valeurs* » qu'incarne l'Amérique de George W. Bush. Ce n'est pas une rupture stratégique mais, de part et d'autre de l'Atlantique, la communauté de « *valeurs* » occidentales s'étiole.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarsau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Avalanches tragiques en Suisse et en Autriche

LES FORMIDABLES avalanches qui ont déjà ravagé au cours des trois derniers jours la Suisse, l'Autriche et l'Italie du Nord se multiplient dans les Alpes orientales. Le bilan provisoire des victimes en Suisse, indique que 59 personnes ont été tuées, que 20 sont portées manquantes et 20 autres grièvement blessées. La région la plus affectée est celle des Grisons, où l'on n'enregistre pas moins de 45 morts, 15 disparus, plusieurs blessés graves et la destruction d'une soixantaine de maisons.

Au total plus de 100 chalets, fermes et maisons auraient été détruits dans le canton des Grisons et dans ceux d'Uri, de Glaris et du Valais. Le bétail a également été touché, et de deux cents à trois cents animaux auraient été tués. Mais c'est en Autriche que la catastrophe atteint ses plus grandes proportions. Aux dernières nouvelles

on y comptait aujourd'hui lundi 49 morts. Dans le Tyrol, ce matin, une avalanche dévalait les pentes toutes les trois minutes.

Les communications ferroviaires, routières et télégraphiques sont partout interrompues, bloquant les touristes dans les stations de sports d'hiver. La ligne du Saint-Gothard, encore impraticable dimanche, a depuis été rétablie sur une seule voie. Cinq cent cinquante personnes déclinent le ballast malgré les menaces d'avalanche.

Le tunnel du Simplon est coupé. L'Arلبurg-express a été détourné et la passe du Brenner est bloquée. Dans le Tyrol, la neige recouvre les voies ferrées sur une dizaine de mètres de hauteur. Dans la plupart des régions de l'Autriche, il a neigé toute la nuit, ce qui ne fait qu'accroître le danger.

(23 janvier 1951.)

Le Monde SUR TOUTES LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le droit à la santé n'existe pas

par Guy Vallancien

LES mots ont un sens et l'oublier expose à leur exploitation hasardeuse. Pour un individu donné, la santé est un état instable dont la dimension personnelle prime sur la dimension socio-économique. Peut-on borner cette situation précaire par des limites qui définiraient un état idéal de « bonne santé », que nous aurions le droit d'atteindre et de conserver, en participant au financement de sa perpétuation ? La définition de l'état de santé est floue – « état de bien-être physique, psychique et social de la personne humaine » –, mais il n'y en a pas d'autre plus précise, car la norme de santé pour un être humain donné n'existe pas.

Physiquement, psychologiquement et socialement, sommes-nous identiques ? Non. Devons-nous revendiquer d'être égaux face à la maladie ? Non plus, sauf à rêver, car, en réalité, je n'ai aucun droit à me plaindre de ne pas faire 1,80 mètre, de n'avoir pas les yeux bleus, de risquer un cancer et de mal supporter l'alcool ! Le « droit à la santé » est une revendication illusoire, basée sur un faux concept de norme de bonne santé. Arrêtons donc de brandir un tel slogan, seulement utile à maintenir des corporatismes obsolètes ou des pouvoirs inappropriés, et posons-nous la seule question qui vaille : sommes-nous capables de respecter le devoir de solidarité qui incombe aux membres d'une société civilisée ?

Respecter un devoir exige une attitude personnelle et collective responsable. Lorsqu'il s'agit du devoir de solidarité, ce sont de profonds changements de mentalité et de comportements qu'il faut susciter, tant nous avons été habitués à croire que notre protection sociale était un modèle d'efficacité.

Le corps médical a des devoirs : les médecins, hospitaliers comme privés, sont tous employés par la Sécurité sociale. Dès lors, tous doivent comprendre qu'à ce titre ils ne pourront plus s'installer où ils le veulent, pratiquer comme ils l'entendent, isolément, sans accepter les recommandations rédigées par la profession elle-même sous la direction de l'Agence nationale de l'accréditation et de l'évalua-

tion en santé. Ils devront, en outre, accepter d'être réévalués en fonction de l'évolution des connaissances nouvelles de la science dans le cadre d'une formation continue sérieuse. Ils devront, enfin, être rémunérés autrement qu'à l'acte puisqu'ils ne sont plus libéraux, c'est-à-dire libres du choix de leurs honoraires.

Il n'y a pas de capitaine dans la plus grande entreprise de France, au budget de 630 milliards de francs, et dont le marché est en expansion croissante et sans doute indéfinie

Quelle entreprise pourrait vivre aujourd'hui, dont les cadres supérieurs ne se recycleraient jamais, feraient ce qu'ils veulent et se fixeraient un salaire et des stock-options sans en référer à leur direction ?

Il est vrai que nous ne savons pas quel est le patron du système de soins en France. Les députés décident du budget annuel. Le ministère de la solidarité tente d'organiser le système. Les différentes agences publiques (accréditation, médicament, sécurité sanitaire, sang, transplantation) posent des jalons ; les médecins dépensent et les caisses d'assurance-maladie payent. Mais il n'y a pas de capitaine dans la plus grande entreprise de France, au budget de 630 milliards de francs, et dont le marché est en expansion croissante et sans doute indéfinie.

Sans une politique de santé claire et affichée et sans moyens humains et financiers suffisants pour l'impulser, nous resterons enlisés dans de fausses restructurations coûteuses et génératrices de rancœurs, de déceptions, de manifestations et de grèves. Aujourd'hui, la régulation purement comptable des prestations médicales qui enserrant les établissements hospitaliers, publics comme privés, est une aberration qui conduit à la réduction des soins ou à leur report inadmissible.

L'un des devoirs du corps médical est donc de proposer des solutions nouvelles pour échapper à un inexorable appauvrissement des moyens mis à sa disposition, alors que la demande de perfection et de sécurité maximale s'accroît. Or, dans le monde complexe d'aujourd'hui, les médecins n'ont jamais su parler d'une même voix. Ils ont, année après année, pesé de moins en moins fort dans le grand marchandage du système de soins, la multiplicité des syndicats et leurs luttes fratricides depuis vingt ans ayant affaibli la représentativité de la profession.

Les gouvernements successifs ont alors su jouer habilement de ces divisions lors des diverses négociations des conventions médicales successives. Il est de notre devoir de dépasser ces clivages partisans et de porter sur les fonts baptismaux une Association médicale française qui aurait à répondre à plusieurs questions. Combien faut-il de médecins ? Où doivent-ils exercer ? Comment et combien doivent-ils être rémunérés ? Comment doivent-ils être évalués régulièrement ?

Une telle association regrouperait des représentants du conseil de l'ordre, des sociétés savantes, des syndicats, des académies et des universités concernées. Son rôle premier serait de répondre à ces questions cruciales qui déterminent la qualité de la médecine française dans vingt ans.

Les devoirs des organismes de tutelle. La Sécurité sociale, qui emploie un salarié pour deux médecins, paie en gestionnaire quasi aveugle, ne s'étant pas dotée à temps des moyens modernes et rapides d'évaluation des techniques et des procédures médicales. La Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) n'a que très peu de contrôle sur les caisses régionales qui, elles, ont une vision comptable souvent étriquée de leurs prérogatives. Les conflits incessants de la CNAM avec le ministère de la solidarité mine le peu de pouvoirs qu'elle possède alors que certaines de ses analyses de la pratique médicale sont vraies et que plusieurs de ses propositions vaudraient la peine d'être expérimentées. Pourquoi ne pas accepter localement ou régionalement des initiatives de fonctionnement différent de notre système de soins qui serviraient de bases d'action à plus grande échelle ?

Si l'on veut une médecine de qualité, il faudra la payer : à 115 francs la consultation du généraliste, on ne peut prétendre faire une médecine lente où l'acte intellectuel est honoré à sa valeur. Les organismes payeurs ont toujours privilégié le remboursement des actes techniques souvent inutiles au lieu d'honorer à son vrai dû la consultation approfondie. Un généraliste devrait être payé 300 ou 400 francs la demi-heure vraie de consultation, ce qui correspond au tarif moyen d'un expert. De nombreux actes quotidiens ne devraient alors plus être assurés par le médecin lui-même mais par des assistants (infirmières praticiennes) qui seraient autorisés à pratiquer un certain nombre de gestes et éventuellement à prescrire dans un cadre déterminé sous sa responsabilité. Le médecin en France assure une fonction de soins qui passe souvent après sa fonction d'aide sociale !

Le revenu annuel avant impôts d'un généraliste est, en moyenne, de 330 000 francs alors qu'il prescrit en examens, médicaments et autres traitements environ quatre fois plus.

Acceptons qu'il soit pendant un an payé globalement avec le même niveau de revenu, mais sur la base d'une consultation à 300 francs, en réduisant le nombre de ses consultations et visites tout en prenant le temps de voir ses malades, de mieux les connaître,

ainsi qu'en déléguant à son assistant certaines consultations de contrôle (hypertension artérielle, diabète ou autres pathologies chroniques), l'établissement de certificats, etc. Il prescrira certainement moins d'examens et de traitements inutiles et rendra un meilleur service médical pour un coût probablement inférieur. Il lui faudra, en revanche, accepter de travailler systématiquement en groupe pour partager ces assistants dans le cadre de maisons médicales qui pourront supporter la prise en charge de ces auxiliaires nécessaires.

Le prix de la qualité passe par le contrôle de cette même qualité : que les médecins discutent des moyens et de l'intervalle de temps du recyclage de leur connaissance est normal, mais que certains osent encore discuter de son principe est une faute. C'est parce que nous serons les meilleurs que nous conserverons la confiance des malades et il est de notre devoir de nous tenir informés de l'avancement des techniques de diagnostic et de traitements.

Les devoirs des malades. Les Français pensent qu'ils ont le droit à des prestations sociales, incluant l'ambulance pour le moindre transport, des examens biologiques et radiologiques pour se rassurer, la sacro-sainte prescription médica-

le, l'ordonnance salvatrice qui les guérira de tous les maux et, en bout de chaîne, un service de réanimation à la porte de chez eux disponible jour et nuit et gratuit.

Les comportements des assurés sociaux sont déterminés par cette sentence puérile : « J'y ai droit puisque j'ai payé. » Faut-il rappeler que cotiser à la Sécurité sociale ne donne pas le droit à dépenser

payeurs devraient publier de façon transparente comment ils financent le système de soins et quels sont les hôpitaux ou cliniques reconnus pour leur savoir-faire.

Les devoirs des politiques. Nos élus ont peur de se lancer dans la rénovation de notre système de soins. Localement toute restructuration logique les expose au diktat

nie et de contrôle du système de soins qui, malheureusement, freine la plupart des initiatives. Sans une régionalisation vraie et quasi complète (hormis les grandes causes dites nationales), nous ne pourrions assurer une médecine adaptée aux besoins des populations locales.

Il nous faut bâtir un nouveau système d'organisation des moyens de prévention, de diagnostic et de soins qui relie l'efficacité médicale aux financements engagés. Pourquoi les hôpitaux ne gagneraient-ils pas d'argent pour le réinvestir dans l'amélioration de leurs performances ? Le refus du politique de tenter des expériences ponctuelles qui nous serviraient de bancs d'essai montre qu'il est en France impossible de passer du particulier au général sans théoriser à outrance. Les récents états généraux de la santé n'ont guère bouleversé la réflexion de fond et le « Grenelle de la santé » qui est annoncé pour le 25 janvier n'est qu'une lance sans eau braquée contre l'incendie qui s'étend.

Guy Vallancien est professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, chef du département d'urologie à l'Institut mutualiste Montsouris (Paris).

Un généraliste devrait être payé 300 ou 400 francs la demi-heure vraie de consultation, ce qui correspond au tarif moyen d'un expert. De nombreux actes quotidiens ne devraient alors plus être assurés par le médecin lui-même mais par des assistants

pour soi-même ce que l'on a épargné pour soigner la collectivité ? Notre devoir de citoyens est de participer au financement du système de soins que nous nous sommes donné sans chercher à récupérer sa propre mise à tout instant. En retour, et pour nous aider à mieux comprendre ce pourquoi nous cotisons, les organismes

des électeurs qui défendent leur hôpital, quelle que soit la qualité des soins qui y sont prodigués. Les députés votent le budget de la Sécurité sociale sans regarder comment l'argent est redistribué et sans contrôler la qualité des prestations offertes aux malades. Le ministère de la solidarité a trop souvent une prétention d'hégémo-



CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

Souvenez-vous des routes où vous n'êtes jamais allés

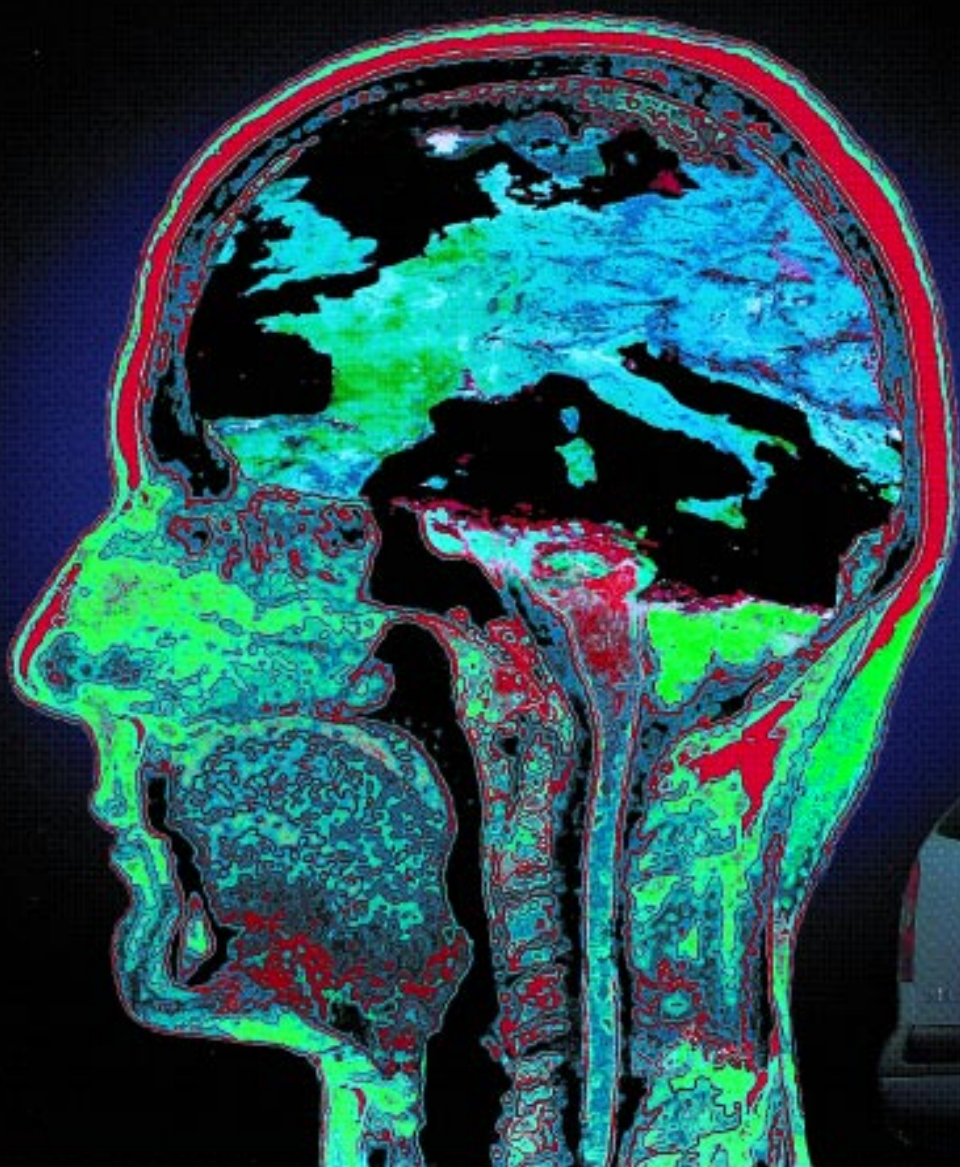


PHOTO: P. COSSERIE - R&D - Photo: H. Du-Jardin

RENAULT CIP

Carminat : en option sur toute la gamme, en série sur Initiale - Info-Trafic : disponible au 1^{er} trimestre 2001 [sur les grands axes mentionnés dans le contrat].

L'ultime victoire

Suite de la première page

Dans les procès pour crime contre l'humanité qui se déroulent près d'un demi-siècle après les faits, la difficulté est considérable d'établir avec certitude la vérité. Le scrupuleux respect des droits de la défense, toujours nécessaire, est un impératif catégorique dans de telles procédures. Ce qui a donné au jugement de Nuremberg sa force morale et sa valeur historique, ce n'est pas l'exécution des criminels mais le respect de leurs droits. En cela réside la différence entre le lynchage de Mussolini et la fin de Goering.

Cette exigence a été respectée jusqu'à l'extrême, considèrent les juristes, jusqu'à l'excès pensent certaines victimes, au profit de Maurice Papon. C'était pourtant là une victoire de la justice et du droit sur le crime et les pratiques barbares dont il s'était rendu complice. En son temps, Barbie avait saisi la Cour européenne des droits de l'homme en dénonçant sa remise, par les Boliviens, aux autorités françaises. Le recours fut rejeté, comme il était prévisible. Mais son exercice même établissait la différence de nature entre la justice des démocraties et les pratiques totalitaires.

Cette victoire de l'Etat de droit et de la justice doit s'accompagner, à mon sens, d'une autre victoire de nature morale : celle de l'humanité

sur ses bourreaux. C'est pourquoi il est bon que le statut de la Cour pénale internationale voté à Rome par cent vingt Etats ait exclu la peine de mort. Il s'agit, pourtant, là aussi, de juger les pires crimes contre l'humanité.

Ces considérations m'ont amené à déclarer, à propos de Maurice Papon, que, dès lors que le procès avait eu lieu, que la vérité était établie pour les jeunes générations et la condamnation prononcée, la justice avait, près de cinquante ans après les crimes, rempli sa mission. Restait l'exécution de la peine. J'ai souhaité l'arrestation et l'incarcération de Maurice Papon. Quant à le maintenir jusqu'à sa mort en prison, j'ai dit que la détention à la Santé d'un vieillard de quatre-vingt-dix ans me paraissait sans portée.

Pour tout autre que Maurice Papon, ce propos n'aurait soulevé aucune passion. Mais, pour nombre de victimes, atteintes jusqu'à l'âme, la représentation de Maurice Papon libre est insupportable. Et il est vrai que, si Maurice Papon, du fond de sa cellule, avait exprimé enfin des paroles de véritable repentir et de profonde compassion, alors, sans doute, tout serait différent. Au-delà de cette obstination vient pourtant toujours le temps où, même s'agissant de crimes contre l'humanité, l'humanité doit prévaloir sur le crime. Winston Churchill, farouche guerrier, proclamait « *in victory, magnanimity* ».

L'affaire Papon a marqué, en grande partie grâce à la conviction des parties civiles, une victoire de la justice. Reste la plus difficile à remporter : celle sur nous-mêmes.

Robert Badinter

Maurice Papon et le pardon

par Roland Rappaport

KLAUS BARBIE, Paul Touvier, condamnés pour crimes contre l'humanité sont morts en prison. Ils étaient avancés en âge mais il est vrai qu'ils n'avaient pas atteint quatre-vingt-dix ans. S'ils avaient vécu plus longtemps, des voix de personnalités, d'associations, se seraient-elles jointes à celles de leurs avocats pour demander grâce ? Il est permis d'en douter.

Pourquoi en va-t-il différemment pour Maurice Papon ? Il a fallu attendre longtemps pour que, dans notre pays, on en vienne à comprendre la nature, à mesurer la dimension et l'étendue des crimes contre l'humanité commis pendant la dernière guerre mondiale. Il a été bien difficile de parvenir à poursuivre, et encore plus de juger, au moins quelques-uns des coupables. Le premier fut Klaus Barbie, en 1987. Pour celui-ci, officier SS qui relevait du pouvoir nazi, les plus hautes autorités de l'Etat, le président de la République, le garde des sceaux s'étaient, au début des années 1980, joints aux époux Klarsfeld, qui s'employaient depuis des années à l'expulsion de Barbie de Bolivie et à son retour en France pour qu'il y réponde de ses crimes.

Mais lorsqu'il avait été question, dans les années 1970, de

juger le Français Paul Touvier, l'un des chefs de la milice, bras armé de Vichy, soutien empressé de l'occupant, qui s'était rendu coupable de l'assassinat de juifs choisis comme tels dans un groupe d'otages, que d'efforts déployés pour qu'il échappe à toute sanction ! L'Etat se refusait à saisir la justice. Un président de la République qui déclarait ne pas vouloir revoir l'époque où les

Et quand, enfin, il fut arrêté, il s'est trouvé des magistrats pour prononcer en sa faveur un non-lieu qui provoqua, on s'en souvient, l'émotion de l'opinion et la censure de la Cour de cassation. Touvier, pourtant, n'était qu'un homme de main, un exécutif de basses œuvres. Lorsqu'il s'est agi, au cours des années 1980 cette fois, de mettre en cause la responsabilité de deux hauts fonction-

sa guère et put attendre jusqu'au 27 juillet 1982 avant de faire le nécessaire. On sait trop que c'est seulement seize ans plus tard que pouvait s'ouvrir le procès. Un jury composé de trois magistrats et neuf jurés a déclaré Maurice Papon coupable de complicité de crimes contre l'humanité et l'a condamné, le 24 avril 1998, à dix années de réclusion.

Avant que la Cour de cassation n'examine le dossier, ce haut fonctionnaire a passé la frontière et a été retrouvé en Suisse. Il a finalement rejoint la prison de la Santé fin 1999. Il n'a jamais varié. Il a fait son devoir, tout son devoir, rien que son devoir. Il n'est pas question pour lui de procéder à un réexamen de sa conduite, de son action. Il n'a rien à dire aux victimes, ni l'expression d'un sentiment ni un quelconque regret. Il ne leur doit rien. Il a d'ailleurs pris ses précautions en organisant son insolvabilité. Les victimes, parties civiles, ne peuvent obtenir l'exécution de la décision des magistrats de la cour d'assises de Bordeaux qui ont fixé le montant de leurs droits.

Le philosophe Vladimir Jankélévitch écrivait en 1964 : « *Le pardon est mort dans les camps de la mort. Notre horreur pour ce que l'entendement à proprement parler ne peut concevoir étoufferait la pitié dès sa naissance... si l'accusé pouvait faire pitié. L'accusé ne peut jouer sur tous les tableaux à la fois, reprocher aux victimes leur ressentiment, revendiquer pour soi-même le patriotisme et les bonnes intentions, prétendre au pardon. Il faudrait, pour prétendre au pardon, s'avouer coupable.* »

Pour Papon, on sait ce qu'il en est.

Le pardon ne peut non plus relever de l'effet mécanique du temps mais seulement d'une volonté qui ne peut être que celle des victimes et non celle de la puissance publique. Le président de la République Jacques Chirac, qui a rejeté la demande de grâce, semble bien en être d'accord. On ne peut en être surpris puisqu'il fut le premier, à ce niveau de l'Etat, à reconnaître la responsabilité de la France dans le sort fait aux juifs pendant la guerre. La défense de Papon invoque, il est vrai, les conditions inhumaines et dégradantes de la détention pour son client en tirant argument de son âge.

Personne ne peut être dupe. Papon, depuis l'origine, se déclare victime, victime des associations qui ont décidé des poursuites, victime des médias, victime de la justice, victime de l'abandon des siens et le voilà victime des conditions de détention.

Que de nobles sentiments ne nous rendent pas prisonniers de cette posture. Les conditions d'emprisonnement sont, il est vrai, intolérables - ne le savent pas seulement ceux qui ne le veulent pas. Après d'autres, le médecin de la prison de la Santé, le docteur Vasseur, qui a démissionné, a dit et écrit pourquoi. Une commission composée de parlementaires de tous les horizons politiques a fait les mêmes constatations.

Pourquoi aujourd'hui, dans notre pays, maintenir en prison des vieillards, pourquoi conduire des adolescents dans cette école de la récidive ? Faut-il vraiment attendre les derniers jours des malades en fin de vie pour les jeter dehors sur des civières ? Et ceux qui souffrent du sida doivent-ils finir leurs jours sans soins appropriés entre quatre murs ? Ce qui importe aujourd'hui, ce n'est pas de s'attacher à une situation particulière mais de modifier enfin la règle pour tous. L'opinion est prête à accueillir des réformes. Que le législateur, les parlementaires se mettent immédiatement à l'œuvre, qu'ils définissent les cas, âges, soins indispensables pour lesquels, quoi qu'il ait fait, un condamné ne pourra être maintenu en détention. Qu'ils disent quelles obligations seront imposées aux personnes libérées et que l'on fasse en sorte que soit assuré le contrôle des conditions imposées. Que le législateur le fasse pour tous, sans bien sûr en excepter Maurice Papon.

Roland Rappaport est avocat.

RENAULT LAGUNA

Système de navigation Carminat.

Avec le guidage par satellite, vous ne serez plus jamais perdu. Ce système permet d'arriver à destination d'après les critères que vous aurez préalablement définis. A l'aide d'un écran 15/9 ème, vous serez guidé avec précision tout au long de votre voyage. De plus, avec sa fonction Info-Trafic, le Carminat Navigation Informée vous indiquera à tout moment l'état du trafic routier.

www.renault.fr



DISPARITIONS

Jacqueline Piatier

L'amour de la littérature vivante

SANS l'enthousiasme et le caractère batailleur de Jacqueline Piatier, qui est morte samedi 20 janvier à Paris à l'âge de soixante-dix-neuf ans (*Le Monde* daté 21-22 janvier), peut-être *Le Monde* n'aurait-il pas créé, dès 1967, un supplément littéraire, qu'il n'a cessé depuis de développer. C'est du mercredi 1^{er} février 1967 que date le premier « Monde des livres » (sorti le mardi après-midi à Paris), dirigé par Jacqueline Piatier : 8 pages, à l'intérieur du *Monde* (la publication en cahier séparé verra bien plus tard) précisant « supplément au numéro 6860 ». Avec à la « une » un article de Jacqueline Piatier, « A la recherche du roman moderne ». C'était la première fois au *Monde* que la responsabilité d'un secteur du journal était confiée à une femme.

Jacqueline Piatier, avant d'inventer ce supplément, dont « Le Monde des livres » actuel est l'héritier direct – obéissant à un identique souci de diversité et d'ouverture –, était, depuis 1945, l'une des figures de l'excitante aventure journalistique commencée en 1944 autour d'Hubert Beuve-Méry. Jeune femme – elle était née le 12 juin 1921 –, munie d'une licence de lettres et d'un diplôme d'études supérieures, elle n'a évidemment pas été engagée comme journaliste, dans cette rédaction strictement masculine.

Pendant dix ans elle a tenu « la bibliothèque », qui, se souvenait-elle, n'avait rien du service de documentation minutieux constitué ensuite. On avait hérité des dossiers du Temps, c'étaient les écuries d'Augias, il fallait d'abord nettoyer ».

« Dans ces dix années, j'ai vu le journal passer de deux à seize pages. Au début des années 50, j'ai commencé à écrire des articles, d'abord signés "J. Piatier". Ceux qui ne me connaissaient pas pensaient que cette initiale dissimulait un prénom d'homme.

Mais, un jour, j'ai fait une enquête sur la prostitution, et Hubert Beuve-Méry, jugeant que mon article prenait "une position qui ne pouvait être qu'une position de femme" m'a demandé de signer de mon nom entier. C'est ainsi que je suis devenue Jacqueline Piatier. »

A cette époque, *Le Monde* publiait un « feuilleton littéraire », le mardi, tenu par Emile Henriot, de l'Académie française, et un « courrier littéraire » d'un quart de page, le vendredi, dont s'occupait Robert Coiplet. Ce dernier prenant sa retraite, en 1960, Jacqueline Piatier hérite de sa rubrique et obtient une page entière. Les liens avec le prestigieux et très conventionnel feuilletoniste sont « courtois et distants ». Mais, en février 1961, quand Jacqueline Piatier défend un livre de Samuel Beckett, elle s'attire les foudres d'Henriot : « Ma petite fille, vous vous êtes fait avoir par la mode. » Rien de tel pour l'inciter à ne pas changer de cap. La même année 1961, Henriot meurt et le feuilleton échoit à Pierre-Henri Simon, dont les relations avec Jacqueline Piatier sont meilleures. Peu à peu se constitue une petite équipe, qui sera quelques années plus tard le noyau du premier « Monde des livres » – avec des journalistes du *Monde*, dont Bertrand Poirot-Delpech (qui deviendra le feuilletoniste du « Monde



des livres ») et Claude Julien, ainsi que des collaborateurs extérieurs, universitaires et écrivains.

Sur ce « Monde des livres » des origines, Jacqueline Piatier a laissé sa marque par sa défense des auteurs dits du nouveau roman, en particulier Claude Simon, « que je tiens, soulignait-elle, pour un des plus grands écrivains contemporains, à cause de son ampleur

épique » (voir notamment un entretien à *Livres Hebdo* en avril 1983). Mais aussi par son désir d'être à l'écoute de toute la littérature vivante et des débats – philosophiques, sociologiques, linguistiques... –, nombreux dans les années 60 et 70. Enfin par sa volonté de constituer autour d'elle une équipe aux compétences, aux goûts et aux caractères plutôt op-

posés, à laquelle elle ne donnait pas de « ligne », mais juste une recommandation : « Notre critique sera surtout d'accueil et non de refus. »

Jacqueline Piatier n'a jamais cessé d'aimer le combat d'idées, l'affrontement de passions littéraires, jusqu'au conflit, qui la stimulait. Quand son adjoint, François Bott, lui succéda, en 1983, elle ne devint pas « l'ancien chef donneur de leçons », mais continua d'écrire, de débattre avec la nouvelle équipe, de se passionner pour de nouveaux auteurs, qu'elle défendait aussi au jury du prix Médicis, où elle était entrée en 1978.

Quand François Bott s'est choisi, en 1991, une femme pour successeur, Jacqueline Piatier, au contraire de celles qui veulent avoir été « la seule dans ce poste » s'est réjouie de ce « passage de témoin » à distance. Elle ne se privait pas de donner son avis – le « ma petite fille » d'Emile Henriot devenant un affectueux et parfois délicieusement vindicatif « ma petite ». Sa passion pour la littérature demeurait intacte, et elle savait qu'elle avait durablement insufflé au « Monde des livres » son ardeur, son esprit volontiers belliqueux, son énergie à défendre, non seulement des livres, mais des écrivains, des artistes, dont le geste solitaire, périlleux, lui paraissait le plus sûr rempart de la civilisation contre la barbarie.

Josyane Savigneau

★ « Le Monde des livres » du **jeudi 26 janvier (daté 27)** rendra hommage à Jacqueline Piatier.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Mounira,

nous ne pouvons que te remercier de nous avoir fait autrement, nous ne pourrions pas te remercier pour clore la controverse.

Nous te remercions de t'avoir faite telle que tu es, maman.

Jeux anniversaires !

Sharif et Yto.

Décès

– M^{me} Suzanne Castiel, née Banon, son épouse,
Elie, Anita, Mercedes,
ses enfants,
Shayna et Sarah Straus,
ses petits-enfants,
Reina Azulay,
sa sœur,
Martin Straus,
sa famille,
ses proches,
Et ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès brutal de

Nessim Luis CASTIEL,

à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

« Que son âme repose en paix,
Que le vent des Hespérides lui soit doux.
Tu nous manques tant, déjà. »

Suzanne Castiel,
26, avenue de Friedland,
75008 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires,
bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde »,
sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– M^{me} Rita Crenn,
sa mère,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Yann CRENN,

survenu le 19 janvier 2001, à Paris.

Il sera inhumé au cimetière de Montmartre, le 23 janvier, dans la plus stricte intimité.

40, rue de l'Université,
75007 Paris.

– Toute l'équipe de 13^{ème} Rue salue avec un immense chagrin son collègue et ami

Yann CRENN.

Elle prend part à la douleur de sa maman et de ses proches.

– M. François Ditisheim,
son époux,
M^{me} Laurence Ditisheim,
M. Alain Ditisheim
et sa fille,
M. et M^{me} Philippe Ditisheim
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
M^{me} Huguette Plassais,
ses enfants et petits-enfants,
Sa sœur, ses neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Denise DITISHEIM,
née WEILL,

survenu le 19 janvier 2001, à Paris.

Les obsèques auront lieu le mardi 23 janvier, à 11 heures.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14^e.

Ni fleurs ni couronnes.
5, rue Thimonnier,
75009 Paris.

– Limoges.

M. et M^{me} Guy Gérardin
et leurs enfants,
M. et M^{me} Paul Gérardin
et leurs enfants,
M. et M^{me} Emmanuel Gérardin
et leurs enfants,
font part du rappel à Dieu de

M^{me} Louis GÉRARDIN,
née Nicette BESSE-LAGRAVE,

survenu le 19 janvier 2001, dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse est célébrée en l'église Sainte-Marie, lundi 22 janvier, à 15 heures.

– Isabelle In,
son épouse,
Domitille, Timothée, Guillemette et Marin,
ses enfants,
Marguerite-Marie In Sokan,
sa mère,
Sophie, Martin et Arun In,
ses frères et sœur,
Corine In-Gérardin,
sa belle-sœur,
Marine, Pierre-Loup, Lauriane et Robin,
ses neveux et nièces,
M. et M^{me} Van-Jean Cosal,
son oncle et sa tante,
Sayeth et Michel Soun-Pourquet,
sa sœur et son beau-frère par le cœur,
Et toute la famille,
Ainsi que tous ses amis en France et au Cambodge,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Thaddée IN,

survenue accidentellement le jeudi 11 janvier 2001, à l'âge de quarante ans.

Isabelle In,
16 bis, rue Savary,
29300 Quimperlé.
M^{me} In Sokan - Le Droumaguet,
45, avenue Verdier,
92120 Montrouge.

– Toulouse. Orléansville.

Claire Jover,
ses enfants, ses petits-enfants,
Les familles Jover, Thévenin, Brody,
Lebigot, Meeschaert, Bouvier,
leurs enfants et petits-enfants,
Tous leurs amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Paul JOVER,

directeur du génie civil
à la Société du métro
de l'agglomération toulousaine.

Il s'en est allé dans la paix de Dieu,
le 19 janvier 2001, à l'âge de soixante ans.

La célébration d'inhumation aura lieu à Toulouse, en l'église Saint-Marc, le mardi 23 janvier, à 15 heures.

Fleurs ou dons (versés au GAF, association SDF).

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

e-mail:carnet@mondepub.fr

– M^{me} Laure Lacaze,
son épouse,
Annie et Max Chanel,
Renée et José Lacaze-Ribeiro dos Santos,

Jean et Dominique Lacaze,
Philippe, Sophie, François, Laurent,
Claire, David, Alexandre, Céline, Laura,
Romane et Helena,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

André LACAZE,

survenu le 16 janvier 2001.

Les obsèques ont eu lieu le 19 janvier, dans l'intimité familiale.

5, port Tamaris,
83500 La Seyne-sur-Mer.

– M^{me} Daniel Robert,
Gilles et Isabelle Robert-Bayen,
Denis et Brigitte Robert-Maurette,
ses enfants,
Matthieu, Sylvain, Guillaume et Lucile,
ses petits-enfants,
Les familles Robert, Berton, Lacombe,

ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

Daniel ROBERT,

chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure (1931),
docteur ès lettres,
directeur d'études honoraire
à l'Ecole pratique des hautes études
(sciences religieuses).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, au cimetière protestant de Royan (Charente-Maritime).

L'évangile de la Résurrection sera annoncé lors du service d'action de grâces, mardi 23 janvier 2001, à 14 h 30, au temple de l'Eglise réformée à Vaux-sur-Mer (Charente-Maritime), place du Marché.

« Même quand je marcherai
dans la vallée de l'ombre de la mort,
je ne craindrai aucun mal,
car tu es avec moi ! »

Psaume 23.

20, avenue de la Falaise,
17200 Royan.
8, rue Hector-Berlioz,
38000 Grenoble.
15, rue des Cordonniers,
95570 Bouffémont.

– Les familles Roudoci,
Et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Omar ROUDOCCI,

ils de
M. Kaddour Mourad ROUDOCCI,
imprimeur,

survenu à Paris, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

L'inhumation a eu lieu le dimanche 14 janvier 2001, au cimetière Sidi-Abderrahman, à Alger.

– M. et M^{me} Gilbert Moszer,
M. et M^{me} Michel Rubel,
M^{me} Catherine Rubel,
ses enfants,

M^{me} Sophie Mirsahi,
M. et M^{me} François Lasry,
M. et M^{me} Maxime Lemerle,
M^{me} Stéphanie Lemerle,
M^{me} Juliette Rubel,
ses petits-enfants,
Sarah, Jennifer, Salomé, Elisa, Eric,
Camille, Gaspard et Arthur,
ses arrière-petits-enfants,

Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel RUBEL,

survenu le 19 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation aura lieu le mardi 23 janvier, à 10 h 45, au cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

76, boulevard Maurice-Barrès,
92200 Neuilly-sur-seine.

– Jacques et Colette Sur,
Serge Sur et Roseline Letteron,
ses enfants,

Franck et Chantal, Nicolas et Florence,
Sabine,
ses petits-enfants,
Martin et Hyppolite,
ses arrière-petits-enfants,
Fernande Huaut,
sa belle-sœur,
Bernard et Jackie Huaut,
ses neveux,
Sa famille,
Ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Lucien SUR,

survenu le 27 décembre 2000,
à Cherbourg, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité à Tourlaville, le 30 décembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M^{me} Monique Travers,
son épouse,
M. Franck Travers,
son fils,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Claude TRAVERS,

survenu à Paris-18^e, le 16 janvier 2001, à l'âge de cinquante-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 24 janvier, à 9 h 30, en l'église Sainte-Geneviève-des-Grandes-Carières (rue Championnet, Paris-18^e), suivie de la crémation à 13 h 15, au cimetière de l'Est, dit « Père-Lachaise ».

Selon sa volonté, ni fleurs ni couronnes.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Que son souvenir soit éternel.

■ AUBERON WAUGH, satiriste britannique, est mort mardi 16 janvier à Londres. Né le 17 novembre 1939, deuxième des sept enfants de l'écrivain Evelyn Waugh, Auberon Waugh a passé sa jeunesse dans l'ombre de son père, l'auteur de *Hommes en armes*, *Officiers et gentlemen*, *Retour à Brideshead*. Romancier lui-même – son premier roman *The Foxglove Saga* (1960) s'est vendu à 14 000 exemplaires –, il s'était surtout illustré comme humoriste féroce dans la presse, du *Daily Mirror* au *Spectator* en passant par le *Daily Telegraph* et le journal satirique *Private Eye*, où il tint une chronique durant seize ans. S'il était effectivement cruel et même odieux lorsqu'il écrivait, Auberon Waugh était au contraire affable et prévenant avec ses visiteurs. Beaucoup de commentateurs, choqués par ses positions à contre-courant, l'accusaient d'être sexiste, raciste et d'extrême droite. D'autres préféraient voir en lui un « anarchiste conservateur ». Il disait par exemple que les femmes qui se plaignent de harcèlement sexuel sont souvent très laides, que l'on donne trop d'argent aux classes laborieuses qui les dépensent en transistors, caravanes, fleurs artificielles et nourriture surgelée, ou encore, parlant d'un vin, qu'il sentait les chrysanthèmes posés sur la tombe d'un enfant indien mort-né.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 20 janvier sont publiés :

● **Associations** : une décision portant attribution du label « Grande Cause nationale » pour l'année 2001.

● **Vins** : un décret relatif aux vins de pays des coteaux de Tannay.

● **Chasse** : un arrêté autorisant les préfets à repousser la date de fermeture de la chasse aux oies, pigeons ramiers et grèves jusqu'au 20 février.

– M^{me} Anne Vallois,
M. Michel Penvern
et leurs enfants Fabien et Jean-Marc,
M. et M^{me} Christian et Madlaina Vallois
et leurs enfants Emilia, Filip, Clara
et Fanny,
M^{me} Claude Desbrosses,
M^{me} Odette Scherer,
M^{me} Antoinette Scherer,
M. Pierre Scherer,
M^{me} Jeanine de Saevsky,
M. Patrick de Saevsky,
M. et M^{me} Bernard et Suzanne Sedard,
M. et M^{me} Gérard et Michèle Queminn,
M. et M^{me} Jean-Pierre
et Yolande Fauvergue,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M^{me} Jacqueline VALLOIS,
née DESBROSSES,

officier des Palmes académiques,

survenu le 18 janvier 2001, à son domicile, à Paris-16^e, dans sa quatre-vingtième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-François-Xavier (chapelle de la Vierge), place du Président-Mithouard, Paris-7^e, le mercredi 24 janvier, à 10 h 30.

9, rue Auguste-Lançon,
75013 Paris.
4, rue Hector-Berlioz,
78670 Villennes-sur-Seine.

Anniversaires de décès

– Fresnes. Grenoble. Paris.

Catherine ALIDIÈRES,

Dix ans déjà que tu nous as quittés,
Catherine,
tu es toujours présente parmi nous.

– Le 22 octobre 1996, mourait

Michel HURTIG.

C'était hier...

– Il y a dix ans, le 25 décembre 1990,

Jacques LOISEAU

nous quittait.

Catherine, Aurore, Estelle,
La famille, les amis,
se souviennent.

« Ne craignez pas ainsi la mort
Mais craignez davantage la vie insuffisante. »
B. Brecht.

Souvenir

– Il y a un an, le 22 janvier 2000,

Bernard SUBRAN

nous quittait.

Son épouse, Jacqueline, toujours dans la tristesse, demande à tous ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé d'avoir une pensée pour lui.

Cours

Cours de piano haute qualité
par prof. exceptionnelle
Rens. : 01-43-54-73-26.

HERMÈS
PARIS

SALLE GAVEAU

45, RUE LA BOÉTIE, PARIS 8^e
(MÉTRO MIROMESNIL)

DU LUNDI 22 JANVIER AU VENDREDI 26 JANVIER INCLUS,
SE TIENDRONT LES VENTES TRADITIONNELLES DE SOLDES
DE 9 H À 18 H SANS INTERRUPTION.

Autorisation préfectorale 01/46 VDN établie à Paris, le 28 décembre 2000,
pour la période du 22 au 27 janvier inclus, - Hermès Sellier, 696 520 410 RCS Paris.

ACTIONNARIAT Carol Galley en impose. Pour le compte de millions d'épargnants dans le monde, la coprésidente du premier gestionnaire de fonds britannique fait fructi-

fier une cagnotte colossale : plus de 500 milliards de dollars. ● **SON POUVOIR** lui permet de faire et défaire la vie des entreprises. Mais elle préfère exercer ses prérogatives dans la dis-

crétion, sans les revendiquer ni s'en vanter. ● **LE HAUT RENDEMENT** des fonds propres exigés par les investisseurs institutionnels est jugé responsable de la chasse effrénée aux

coûts et des licenciements massifs, devenus des pratiques courantes pour les entreprises cotées. ● **DES CRITIQUES** balayées par M^{me} Galley, qui se réjouit de la transparence

exigée par les actionnaires dans la gestion des entreprises, et qui défend son rôle : fournir le meilleur rendement aux épargnants qui lui confient leur argent.

La femme la plus puissante de la City exerce son pouvoir sans états d'âme

Carol Galley, coprésidente de Merrill Lynch Investment Managers, le premier gestionnaire de fonds britannique, ne se met pas en avant. Pourtant, plus de 500 milliards de dollars sont investis sous l'autorité de cette banquière qui se compare à un médecin légiste

LONDRES

de notre correspondant à la City

Le bruit des salles de change est bien éloigné de ce petit bureau qui domine une courbe de la Tamise, niché au troisième étage de l'immeuble en verre et métal du siège social de Merrill Lynch Investment Managers (MLIM). Son cadre monacal, rendu encore plus froid par un mobilier de bois clair, semble avoir été créé sur mesure pour masquer le pouvoir de ceux que l'on présente volontiers comme les nouveaux maîtres du monde : les investisseurs institutionnels anglo-saxons. Carol Galley en impose. Pour le compte de millions d'épargnants à travers le monde, la coprésidente du premier gestionnaire de fonds britannique fait fructifier une cagnotte colossale : plus de 500 milliards de dollars. Soit la moitié du produit intérieur brut de la France ! Un pactole qui permet à la « Dame » de King William Street de faire et défaire la vie des entreprises jugées insuffisamment performantes.

Tirée à quatre épingles, campée à l'entrée, elle accueille son visiteur. Un sourire de commande accroché au visage, la poignée de main décidée, la dame est tout empreinte de ce self-control qui sied aux quelques femmes dirigeantes de la City. Plus habituée à l'ombre des salles de réunion dépourvues qu'à l'éclat de la gloire médiatique, M^{me} Galley fait son devoir en recevant pour la première fois un journaliste étranger. Mais on la sent nerveuse...

« Nous offrons à nos clients, aujourd'hui gavés d'informations financières, une large gamme de placements couvrant tout l'éventail des risques. Nous disposons de spécialistes qui, sur la base de prévisions économiques internes, sont capables d'investir de par le monde dans tou-



tes les catégories d'actifs, que ce soient des actions, des bons du Trésor ou, depuis peu, des fonds de couverture [hedge funds]. Un réseau étoffé de distribution à l'échelle mondiale et la qualité du service au niveau local sont notre force. » Pas la moindre trace d'émotion quand notre interlocutrice distille ses réflexions, simples et logiques, sur le métier de gestionnaire d'actifs. La création de valeur pour l'actionnaire (shareholder value) revient comme un leitmotiv au cours de cette conversation.

SAVOIR SENTIR LE MARCHÉ

« Comme un médecin légiste, il faut analyser systématiquement et de manière continue le secteur, la société, sa direction et la cohérence de sa stratégie. L'entreprise modèle n'existe pas. Ce qui importe, c'est la manière dont elle est gérée dans l'intérêt de ses actionnaires. »

A l'écouter, un bon gestionnaire

de portefeuilles est comme un grand chef. Il va d'une entreprise à l'autre, l'œil à tout. Pour que la sauce prenne, il faut un mélange de curiosité intellectuelle, de prise de décisions rapide, de l'imagination. Il faut sentir le marché tout en sachant mesurer les risques. L'art et la science.

Si M^{me} Galley recherche activement une amélioration de la transparence dans le fonctionnement des entreprises dans lesquelles elle investit, il n'est pas question d'exercer ses prérogatives en plein jour. Tendez l'oreille, vous entendrez marmonner cette financière de cinquante-deux ans dont on ne verra pas le visage affiché dans le métro. S'interdisant par exemple de faire comme sa collègue et amie Nichola Horlick, qui avait accepté de poser pour lancer SG Asset Management. Elle n'est pas non plus une Abby Cohen, pythie américaine de la conjon-

ture qui commente tout et n'importe quoi : « Nous devons expliquer ce que nous faisons avec l'argent qu'on nous confie. Nos mandants veulent connaître non seulement le processus d'investissement, mais aussi les gestionnaires chargés de faire fructifier leurs avoirs. Il s'agit d'un travail d'équipe. »

Les détracteurs des fonds de retraite accusent des sociétés comme MLIM de favoriser chez les dirigeants d'entreprise une vision à court terme au détriment de la capacité de générer des bénéfices à long terme. Beaucoup jugent le haut rendement des fonds propres exigé par les investisseurs institutionnels, les « zinzins », responsable de la chasse effrénée aux coûts, des licenciements massifs et brutaux.

« DES EXIGENCES POSITIVES »

« Le contrôle des frais généraux n'est pas une nécessité en soi. En analysant un bilan, je me pose la question suivante : cette société est-elle gérée de manière suffisamment efficace pour survivre dans un environnement déréglementé ? » S'il n'est pas dans les habitudes de la « bande à Carol » de débarquer dans les entreprises comme des éléphants dans un magasin de porcelaine, le gâchis du capital est considéré comme un péché moral : « Le devoir du management est d'offrir aux actionnaires un rendement approprié. Ces dix dernières années, les investisseurs institutionnels sont devenus plus exigeants. Ils réclament des comptes aux entreprises dans lesquelles ils investissent les fonds de leurs clients. Cette exigence peut créer des tensions, mais elles sont positives. » Une phrase lourde de sens caché quand on connaît la cohorte de PDG contraints à la démission quand les résultats sont mauvais. A l'instar de Rocco Forte, fils

de famille qui a perdu son empire hôtelier en 1996, quand Carol Galley décida de soutenir le raid, le groupe Granada. A l'époque, le quotidien des affaires, le Financial Times, l'avait présentée sous les traits peu flatteurs d'une araignée tissant sa toile autour des alliés de Forte. Impopulaires, les fonds de pension ? A ses yeux, les actionnaires prennent enfin le pouvoir, et pour le meilleur. « Nous investissons dans des com-

« Mes collaborateurs sont souvent jeunes et intelligents, ils posent donc des questions directes qui peuvent être perçues comme impertinentes. Mais je pense que les entreprises tirent profit de cet examen constant, qui les contraint à rendre des comptes. Les compagnies les plus sophistiquées et les plus ouvertes sur l'extérieur sont rodées à cet exercice obligé. Elles connaissent l'effet d'une bonne présentation sur leur valorisation boursière. »

Un contentieux avec Unilever

En octobre 2001 doit s'ouvrir le procès intenté par le conglomérat anglo-néerlandais Unilever à Merrill Lynch Investment Managers. Unilever accuse le gestionnaire de « négligence » et réclame 100 millions de dollars au titre des dommages et intérêts. Le contentieux porte sur la piètre performance réalisée par MLIM entre janvier 1997 et mars 1998. Selon des rumeurs, l'acte d'accusation comprend également la disparition de documents et la transmission d'informations erronées sur le rendement des placements effectués au nom du fonds de retraite d'Unilever. La sous-représentation des titres de haute technologie est aussi soulignée. Pour les experts, ce procès souligne la détermination des trustees (administrateurs) de fonds de retraite à obtenir le meilleur rapport qualité-prix de la part des gestionnaires auxquels ils confient leurs actifs. Eux-mêmes ont des comptes à rendre à leurs mandants, les traités, qui s'organisent pour défendre leurs intérêts. MLIM se refuse à tout commentaire sur cette affaire.

panies qui sont sous-évaluées, explique-t-elle. Quand une OPA hostile est lancée, nous avons une obligation fiduciaire envers les administrateurs d'examiner les effets potentiels des deux stratégies concurrentes en présence. Nous raisonnons toujours à long terme. » Dans les grandes batailles boursières, MLIM se veut pragmatique, se rangeant tantôt du côté de l'agresseur, tantôt du côté de la proie.

Bien des patrons européens s'agacent d'être bousculés par des jeunes gens qu'ils jugent arrogants. Carol Galley affecte de se moquer d'être ainsi diabolisée :

L'heure est passée. Continuellement sur ses gardes, Carol Galley se lève et tend la main. Elle a oublié de nous parler du plus important, tout simplement : de la France, l'un des marchés sur lesquels lorgne désormais MLIM : « C'est le bon moment pour se développer en France, en raison de la propagation de la culture actions. » Tandis que le magnéto est emballé, elle a déjà replongé dans ses dossiers et épiluche des comptes. Il est vrai qu'on ne pardonne rien aux femmes... A la City encore moins qu'ailleurs.

Marc Roche

La puissance de MLIM

Merrill Lynch Investment Managers (MLIM) est le premier gestionnaire de fonds britannique et le sixième au monde.

● **Capitaux gérés (juin 2000).**

555 milliards de dollars, dont 259 milliards au profit des investisseurs institutionnels, 251 milliards au profit de fonds mutuels et 45 milliards en provenance de fortunes privées.

● **Clients.**

- 4 des 10 plus importants fonds de retraite au monde ;

- 152 des 500 plus importantes firmes mondiales ;

- 56 des 100 plus grosses entreprises britanniques ;

- 27 des 50 plus grosses compagnies japonaises ;

- 21 banques centrales.

● **Effectif.** 3 927 employés, dont 712 gestionnaires de fonds.

● **Réseau.** 14 bureaux dans le monde.

LONDRES

de notre correspondant à la City

Elle a la trempe d'une Margaret Thatcher, mais elle est d'un métal plus chaud. Comme le financier Warren Buffet, la femme la mieux

PORTRAIT

Privilégiant la raison sur les coups de cœur, Carol Galley a su s'imposer dans le milieu machiste de la haute finance

payée de la haute finance mondiale choisit le risque en pariant sur des compagnies dynamiques et audacieuses. Comme le spéculateur George Soros, cette croisée du nouveau capitalisme est d'abord animée par l'inflexible détermination de la rentabilité maximale des fonds qui lui sont confiés. A l'instar de ses trois modèles, Carol Galley est une outsider. Née à Newcastle, citée ouvrière du Nord profond, la dame opère dans l'univers très masculin de la haute finance londonienne. Germaniste et fille

d'une Autrichienne ayant fui le nazisme, elle a épousé un banquier allemand. Cette diplômée de l'université de Leicester, établissement peu renommé du « pays noir », détonne dans le club des grands financiers londoniens, traditionnellement formés à « Oxbridge », temple de l'establishment.

A la fin de ses études, en 1971, elle entre comme documentaliste chez Mercury Asset Management (MAM), le département gestion de fonds de la banque d'affaires SG Warburg. La jeune provinciale est chargée de la rédaction de la revue de presse quotidienne de la direction, une affectation idéale pour nouer des contacts. Sa réputation de sérieux, d'indépendance, son doigté dans les relations avec les clients, lui permettent de bifurquer vers le placement dans les valeurs britanniques. « A l'époque, la gestion de fonds était le parent pauvre de la haute banque. Dans un tel environnement, très machiste, c'était le seul secteur où une femme ambitieuse et intelligente du style de Carol pouvait espérer percer », indique l'un de ses anciens collègues. Les privatisations de l'ère Thatcher, l'engouement pour les actions

et le développement des plans de retraite privés la propulsent au sommet : directrice de MAM en 1986, elle gagne un strapontin au conseil d'administration l'année suivante et en devient la vice-présidente en 1995, quand la vénérable maison gagne son indépendance après le rachat de la maison mère par la Société de banque suisse (SBS). L'OPA de Granada sur Forte en 1996 marque son heure de gloire. Premier actionnaire de la chaîne hôtelière Forte, propriétaire entre autres des palaces Méridien, MAM se déleste de ses actions au profit du prêteur Granada, qui l'emporte haut la main. Sa réputation d'omnipotence date de cet épisode.

ESCAPADES DANS LE SUD DE LA FRANCE

Trop petite pour survivre à l'heure de la mondialisation, MAM passe sous la férule du mastodonte américain Merrill Lynch en 1997. Carol Galley est nommée coprésidente au côté de son compère Stephen Zimmerman. Si elle a des états d'âme devant les objectifs fixés par Merrill - doubler les fonds sous gestion d'ici à 2003 -, elle les garde pour elle.

Mais les résultats souffrent du choc culturel de la fusion des équipes, des constants déplacements à New York, et du flottement observé au sommet. Laissés à eux-mêmes, des gestionnaires n'en font qu'à leur tête. Bilan : baisse des performances, retraits de fonds, perte de mandats et inquiétude de la direction générale à New York. Carol Galley reprend les équipes en main, rétablit les liens avec les clients mécontents et renforce les procédures de contrôle des risques. Aujourd'hui, MLIM a une notoriété comparable à celle de Fidelity.

La « businesswoman » effleure avec simplicité les bonheurs qui tissent sa vie : les escapades le week-end dans le sud de la France, l'opéra, la lecture de classiques anglais. A l'évidence, les tentations fantaisistes ne paraissent jamais l'effleurer. Quand elle s'engage, la raison l'emporte sur le cœur : à la suite d'une enquête montrant que le loisir favori de ses clients est le jardinage, sa société est devenue le sponsor du Chelsea Flowers Show.

M. R.

Les professions libérales, des entreprises presque comme les autres

LE DROIT français place les professions libérales du côté du droit civil et non du droit commercial. Cela tient à ce que ces professions ne sont pas des entreprises ordinaires agissant sur un marché : elles exercent des activités où l'altruisme a sa part, où la relation avec le client est absolument personnelle, et où le talent est la première valeur. Mais le droit est en train de « banaliser » les professions libérales en les considérant comme des agents économiques comme les autres.

Le droit de la concurrence a d'ailleurs toujours eu cette appréciation, puisque les autorités de concurrence, tant européenne que

française, considèrent que les professions libérales peuvent être sanctionnées en cas de comportements anticoncurrentiels : elles sont des entreprises comme les autres, puisqu'elles proposent un service échangé contre un prix.

Des innovations juridiques expriment cette banalisation. Lorsqu'elles permettent de céder les clientèles, elles sont bien reçues par ces professions ; lorsqu'elles écartent le secret professionnel, elles sont désapprouvées. Ainsi, un arrêt très important de la première chambre civile de la Cour de cassation, en date du 7 novembre 2000, a inséré dans le droit la notion de « fonds d'exercice libéral ». Jusqu'ici, seuls les commerçants disposaient, de par la loi, d'un « fonds de commerce ».

Le fonds de commerce comprend les biens affectés à l'activité

commerciale et les valeurs engendrées par celle-ci, principalement la clientèle. Or il est interdit de céder sa clientèle en soi, selon l'idée simple que les clients sont des personnes et que les personnes ne sont pas à vendre. Mais, si l'on vend un fonds de commerce, il est l'objet proprement dit de la vente, et à travers lui la clientèle commerciale est licitement transférée à l'acquéreur du fonds. Pour les professionnels libéraux, parce qu'ils ne sont pas des commerçants, ne pouvant donc utiliser l'instrument du fonds, la jurisprudence en était restée au principe d'une nullité absolue frappant les cessions de clientèle entre médecins, avocats, architectes, etc. La Cour de cassation pose désormais que « la cession de la clientèle médicale, à l'occasion de la constitution ou la cession d'un fonds libéral d'exercice de

la profession, n'est pas illicite ». Cette décision prend acte que l'exercice d'une profession libérale est bien une activité économique sur un marché dont la clientèle est à la fois l'enjeu et la valeur. Comme revers de la médaille, la banalisation des professions libérales rend de plus en plus difficile leur soustraction aux contraintes qui pèsent sur les autres agents économiques. Cela explique la grande bataille autour du secret professionnel, dont le recul est net, quelle que soit la profession libérale concernée.

SECRET PROFESSIONNEL LIMITÉ

Il y a longtemps que les autres professions, par exemple les banquiers, ne peuvent plus opposer le secret professionnel au juge. Plus encore, les établissements bancaires doivent alerter les autorités lorsqu'ils observent des mouve-

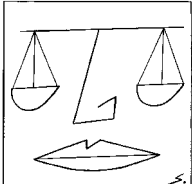
ments suspects, indices d'un blanchiment d'argent. On veut aujourd'hui étendre ce système aux avocats. Mais le secret professionnel des avocats se prévaut d'une relation de confiance, de confiance, qui rend l'avocat gardien des secrets parce qu'il est le gardien des libertés contre la répression, alors même que cette répression, à travers le procès pénal notamment, est légitime.

C'est ainsi que la loi du 7 avril 1997 pose le droit pour l'avocat de refuser de livrer un secret à l'autorité qui le requiert, qu'il s'agisse d'un secret confié à l'occasion d'une défense de son client dans un procès ou dans son activité de conseil. Mais la chambre criminelle de la Cour de cassation, dans un arrêt du 2 juillet 1999, a limité, contre la lettre de la loi, cette défense des secrets à la seule activité

de défense. L'idée est bien que l'activité de conseil est une activité économique banale, qui ne mériterait pas ce privilège. Plus encore, un nouvel amendement du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques, pour lutter contre le blanchiment d'argent, veut soumettre les avocats, exerçant une activité de conseil, à la même obligation de révélation de soupçon que celle qui pèse actuellement sur les banquiers.

Suivant que les avocats obtiendront ou non le retrait de cette disposition, qui vient, le 25 janvier, en discussion devant le Parlement, le mouvement de banalisation des professions libérales franchira ou non une nouvelle étape.

Marie-Anne Frison-Roche (professeur de droit à l'université Paris-Dauphine)



EXPERTISE

France Télécom attend 11,2 à 12,9 milliards d'euros de l'introduction en Bourse de sa filiale Orange

Une opération-test pour le secteur des télécommunications

L'opérateur français de télécommunications a décidé de mettre en vente environ 13 % du capital d'Orange, sa filiale de téléphonie mobile.

France Télécom a fixé un prix attractif, qui valorise Orange entre 55,2 et 64,8 milliards d'euros et devrait lui permettre de rencontrer le succès

auprès des investisseurs. Un impératif pour France Télécom, qui veut réduire son endettement de moitié en deux ans, selon son président.

FRANCE TÉLÉCOM a dévoilé, lundi 22 janvier, les modalités de mise en Bourse d'Orange, sa filiale de téléphonie mobile. Cette introduction boursière, une des opérations de marché les plus considérables cette année, est très attendue. Elle a valeur de test pour l'ensemble du secteur des télécommunications. Pour mettre toutes les chances de son côté, France Télécom a choisi une fourchette de prix attractive. Elle valorise Orange entre 55,2 et 64,8 milliards d'euros. L'opérateur espère retirer de l'opération entre 11,2 et 12,9 milliards d'euros.

France Télécom a décidé de mettre en vente 633 millions d'actions, ce qui représente environ 13 % du capital. Une option de surallocation, si elle est exercée, porterait l'ouverture du capital de sa filiale à 15 %. La fourchette de prix retenue est comprise entre 11,5 et 13,5 euros par action. Les particuliers qui souhaitent souscrire se voient accorder une réduction de 0,5 euro par action. Pour compléter l'opération, France Télécom

lance une émission d'obligations convertibles en actions, qui porte sur un maximum de 5 % du capital. In fine, si l'ensemble de ces offres est souscrite, 20 % d'Orange serait sur le marché.

FOURCHETTE BASSE

France Télécom a choisi une fourchette basse pour la valorisation d'Orange. « Le prix tient compte de la valorisation que le marché donne aujourd'hui à ce type de valeur, et de notre volonté que ce soit un succès. Alors que la valeur d'Orange est estimée entre 70 et 80 milliards d'euros, nous avons appliqué une décote de 20 %. Cette décote, plus élevée que d'habitude, reflète une certaine volatilité du marché », a déclaré au Monde Michel Bon, président de France Télécom et d'Orange. Une valeur à comparer à la fourchette de 100 à 150 milliards d'euros annoncée lors de l'acquisition d'Orange par l'opérateur français en mai 2000.

Les investisseurs et les banquiers n'ont pas manqué de négocier le prix. Les conditions de marché ne sont pas optimales. Après l'eupho-

rie boursière qui a porté les valeurs de télécommunications vers des sommets, l'an dernier, l'incertitude liée à l'impact de la téléphonie mobile du futur, l'UMTS, sur la santé financière des opérateurs, a miné le bel enthousiasme. Mais France Télécom ne peut attendre : il doit honorer l'échéance fixée avec le britannique Vodafone au 31 mars. A cette date, il doit lui verser 7 milliards d'euros pour racheter une partie de son capital. A la suite de la cession d'Orange, Vodafone détient 9,9 % de France Télécom.

Le français compte sur cette introduction pour réduire son endettement massif. « Notre objectif de désendettement est de passer de 60 milliards fin 2000 à 30 milliards fin 2002 », a déclaré M. Bon. L'endettement de France Télécom a explosé en 2000, après l'acquisition du britannique Orange.

Pour ne pas subir une dégradation de sa note financière, l'opérateur français s'est engagé sur un plan drastique d'allègement de sa dette. « Nous allons nous désendetter de trois manières : en cédant des

actifs non stratégiques, grâce à la mise en Bourse d'Orange et grâce à la cession de titres France Télécom sur le marché », précise Jean-Louis Vinciguerra, directeur financier de France Télécom. « La cession d'actifs devrait nous rapporter environ 20 milliards d'euros. Nos participations dans l'opérateur américain Sprint et dans le fabricant de semi-conducteurs ST Microelectronics sont valorisées chacune près de 5 milliards d'euros. »

France Télécom compte aussi sur la cession de ses actifs immobiliers, pour « quelques milliards d'euros », sur la vente de sa participation dans la société Sema et sur la titrisation de créances.

Dans ce contexte, la réussite de la mise en Bourse d'Orange est impérative. Les ordres d'achat peuvent être enregistrés à partir de mardi 23 janvier et M. Bon espère « séduire un million d'actionnaires en France ». Rendez-vous est pris le 12 février pour la première cotation du titre.

Laurence Girard

Dans l'Eure, les balbutiements de Cormeilles en euros

ROUEN

de notre correspondant

Hervé Morin, jeune député UDF de l'Eure, maire d'Épaignes et conseiller général de Cormeilles, aux portes du pays d'Auge, a réussi un tour de force en ce week-end de janvier 2001 : à un an de la mise en circulation de l'euro, son canton, où l'on a voté à 65 % contre Maastricht, a donné l'exemple à la France entière sous le regard des télévisions, radios et journaux. Pendant deux jours, les clients d'une vingtaine de commerces de Cormeilles et d'Épaignes, bourgs de 1 100 habitants, ont pu s'entraîner en réglant leurs achats avec des pièces en plastique et des billets spécimens de la monnaie européenne. Non sans avoir payé avec de bons vieux francs... Le jeu leur a été proposé par la communauté de communes du canton et la caisse locale du Crédit agricole.

Devant la caisse d'Isabelle Lemahieu, la boulangère « qui fait le meilleur pain de Cormeilles », assure le député, une cliente très avisée a déjà fait ses comptes : « Quand cela coûte 20 francs, il faut que je donne 3 euros et un chouïa de centimes. » La dame partie, la bou-

langère apporte un début d'explication : « C'est la femme du notaire. »

Une exception : en général, on aborde le sujet avec réserve. Les vitrines de Cormeilles n'affichent pas encore tous leurs prix en euros, même celles qui participent au jeu consistant à repérer une mauvaise conversion parmi quatre prix affichés en francs et en euros. Véronique Chrétien, qui tient un magasin d'électroménager, va s'y mettre. Mais elle constate que « les gens ne lui en parlent jamais. Ils ont l'air d'attendre la dernière minute ». Un couple de retraités approuve : « On a encore une année tranquille. Après, il faudra s'y mettre. En attendant, le boulot pour les jeunes, c'est un sujet plus sérieux. »

A la boucherie Morel, on est plus militant et donc plus convaincant. « Ici, ça fait deux ans que l'on a mis les deux étiquettes. Et pour les trois quarts des clients, ça marche bien. On pensait que ça serait plus compliqué », convient la bouchère devant son fond de caisse en euros. Pas de chance, le client qu'elle vient de servir n'a pas sorti ses euros factices. « On en a vu d'autres », assure-t-elle, fataliste.

Mais, d'une boutique à l'autre, les

Cormeillais se disent plutôt préoccupés par la période de transition après l'arrivée des premiers euros. « Le 2 janvier 2002, j'irai à la banque et je changerai tout », prévient une dame.

Le directeur de l'agence locale du Crédit agricole, Jacques Legay, qui a animé des réunions pour les enfants des écoles et les clubs d'aînés, ne se voile pas la face : « Informer, ce sera mon travail de banquier. Pour les jeunes, il n'y aura aucun problème. Mais certains aînés sont convaincus que ça ne va pas se faire. En plus, ici, il y a du bas de laine et des risques de voir des margouillins proposer des euros avant le 1^{er} janvier. »

En un week-end, le député Hervé Morin a pu vérifier la difficulté du chemin qu'il reste à parcourir : « Ici, on reconnaît que les euros facilitent les échanges commerciaux, mais, pour les habitants, ce sont des échanges qui apportent des ennuis. » Ce proche de François Bayrou avoue même qu'« il ne faut pas négliger les répercussions politiques du passage à l'euro sur la présidentielle ».

Etienne Banzet

Le procès du distributeur Montlaur s'ouvre enfin, dix ans après sa faillite

NIMES

de notre correspondant

C'est le procès d'une fuite en avant qui devait s'ouvrir lundi 22 janvier devant le tribunal correctionnel de Montpellier. Agé de soixante-trois ans, Michel Montlaur est poursuivi pour « avoir employé des moyens ruineux [dans] l'intention d'éviter ou de retarder l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire » de son groupe de distribution, Montlaur. Cet ensemble de 39 sociétés, qui exploitait une vingtaine de grandes surfaces dans le sud de la France et employait 2 840 salariés, s'est effondré le 13 mars 1991. Il présentait alors un passif de 1,95 milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 4,7 milliards. Une semaine après ce dépôt de bilan, le groupe était repris par Carrefour. Jus-

qu'au bout, celui qui avait débuté sa carrière en ouvrant en 1959, avec son épouse Colette, une épicerie dans un minuscule local de Mazamet (Tarn), a cru qu'il pourrait sauver son empire régional. Quitte à prendre certaines libertés avec les réalités comptables.

« PRÉSIDENT AUTOCRATE »

Michel Montlaur, décrit comme un « président autocrate », et deux de ses anciens cadres sont poursuivis pour avoir mis en place entre 1987 et 1990 un système de falsification, qui reposait principalement sur une surévaluation des stocks. Une autre astuce consistait à gonfler le montant des ristournes consenties par les fournisseurs. Sur la base de cette présentation embellie des bilans, les banques ont continué à prêter massivement au grou-

pe Montlaur, alors que ses résultats réels étaient déficitaires. En 1990, les intérêts de la dette de l'enseigne représentaient 5,39 % du chiffre d'affaires, soit dix fois plus que ses concurrents.

Lors de l'instruction, l'ancien « épicier de Mazamet » a reconnu en partie les faits, précisant que, dans les années 80, il lui avait fallu faire face à une concentration à marche forcée de la grande distribution. Une concentration à laquelle il espérait échapper, affirmant qu'il pensait, jusqu'en 1991, pouvoir respecter ses engagements. L'ancien directeur administratif du groupe, Pierre Albert, a indiqué qu'il s'était senti « conforté dans son action par l'attitude des banques qui, conscientes des anomalies des ratios de stocks et ristournes, continuaient à octroyer des prêts au groupe ».

Dix ans après sa chute, le couple Montlaur serait aujourd'hui ruiné. Il a perdu sa somptueuse propriété de Lattes (Hérault) et celle qu'il possédait à Mazamet, ville dont il a abandonné le mandat de maire (divers droite). En tant que commerçante, Colette Montlaur est toujours redevable d'une partie des dettes du groupe. Désormais, le couple place ce qui lui reste d'énergie dans la contre-attaque judiciaire. Ses avocats entendent déposer plusieurs motifs de nullité à l'ouverture du procès, prévu sur trois jours. Ils mettent également en cause le rôle des banques et celui des mandataires de justice.

Les premières, présentes ici comme parties civiles, seront le 13 juin, lors d'un second procès, de l'autre côté de la barre. L'administrateur judiciaire, Olivier Fabre, a en effet engagé une action en responsabilité pour soutien abusif. Cependant, M. Fabre, qui fut un temps directeur juridique du groupe Montlaur, est lui-même dans le collimateur de son ancien patron. En lui accordant l'ouverture de 39 procédures de redressement judiciaire au lieu d'une seule, le tribunal de commerce de Montpellier lui aurait permis de faire grimper ses honoraires de 3,7 millions à 14 millions de francs.

De même, Philippe Pernaut, liquidateur judiciaire, aurait perçu 30 millions de francs. Une plainte pour « abus de confiance », « prise illégale d'intérêts » et « concussion » avait été déposée à l'été 2000 à l'issue d'une enquête privée confiée au cabinet d'Antoine Gaudino. Mais le procureur de la République de Montpellier a rédigé le 31 octobre un réquisitoire de refus d'informer. La plainte a été classée sans suite le 26 décembre.

Sophie Fay

Richard Benguigui

La Société générale se renforce en Allemagne

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (SG) négocie l'acquisition des activités européennes de financement de biens d'équipement, de crédit-bail automobile et de location longue durée de la banque allemande Deutsche Bank. L'information, révélée dans *Le Figaro* du 20 janvier, a été confirmée par la banque française lundi 22 janvier. L'opération porterait sur un montant de l'ordre de 1 milliard d'euros, indique le quotidien, un montant que la banque n'a pas confirmé.

La SG achèterait deux sociétés, Gefa, spécialisée dans le crédit d'équipement, le crédit-bail et l'affacturage, et ALD, qui développe la location longue durée de véhicules. Gefa, implantée en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne et en Suisse, dispose

d'une part de marché de 13 % de l'affacturage en Allemagne, soit le troisième rang, et de 5 % du crédit d'équipement. ALD se situe au cinquième rang outre-Rhin avec une part de marché de 7 %. Cette société gère un parc de 130 000 véhicules en Europe.

En novembre 2000, en présentant son plan stratégique, la Société générale avait annoncé qu'elle comptait consacrer 3,8 milliards d'euros d'ici à 2002 à des acquisitions lui permettant de se renforcer dans les services financiers ou encore dans la gestion d'actifs. « Le segment des services financiers spécialisés est l'un des mieux valorisés par la Bourse dans les activités bancaires », commentait lundi 22 janvier le courtier Global Equities. L'opération permettrait notamment à la SG de se renforcer

dans un domaine dans lequel la BNP s'est considérablement développée après son mariage avec Paribas.

La Société générale poursuit également ses projets de développement en Europe de l'Est. Samedi 20 janvier, la SKB Banka, troisième banque de Slovaquie, a annoncé que son conseil de surveillance avait approuvé à l'unanimité l'offre d'acquisition de la SG, après avoir mis plusieurs candidats en concurrence. La SG doit annoncer rapidement les conditions de son offre publique d'achat. Selon les analystes, SKB Banka vaut environ 140 millions d'euros. La SG est aussi en lice pour acheter les 60 % de la banque tchèque Komerční Banka (KB), détenus par l'Etat.

Le Monde des DEBATS

le nouvel Observateur

janvier 2001

Quel monde ?
Quels débats ?
par Jean Daniel

Après l'affaire corse

Faut-il fédéraliser la France ?

Un dossier ouvert par Jacques Julliard
Avec Jean-Pierre Chevènement

Theodore J. Lowi | Alain Madelin
Pierre Mauroy | Hélène Miard-Delacroix
Mona Ozouf | Christophe Prochasson
Michel Rocard | Paul Thibaud

L'Algérie de toutes les tortures

Boualem Sansal

Immigration : laisser entrer tous les étrangers ?

Douglas Massey | Danièle Joly

Un débat entre

Emmanuel Terray et Patrick Weil

L'État et les médias

Monique Dagnaud

Jean-Louis Missika

Mensuel | numéro 21 | 25 F
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le Monde des DEBATS
le nouvel Observateur

Les sites Internet de presse écrite se recentrent sur l'information

Face à la concurrence des autres médias, les journaux misent sur les contenus et la qualité du traitement de l'actualité en continu. Les investissements restent élevés et les recettes publicitaires aléatoires. Les éditeurs sont partagés sur la politique d'accès libre

MALGRÉ le récent coup de froid sur les valeurs des nouvelles technologies et l'annonce de licenciements dans quelques médias américains (*New York Times*, CNN, News Corp...), les entreprises de presse, françaises et européennes, poursuivent leurs investissements sur le Net. Alors que des titres jusque-là plutôt circonspects (*Le Figaro*, *Le Parisien* et *L'Équipe*) ont fini par se lancer sur la Toile, les sites pionniers, créés dès 1995, s'approprient à franchir une nouvelle étape de leur développement, quitte, comme pour *Le Monde* (lire ci-dessous), à réviser leur conception éditoriale.

Pour les quotidiens, la vraie bataille qui les oppose aux autres médias, de télévision et de radio, aux grands portails généralistes, voire aux géants intégrés de la communication, est bel et bien celle de « l'information », le « cœur éditorial de notre métier », selon David Guiraud, directeur des *Echos*. Plus précisément, les journaux ne peuvent plus se contenter de proposer la lecture, en ligne, des éditions papier, quand les internautes atten-

dent un traitement de l'information en continu, actualisée et enrichie par des dossiers et des services spécialisés.

Ce processus est déjà engagé aux *Echos* (groupe Pearson), où une rédaction de 20 journalistes – sur l'effectif du site de 50 salariés – procède à des ajustements toutes les heures. Le suivi quasi instantané des nouvelles financières et boursières est l'une des raisons du succès rencontré auprès des professionnels. Dans son recentrage sur « la marque de référence », lemonde.fr propose depuis lundi 22 janvier trois versions de mise à jour à partir du contenu papier, et des ajouts réactualisés par une équipe d'une trentaine de journalistes parmi un effectif d'une soixantaine de personnes.

La nouvelle configuration de liberation.com, attendue pour les mois de février ou mars, s'inspire de la même exigence. Le site devrait être réaménagé selon « une grille de programmes, comme à la radio, avec des journaux réguliers et des services thématiques »,

précise Gérard Desportes, rédacteur en chef du service en ligne. Sauf imprévu, le plan de développement prévoit l'embauche de 26 personnes en renfort d'une équipe jusque-là limitée à 20 salariés.

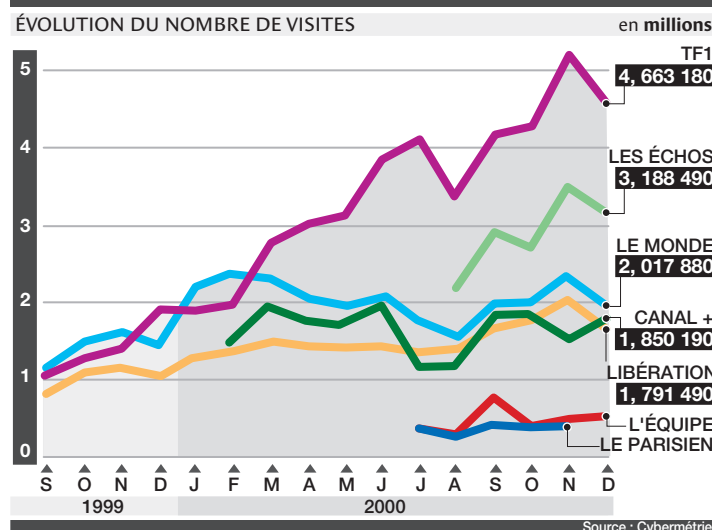
REMISE À JOUR PERMANENTE

Lancé en octobre 2000 et pas encore recensé dans les mesures d'audience, le site du *Figaro* a lui aussi misé sur l'information en continu, tirée des agences de presse, avec un renvoi associé aux articles et aux services des différents titres du groupe. « C'est l'actualité qui tire le site, mais c'est l'enrichissement éditorial et les services associés qui attirent du monde », note Patrick de Baecque, directeur de cette équipe d'une trentaine de personnes, dont treize rédacteurs.

Cette évolution n'est pas spécifique aux entreprises françaises. Présent depuis 1995 sur le Net, le *Financial Times* a entrepris le grand toilettage de son site en février 2000. « Nous avons laissé un site qui était un reflet passif de la version papier du journal pour un modèle d'intégration plus poussée », explique Clay Harris, le rédacteur en chef de FT.com, remis à jour en permanence, six jours sur sept, grâce au pool basé à New York, qui fournit un tiers de la production.

Concrètement, les journalistes rattachés au quotidien et ceux œuvrant pour la version en ligne travaillent côte à côte. « L'idée, à terme, est que tous les membres de la rédaction puissent faire les deux », indique M. Harris. Pour l'heure, une centaine de journalistes, sur les quelque 520 du titre, sont affectés essentiellement à

Une croissance continue



FT.com. Depuis le lancement de la nouvelle formule, le nombre de pages visitées a augmenté de 82,5 % pour atteindre, début janvier, plus de 10 millions par semaine.

Expérimentée au FT, l'intégration des équipes reste à l'état embryonnaire dans les rédactions françaises. Cette idée est aussi regardée avec scepticisme par les journalistes du quotidien espagnol *El País*, qui s'apprete à proposer, le 29 janvier, une version améliorée de son site. Plus d'animations, une remise à jour plus fréquente, l'ajout de contributions d'autres journaux du groupe Prisa, ainsi que l'introduction de chroniques radio, seront les recettes employées, indique Mario Tascon, le rédacteur en chef de *El País Digital*. Mais, insiste-t-il, le quotidien

souhaite avancer avec prudence. Sa rédaction Internet ne comptera que 23 personnes et les investissements en matériel resteront modestes. Prudence semble aussi le maître-mot de la démarche de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ). Le quotidien conservateur allemand vient tout juste de se lancer sur la Toile, bien après ses concurrents. Le résultat est à son image : classique, voire austère.

Cette réserve peut s'expliquer par l'absence de résultat économique dans un secteur où les réussites sont rares. Seule certitude : les investissements humains, techniques et financiers dans le Net restent considérables pour des recettes très aléatoires. Et plus personne n'ose croire que, seules, les rentrées publicitaires couvriront les pertes.

Parce que l'information est un « produit » « à forte valeur ajoutée » et qui comme tel « doit être rémunéré », estime M. Guiraud, *Les Echos* s'en tient à une stratégie de type Canal+ : en clair et d'accès libre, l'information en bref et en continu ; en crypté, donc payante, la consultation du journal et des dossiers. Cette philosophie n'est pas entièrement partagée dans le groupe Pearson, puisque FT.com est gratuit, mais a créé des services spécialisés payants.

Le débat sur la gratuité continue d'agiter l'équipe de *Libération*, dont le quotidien est livré avec les archives sans contrepartie. Pour M. Desportes, il est évident qu'« acheter le journal est un acte d'héroïsme puisqu'on peut le consulter gratuitement sur le Net ». Si la fréquentation du site était effectivement à l'origine de la baisse des ventes, il lui faudrait donc imaginer des solutions de complémentarité qui ne soient préjudiciables ni à l'un ni à l'autre des deux supports.

Alors que le taux d'équipement et de raccordement des Français à Internet n'a pas encore atteint le seuil de saturation des États-Unis, les journaux peuvent toujours espérer une croissance continue de leur audience. Mais ils doivent aussi s'interroger sur les attentes et les besoins des internautes. Leur seule certitude est que, face à la concurrence des autres médias, ils disposent d'un atout fort grâce à leur expérience acquise de longue date dans le traitement et la qualité de l'information.

Michel Delberghe et Antoine Jacob

Le Web selon le rédacteur en chef de « Charlie Hebdo »

Charlie Hebdo se singularise une fois de plus. Pas question pour la revue satirique de se doter d'un site Internet : son rédacteur en chef, Philippe Val, n'aime pas ça. Il le clame dans un éditorial, en date du 17 janvier. Internet, affirme-t-il, est « un piège séduisant par sa facilité de diffusion, mais mortel pour ce qui est diffusé ». Pourquoi ? Parce que cet espace, dominé par la publicité, est « sauvagement libéral », explique-t-il, et abrite « des tarés, des maniaques, des fanatiques (...) qui trouvent là un moyen de diffuser mondialement leurs délires, leurs haines, ou leurs obsessions ». Et M. Val d'ajouter : « Internet, c'est la Kommandantur du monde ultralibéral ! » Cet avis est loin d'être partagé par certains lecteurs de l'hebdomadaire, qui estiment au contraire qu'il s'agit d'un espace de liberté, et l'ont fait savoir sur un site associatif (www.minirezo.net).

Une nouvelle formule pour www.lemonde.fr

UNE ÉDITION rénovée du site Internet du *Monde* est en ligne depuis le lundi 22 janvier au matin. Accessible par l'adresse www.lemonde.fr, elle constitue la troisième étape d'un développement attaché à s'inscrire dans l'évolution du nouveau média électronique. À la création, dès le 19 décembre 1995, d'un site pionnier, qui diffusait le contenu du quotidien sur papier, puis à l'élargissement de cette offre vers d'autres fonctions disponibles sur Internet, au printemps 2000, avec le lancement de toutlemonde.fr, succède donc désormais l'accentuation de certains domaines d'activité.

La nouvelle page d'accueil, qui offre les informations essentielles au moment de la connexion, affiche, par cette rénovation, sa vocation privilégiée : informer. L'architecture du site, décalquée de celle des séquences du quotidien publiée sur papier, s'appuie d'ailleurs directement sur les ressources traditionnelles du quotidien *Le Monde*. Mais l'information ne constitue qu'une des trois dimensions d'une offre en ligne appelée à s'étendre progressivement, dans les prochains mois, aux services et aux fonctions interactives.

INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Bien qu'il ait battu, en novembre dernier, ses records de visites (2 400 000) et de pages vues (plus de 12 millions), le site Internet du *Monde* est contraint, comme l'ensemble des sites d'information, à l'innovation technologique et à l'invention d'un langage. Il tente de répondre à ces exigences par une actualisation continue de son contenu et par la personnalisation de ses pages.

Pour informer, www.lemonde.fr dispose à la fois d'un nouvel outil informatique de production, d'une rédaction spécifique et d'une méthode de travail nouvellement élaborée avec la rédaction du quotidien publié sur papier. Les deux rédactions, qui ne partagent pas les mêmes locaux, organisent leur activité en commun au travers d'un service spécifique de la rédaction en chef.

La personnalisation du contenu emploiera toutes les ressources disponibles sur Internet pour offrir à l'internaute une météo traitant d'un espace donné, l'alerte systé-

matique lorsque certains faits ou personnes sont mentionnés sur le site, une valorisation de son portefeuille boursier, des lettres d'information rédigées en fonction de centres d'intérêt, etc. La mise en place d'une page d'accueil personnalisable, dans le courant du premier trimestre, doit parachever cette ambition de bâtir du « sur-mesure » pour près de 90 000 visiteurs du site, chaque jour de la semaine.

OFFRE PLUS APPROFONDIE

Pour autant, le site du *Monde* ne renonce pas aux autres activités qu'il a explorées ces derniers mois avec la mise en ligne de chaînes thématiques à contenu spécialisé, dont la principale reste *Le Monde Interactif*, consacrée aux nouvelles technologies. Il s'agit là, sur des domaines précis, de déployer une

offre d'information et de services plus approfondie, conformément à la culture d'Internet favorable aux niches.

De même, un fort dispositif d'interactivité, tant sur le site d'information que sur les chaînes spécialisées, permettra aux internautes de s'exprimer et de dialoguer grâce à des forums, des « chats » et des sondages. Bien entendu, grâce aux outils mis en ligne, les internautes pourront aussi se fédérer en communautés spécifiques, qu'il s'agisse de ceux qui se connectent depuis l'étranger, des étudiants, des participants aux forums sur l'actualité et, avant tout, des abonnés du *Monde* qui seront chez eux à lemonde.fr.

Face à la révolution de la communication qu'engendrent les technologies du numérique, *Le Monde*

a choisi de décliner sur tous supports, sans a priori en exclure aucun, les valeurs qui ont forgé l'identité de son quotidien : une exigence d'indépendance et l'ambition de produire un contenu de qualité.

Par-delà ses diffusions sur papier et sur Internet, *Le Monde* est un leader sur Palm, avec plus de 20 000 abonnés pour la version agenda électronique. Il devrait également être disponible sur Cybook (livre électronique) et sur WAP (Internet sur téléphone portable). Le changement de lemonde.fr exprime l'esprit de ces expériences : il s'agit de ne pas abandonner son métier sans pour autant renoncer à aucune des nouvelles technologies.

Le Monde interactif

Les quotidiens allemands rêvent de jouer les facteurs

FRANCFORT
de notre correspondant

Les quotidiens allemands se découvrent une vocation postale. Forts d'un système de portage très au point auprès de leurs abonnés, plusieurs titres réfléchissent à concurrencer la Deutsche Post. L'idée est simple : acheminer le courrier en même temps que les journaux. Elle a un double avantage pour les clients : son coût est moindre et les lettres sont disponibles dès l'aurore alors qu'il faut parfois attendre la mi-journée pour voir passer les facteurs traditionnels.

L'éditeur de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* et le groupe WAZ (Westdeutsche Allgemeine Zeitung, à Essen) s'approprient, entre autres, à expérimenter un tel service. « Nous allons procéder à des tests, mais ce projet est prometteur, surtout en cas d'abandon du monopole de la Deutsche Post sur les lettres en 2003 », indique Hans-Dieter Peitler, porte-parole du groupe WAZ. Près de 90 % de la diffusion de cet éditeur incontestable dans la Ruhr est réalisée par abonnement : les journaux sont acheminés par portage entre 4 et 6 heures, grâce à un réseau privé, indépendant de la Deutsche Post.

RÉSEAU DE PORTAGE

Mais ce système n'a pour l'instant distribué qu'un seul produit : le quotidien que les Allemands aiment parcourir tôt le matin en prenant leur café. « Le transport du courrier classique est un excellent moyen pour diversifier nos activités, tout en bénéficiant de notre savoir-faire en matière de distribution », dit M. Peitler. La WAZ a l'avantage d'opérer dans une région, la Ruhr,

densément peuplée, où son réseau de portage est très ramifié. La vingtaine de titres quotidiens contrôlés par le groupe est diffusée à près de 4 millions d'exemplaires...

À la WAZ, comme ailleurs, on observe de près les expériences déjà lancées par des maisons plus modestes. L'un des pionniers de la diversification postale a été le *Darmstädter Echo* : depuis quelques mois, les quelques 150 porteurs de ce journal de Darmstadt (120 000 exemplaires par jour) prolongent leur tournée par la distribution du courrier. Parmi leurs clients, des banques et des communes qui apprécient la rapidité du service. Les tarifs d'acheminement seraient très concurrentiels : tandis que le timbre standard de la Deutsche Post demeure parmi les plus élevés d'Europe (1,10 deutschemark pour une lettre, environ 3,70 francs), le *Darmstädter Echo* offre à ses clients une ristourne de 17 pfennigs (environ 60 centimes).

Pour les titres, qui bénéficient en général, à l'instar de la WAZ, d'un taux d'abonnés très élevés, la marge de manœuvre est réelle, surtout dans les grandes villes. Tout en restant confiante, la Deutsche Post dit d'ailleurs prendre ces projets au sérieux. Les ambitions postales des éditeurs constituent, quoi qu'il arrive, une petite révolution dans le monde de la presse : pour l'instant, leurs projets de diversification s'étaient cantonnés à des secteurs plus en ligne avec leur savoir-faire traditionnel, la radio, les magazines, voire Internet. Ils songent désormais à se transformer en opérateurs logistiques.

Philippe Ricard

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ** : Havas Advertising va prendre le contrôle total de la centrale d'achat d'espaces espagnole Media Planning en achetant, pour 51 millions d'euros, les 55 % du capital qu'il ne détient pas encore. Selon le *Financial Times* du 20 janvier, Havas Advertising négocierait aussi le rachat de l'américain True North Communication.

■ **Selon le Syndicat national de la publicité télévisée (SNPTV)**, les investissements publicitaires à la télévision ont augmenté de 6,1 % en 2000 par rapport à 1999, dépassant 30 milliards de francs. Le 7 de Cegetel a été le principal annonceur en nombre de spots sur les chaînes hertziennes (2 430 annonces, soit 22 heures de publicité).

■ **ÉTUDES** : Ipsos a acquis la division des études marketing de l'américain NPD. Ipsos, qui dispose déjà de deux sociétés aux États-Unis, Ipsos ASI et Ipsos Reid, y réalisera un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs.

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 23 JANVIER

■ **FRANCE** : consommation des ménages en produits manufacturés (Insee) décembre 2000.

■ **GRANDE-BRETAGNE** : vente au enchères d'or par la Banque d'Angleterre.

■ **ÉTATS-UNIS** : indice des ventes de logement pour décembre.

■ **ALLEMAGNE** : discours du président de la Bundesbank et vice-président de la BCE, Ernst Welteke, sur le thème « l'euro, la nouvelle monnaie pour la nouvelle économie ».

MERCREDI 24 JANVIER

■ **JAPON** : publication de l'excédent commercial pour le mois de décembre.

■ **FRANCE** : prix à la consommation (définitif, décembre) ; Cour des Comptes : présentation par Pierre Joxe du rapport annuel 2000 (édition 2001).

■ **ALLEMAGNE** : indice provisoire des prix à la consommation de janvier.

■ **GRANDE-BRETAGNE** : enquête trimestrielle de la CBI et publication des minutes de la Banque d'Angleterre sur la réunion du conseil de politique monétaire du 11 janvier.

JEUDI 25 JANVIER

■ **GRANDE-BRETAGNE** : publication des chiffres du commerce extérieur pour novembre.

■ **ÉTATS-UNIS** : demandes hebdomadaires d'allocations chômage ; indice des coûts salariaux au quatrième trimestre.

■ **SUISSE** : réunion annuelle du Forum économique mondial de Davos jusqu'au 30 janvier.

VENDREDI 26 JANVIER

■ **JAPON** : indice des prix à la consommation et ventes au détail en décembre.

■ **ITALIE** : ventes de détail en novembre.

■ **ALLEMAGNE** : prix à la production industrielle de décembre.

■ **ÉTATS-UNIS** : commandes de biens durables en décembre.

AFFAIRES

INDUSTRIE

■ **GAZ DE FRANCE** : la compagnie publique algérienne d'hydrocarbures Sonatrach a signé samedi 20 janvier à Alger un contrat d'association de 2 milliards de dollars avec Gaz de France et le groupe malais

Petronas pour exploiter les réserves du gisement d'Ahnet, dans le Sahara, évaluées à 140 milliards de m³. Les investissements seront assurés à hauteur de 45 % par Petronas, de 30 % par Sonatrach et de 25 % par GDF.

■ **DAIMLERCHRYSLER** : Chrysler, la filiale américaine du groupe allemand, pourrait annoncer le 26 février la suppression de 20 000 emplois et la fermeture de six usines, selon le *Wall Street Journal Europe* de lundi.

■ **TRANSRAPID INTERNATIONAL** : le consortium, mené par les entreprises ThyssenKrupp et Siemens, a reçu l'annonce du contrat pour la construction d'une ligne du Transrapid à Shanghai. La ligne qui doit être achevée fin 2003, reliera l'aéroport au centre de Shanghai.

SERVICES

■ **SABENA** : l'Etat belge et le groupe suisse SAirGroup, les deux actionnaires de la compagnie aérienne belge Sabena, ont conclu samedi à Bruxelles un accord de principe pour verser 750 millions d'euros en deux ans à la compagnie, ce qui devrait lui permettre de poursuivre ses activités.

■ **AIR EUROPA** : la troisième compagnie aérienne espagnole a annoncé vendredi 19 janvier la rupture des négociations, engagées en novembre 2000, portant sur son rachat par la première compagnie du pays, Iberia.

FINANCE

■ **DEUTSCHE BANK** : la Société générale a confirmé lundi avoir « entamé des discussions exclusives » avec la première banque privée allemande, en vue de la reprise de ses activités de crédit-bail (lire page 23).

RÉSULTATS

■ **KARSTADTQUELLE** : le groupe de distribution allemand a enregistré un chiffre d'affaires de 15,19 milliards d'euros au cours de son exercice 2000, en hausse de 2,4 % par rapport au précédent. Ce résultat provisoire est inférieur aux prévisions de la direction. Celle-ci estime que la hausse des prix de l'énergie et les mauvaises conditions météorologiques en fin d'année dernière ont pesé sur le niveau de la consommation au quatrième trimestre.

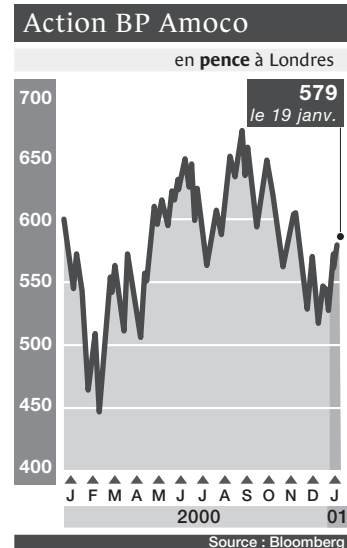
VALEUR DU JOUR

BP Amoco prévoit de se séparer de 5 000 stations-service

BP AMOCO fermera ou cédera plus de 5 000 stations-service dans le monde au cours des trois prochaines années, ce qui lui permettra d'économiser jusqu'à 1 milliard de livres (10,26 milliards de francs), a annoncé dimanche 21 janvier le directeur général du groupe pétrolier britannique, John Browne, dans un entretien au *Sunday Times*.

Lundi 22 janvier, à l'ouverture de la Bourse de Londres, l'action du troisième pétrolier mondial ouvrait à 584 pence, contre 579 pence vendredi, progressant ainsi après l'annonce de la vente de 18 % du réseau de distribution. La compagnie possède actuellement 28 000 stations réparties dans le monde entier, dont 18 000 aux Etats-Unis (sous les enseignes Arco et Amoco) et 8 000 en Europe. Les Etats-Unis devraient être le pays le plus touché par les fermetures de stations-service, principalement à l'enseigne Amoco. Seules 50 des 1 500 stations que compte la Grande-Bretagne seront fermées. « Certaines seront cédées à d'autres compagnies, d'autres seront vendues comme biens immobiliers à reconstruire », affirme Sir John Browne, avant d'ajouter : « Cinq mille, ce n'est pas énorme, c'est ce qui s'appelle une réorganisation de portefeuille. »

Simultanément, le groupe a entrepris de rénover son réseau. Les stations seront dotées d'un accès à

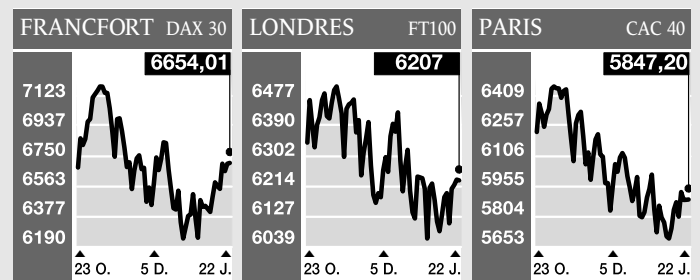


l'Internet. Elles proposeront également des informations routières et météo consultables par les automobilistes lorsqu'ils feront le plein. Cette mutation accompagne le changement du logo, vieux de soixante-dix ans. Le bouclier est remplacé par un soleil qui diffuse du blanc, du jaune et du vert. Le changement d'enseigne a coûté 136 millions de livres. A cette occasion, BP n'entend plus faire référence à sa nationalité et ne devrait plus se déclinier en British Petroleum.

Le *Sunday Times* évoque aussi une importante découverte dans le golfe du Mexique. Les réserves du champ pétrolier de Crazy Horse pourraient se révéler supérieures de plus de 25 % au milliard de barils attendu.

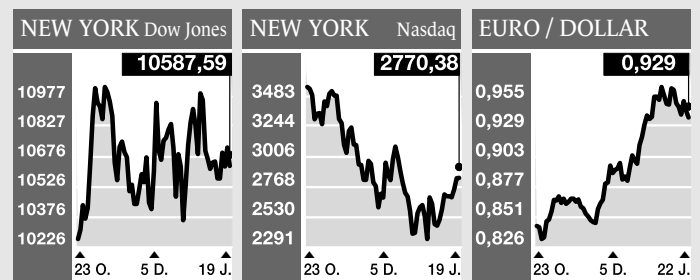
Dominique Gallois

EUROPE



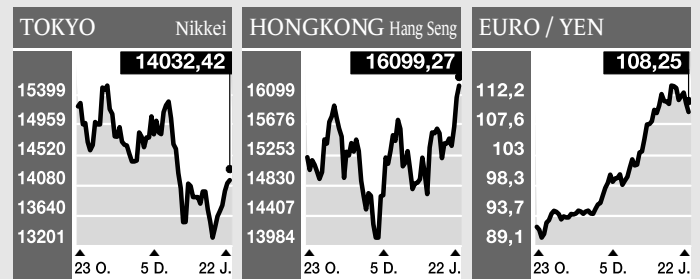
Europe 9h57	Indices sélection	cours 22/01	Var. % 19/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4733,67	0,29	-0,81
EUROPE	STOXX 50	4508,13	0,18	-1,08
EUROPE	EURO STOXX 324	392,44	0,11	0,16
EUROPE	STOXX 653	357,46	0,08	-0,65
PARIS	CAC 40	5847,20	0,03	-1,34
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3973,13	-0,05	-1,23
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	628,74	-0,02	-1,39
BRUXELLES	BEL 20	2960,87	0,05	-2,10
FRANCFORT	DAX 30	6654,01	0,04	3,43
LONDRES	FTSE 100	6207	-0,04	-0,25
MADRID	STOCK EXCHANGE	10009,50	0,54	9,88
MILAN	MITBEL 30	44720,00	0,56	2,29
ZURICH	SPI	7865,60	0,04	-3,32

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 19/01	Var. % 18/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10587,59	-0,85	-1,85
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1342,54	-0,40	1,69
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2770,38	0,07	12,14
TORONTO	TSE INDEX	9161,07	2,94	2,55
SAO PAULO	BOVESPA	17530,09	14,88
MEXICO	BOLSA	346,88	1,01	9,77
BUENOS AIRES	MERVAL	526,80	0,47	26,40
SANTIAGO	IPSA GENERAL	104,60	0,04	8,96
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7703,75	-0,16	12,87

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 22/01	Var. % 19/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14032,42	0,31	1,79
HONGKONG	HANG SENG	16099,27	1,04	6,65
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1910,98	0,21	-0,82
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	79,47	1,11	25,45
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3263,90	0,29	3,46
BANGKOK	SET	22,76	0,18	22,17
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4276,39	1,95	7,66
WELLINGTON	NZSE-40	2020,23	1,17	6,24

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était en hausse de 0,33 %, à 5 847,9 points, dans les premiers échanges, lundi 22 janvier. Vendredi, il avait reculé de 0,25 %, à 5 845,73 points, après avoir atteint en séance son plus haut niveau de l'année, à 5 962,80 points. Le marché avait effacé ses gains dans le sillage du retournement de tendance sur l'indice américain du Nasdaq.

FRANCFORT

L'INDICE vedette de la Bourse de Francfort, le DAX, s'inscrivait en légère progression lundi matin. Il gagnait 0,06 %, à 6 655,77 points. La Bourse de Francfort avait fini, vendredi, sur une modeste hausse. L'indice DAX s'était adjugé 0,24 %, à 6 651,53 points.

LONDRES

L'INDICE Footsie se repliait de 0,06 %, à 6 205,30 points, au début des cotations, lundi. La Bourse de Londres avait clôturé pratiquement inchangée vendredi, après une séance irrégulière, la hausse des valeurs technologiques compensant le repli des valeurs bancaires. A la fermeture du marché, l'indice Footsie avait affiché une perte infime de 0,6 point, à 6 209,3 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé, lundi, en hausse de 0,31 %. L'indice Nikkei a gagné 43,30 points, à 14 032,42 points.

NEW YORK

LES MARCHÉS AMÉRICAINS ont terminé, vendredi 19 janvier, en ordre dispersé. L'indice Dow Jones, le principal indicateur de Wall Street, a reculé de 0,85 %, à 10 587,59 points. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a, pour sa part, fini la séance sur un gain modeste de 0,07 %, à 2 770,42 points. Le Nasdaq, qui avait progressé en début de séance, a cédé la plupart de ses gains en fin de journée. L'indice Standard and Poor's 500 a reculé de 0,40 %, pour clôturer à 1 342,55 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en repli, lundi 22 janvier. Évoluant à l'inverse de leur prix, le taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans en France a dépassé le seuil des 5 %, à 5,01 %. Aux Etats-Unis, vendredi, les taux longs s'étaient inscrits en hausse : l'obligation du Trésor à 10 ans avait fini à 5,16 %, contre 5,08 %, et celui à 30 ans avait terminé à 5,55 %, contre 5,45 %.

MONNAIES

L'EURO évoluait dans des marges étroites, dans les premières transactions, lundi, face au dollar. Il s'échangeait à 0,9351 dollar. De son côté, le yen se repliait légèrement face au billet vert, à la suite de la publication du rapport mensuel de la Banque du Japon, dans lequel la banque centrale se montre prudente sur l'évolution de l'économie. Le dollar côtait 117 yens.

ÉCONOMIE

La Banque du Japon révisé l'économie nipponne à la baisse

LA BANQUE DU JAPON a reconnu, lundi 22 janvier, les risques de ralentissement de l'économie. « Le rythme de la reprise se ralentit en raison d'une décelération de la croissance des exportations, reflétant un ralentissement des économies des autres pays, en particulier des Etats-Unis et de l'Asie de l'Est », a estimé la Banque centrale dans son étude mensuelle. « Les risques de pressions négatives sur l'économie ainsi que les développements sur les marchés financiers étrangers et japonais doivent être surveillés avec attention en ce moment », insiste la Banque du Japon.

Dans une déclaration inhabituelle, la Banque du Japon s'est aussi dite prête, vendredi, à injecter davantage de liquidités sur le marché monétaire pour faire face à la baisse des marchés financiers. L'instabilité de la Bourse de Tokyo, tombée le 11 janvier à ses plus bas niveaux depuis vingt-sept mois, menace la santé des banques très liée à l'évolution de leurs portefeuilles de titres. Selon les analystes, les plus-values latentes contenues dans les portefeuilles boursiers des banques sont éliminées si l'indice Topix, regroupant la majorité des actions cotées à Tokyo, tombe à 1 350 points. Vendredi, il a terminé à 1 312,79 points. Le Parti libéral-démocrate, majoritaire dans la coalition au pouvoir, s'est saisi du problème. Un comité de réflexion a été mis en place et des mesures devraient être décidées à la fin du mois.

■ **Le ministre de la planification, Fukushiro Nukaga, devrait démissionner** dans les prochains jours, selon l'*Asahi Shimbun*, après avoir été mêlé à un scandale de corruption très menaçant pour le gouvernement Mori. Le ministre a été mis en cause pour avoir reçu 15 millions de yens (0,14 million d'euros) d'une mutuelle d'assurance.

■ **ÉTATS-UNIS** : le déficit commercial s'est élevé à 33 milliards de dollars (35,1 milliards d'euros) en novembre 2000. Sur les onze premiers mois de l'année, le déficit a été de 335,9 milliards de dollars, en hausse de 40,4 % par rapport à la même période de 1999.

■ **RUSSIE** : Vladimir Poutine a désavoué vendredi son premier ministre, qui prônait un non-remboursement de la dette auprès du Club de Paris. Le budget russe de 2001 sera modifié pour honorer la dette internationale de la Russie. Tablant sur une restruc-

turation de la dette héritée de l'URSS, le gouvernement n'avait pas prévu au budget 3,3 milliards de dollars qui doivent être remboursés au Club de Paris en 2001.

■ **ZONE EURO** : le ministre allemand des finances Hans Eichel, dans un entretien au *Spiegel* de lundi, prône une restriction de la souveraineté de l'Allemagne et des autres pays membres de la zone euro afin de protéger la monnaie unique. Tous les Etats membres de la zone euro devront tenir compte désormais « des situations dans les autres pays et des exigences macroéconomiques de la zone euro » pour décider de leurs choix économiques nationaux, souligne-t-il.

■ **EUROPE** : la Pologne a réaffirmé son opposition à la proposition allemande d'instaurer pendant sept ans des barrières à l'accès des ressortissants de nouveaux pays membres au marché de l'emploi de l'Union européenne (UE). « Il s'agit d'un argument tactico-politique interne afin d'apaiser l'opinion publique allemande, qui ne comprend pas que la menace d'un déferlement de main-d'œuvre polonaise n'existe absolument pas », estime le ministre polonais des affaires étrangères, Wladyslaw Bartoszewski, dans le *Financial Times Deutschland*.

■ **ESPAGNE** : le produit intérieur brut (PIB) de l'Espagne augmentera en moyenne de 3,2 % entre 2002 et 2004, contre 3,6 % en 2001, selon un nouveau programme de stabilité économique du pays présenté vendredi par le ministre de l'économie.

■ **CARBURANTS** : Bruxelles a menacé, vendredi, d'ouvrir des procédures en infraction contre la plupart des pays de l'Union européenne, si ces derniers ne mettent pas de l'ordre dans leurs dérogations fiscales sur les carburants. La plupart d'entre elles sont illégales.

■ **FRANCE** : Marc Blondel, secrétaire général de FO, menace lundi, dans un entretien au *Parisien*, de « bloquer les entreprises, grandes ou petites », pour faire pression sur le patron dans le dossier des retraites complémentaires. Un nouveau pas a été franchi vendredi dans l'épreuve de force engagée entre le Medef et les syndicats sur les retraites complémentaires, après la décision du président de l'Unedif, Denis Gautier-Sauvagnac (Medef), de « suspendre jusqu'à nouvel ordre » les prélèvements des cotisations ASF, structure qui finance les retraites à soixante ans. (Lire page 8.)

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Hors zone Euro	19/01
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4666
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,2270
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,8870
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,1730
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6817
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,4185
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	0,32894	DOLLAR HONGKONG	7,3315
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0964
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FORINT HONGROIS	265,0800
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324	ZLOTY POLONAIS	3,8522

Cours de change croisés

22/01 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN/100	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,85877	0,92965	0,14172	1,46270	0,60728
YEN	116,44500	108,25500	16,50500	170,35000	70,69500
EURO	1,07567	0,92374	0,15245	1,57300	0,65315
FRANC	7,05635	6,06005	6,55957	10,32130	4,28465
LIVRE	0,68367	0,58715	0,63575	0,09690	0,41515
FRANC SUISSE	1,64670	1,41420	1,53105	0,23335	2,40855

Taux d'intérêt (%)

Taux 19/01	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,77	4,57	4,98	5,52
ALLEMAGNE	4,69	4,73	4,84	5,46
GRANDE-BRETAGNE	6,82	5,71	4,93	4,42
ITALIE	4,69	4,70	5,19	5,84
JAPON	0,68	0,36	1,52	2,40
ÉTATS-UNIS	5,84	5,23	5,14	5,53
SUISSE	3	3,33	3,52	4,01
PAYS-BAS	4,66	4,70	4,97	5,47

Matif

Cours 9h57	Volume 22/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5
MARS 2001	13559	89,19	89,24
Euribor 3 mois	NC	NC	NC
JANVIER 2001

Matières premières

En dollars	Cours 19/01	Var. % 18/01
MÉTALUX (LONDRES)
CUIVRE 3 MOIS	1814,10	-0,10
ALUMINIUM 3 MOIS	1588,50	-0,28
PLOMB 3 MOIS	491,50	+0,31
ETAIN 3 MOIS	5280	-0,75
ZINC 3 MOIS	1057,50	-0,24
NICKEL 3 MOIS	6800
MÉTALUX (NEW YORK)
ARGENT A TERME	4,81	+0,52
PLATINE A TERME	150955,00	+1,16
GRAINES DENRÉES
BLÉ (CHICAGO)	285,75	+0,09
MAIS (CHICAGO)	215
SOJA TOURTEAU (CHG.)	175,80	-0,34
SOFTS
CACAO (NEW YORK)	957	-3,92
CAFÉ (LONDRES)	641
SUCRE BL. (LONDRES)

Pétrole

En dollars	Cours 19/01	Var. % 18/01
BRENT (LONDRES)	27,04
WTI (NEW YORK)	0,32	-0,28</

VALEURS EUROPÉENNES

L'action du fabricant de semi-conducteurs Infineon a gagné 3,29 %, à 47,99 euros, vendredi 19 janvier. Selon la direction du groupe allemand, ses résultats devraient connaître une « forte croissance » au cours de l'exercice 2000-2001, grâce notamment à la bonne tenue du marché des composants utilisés dans le secteur des télécommunications.

Le fabricant britannique d'équipements de télécommunications Bookham a bondi de 20 %, à 1 452 pence, à la Bourse de Londres vendredi. Les chiffres publiés, la veille, par le groupe canadien Nortel Networks, ont été jugés rassurants pour le secteur.

Le fournisseur d'accès Internet Tiscali s'est envolé de 11,05 %, à 20,46 euros, sur le Nuovo Mercato, le marché italien des valeurs de croissance. Le titre a bénéficié du rebond généralisé des valeurs Internet.

L'action du groupe de tabac franco-espagnol Altadis a chuté de 7,40 %, à 14,14 euros. Son coprésident, Jean-Dominique Comolli, a confirmé à Financial Times la baisse attendue des bénéfices en 2000. Le titre BSCH (Banco Santander Central Hispano), le premier groupe bancaire espagnol, a plongé de 5,41 %, à 11,71 euros. Le marché s'est inquiété de l'acquisition du brésilien Banepa.

22/01 10h10

Table of stock prices for the AUTOMOBILE sector, including companies like SEAT, VW, and Renault.

BANQUES

Table of stock prices for the BANQUES sector, including Abbey National, ABN AMRO, and All Leics.

CONGLOMÉRATS

Table of stock prices for the CONGLOMÉRATS sector, including D'Ieteren SA, AZEL, and GBA.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of stock prices for the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector, including Atlantic Teleco, British Telecom, and Cable & Wireless.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for the CONSTRUCTION sector, including Acciona, ACS, and Aggregate Ind.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for the PRODUITS DE BASE sector, including Aceralia, Acerinox, and Aluminium Grec.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table of stock prices for the CONSUMMATION CYCLIQUE sector, including Accor, Adidas-Salomon, and Agfa-Gevaert.

CHIMIE

Table of stock prices for the CHIMIE sector, including Air Liquide, Akzo Nobel, and BASF AG.

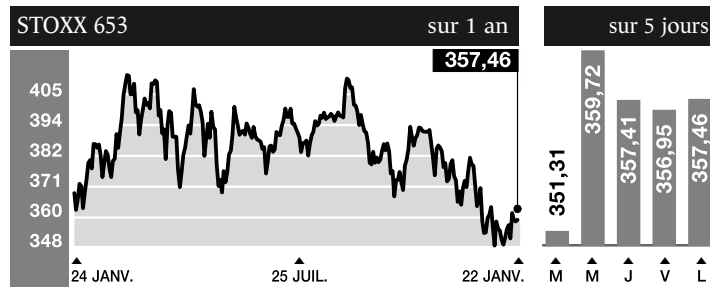


Table of stock prices for various companies in the STOXX 653 index, including SEB, SODEXHO, and Tele Pizza.

PHARMACIE

Table of stock prices for the PHARMACIE sector, including Actelion, Altana, and AstraZeneca.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, including Abb, Adecco, and Aggreco.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, including BG Group, BP Amoco, and Cepa.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, including BG Group, BP Amoco, and Cepa.

Advertisement for 'À NOS ABONNÉS' (To our subscribers) with contact information for address changes and suspensions.

Table of stock prices for various companies, including Lasmo, Lattive Group, and Omv Ag.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including 3i Group, Almani, and Alpha Finance.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector, including Ahold, Altadis, and Amadeus Global.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for the COMMERCE DISTRIBUTION sector, including Alliance Uniceh, Ava Allg Handg, and Boots Co Plc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector, including Allied Domecq, Associat Brit F, and Bass.

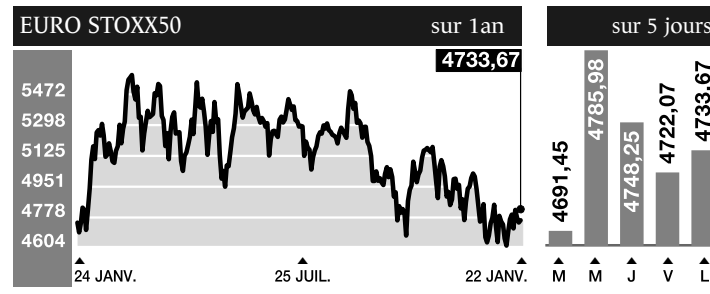


Table of stock prices for various companies in the EURO STOXX50 index, including Vinci, Vivendi Environ, and Volvo.

ASSURANCES

Table of stock prices for the ASSURANCES sector, including Aegion Group, Aegon, and Agf.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for the HAUTE TECHNOLOGIE sector, including Aiktron, Alcatel, and Alcatel-A.

MEDIAS

Table of stock prices for the MEDIAS sector, including Mondadori, Bsky B Group, and Canal Plus.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for the SERVICES COLLECTIFS sector, including Acea, Aem, and Anclian Water.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ, including Airspray Nv, Antonov, and C/Tac.

BRUXELLES

Table of stock prices for the BRUXELLES market, including Arthur, Envipco Hld Ct, and Fardis B.

FRANCFORT

Table of stock prices for the FRANCFORT market, including United Internet, Aiktron, and Augusta Technologie.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède

VALEURS FRANCE

● France Télécom a annoncé qu'il introduira en Bourse 13 % du capital d'Orange dans une fourchette de prix comprise entre 11,50 et 13,50 euros par action.

● Havas Advertising a annoncé l'acquisition, par échange d'actions, des 55 % du capital de Media Planning qu'il ne détenait pas encore, pour un montant équivalent à 51 millions d'euros.

● La Société générale a confirmé, lundi 22 janvier, négocier le rachat de deux filiales de Deutsche Bank, Gefa et ALD, spécialisées dans le crédit-bail.

● L'annonce de la négociation d'une alliance entre Usinor et Nippon Steel a fait monter le titre du sidérurgiste français de 0,75 %, à 56 euros, lundi matin.

● La chaîne de parfumeries Marionnaud a doublé son chiffre d'affaires en 2000, à 586,2 millions d'euros. Malgré cette annonce, le titre reculait de 0,28 %, à 141,4 euros, lundi matin.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 22 JANVIER Cours à 9 h 57

Demier jour de négociation des OSRD : 25 janvier

Table of market data for France, including ACCOR, AGF, AFFINEQ, AIR FRANCE, AIR LIQUIDE, etc.

Table of market data for various companies, including ALCATEL, ALSTOM, ALTRON TECH, ATOS CA, ARCEL, etc.

Table of market data for various companies, including EURAFRANCE, EURO DISNEY, EURO TUNNEL, FAURECIA, etc.

Table of market data for various companies, including REMY COINTRE, RENAUD, REKEL, RHODIA, etc.

Table of market data for various companies, including International selection, ADECO, AMERICAN EXP, AMVESCAP EXP, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 19 JANVIER

Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of market data for various companies, including ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMME, etc.

Table of market data for various companies, including COALA, COHERIS ATIX, COIL, etc.

Table of market data for various companies, including PHARMAGEST, PHONE SYS, PICOGIGA, etc.

Table of market data for various companies, including AB GROUPE, ACTIELEC REG, ALGECO, etc.

Table of market data for various companies, including GEODIS, GFI INDUSTRI, GO SPORT, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 19 janvier

Table of market data for SICAV and FCP, including AGIPI, BNP PARIBAS, CREDIT AGRICOLE, etc.

Table of market data for various companies, including ÉPARCOURT-SICAV D, GÉOPTIM C, etc.

Table of market data for various companies, including MENSUELIC, RENTACIC, UNION AMÉRIQUE, etc.

Table of market data for various companies, including STRATÉGIE IND. EUROPE, STRATÉGIE CAC, etc.

Table of market data for various companies, including CADENCE 1 D, CADENCE 2 D, etc.

SPORTS La France organise à partir du mardi 23 janvier la dix-septième édition du championnat du monde masculin de handball. Vingt-quatre pays y participent. La finale se déroulera le 4 février à

Paris. ● **LA FÉDÉRATION FRANÇAISE** compte sur cet événement pour redynamiser ce sport et développer son assise économique. ● **MAIS** pour que cela fonctionne, une performance de l'équipe de



France est nécessaire. En demi-teinte depuis trois ans, elle jouera un rôle d'outsider. La Suède, la Russie et, à un degré moindre, l'Espagne sont les favoris de la compétition. ● **POUR LEUR ENTRÉE** dans

le tournoi, les hommes de Daniel Costantini, entraîneur national depuis 1985, seront opposés mardi à l'équipe d'Algérie, qui compte dans ses rangs plusieurs joueurs évoluant dans des clubs français.

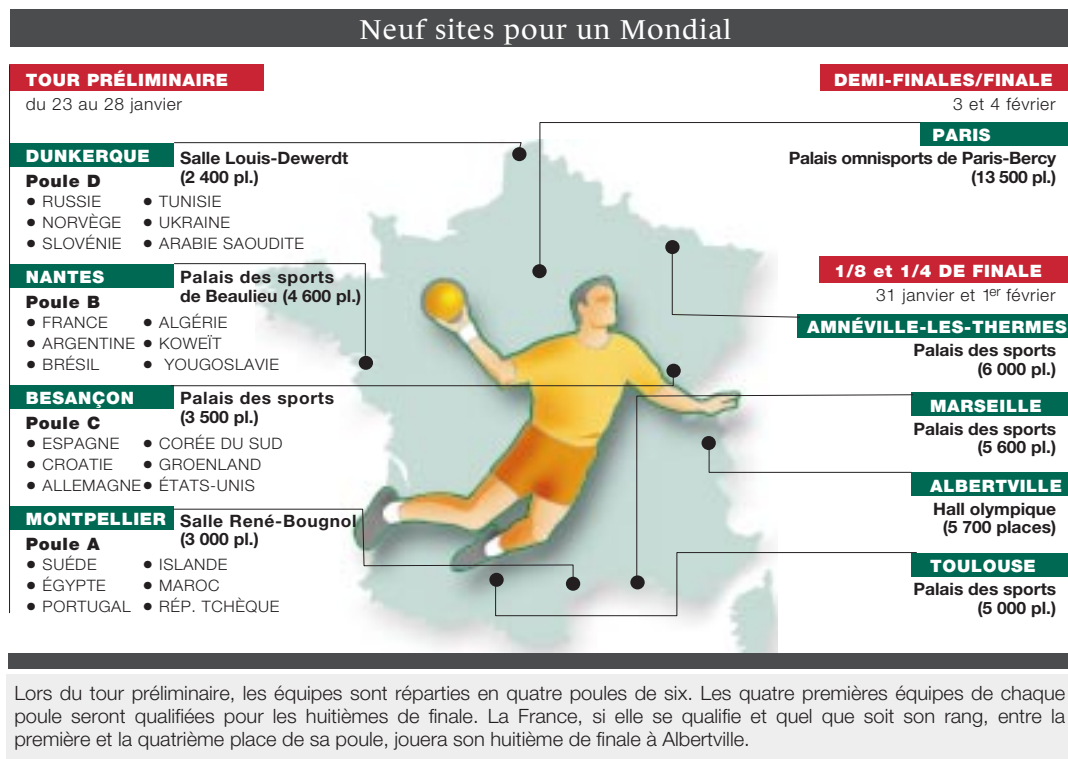
Le handball français mise sur « son » Mondial pour se relancer

La 17^e édition du championnat du monde masculin a lieu en France du mardi 23 janvier au dimanche 4 février. La Fédération compte sur une remobilisation de son équipe nationale, titrée en 1995, pour enclencher une dynamique nouvelle

TRENTE ANS D'ATTENTE : la France n'avait plus accueilli de championnat du monde Elite de handball depuis 1970. Le premier souhait du handball hexagonal, premier sport collectif à avoir décroché une couronne mondiale pour le compte de la France, en 1995, était d'organiser l'édition 1999, qualificative pour les Jeux olympiques de Sydney. Pour de sombres raisons, celle-ci a échoué à l'Egypte. Fin 1998, la France s'est vu confier l'édition suivante. C'est à Dunkerque (Nord) qu'en sera donné, mardi 23 janvier, le coup d'envoi : à 13 h 30, la Slovaquie y affrontera l'Ukraine.

L'équipe de France joue gros sur cette compétition. La Fédération française (FFHB) a procédé à une mobilisation sans précédent. Elle entend se servir de l'événement pour redynamiser ses structures. Elle table aussi sur un résultat significatif des Bleus. Il en va, pour reprendre le terme d'André Amiel, le président de la FFHB, de l'« *affichage* » de ce sport et par conséquent de son développement économique. Le raisonnement est simple : que l'équipe de France brille et l'événement sera synonyme d'images vues par de nombreux téléspectateurs. Donc de possibilités de négocier des contrats à la hausse avec les partenaires et de pouvoir augmenter un peu les moyens dont disposent les clubs français.

« **MALENTENDU** » AUSTRALIEN
« J'ai tenu à préciser aux joueurs qu'ils sont seize privilégiés, qu'ils sont en mission, relève André Amiel. Ils l'ont compris. » Reste à savoir si les Bleus seront en me-



sure d'assumer cette responsabilité. Leur dernière prestation internationale n'a pas convaincu. Battus en quarts de finale par la Yougoslavie, sans avoir véritablement livré bataille, ils ont fini à la sixième place du tournoi olympique à Sydney. Le groupe est sorti déléité de l'épreuve. Un des joueurs les plus anciens, le pivot Guéric Kervadec, a préféré prendre sa retraite internationale sans attendre. Sur tout, les relations avec l'entraîneur, Daniel Costantini, ont viré à l'aigre, au point que ce dernier a

annoncé que le Mondial 2001 serait son dernier rendez-vous à la tête d'une équipe qui lui a été confiée en 1985.

Ce « *malentendu* » australien, pour paraphraser André Amiel, a conduit à une révision à la baisse de l'objectif assigné à l'équipe de France au Mondial. « Une participation aux demi-finales paraît le minimum », déclare le président de la FFHB. Le même, à Sydney, parlait de finale et du « *pari d'être champions du monde* ». « Je suis raisonnablement optimiste, avance-t-il, soulignant que

des « *incitations financières* » ont été mises en place en cas de podium : « 100 000 francs pour une troisième place, 150 000 francs pour une deuxième et 200 000 francs pour la première. »

DEUX SUPER-FAVORIS

« Je suis rasséré, les choses me paraissent bien en place », assure pour sa part Daniel Costantini, après avoir vu l'équipe enchaîner une douzaine de matches depuis leurs retrouvailles, fin décembre 2000. « On a obtenu des résultats empreints d'une grande di-

Pathé Sport beaucoup, France Télévision un peu

Pathé Sport diffusera deux ou trois rencontres par jour lors de la première semaine de compétition, en direct – tous les matches de la France – ou en différé. La chaîne thématique du câble et du satellite poursuivra sa couverture pour les phases finales. Elle a toutefois accepté un partenariat avec France Télévision. Le service public doit transmettre en direct les matches des Bleus à partir des huitièmes de finale et tant qu'ils seront en lice pour le titre (Pathé Sport se contentant dans ces cas du différé). En cas d'élimination de la France, les directs seront assurés par Pathé Sport. La finale sera diffusée en direct par France Télévision. Les deux chaînes devraient verser plus de 2 millions de francs à Sport Plus, filiale de Canal+ détentrice des droits de la compétition.

deuxième place au Mondial suivant), ce qui n'avait « pas empêché le titre mondial » en 1995. « Peut-être que l'on peut retrouver les conditions », glisse Daniel Costantini.

Le « *peut-être* » reste de mise. Depuis 1997 et une troisième place au Mondial, l'équipe de France n'a plus tuteuré les sommets, sans pour autant se montrer ridicule : cinquième du Mondial 1999, quatrième du championnat d'Europe 2000, sixième aux Jeux de Sydney. Et puis « *le spectre de la fracture* », la « *cicatrice* » Sydney demeurent. Daniel Costantini se dit conscient de la nécessité qu'il aura de permettre aux Bleus « *de se rassurer* » dès leurs premiers matches, contre l'Algérie, le Koweït et le Brésil.

Les grands favoris de ce Mondial demeurent les Suédois et les Russes, présents depuis dix ans au plus haut niveau international, ainsi que, dans une moindre mesure, les Espagnols. « Je serai en France pour remporter l'or », a prévenu le petit prodige suédois, Ljubomir Vranjes. « Les Suédois ont une voie toute tracée jusqu'en demi-finales, contre l'Espagne, confirme Daniel Costantini, les Russes aussi. »

La question est de savoir qui affrontera ces derniers. « L'équipe qui rencontrera les Russes aura un statut d'outsider formidable », note Daniel Costantini, pour qui la France pourrait endosser ce costume. « La France ira en finale, contre nous », avance Ljubomir Vranjes. Le titre mondial, Daniel Costantini avoue qu'il « *y pense* ». « En me disant : "Ne rêve pas", précise-t-il. Je veux juste vivre un Mondial digne. » Mais « *champion du monde, ce serait quand même extraordinaire* », avoue-t-il.

Ph. L. C.

Rabah Gherbi, chef de file des exilés algériens

MARDI 23 JANVIER, au Palais des sports de Beaulieu, à Nantes (Loire-Atlantique), Rabah Gherbi ne sera guère dépayé. Question de proximité géographique : la ci-

PROTRAIT

Il a été le premier à s'expatrier en gardant sa place en sélection nationale

té des ducs de Bretagne est voisine d'Angers (Maine-et-Loire), où cet Algérien de trente ans s'est installé il y a quelques mois, après avoir rejoint le club d'Angers-Noyant. Question d'affinités ensuite : il connaît bien les joueurs de l'équipe de France, premiers adversaires de l'Algérie. Il en a affronté plus d'un en championnat de France. Il a surtout joué avec bon nombre d'entre eux à Montpellier.

« Ce club m'a marqué, j'y ai vécu des sommets », savoure encore Rabah Gherbi à l'évocation de son séjour montpelliérain. Deux saisons (1997-1998 et 1998-1999) et une « *pige* » de trois mois en 1999-2000 au titre de joker médical lui ont permis d'empocher trois titres de champion de France et deux Coupes de France. « Et de disputer la Ligue des champions », ajoute ce solide arrière (1,90 m et 88 kg) qui, à dix-neuf ans, avait été « *élu meilleur handballeur d'Algérie* ».

GRINCÈMES DE DENTS

Le handball, il y est venu très jeune, débutant en club à l'âge de dix ans. « J'habitais dans un quartier d'Alger plus hand que foot, et mon frère aîné pratiquait. J'ai suivi. » Il sera vite repéré : « En minimes et cadets, j'ai fait les équipes nationales. » A dix-sept ans, il fera le choix de se « consacrer au sport ». « Le système [les clubs appartenaient à des sociétés d'Etat] proposait un contrat d'aide profes-

sionnelle, avec possibilité d'être intégré lorsque tu arrêtais. »

En 1993, il a « *failli* » arrêter. « Trop blasé », assure-t-il. Il choisira finalement de partir à l'étranger : « Il me fallait du nouveau, je voulais changer d'air. L'objectif était d'abord sportif. » Il optera pour la Tunisie. De quoi susciter des grincements de dents : « J'étais le premier international algérien à signer là-bas. Cela a été vécu comme une catastrophe. » Avant lui, d'autres joueurs s'étaient déjà expatriés, « mais pas aussi jeunes et pas en continuant à jouer en équipe nationale ».

Autorisé à partir, Rabah Gherbi est resté un des piliers de la sélection nationale. Après la Tunisie, il a joué à Montpellier, puis au Qatar, avant un retour à Tunis, puis à Montpellier. D'autres prendront à sa suite le chemin de l'étranger : « A partir de 1991, les entreprises d'Etat ont commencé à lâcher les clubs, il y a eu moins de moyens. Et les joueurs trouvent peut-être plus leur bonheur ailleurs. » Cet exil est plus ou moins bien accepté. « Peut-être qu'individuellement cela apporte quelque chose. Mais, sur le plan collectif, cela perturbe l'équipe nationale », relève Salah Bouchecriou, l'entraîneur algérien.

Aujourd'hui, cinq autres joueurs de l'équipe nationale évoluent en France. Pour eux, comme pour Rabah Gherbi, le Mondial se déroulera un peu à domicile. Si l'objectif est de jouer les huitièmes de finale, il ne faut pas beaucoup pousser Rabah Gherbi pour qu'il admette rêver aux quarts. Après ce sommet international, il se donne « *trois-quatre ans* » pour continuer à jouer. Sa reconversion, même s'il n'y pense pas vraiment – « Je me donne à 100 % à ce que je fais » –, il la voit dans le handball : « Peut-être entraîneur, en France, en Tunisie ou en Algérie... »

Ph. L. C.

André Amiel, président de la Fédération française de handball

« L'objectif est d'avoir un meilleur affichage télévisuel »

« Comment le Mondial 2001 se présente-t-il ? La compétition s'annonce-t-elle comme un succès populaire ? »

– Cela se présente bien. Sur le plan logistique, le travail a été remarquable. Le remplissage des salles est très bon : pour les demi-finales et la finale à Paris, nous aurions pu remplir 20 000 places. Les deux sites accueillant l'équipe de France (Nantes et Albertville) sont quasiment complets. Pour les autres, le taux de remplissage est de 75 % à 85 %. De 10 % à 15 % des billets seront vendus aux guichets.

– **Financièrement, cette compétition sera-t-elle une réussite ?**

– L'équilibre budgétaire est atteint. Cela peut déboucher sur un petit excédent, mais ce n'est pas le but recherché. Il s'agira du premier Mondial de handball où la billetterie prendra une telle importance : plus de 40 % du budget, qui est supérieur à 45 millions de francs (6,86 millions d'euros). Les recettes proviennent par ailleurs des rétrocessions de la Fédération internationale de handball sur les droits télévisuels et marketing

(7 millions de francs, 1,07 million d'euros), des aides des collectivités locales et du ministère de la jeunesse et des sports (20 % à 25 % du budget), ainsi que des partenaires locaux.

– **Quelles raisons avaient conduit la France à postuler à l'organisation d'un Mondial ?**

– Pour amener de la motivation dans le handball français, qui était installé dans son ronron quotidien. A la faveur de cet événement, il y a beaucoup de mobilisation. Nous avons mis en place des comités locaux d'organisation, ainsi qu'un comité des jeunes qui gère un « Mondialito » (réservé aux moins de quinze ans). Ce sont des personnes de moins de trente-cinq ans qui pilotent cela. Nous espérons qu'elles resteront dans les structures. L'un des objectifs est le renouvellement des dirigeants.

– **La Fédération n'avait pas su rebondir sur le bronze olympique de 1992 ou sur le titre mondial de 1995. Comment comptez-vous le faire avec ce Mondial ?**

– L'objectif est d'avoir un affi-

L'Europe en force, la France en outsider

● **Trois favoris** – Suède, Russie et Espagne – se dégagent du lot.

– Les Suédois ont été champions du monde en 1999. Ils avaient décroché ce titre en 1990, finissant troisièmes des éditions 1993 et 1995 et deuxièmes en 1997. Ils sont par ailleurs champions d'Europe, titre qu'ils se sont aussi adjugé en 1998 et 1994. Aux Jeux olympiques, ils ont échoué à trois reprises dans la conquête de l'or, devant se contenter de l'argent en 1992, 1996 et 2000.

– Les Russes ont été médaillés d'or aux Jeux olympiques de Sydney. Ils étaient déjà montés sur la plus haute marche à Barcelone, en 1992, finissant cinquièmes en 1996,

à Atlanta. Champions du monde en 1993 et 1997, ils figuraient sur la deuxième marche du podium de cette compétition en 1990 et 1999. Les Russes ont également décroché le titre de champion d'Europe en 1996.

– Les Espagnols sont à la recherche d'un succès probant. Jamais sacrés, ils ont souvent été placés. Médaillés de bronze aux Jeux olympiques 2000 à Sydney et en 1996 à Atlanta, ils n'ont jamais fait mieux que leur quatrième place de 1999 dans un championnat du monde. Troisièmes du championnat d'Europe 2000, ils avaient pris la deuxième place de cette compétition en 1996 et 1998.

chage meilleur. Même si nous avons fait des progrès depuis six-sept ans, nous avons encore des problèmes avec la télévision. A partir du moment où vous avez un affichage télévisuel, vos partenariats marketing ne peuvent qu'être meilleurs. Si l'équipe de France réalise une performance, elle aura un effet télévisuel et il nous faudra récupérer l'événement. Ce sont les clubs qui doivent en tirer profit économiquement, car, avec la télévision, lorsque nous traitons de l'équipe de France, nous réussissons à passer aussi le championnat.

« C'est pour cela qu'a été mis en place l'an passé un groupe de pilotage de l'Elite et que nous avons institué un « *M. Marketing* » qui s'occupe des clubs. Au Mondial, nous sommes certains de toucher un public plus large que celui classique du handball. C'est un phénomène que nous mettrons en avant lors des discussions que nous aurons avec des partenaires. »

– **Daniel Costantini abandonnera la direction de l'équipe de France après le Mondial. A-t-il été poussé à le faire après Syd-**

● **L'équipe de France** a connu une première moitié des années 1990 florissante. Médaillée de bronze aux Jeux de Barcelone, en 1992, elle a fini deuxième du Mondial en 1993, avant d'accéder à la plus haute marche du podium du championnat du monde en 1995, en Islande. Cette génération – celle des « *Barjots* » – ayant passé la main, les résultats se sont faits moins probants. Après une quatrième place aux Jeux d'Atlanta en 1996 et une troisième place inattendue au Mondial 1997, les Bleus ont fini cinquièmes du Mondial 1999, quatrièmes du championnat d'Europe 2000 et sixièmes des Jeux de Sydney. – **Pays organisateur**, la France a eu le privilège de pouvoir choisir la

ney ? Quelles fonctions pourriez-vous lui proposer ?

– A Sydney, il y a eu quelques problèmes relationnels avec les joueurs, ce qui était prévisible au bout de quinze ans à la tête de l'équipe. Personne ne l'a poussé. Je ferai tout pour qu'il reste dans la maison. C'est sa volonté. Tout en gardant un œil sur le côté technique, il pourrait prendre en charge le développement du secteur Elite, devenir le « *M. Elite* » de la fédération.

– **Le président d'une future Ligue professionnelle ?**

– Ce sont les prémices d'une Ligue, je ne m'en cache pas. Jusqu'à maintenant, les clubs n'étaient économiquement pas assez forts. Mais Costantini président, je n'ai pas dit cela : il faudrait l'accord du ministère de la jeunesse et des sports, car il est fonctionnaire. Mais tous les présidents de clubs, tous les entraîneurs le connaissent bien. C'est un communicant assez extraordinaire. »

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

poule dans laquelle elle évoluera lors de ce Mondial 2001. Les Bleus affronteront ainsi successivement l'Algérie (mardi 23 janvier), le Koweït (mercredi 24), le Brésil (jeudi 25), la Yougoslavie (samedi 27) et l'Argentine (dimanche 28), toutes ces rencontres débutant à 18 heures. – **Entraînée par Daniel Costantini**, l'équipe de France est composée de seize joueurs : Christian Gaudin, Bruno Martini et Thierry Omeyer (gardiens), Jérôme Fernandez, Didier Dinart, Guillaume Gille, Bertrand Gille, Daniel Narcisse, Grégoire Anquetil, Andrej Golc, Olivier Girault, Laurent Puigsegur, Jackson Richardson, Joël Abati, Patrick Cazal et Stéphane Plantin.

Pour Calais, la belle histoire de la Coupe de France ne s'est pas répétée

Les amateurs, finalistes l'an dernier, ont été éliminés par Sedan (1-3)

Le parcours de Calais en Coupe de France s'est achevé dès son entrée en lice, samedi 20 janvier, sur une défaite infligée par Sedan (1-3) en

trente-deuxième de finale. Les joueurs de Ladislav Lozano, qui rêvaient de rééditer leur exploit de l'an dernier - ils avaient disputé la finale de

l'épreuve -, ont cédé en fin de rencontre. Cinq équipes de D1 - Toulouse, Monaco, Guingamp, Lille et Lens - ont été éliminées.

AMIENS (Somme)
de notre envoyé spécial

Ils l'ont joué crânement, « à l'anglaise », et ce fut bien ainsi. Même les nappes de brouillard qui envahissaient le terrain d'Amiens - le stade de Calais était trop petit pour accueillir un tel événement - pouvaient rappeler un temps où Londres n'était plus que le faubourg de Calais ! Tout était donc réuni pour que ce trente-deuxième de finale de la Coupe de France de football contre Sedan ressemblât à un de ces matches de la Cup, où vingt-deux gaillards, durs de la couenne et solidement charpentés du cœur, ne trouvent rien de plus drôle que de courir jusqu'à s'en faire exploser les poumons.

ICI, pas de funambules ni de stratégies sophistiquées qui font parfois ressembler les matches du Calcio à des tournois d'échecs. Kick and rush : frapper et courir. Et puis voir.

Si les Sedanais l'emportèrent par 3 buts à 1 - un score un peu sévère mais qu'importe : en Coupe, on ne compte pas -, c'est tout simplement parce qu'ils possédaient ce petit quelque chose en plus qui sépare une équipe de D1 d'une équipe amateur et qui s'appelle l'opportunisme. Une erreur de l'adversaire, et c'est un but. Trois erreurs, et c'est trois buts.

Cette empoignade entre deux équipes du même sang n'avait pourtant rien de fratricide, et les félicitations de l'entraîneur de Sedan, le Dunkerquois Alex Dupont, à son homologue de Calais, Ladislav Lozano, à l'issue du match, ne furent pas vaines coquetteries. « C'est une qualification dans la douleur, et nous avons dû nous mettre mentalement au niveau des Calaisiens », avoue Dupont. « Continue, mon gars ! », lance-t-il à un jeune joueur de Calais. « Bonne continuation », répond celui-ci.

La vie continue. Il suffisait de voir les joueurs de Calais dans les vestiaires pour s'en persuader. Gentiment agacé par le énième

« Alors, Christophe, la fin du rêve ? », Christophe Hogard, répond : « La fin de rien du tout. » Et de donner, toujours en riant, sa philosophie du match : « Les Sedanais n'ont pas joué avec un cigare dans la bouche ! » Déjà, les plaisanteries fusent. Du gros, de celles qui requinquent. Et puis il y a la victoire possible dans le championnat amateur, dans lequel Calais brille, qui ouvrirait les portes sur le National et - qui sait ? - la D2. « Cela aussi, c'est une vraie aventure ! », dit Mathieu Millien.

PETITS LU ET COCA-COLA

Pas de véritable dépit non plus pour les huit mille Calaisiens qui avaient fait le voyage d'Amiens et qui, depuis midi, reprenaient sur l'air des lampions le refrain créé lors de la précédente Coupe : « Et de gauche à droite, et d'avant en arrière, et de haut en bas, on s'amuse, c'est la fête. » Les clubs de supporters - il y en a déjà trois - avaient bien fait les choses. Avec une grande interrogation pour le responsable d'un autocar : « On a cent canettes de bière et cinquante de Coca. Mais qu'est-ce qu'on va faire du Coca ? » Sur place, ils retrouvèrent des employés de LU menacés de licenciement. Leur banderole - « Les petits LU veulent vivre et travailler à Calais » - montrait tout simplement qu'ils aimeraient bien, eux aussi, que la vie continue. Sur le chemin du retour, tous répétaient à l'envi : « On est tombé, mais avec honneur. »

Encore quelques chansons, les voix qui s'éraient, les enfants qui s'endorment, et c'est l'arrivée dans une ville qui fait front. Les restaurants sont encore bien remplis et, sur la place, les forains accordent

demi-tarif à tous les braves qui reviennent d'Amiens. On avertit ceux-ci : « Pendant le match, il n'y avait que des Anglais dehors. » Manière de dire que tous les Calaisiens étaient devant leur poste de télévision. Cela n'a rien à voir, bien entendu, avec la folie qui s'était emparée l'an dernier d'une ville que l'on ne savait pas si douée pour le bonheur d'être elle-même. Parions que, avant de s'endormir, certains Calaisiens durent verser une larme discrète sur la belle histoire qu'ils venaient de vivre.

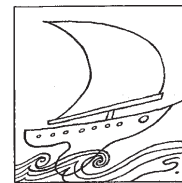
A un journaliste qui lui demandait s'il n'allait pas « souffrir du manque de lumière », Ladislav Lozano ne put que répondre : « C'est sympa, la lumière. » Et voilà.

José-Alain Fralon

La fiche technique	
CALAIS - SEDAN : 1-3	
Coupe de France - 32 ^e finale	
• Stade de la Licorne à Amiens ; Temps froid, pelouse correcte ; 8 000 spectateurs ; arbitre : M. SARS	
BUTS	
CALAIS :	Becque (42 ^e sur penalty)
SEDAN :	Quint (15 ^e et 86 ^e) ; N'Diefi (72 ^e)
AVERTISSEMENTS	
CALAIS :	Merlen (52 ^e) ; Clément (69 ^e) ; Jandau (70 ^e)
SEDAN :	Mionnet (29 ^e) ; Capron (42 ^e) ; Quint (58 ^e)
LES ÉQUIPES	
CALAIS (entraîneur : Lozano) :	
Schille • Merlen (Szczepaniak, 89 ^e) ; Baron ; Deswarte ; Becque (cap.) • Millien (Vimbouly, 56 ^e) ; Hogard ; Clément ; Jandau • Dutitre (De Pina, 79 ^e) ; Gérard.	
SEDAN (entraîneur : Dupont) :	
Regnault • Montero ; Capron ; Oliveira, Elzeard • M. N'Diaye ; Verschuere (Adjadou, 74 ^e) ; M'Bami ; Quint • Mionnet ; N'Diefi.	

Patrice Carpentier et son 50 pieds refusent de se faire tout petits

Ils pointent en 11^e place du Vendée Globe



VOILE

Il se plaint rarement.

« Je communique sur mon plaisir de naviguer parce que c'est une réalité par rapport à ce que j'ai connu auparavant », dit-il. Il aurait pu ne pas réaliser son rêve : fêter le 10 janvier ses cinquante ans dans les 50^es rugissants sur un voilier de 50 pieds (15,24 m). Il y avait presque renoncé quand VM Matériaux, une PME vendéenne de matériaux de construction, inspirée par l'exemple de PRB (Produits de revêtements du bâtiment), sponsor de Michel Desjoyeaux, lui a signé, « le premier lundi de septembre 2000 », le chèque permettant de louer l'ancien Aqua-Quorum du Britannique Pete Goss.

Ce voilier, qui sauva Raphaël Dinelli il y a quatre ans, est un coursier rapide. Rebaptisé VM-Matériaux, il tient tête à plusieurs 60 pieds. Patrice Carpentier n'en est pas surpris. Il avait bien imaginé la course comme ça, mais il regrette de n'être plus, après l'abandon du Belge Patrick de Radigues, qu'un des deux 50 pieds en course (l'autre est Wind, barré par le doyen de l'épreuve, l'Italien Pasquale de Gregorio, âgé de cinquante-neuf ans). Il déplore aussi l'imprévisibilité du grand Sud, au

point qu'il ne peut plus espérer battre, sauf incident, Catherine Chabaud (Whirlpool) ou Josh Hall (EBP-Gartmore), comme il l'avait cru un temps.

Ses retrouvailles avec le cap Horn étaient prévues dans la soirée de lundi 22 janvier (heure française). C'est son quatrième passage, et le dernier. En trente ans de navigation, Patrice Carpentier a participé à deux Whitbreads (tour du monde en équipage avec escales) et à un Vendée Globe, il y a onze ans. Lors de son premier passage en solo près de l'aride caillou, il était exténué, il avait « la larme à l'œil ». « C'était une immense galère, se souvient-il, je naviguais dans le Sud sans pilote automatique en barrant 12 à 15 heures par jour. Au Horn, j'étais usé physiquement. » Il avait effectué un arrêt forcé aux îles Malouines et terminé hors course. Cette fois, il se régale à l'avance d'apercevoir bientôt les côtes sud de l'Amérique latine. Il s'en approchera d'autant plus que la météo prévoit 40 à 45 nœuds de vent.

Pour lui, la voile est un bonheur, « pas un métier à plein temps »

Son bateau, plus petit que la plupart des autres, n'est pas équipé de moyens de communication aussi sophistiqués. Du 1^{er} au 20 janvier, il n'a pu converser avec les siens. A peine quelques vacations radio avec le PC course à Paris. Ses seuls échanges intimes ont eu lieu avec le Franco-Suisse Bernard Gallay, le skipper du 60 pieds Voilà.fr, qu'il a appris à mieux connaître à travers les grésilles de la BLU (radio longue distance). Leurs rendez-vous quotidiens sont devenus un rituel durant « jusqu'à quarante minutes par jour ». Un vrai luxe. « C'est toujours Bernard qui appelle et lorsqu'il est en retard, je le réprimande », plaisante le Normand.

A son bord, Patrice Carpentier a pris un peu de lecture : « Tous les numéros spéciaux de La Lettre de la course au large concernant les éditions deux et trois du Vendée Globe. » Une mine de renseignements hebdomadaire qu'il avait lui-même fondé et qui a simplement cessé de paraître lorsqu'il s'est embarqué le 9 novembre 2000. De retour au port, ce marin-journaliste reprendra ses travaux d'écriture. La voile pour lui est avant tout un bonheur, « pas un métier à plein temps ». Mais il a toujours de « petits » projets maritimes : la construction « d'un beau petit bateau de course de 40 ou 45 pieds dans un mélange de bois et de matériaux composites ». Pour boucler encore quelques courses transatlantiques en solitaire.

Patricia Jolly

■ Classement le lundi 22 janvier à 6 heures TU : 1. PRB (Michel Desjoyeaux) à 4 659 milles de l'arrivée ; 2. Kingfisher (Ellen MacArthur) à 70 milles du premier ; 3. Active-Wear (Marc Thiercelin) à 258 milles ; 4. Sill-Matines-La Potagère (Roland Jourdain) à 262 milles ; 5. Sodebo (Thomas Coville) à 634 milles ; 6. Union-Bancaire-Privé (Dominique Wavre), pas de relevé argos assez récent ; 7. Whirlpool (Catherine Chabaud) à 1 438 milles ; 8. EBP-Gartmore (Josh Hall) à 2 098 milles ; 9. Team-Group 4 (Mike Golding) à 2 396 milles ; 10. Voilà.fr (Bernard Gallay) à 2 520 milles ; 11. VM-Matériaux (Patrice Carpentier) à 2 578 milles ; 12. Nord - Pas-de-Calais - Chocolats-du-Monde (Joe Seeten) à 2 935 milles ; 13. Aquarelle.com (Simone Bianchetti) à 4 341 milles ; 14. Aquitaine-Innovations (Yves Parlier) à 5 613 milles ; 15. DDP-60'Sud (Didier Munduteguy) à 5 681 milles ; 16. Wind (Pasquale de Gregorio) à 6 049 milles ; 17. Modern-University-for-the-Humanities (Fedor Konyukhov) à 7 998 milles.

Monaco fait exception au bon comportement des clubs de D1

ESPRIT DE LA COUPE, où est-tu ? En perdant, si l'on s'en tient aux résultats des trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France de football, disputés entre le vendredi 19 et le dimanche 21 janvier. Alors que six clubs de première division (Auxerre, Bastia, Lens, Montpellier, Nancy et Sedan) s'étaient inclinés au même stade de l'épreuve voilà un an face à des adversaires de moindre rang, le seul véritable exploit du week-end est à mettre à l'actif de l'association sportive, d'origine arménienne, de Valence. Le club drômois, sixième du championnat National (l'équivalent d'une troisième division), s'est imposé (1-0) devant près de 15 000 spectateurs face à l'AS Monaco, grâce à un but malicieux de son jeune attaquant de vingt ans, Eric Gueï, à quatre minutes de la mi-temps.

Les Monégasques, qui ont évolué à dix dès la 16^e minute après l'expulsion du gardien de but Stéphane Porato, ont fini par se réveiller à l'amorce du dernier quart d'heure. Trop tard pour échapper à leur funeste destin. Le champion de France en titre, éliminé au premier tour de la Ligue des champions et triste quatorzième en championnat en dépit d'un budget plantureux (400 millions de francs contre 15 pour Valence), n'aura donc rien épargné cette saison à ses supporters. Mais pour Claude Puel, l'entraîneur, cette nouvelle déception pourrait bien être la dernière si le président Jean-Louis Campora décidait, comme l'annonce la rumeur, de confier son équipe à un autre technicien.

NOUVEAU PETIT POUCE : SENS

« Je savais que nous avions un bon coup à jouer car je dirige des joueurs dotés d'un esprit extraordinaire », s'est exclamé l'entraîneur valentinois Didier Notheaux, avant de formuler un vœu sibyllin : « Je ne veux surtout pas que l'on nous compare à Calais. » A force de critiquer le football d'élite, le finaliste de la précédente édition de la Coupe de France s'est attiré le courroux du monde professionnel.

Un deuxième sociétaire de la D1, le Toulouse FC, a quitté prématu-

rément la compétition face à plus modeste, mais la qualification de Châteauroux (D2) à l'issue d'une séance marathon (10-9) de tirs au but (0-0 à l'issue du temps réglementaire) ne constitue pas vraiment une surprise. Candidat à la relégation, le TFC n'a pas gagné un seul match sur terrain adverse cette saison, alors que les Berrichons, septièmes en championnat, n'ont été battus qu'une seule fois devant leur public.

Le FC Nantes-Atlantique, en tête de la première division, a illustré jusqu'à l'extrême le sérieux des formations professionnelles en administrant une cruelle leçon (0-9) à Pacy-sur-Eure (National). L'avant-centre roumain Viorel Moldovan a inscrit quatre buts. Marseille n'a pas connu de frayeurs dans les Vosges face à Thaon (0-4), qui évolue, il est vrai, en division d'honneur. Paris-SG a été nettement plus laborieux à Thouars (National) en ne l'emportant (0-2) que pendant les prolongations grâce à un doublé de Mickaël Madar, qui effectuait son retour au sein de l'attaque parisienne après quelques mois de chômage et la signature d'un contrat de six mois. Même scénario pour Saint-Etienne (2-3 après prolongations) sur le terrain du GFCO Ajaccio. Les duels entre clubs de D1 ont tourné à l'avantage de Rennes, Auxerre et Troyes aux dépens de Guingamp, Lille et Lens.

Au total, il reste donc en course treize clubs de première division. Le contingent de la D2 a fondu puisqu'il n'en reste plus que quatre représentants (Angers, Châteauroux, Le Mans, Wasquehal). Sochaux, qui domine le championnat de D2, a échoué face à un spécialiste, Clermont (National), aux tirs au but (2-2 à la fin du temps réglementaire), alors que Cannes, en difficulté en championnat, a été dominé (2-1) à Sète (CFA, l'équivalent d'une quatrième division). Le tirage au sort des seizièmes de finale aura lieu jeudi 25 janvier. Des frissons en perspective pour le « cendrillon », Sens, ultime rescapé de la division d'honneur.

Elie Barth

RÉSULTATS

Rennes (D1)-Guingamp (D1)	2-1
Issoire (L)-Bordeaux (D1)	0-5
Auxerre (D1)-Lille (D1)	1-0
Lens (D1)-Troyes (D1)	2-2 (tab 3-5)
Lyon (D1)-Caen (D2)	3-2
Châteauroux (D2)-Toulouse (D1)	0-0 (tab 10-9)
Thouars (N) - Paris-SG (D1)	0-2 a. p.
GFCO Ajaccio (N) - Saint-Etienne (D1)	2-3 a. p.
Valence (N)-Monaco (D1)	1-0
Pacy-sur-Eure (N)-Nantes (D1)	0-9
Calais (CFA)-Sedan (D1)	1-3
Dieppe (CFA)-Metz (D1)	1-2
Thaon (DH)-Marseille (D1)	0-4
Annonay (L)-Bastia (D1)	0-3
Laval (D2)-Angers (D2)	0-1
Le Mans (D2)-AC Ajaccio (D2)	1-0
Clermont (N)-Sochaux (D2)	2-2 (tab 5-4)

Sète (CFA)-Cannes (D2)	2-1
Marçay-en-Barrois (L)-Wasquehal (D2)	0-2
Chalon-sur-Saône (CFA2)-Reims (N)	1-1 (tab 1-4)
Libourne (CFA)-Grenoble (N)	2-2 (tab 2-4)
Cholet (CFA2)-La Roche-sur-Yon (N)	0-0 (tab 5-6)
Saint-Omer (CFA2)-Cherbourg (CFA)	1-0
Concarneau (CFA2)-Fontenay (CFA)	1-2
Amnéville (DH)-Boulogne (CFA)	0-4
Bayeux (DH)-Vannes (CFA)	0-2
Montmorillon (L)-Sens (DH)	1-2
Nancy (D2)-Strasbourg (D1)	1-2
Lambres (L)-Amiens (N)	0-2
Vandœuvre (DH)-Levallois (CFA)	1-2
Lunel (CFA2)-Carcassonne (CFA2)	0-2
Montceau (DH) - Saint-Georges (CFA2)	0-1

L'ordre des divisions est le suivant : D1, D2, N, CFA, CFA2, DH, L. Les seizièmes de finale auront lieu les 10 et 11 février.

Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE diplomatique



Les désordres de la planète

Nouveau siècle, nouveaux conflits, par **Ignacio Ramonet**. ■ Le bouclier antimissile de Washington, par **Paul-Marie de La Gorce**. ■ L'armée russe au pied du mur, par **Vicken Cheterian**. ■ Grandeur et déclin du tiers-monde, par **Immanuel Wallerstein**. ■ Ce que la France doit faire dans le monde, par **Hubert Védrine**. ■ Révolution à Belgrade, par **Paul-Marie de La Gorce**. ■ Au Kosovo, la revanche des modérés, par **Jean-Arnault Dérens**. ■ Tchétchénie, miroir de la société russe, par **Silvia Serrano** et **Anne Le Huérou**. ■ Difficile rapprochement entre Athènes et Ankara, par **Niels Kadritzke**. ■ La fuite en avant des ultranationalistes basques, par **Cédric Gouverneur**. ■ Quand les deux Corées se rapprochent, par **Selig S. Harrison**. ■ Lourdes séquelles au Timor-Oriental, par **Roland-Pierre Paringaux**. ■ Le Proche-Orient à l'heure de la « paix armée », par **Geoffrey Aronson**. ■ Leçons d'une Intifada, par **Dominique Vidal**. ■ Pogroms antiarabes en Israël, par **Joseph Algazy**. ■ Irrésistible ascension du Hezbollah, par **Marina Da Silva** et **Walid Charara**. ■ Comment les Etats-Unis étranglent l'Irak, par **Alain Gresh**. ■ Mémoire meurtrière de la société algérienne, par **Ghania Mouffok**. ■ Au Rwanda, vivre avec le génocide, par **Anne-Cécile Robert**. ■ Reconstruction de la Somalie, par **Gérard Prunier**. ■ Paix fragile entre Ethiopie et Erythrée, par **Jean-Louis Péninou**. ■ Les guérilleros de Colombie, par **Maurice Lemoine**. ■ Nouvelle donne entre Washington et La Havane, par **Janette Habel**.

Avec la chronologie d'un siècle de conflit, six pages de cartes détaillées, les textes-clés (1947-2000) et les meilleurs sites Internet

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

A Cortina d'Ampezzo, Régine Cavagnoud a justifié toutes ses ambitions

La Française a gagné le super-G et rêve de la Coupe du monde

A quelques jours du début des championnats du monde de ski alpin de Sankt Anton (Autriche), qui commencent le 29 janvier, Régine Cava-

gnoud, trente ans, a emporté le super-G de Cortina d'Ampezzo (Italie) après avoir pris la troisième place de la descente, la veille. Si elle rêve

d'une victoire au classement général de la Coupe du monde, elle a aussi montré, en Italie, qu'elle pouvait s'imposer lors du rendez-vous mondial.

CORTINA D'AMPEZZO (Italie)
de notre envoyé spécial

Les fins de semaine se suivent et se ressemblent étrangement en Coupe du monde de ski féminin.



SKI

L'Italienne Isolde Kostner et l'Autrichienne Renate Goetschl se partagent le haut des podiums de descente avec une étonnante régularité (Le Monde daté 21-22 janvier). La jeune prodige croate Janica Kostelic (dix-neuf ans) survole les épreuves de slalom et, avec six victoires en six courses, elle est déjà assurée d'emporter le Globe de cristal de sa spécialité, tout comme, en slalom géant, la Suisse Sonja Nef, une revenante qui a aisément gagné sa cinquième course (sur sept disputées), dimanche 21 janvier, à Cortina d'Ampezzo (Italie). Enfin, en super-G, la Française Régine Cavagnoud n'est plus qu'à quelques dizaines de points de la première Coupe du monde de sa carrière : grâce à sa victoire, la troisième consécutive sur sa piste fétiche de Cortina d'Ampezzo, samedi, la skieuse de La Clusaz dispose d'une confortable avance (168 points) sur sa suivante, l'Autrichienne Michaela Dorfmeister.

Légèrement déçue par sa troisième place dans la descente de la veille, Régine Cavagnoud a abordé le super-G « sans [se] poser de questions ». Elle a aperçu « l'ombre du rocher en dessous » avant de s'élanter : le soleil venait de faire une percée, c'était bon signe. Elle n'avait plus qu'à tendre ses trajectoires, tout en restant « précautionneuse ». La neige, trop molle à

son goût le jour de la descente, était redevenue compacte : « *Un régal* ». Le tracé, « *assez technique* », lui convenait parfaitement : « *Cela ressemblait beaucoup à un tracé de géant, je n'étais pas souvent en position de recherche de vitesse. Je me suis fait plaisir* ». « *Je me sens bien dans le super-G, poursuit-elle. Une fois dans le tracé, j'y vais et j'arrive à faire ce que je veux au moment où je le veux* ».

De la raquette d'arrivée ou de l'aire de départ, ses adversaires n'ont pu qu'admirer la démon-

stration. « *Aujourd'hui, Régine Cavagnoud était tellement confiante qu'elle semblait imbattable* », souligne Renate Goetschl. « *Elle est très calme, très expérimentée, reconnaît la Canadienne Mélanie Turgeon, deuxième du super-G de Cortina d'Ampezzo. Elle sait quoi faire, elle skie vraiment bien. Elle est belle à regarder skier, elle a tout, de la finesse quand il le faut, de la puissance à d'autres moments* ».

Hermann Maier s'impose enfin à Kitzbühel

L'Autrichien Hermann Maier a emporté, samedi 20 janvier, la course qui manquait encore à son palmarès, la descente de Kitzbühel. Ayant fait le bon choix des skis, « *Herminator* » a admirablement négocié les points sensibles de la Streif, améliorant de près d'une seconde le temps du Norvégien Lasse Kjus, qui le précédait, pour s'imposer devant ses compatriotes Hannes Trinkl (deuxième) et Stefan Eberharter et l'Américain Daron Rahlves (troisièmes ex aequo). Grâce à son huitième succès de la saison et le trente-sixième de sa carrière en Coupe du monde, le champion de Flachau a repris à Stefan Eberharter la tête de la Coupe du monde de descente, et il s'est envolé au classement général de la Coupe du monde.

Dimanche, son jeune compatriote Benjamin Raich, vingt-deux ans, a emporté le slalom devant le Slovène Jure Kosir et le Norvégien Hans-Petter Buraas.

tration. « *Aujourd'hui, Régine Cavagnoud était tellement confiante qu'elle semblait imbattable* », souligne Renate Goetschl. « *Elle est très calme, très expérimentée, reconnaît la Canadienne Mélanie Turgeon, deuxième du super-G de Cortina d'Ampezzo. Elle sait quoi faire, elle skie vraiment bien. Elle est belle à regarder skier, elle a tout, de la finesse quand il le faut, de la puissance à d'autres moments* ».

Dimanche, la Française, peut-être impressionnée par le titre de

75 points sur la tenante du titre, Renate Goetschl. A quelques courses de la fin de saison, la victoire finale paraît dans ses cordes.

FRONT FRANCO-AUTRICHIEN

Elle veut conserver cette « *décontraction* » qu'elle trouve si facilement au départ des super-G. « *Ce sont ces sensations de relâchement et de confiance que je dois garder en mémoire pour toutes les épreuves* », tente-t-elle de persuader. Elle disputera sa chance à

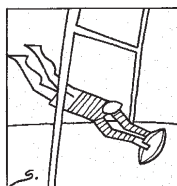
fond : après avoir longuement hésité, en compagnie de ses entraîneurs, elle devrait finalement s'aligner au départ du slalom géant d'Ofterschwang (Allemagne), vendredi 26 janvier. Elle devra également composer avec la pugnacité inattendue de sa plus jeune adversaire, Janica Kostelic, la mieux placée, avec l'Autrichienne Renate Goetschl, pour déjouer les plans de Régine Cavagnoud. L'équipe croate défend ardemment les chances de sa jeune protégée. A Cortina d'Ampezzo, le directeur de l'équipe féminine croate a fait circuler une « *proposition* » pour inciter la Fédération internationale de ski (FIS) à revenir sur l'annulation du slalom de Maribor (Slovénie), qui n'avait pu avoir lieu le 7 janvier.

« *Le refus de reporter ce slalom est une décision politique*, estime l'entraîneur croate, Vedan Pavlek. *Nous nous battons jusqu'au bout pour qu'il ait lieu, afin de donner à tout le monde la possibilité de gagner le classement général* ». Selon le Croate, la station slovène serait en mesure d'accueillir l'épreuve manquante en fin de saison, au mois de mars. Quinze des dix-sept directeurs d'équipe présents à Cortina d'Ampezzo auraient déjà accepté de signer la pétition qu'il devait présenter à la FIS lundi 22 janvier. Seuls l'Autrichien et le Français se sont abstenus de parapher le document. La FIS, elle, s'en tient à sa décision. « *Nous ne pouvons pas programmer des courses si proches les unes des autres, nous devons tenir compte de la sécurité des skieuses* », a prévenu le directeur des courses, Kurt Hoch, un Autrichien.

Eric Collier

C'est à l'arrière du Stade français que Christophe Dominici repart de l'avant

C'EST L'HEURE d'après-match. Une vapeur chaude et opaque enfume le vestiaire encombré. Sourires et congratulations le disputent aux commentaires sans fin de cette partie décrochée sur le score sans fioriture de 42-13 (trois essais contre un et sept pénalités contre deux) au terme d'un combat âpre et rugueux. « *Ce match va être une référence, en terme d'agressivité et de concentration* », analyse Christophe Laussucq, demi de mêlée du Stade français.



RUGBY

Samedi 20 janvier, sur la pelouse du stade Jean-Bouin à Paris, les Gallois de Swansea n'ont pas failli à leur réputation de joueurs durs et accrocheurs, mais les Parisiens ont su éviter le piège d'un affrontement musclé qui leur avait valu une défaite et trois blessés le 14 octobre 2000 en terre galloise (18-16), lors de la rencontre aller. « *Ils ont cherché à nous intimider physiquement, mais on a réussi à les déboussoler* », poursuit le numéro neuf des Rouge et Bleu.

Pour cette ultime journée des phases éliminatoires de la Coupe d'Europe, les champions de France avaient besoin de cette victoire afin de disputer les quarts

de finale à domicile, le 27 janvier.

C'est chose faite et Christophe Juillet peut allumer une cigarette. Le capitaine parisien l'a bien mérité. Pour preuve, ce pronostic délivré par son homologue, le talonneur international gallois Garin Jenkins : « *Le Stade français est le grand favori de la Coupe d'Europe* ». Assis sur un coin de banc, une canette de bière entre les mains, Christophe Dominici préfère éviter ce petit jeu. « *On a fait un match sérieux* », se contente-t-il de préciser.

« J'AI ENVIE DE BIEN FAIRE »

Le « héros » de la Coupe du monde 1999 aujourd'hui convalescent enchaîne les interviews. Comme à son habitude, dans ces instants de répit qui suivent la confrontation, il s'attarde toujours et se laisse happer, sans défense, par les multiples sollicitations. D'une voix monocorde, il répond aux questions avec patience, formulant et reformulant les mêmes phrases dans un automatisme qui semble bien huilé. « *Je commence à retrouver les sensations* », assure-t-il. « *On va laisser du temps au temps. On essaie de se reconstruire* », enchaîne-t-il, en employant la troisième personne comme si ce *on* dont il parle n'était pas tout à fait ce *je* qui au soir du 31 octobre 2000 s'était soudainement absenté.

Victime d'un gros coup de fa-

tigue à la veille d'un rendez-vous avec le XV de France, le Variois recouvre progressivement sa santé après deux mois de repos forcé et intensif. « *J'ai envie de bien faire, de retrouver tous mes moyens* », dit-il. Même si un méchant rhume l'empêche de respirer correctement, Christophe Dominici se sent tiré d'affaire : « *Il me manque encore un peu de rythme, mais physiquement ça vient* ». Rentré en cours de match, le 23 décembre, en championnat de France, contre Mont-de-Marsan (68-10) l'espace de trente minutes, Christophe Dominici cherche encore « *des repères* » dans l'espoir de renouer avec ces coups de génies qui ont fait sa marque.

Du poste d'arrière qu'il étrenne comme un nouveau défi, il entame parfois des courses endiablées, comme cette relance éclair sur un renvoi au 22 mètres samedi 20 janvier en première période, qui aurait pu se terminer par un essai si Franck Comba n'avait pas

oublié sur sa gauche l'ailier Raphaël Poullain. « *C'est un poste qui m'intéresse, apprécie-t-il en novice. Je commence à anticiper* ».

A moins de deux semaines du Tournoi des six nations et de la rencontre France-Ecosse programmée le 4 février, au Stade de France, Christophe Dominici ne sait toujours pas s'il figurera parmi les vingt-deux joueurs que retiendra Bernard Laporte, son ancien entraîneur au Stade français. « *J'ai déjà été convoqué pour les stages de janvier. Si je suis retenu, ce sera une grande satisfaction* », confie-t-il. Lui, qui, voilà tout juste un an, comptait au nombre réduit des indiscutables au sein de l'équipe de France, attend désormais la sentence du sélectionneur. « *Il y a peut-être un poids supplémentaire sur mes épaules, s'interroge-t-il. Mais je sais qu'avec l'équipe de France c'est souvent ainsi : on arrive, on repart, on revient* ».

Yves Bordenave

Le joli coup de Pau au pays de Galles

Pau s'est virtuellement qualifié pour les quarts de finale de la Coupe d'Europe, en battant la formation galloise de Pontypridd (27-31) dimanche 21 janvier. Les Palois, qui ont inscrit leur dernier essai dans les arrêts de jeu, devançant ainsi l'équipe galloise de Llanelli au nombre d'essais (19 contre 18). Pour accéder à la phase finale, ils devront cependant attendre le résultat du match Bath-Newport, prévu mardi 23 janvier, et espérer que l'équipe de Bath ne s'impose pas en inscrivant plus de douze essais. Biarritz s'est également qualifié en battant la province irlandaise du Leinster (30-10). Les quarts de finale, qui se dérouleront les 27 et 28 janvier, opposeront le Stade Français et Pau (ou Bath), Munster (Irlande) et Biarritz, Gloucester (Angleterre) et Cardiff (pays de Galles), Leicester (Angleterre) et Swansea (pays de Galles).

Arnaud Clément en quarts de finale de l'Open d'Australie

LE FRANÇAIS ARNAUD CLÉMENT S'EST QUALIFIÉ pour les quarts de finale de l'Open d'Australie de tennis en dominant le Britannique Greg Rusedski en trois sets, lundi 22 janvier à Melbourne. Déjà quart de finaliste de l'US Open, en septembre, Arnaud Clément, tête de série numéro 15, n'a pas perdu une seule manche depuis le début du tournoi et s'est imposé sur le score de 6-3, 6-2, 7-5. Il rencontrera en quart de finale le Russe Evgueni Kafelnikov, vainqueur du Suédois Andreas Vinciguerra (7-5, 7-5, 6-1). Dimanche 21, l'Américain Pete Sampras et le Russe Marat Safin, deux des favoris du tournoi, ont été battus en huitièmes de finale respectivement par l'Américain Todd Martin (6-7, 6-3, 6-4, 6-4) et par le Slovaque Dominik Hrbaty (6-2, 7-6, 6-4).

Jutta Kleinschmidt remporte le Paris-Dakar

L'ALLEMANDE JUTTA KLEINSCHMIDT (MITSUBISHI) est devenue dimanche 21 janvier la première femme victorieuse du rallye Paris-Dakar, à l'issue de la 20^e et dernière spéciale enlevée par le Français Jean-Louis Schlesler et l'Espagnol José Maria Servia (tous deux sur Schlesler Mégane). Jutta Kleinschmidt avait pris la tête du classement général la veille, lorsque le collège des commissaires avait décidé de pénaliser d'une heure Jean-Louis Schlesler pour conduite antisportive au départ de la 19^e étape. Le double vainqueur du « Dakar » a déposé un appel qui n'est pas suspensif. En moto, l'Italien Fabrizio Meoni (KTM), après neuf tentatives, a signé son premier succès dans cette épreuve. La firme autrichienne KTM s'est attribué les cinq premières places du classement final.

Football : les arbitres menacent de faire grève

EN DÉCIDANT DE FAIRE JOUER LE 24 FÉVRIER À HUIS CLOS le match de championnat Strasbourg-Metz, interrompu le 22 décembre 2000 à la suite d'un jet de pétard aux pieds de l'arbitre assistant, Nelly Viennot, la commission de discipline de la Ligue nationale de football (LNF) a suscité la colère du corps arbitral, qui s'attendait à une sanction plus sévère pour le club alsacien. « *Aucun arbitre français n'acceptera de diriger cette rencontre* », a annoncé Marc Batta, le représentant des arbitres au conseil d'administration de la LNF. Si la commission d'appel confirme la décision de la première instance, la Ligue serait donc dans l'obligation de faire appel à un trio d'arbitres étrangers. En attendant, les arbitres ont décidé de décaler le coup d'envoi des matches de première division programmés vendredi 26 et samedi 27 janvier. Un avertissement. « *S'il faut par la suite aller plus loin, nous irons jusqu'à la grève* », menace Bernard Saules.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL** : Villeurbanne, facile vainqueur de Dijon (90-56), a conforté sa place de leader du championnat de France, dimanche 21 janvier. Au terme de la 15^e et dernière journée des matches aller, l'ASVEL, toujours invaincu et avec un match en moins, dispose de deux longueurs d'avance sur Chalon-sur-Saône, victorieux devant Nancy (75-67), qui a profité du report de la rencontre du Mans et de la défaite de Pau-Orthez à Strasbourg pour s'installer seul à la 2^e place.

■ **FOOTBALL** : Manchester United, vainqueur devant Aston Villa (2-0), a creusé l'écart en tête du championnat d'Angleterre, samedi 20 janvier lors de la 24^e journée. Les champions en titre possèdent désormais treize points d'avance sur Sunderland, tenu en échec par Bradford (0-0).

■ **Le Real Madrid**, auteur d'un nul à Valladolid (2-2), a conservé sa place de leader du championnat d'Espagne au terme de la 19^e journée, dimanche 21 janvier. Les Madrilènes comptent deux points d'avance sur La Corogne, vainqueur à Malaga (1-3).

■ **La Juventus de Turin**, qui s'est imposée à Pérouse (0-1), est revenue à la 2^e place du championnat d'Italie, à trois points de l'AS Rome, battue (3-2) par le Milan AC, lors de la 15^e journée, dimanche 21 janvier.

■ **NATATION** : le Croate Gordan Kozulj a battu les records d'Europe (petit bassin) du 200 m dos (1 min 51 s 62) et du 100 m dos (52 s 24), lors de l'étape de Coupe du monde de Berlin. Le Britannique Mark Forster a battu dimanche 21 janvier le record d'Europe du 50 m libre en 21 s 24. La veille, la Slovaque Martina Moravcova avait amélioré celui du 100 m papillon en 57 s 16.

■ **PATINAGE** : le Français Bruno Loscos est devenu champion d'Europe de short track (patinage de vitesse courte piste), dimanche 21 janvier, à La Haye (Pays-Bas). Il s'est imposé sur 500 et 1 000 m. Sa compatriote Stéphanie Bouvier, dix-neuf ans et encore junior, a remporté la médaille de bronze.

■ **RALLYE** : le Finlandais Tommi Makinen (Mitsubishi Lancer Evo) a remporté pour la troisième fois consécutive le rallye de Monte-Carlo, première épreuve du championnat du monde des rallyes, dimanche 21 janvier à Monaco. Tommi Makinen rejoint ainsi au palmarès l'Italien Sandro Munari (1975, 1976, 1977) et l'Allemand Walter Rohrl (1982, 1983, 1984), seuls pilotes à s'être imposés trois années de suite en Principauté.

LOTTO

■ **Résultats des tirages n° 6 effectués samedi 20 janvier. Premier tirage** : 6, 10, 11, 30, 39, 40 ; numéro complémentaire le 17. Rapports pour 6 numéros : 3 513 090 F (535 567 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 120 415 F (18 357 €) ; 5 numéros : 5 925 F (903 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 252 F (38,4 €) ; 4 numéros : 126 F (19,2 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 28 F (4,27 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €). **Second tirage** : 12, 14, 16, 32, 43, 45 ; numéro complémentaire le 41. Rapports pour 6 numéros : 5 043 480 F (768 874 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 43 150 F (6 578 €) ; 5 numéros : 6 350 F (968 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 302 F (46 €) ; 4 numéros : 151 F (23 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,29 €).

La fiche technique

STADE FRANÇAIS - SWANSEA : 42-13

Coupe d'Europe - Poule 2 - 6^e et dernière journée

• Stade Jean-Bouin, à Paris ; Temps gris et froid ; terrain bon ; 10 000 spectateurs
Arbitre : M. Fleming (Eco).

LES POINTS

STADE FRANÇAIS : 3 essais de Moni (52^e), Marconnet (57^e), Poulain (80^e) ; 3 transformations de Dominguez (52^e, 57^e), Comba (80^e) ; 7 pénalités de Dominguez (1^e, 10^e, 14^e, 34^e, 37^e, 67^e, 75^e).

SWANSEA : 1 essai de Payne (59^e) ; 1 transformation d' A. Thomas (59^e) ; 2 pénalités d' A. Thomas (5^e, 28^e)

EXCLUSION TEMPORAIRE

SWANSEA : Moore (44^e)

LES ÉQUIPES

STADE FRANÇAIS (entraîneur : Connolly) : Dominici ; Poulain ; Comba ; Mytton ; Gomes (o) ; Dominguez (Lombard, 76^e) ; (m) Laussucq (Williams, 74^e) ; Pool-Jones (Tabacco, 67^e) ; Juillet (cap.) ; Mori ; James (George, 74^e) ; Auradou (Chaffardon, 74^e) ; De Villiers ; Landreau (Blin, 76^e) ; Marconnet (Lemoine, 71^e).

SWANSEA (entraîneur : Plumtree) : Morgan (Weatherley, 64^e) ; Payne ; Winn ; Gibb ; Robinson (o) ; A. Thomas (Rees, 73^e) ; (m) Martens ; D. Thomas (L. Jones, 63^e) ; Lewis ; Charvis ; Moore ; Maulin (Griffiths, 56^e) ; Evans ; G. Jenkins ; Anthony.

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.

VOLS AR* taxes aéroport comprises

Dublin	790F	San Francisco	2340F
Marrakech	1290F	Los Angeles	2515F
New York	1495F	Pointe-à-Pitre	2990F
Montréal	2000F	Pékin	3595F
Miami	2320F	Caracas	3405F
Séjour Canada* (8 jours / 6 nuits)		5850F	
Circuit Afrique du Sud* (11 jours / 8 nuits)		9890F	

0 803 008 008
www.anyway.com - 3615 ANYWAY**

*Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
Coid. S.A. RCS Paris B391482452. Lic 075960011 ** 0,99F/min ***2,23F/min

LE MONDE INTERACTIF
avec **Le Monde**
DATÉ MERCREDI

Vent, pluie et douceur

MARDI. Une perturbation active circule rapidement sur la moitié nord du pays. Plus au sud, le pourtour méditerranéen reste à l'écart des intempéries. La douceur se maintient et perdure pendant les jours qui viennent.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le ciel est couvert et il pleut. Des éclaircies reviennent par la Bretagne en fin d'après-midi. Le vent souffle avec des pointes à 110 km/h près des côtes et 90 km/h à l'intérieur. La douceur océanique permet d'espérer 12 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Après une matinée dominée par un ciel variable avec quelques averses possibles sur les Ardennes, le ciel se couvre rapidement et la pluie fait son apparition. Le vent de sud-ouest puis de sud souffle avec des pointes à 100 km/h en Manche, 70 à 90 km/h à l'intérieur. Le thermomètre affiche de 9 à 12 degrés.

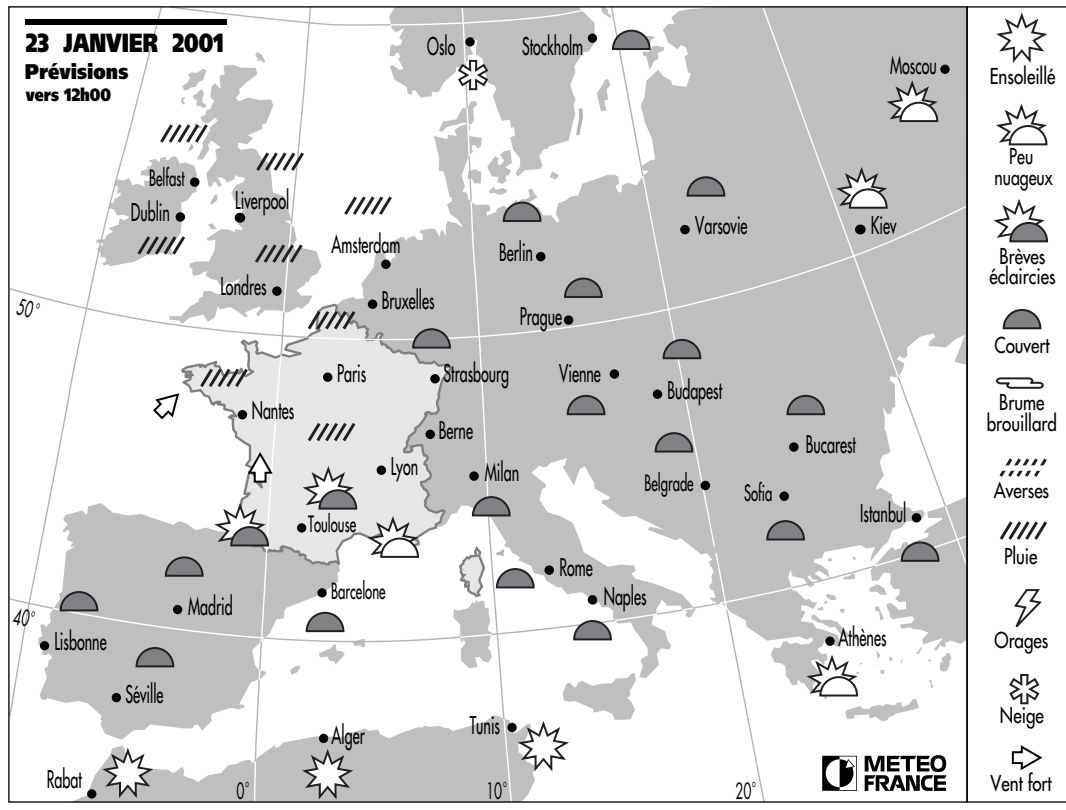
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le

ciel reste chargé toute la journée avec quelques averses de neige sur les reliefs au-dessus de 1 200 mètres. Les températures oscillent entre 8 et 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur le Poitou-Charentes et le nord de l'Aquitaine, le ciel nuageux du début de matinée se couvre rapidement et la pluie fait son apparition. Ailleurs, la journée est agréable. Le vent de sud-ouest puis de sud est soutenu. Il fait de 12 à 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin et l'Auvergne, le ciel est variable en matinée et très nuageux, voire couvert l'après-midi avec l'arrivée de quelques pluies. Sur Rhône-Alpes, le ciel est nuageux. Le thermomètre atteint 8 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La journée est agréable avec par moments un ciel voilé. Les températures maximales sont comprises entre 13 et 17 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** Nouveau service d'auto-enregistrement sur Internet (www.cathaypacific.com) de Cathay Pacific pour les membres du programme de fidélisation Asia Miles et pour les titulaires de la carte Marco Polo. Le voyageur choisit un siège (jusqu'à 90 minutes avant le décollage). Il ne lui reste plus qu'à retirer sa carte d'embarquement nominative à l'un des comptoirs spéciaux et à enregistrer ses bagages (une heure à l'avance). Un service proposé sur le vol quotidien Paris-Hongkong et sur quarante des cinquante destinations du transporteur.

■ **GUIDE.** Le Guide des *Chambres d'hôtes Anjou/Touraine* présente une sélection de 180 adresses. Bilingue (français-anglais) et gratuit, il est envoyé sur demande auprès du Comité départemental du tourisme de l'Anjou, place Kennedy, BP 32147, 49021 Angers Cedex 02, tél. : 02-41-23-51-51.

PRÉVISIONS POUR LE 23 JANVIER 2001

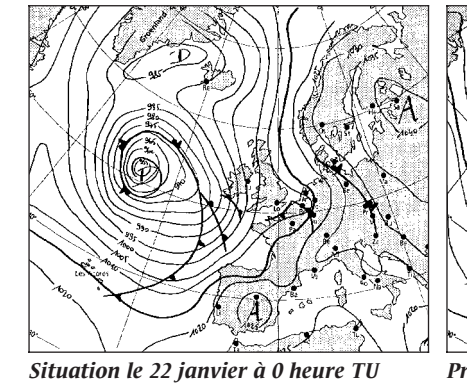
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	4/10 N
AJACCIO	8/17 N	
BIARRITZ	12/19 N	
BORDEAUX	9/16 N	
BOURGES	7/12 P	
BREST	8/12 P	
CAEN	7/12 P	
CHERBOURG	8/12 P	
CLERMONT-F.	7/12 N	
DIJON	6/10 N	
GRENOBLE	5/9 N	
LILLE	6/11 P	
LIMOGES	7/12 N	
LYON	7/11 N	
MARSEILLE	8/14 S	

EUROPE	AMSTERDAM	6/11 P
ATHENES	6/14 S	
BARCELONE	10/16 C	
BELFAST	7/10 P	
BELGRADE	-2/6 C	
BERLIN	2/5 C	
BERNE	2/7 C	
BRUXELLES	7/11 P	
BUCAREST	-4/-1 C	
BUDAPEST	-4/1 C	
COPENHAGUE	0/4 C	
DUBLIN	6/10 P	
FRANCFORT	2/7 C	
GENEVE	3/7 C	
HELSINKI	-8/-5 C	
ISTANBUL	4/8 C	

AMÉRIQUES	BRASILIA <th>19/24 P</th>	19/24 P
Buenos Aires	19/32 S	
Caracas	21/27 S	
Chicago	-5/0 C	
Lima	19/24 P	
Los Angeles	9/17 S	
Mexico	3/22 S	
Montreal	-14/-3 S	
New York	-4/4 S	
San Francisco	9/12 P	
Santiago/Chili	12/29 S	
Toronto	-5/0 C	
Washington	-3/5 S	

AFRIQUE	ALGER <th>8/21 S</th>	8/21 S
Dakar	17/24 S	
Kinshasa	23/29 P	



ASTRONOMIE

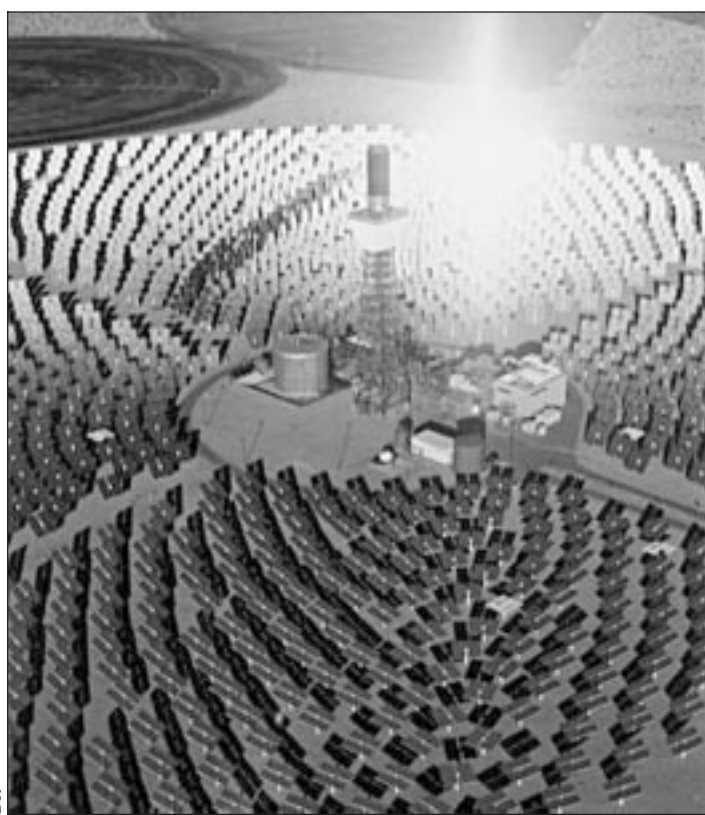
Les centrales solaires reconverties en pièges à rayons gamma

LES ASTRONOMES sont en général gens pauvres mais débrouillards. Qu'ils se servent de l'attraction des planètes pour accélérer les sondes parties vers Jupiter ou Saturne, qu'ils utilisent la masse d'une galaxie comme lentille gravitationnelle afin d'amplifier les sources lumineuses lointaines cachées derrière, leur connaissance intime des phénomènes physiques leur permet souvent de combler habilement les lacunes de leur porte-monnaie. Une des dernières astuces en date a été imaginée et mise en pratique par les spécialistes du rayonnement gamma, qui, pour traquer les photons les plus énergétiques qui soient,

reconvertissent en observatoires les... centrales solaires.

Pour mieux comprendre le principe de ce « recyclage », il faut assimiler le fait que l'on ne peut récolter les photons gamma, résultats des plus violents événements de l'Univers, comme on récolte ceux de la lumière visible, c'est-à-dire avec le miroir d'un télescope. En effet, la longueur d'onde du rayonnement gamma est tellement petite - inférieure à 10 milliardièmes de mètre - que celui-ci traverserait ledit miroir. Des détecteurs spécifiques ont donc été mis au point mais, difficulté supplémentaire, il faut, pour les utiliser, s'élever au-dessus de l'atmosphère terrestre avec laquelle les photons gamma ont une fâcheuse tendance à interagir, ce qui les empêche d'atteindre le sol.

Pour contourner l'obstacle, des capteurs ont donc été embarqués à bord de ballons puis de satellites comme l'observatoire spatial Compton de la NASA - lancé en 1991 et détruit en 2000 - dont la moisson de données a été fructueuse. Mais tout le monde n'a pas les moyens de l'agence spatiale américaine, et, qui plus est, les satellites mis en orbite autour



La centrale Solar Two, dans le désert Mojave, en Californie.

de la Terre, munis de petits détecteurs, s'avèrent relativement peu sensibles. Les scientifiques développent donc un « trou » dans leurs mesures : leur reste inconnue la bande d'énergie allant entre 20 et 300 gigaélectronvolts.

FLAQUE DE LUMIÈRE

C'est là que les astronomes ont fait preuve d'astuce : puisque l'atmosphère interagit avec les photons gamma, se sont-ils dit, pourquoi ne pas guetter cette interaction pour observer, indirectement, les phénomènes ? Cette idée ingénieuse se basait sur le fait que, quand ces photons hautement énergétiques rencontrent la matière, les gerbes de particules qui en résultent voyagent à une vitesse proche de celle de la lumière dans le vide, et, par conséquent, sont plus véloces que la lumière dans l'atmosphère. Dans un phénomène analogue au « bang » supersonique, un flash lumineux, bleu, est alors produit, connu sous le nom d'« effet Tcherenkov », du nom du physicien soviétique qui le découvrit en 1934. Lorsqu'elle arrive au sol, cette flaque de lumière a un diamètre d'environ 250 mètres. Tout l'enjeu

consiste donc à détecter ce flash qui ne dure que quelques infimes fractions de milliseconde...

Les centrales solaires entrent alors en scène. Car ne constituent-elles pas après tout une sorte de grand miroir de télescope fragmenté, concentrant la lumière en un seul point ? Pour capter la lumière de l'effet Tcherenkov, point n'est besoin de miroirs parfaitement polis, mais simplement d'une grande surface collectrice. Les astronomes ont donc sauté sur l'occasion quand certaines centrales solaires, trop peu rentables, ont été fermées : à leur disposition se trouvait une installation de grande taille qu'il leur suffisait d'adapter à leurs travaux.

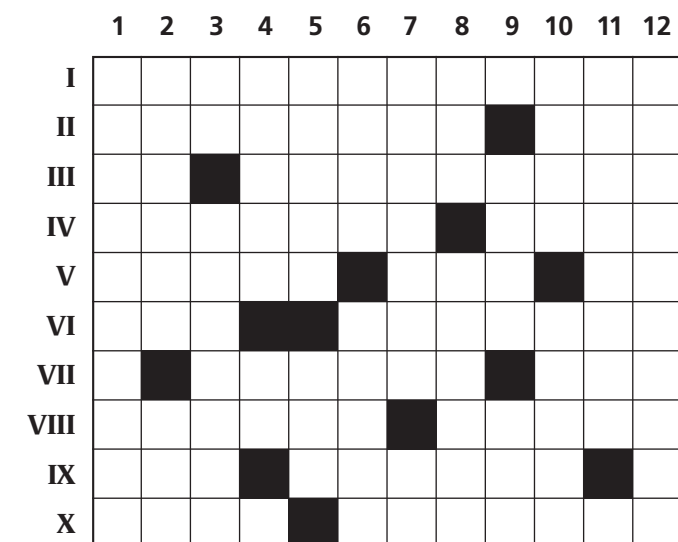
C'est le cas en France avec la centrale Thémis (Pyrénées-Orientales), qui a accueilli plusieurs expériences - celle en cours s'appelle Celeste - depuis la fin des années 1980. Quant aux chercheurs américains, ils modifient actuellement leur centrale Solar Two, la plus grosse du monde, pour traquer les violences du cosmos à partir d'un petit coin désertique de Californie.

Pierre Barthélémy

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 019

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Des gros qui savent se faire aériens. - II. Pour entrer dans le vif du sujet. Son dada, la sculpture. - III. Appuie l'affirmation. Pour aller droit sur la feuille. - IV. Laissés en dehors. En dehors du clergé. - V. Suit le maître des lieux. Bois précieux. Fait la liaison. - VI. Moins aisé que la critique. Combattre sur le sable. - VII. Rarement seule pour vous faire marcher. Couvre. - VIII. Refaire au mieux. Dépasse les canons. - IX. Passe souvent les fêtes de fin

d'année à table. Passe à table dans les assiettes. - X. Essence africaine. Criaient comme cinquante.

VERTICALEMENT

1. Sortie difficile à prendre. - 2. Evite les fins de mois difficiles. Au cœur des miches. - 3. Se retrouvent dans la misère. Préparateur de couches. - 4. Fils d'Henri l'Oiseleur. Possessif renversé. - 5. Les petits sont souvent très forts. Essence asiatique. - 6. Donne confiance. Fis le bon poids. - 7. Une salade qui a du piquant. Pris dans le pot. - 8.

Donne du piquant à la salade. Cercle intime. - 9. Rejoint la Vilaine. Rien dans l'autre sens. - 10. En dérangement. Libère les gaz. - 11. Toujours difficile d'en sortir. - 12. Au concert, quand il est à l'orchestre il ne joue pas.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 018

Horizontalement

I. Préservatifs. - II. Repêchage. Op. - III. Etama. Nièpce. - IV. Der. Lait. - V. Inspecteur. - VI. Cu. Hésitai. - VII. Tenaces. Arc. - VIII. Agit. Cabri. - IX. Orgelets. Lad. - X. Niasse. Alèse.

Verticalement

1. Prédiction. - 2. Retenue. Ri. - 3. Epars. Naga. - 4. Sem. Plages. - 5. Ecale. Cils. - 6. Rh. Achetée. - 7. Vanités. - 8. Agités. CSA. - 9. Tee. Ui. - 10. Portable. - 11. Foc. Arras. - 12. Spermicide.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 207

Faites l'appoint !

LA SCÈNE se passe le 1^{er} janvier 2002. L'euro est en service, ainsi que ses subdivisions, des pièces de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 cents. Un gamin se présente devant un distributeur qui délivre, moyennant un euro, des barres de céréales. Mais un avertissement clignote en rouge : « L'appareil ne rend pas la monnaie, faites l'appoint ! »

Le gamin a plus d'un euro sur lui, mais il s'avère incapable de constituer la somme exacte. Combien possède-t-il, au maximum, d'argent dans sa poche ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2001

Solution du problème dans Le Monde du 30 janvier.

Solution du problème n° 206 paru dans Le Monde du 16 janvier.

B = 1/2. En effet, en élevant au carré, on peut considérer que B obéit à la relation B² = -1/4 + B.

Or, seul le nombre 1/2 vérifie cette condition.

C, quant à lui, vérifie l'équation C² = -3/16 + C, qui admet a priori deux solutions : 1/4 et 3/4.

Mais, en y regardant de plus près, on peut dire qu'on obtient C de la manière suivante : on part d'un premier nombre N ; on lui applique la transformation T qui

consiste à lui enlever 3/16 et à en prendre la racine carrée ; on obtient un deuxième nombre à qui on applique la transformation T pour en obtenir un troisième, et ainsi de suite...

Le procédé n'aboutit pas si N est inférieur à 1/4, car il mène au bout d'un certain nombre d'étapes à la racine carrée d'un nombre négatif. Dans le cas exceptionnel où N vaut 1/4, tous les nombres valent 1/4. Dans tous les autres cas, la suite de nombres se rapproche de plus en plus de 3/4, ce qui en fait (aux yeux de certains) la seule valeur acceptable pour C.

Chaque samedi avec

Le Monde DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

ARTS Les Beaux-Arts de Paris exposent les travaux de vingt-sept élèves, sous l'intitulé « Dessins en cours... ». Le dessin sur papier a connu récemment un retour en grâce

auprès des artistes, sans donner lieu à la résurrection d'un classicisme. Collage, feutre, carton, bois, bout d'affiche... tout peut servir, pour tout oser, rapidement et à moindre coût.

● **FRANÇOIS BOUILLON**, président du jury de « Dessins en cours... », estime que « le dessin n'est plus, comme autrefois, celui de la main et du poignet. Il est celui du bras, du corps

tout entier ». « Le côté "gamme" ou "tour de force" qui a tant nui au dessin a presque complètement disparu, ajoute-t-il. Je préfère que le travail soit ouvert, qu'il aille tous azimuts. »

● **PARALLÈLEMENT**, l'École des beaux-arts expose des dessins français du XVIII^e siècle, parmi lesquels des œuvres de Poussin, Le Brun ou Le Sueur, mais aussi des surprises.

La liberté de tout oser retrouvée grâce au dessin

Le papier est redevenu le support privilégié des artistes contemporains. Léger, peu coûteux, il s'offre à toutes les expériences. De toutes générations et de tous styles, de nombreux créateurs s'en sont emparés. Une exposition aux Beaux-Arts témoigne de ce retour en grâce

LE DESSIN EN FRANCE AU XVII^e SIÈCLE et DESSINS EN COURS... ENSBA, 13, quai Malaquais, Paris-6^e. M^o Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-47-03-50-50. Du mardi au dimanche de 13 heures à 19 heures. Entrée : 25 F (3,81 €). Jusqu'au 31 mars.

Il y a une dizaine d'années, un bruit a couru dans les écoles d'art françaises : dans plusieurs d'entre elles, des élèves avaient réclamé plus de pratique du dessin, son enseignement et même, quelquefois, des séances d'après modèle. Ces revendications avaient été mal accueillies par des professeurs formés dans les années 70 et convaincus que de tels exercices étaient évidemment obsolètes et ces réclamations probablement réactionnaires.

Aujourd'hui, les Beaux-Arts de Paris exposent « Dessins en cours... », travaux sur papier de vingt-sept élèves. Ils ont été choisis parmi les cent quarante qui ont soumis leurs essais à un jury présidé par François Bouillon, devenu en 1996 coordonnateur de l'enseignement du dessin à l'école. En 1998, une opération similaire, à l'occasion de l'exposition Duchenne de Boulogne, avait déjà réuni une centaine de participants.

Le catalogue, entre les reproductions des œuvres, intercale les aphorismes et opinions des enseignants de l'Ensba. Annette Messager trace une bulle en forme de cœur avec ces mots : « Rêve du jour : un essaim de dessins dans un étai de photos ». Richard Deacon cultive le paradoxe : « Le dessin, c'est une perte de temps. C'est ce qui rend intéressant à mes yeux ». Eric Dietman ne s'attarde pas à des nuances : « Dessiner est une manière de penser. Je sais bien qu'il y a des artistes, même très en vogue, qui ne savent pas dessiner. Cela veut donc dire qu'ils ne pensent pas - même pas à des seins. » Annette Rochette raconte : « Dessin, chemin, fil d'Ariane, garde-corps, saut dans le blanc, à travers ce que je crois voir, ce que je crois

ça-voir, chemin à faire seule ou accompagnée, ne pas oublier la technique de la marche, marcher pour souffler sur le feu, j'aime la trace que laissera l'outil et le poids de la feuille de papier. »

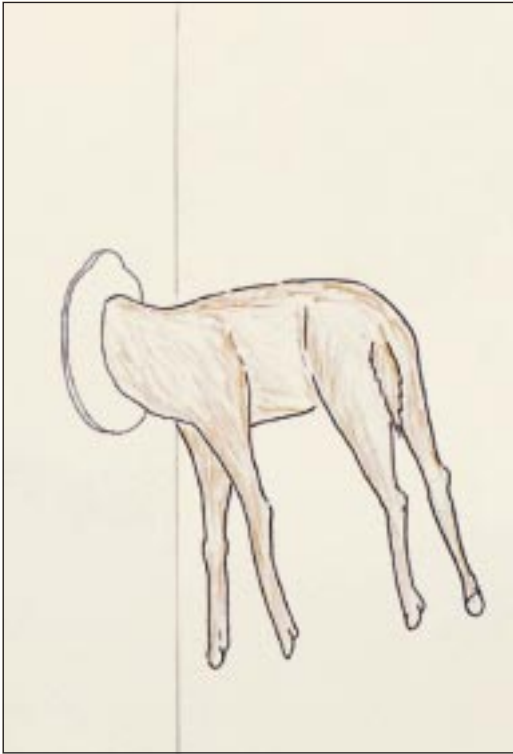
Aucun de ces artistes ne peut passer pour nostalgique d'une tradition ou d'un « beau métier ». Ils n'aspirent pas à la résurrection d'un classicisme, du pastel et de la ronde-bosse. Quand elle ne dessine pas, Annette Messager emploie le jouet, les tissus, les miroirs, la ficelle, la photo. Quand ils ne dessinent pas, Anne Rochette, Richard Deacon et Eric Dietman sont sculpteurs, mot à la signification désormais très vague, qui recouvre le modelage, la construction, l'installation, la taille, l'assemblage.

TOUT PEUT SERVIR

La notion de dessin elle-même n'a plus rien de commun avec ce qu'elle était avant Picasso, Schwitters et Ernst. Il serait préférable de lui substituer celle de « travaux sur papier », plus évasive. Écriture, photo, photocopie, impression numérique, découpage, collage, assemblage en sont quelques-uns des modes, au même titre que crayon, fusain, encre, aquarelle. Stylo bille, feutre, marqueur, tout ce qui trace, tout ce qui tache peut servir. Même liberté du côté des supports : les belles feuilles épaisses et blanches côtoient le vulgaire pelure, le kraft, le carton d'emballage, les précieux papiers venus de Chine ou du Japon qui sentent la plante ou le bois et les débris de chaque jour, enveloppe déchirée, carte postale récupérée, bout d'affiche. Tout peut servir.

Les classiques et les autres

Poussin, Lorrain, Le Brun, Le Sueur, La Hyre : le fonds de dessins français du XVIII^e siècle français qu'a conservé l'École des beaux-arts est d'une belle richesse. Héritages de l'Académie royale et donations de collectionneurs ont constitué progressivement un ensemble abondant et heureusement varié. S'il compte, comme il se doit, des dessins achevés de grands maîtres, jadis proposés à l'admiration et à l'imitation des élèves, il contient aussi des œuvres moins attendues, qui rappellent que l'art du XVIII^e n'est pas tout entier défini par le mot si vague de classicisme. Après avoir rendu hommage à Poussin et à Lorrain, il faut aller regarder de près les études et projets de l'architecte Etienne Martellange, une étrange allégorie de l'odorat de Jean de Saint-Igny ou l'Olympe abandonnée par Birène, de Jacques Stella. Jeune, marqué à la fois par le maniérisme et Caravage, Stella cherche alors son style et, à défaut de le trouver, dessine un nu étonnamment souple et lumineux.



D.R.



D.R.

« Trophée » et « Sans titre » (2000 ; 42 cm x 30 cm chacun), deux dessins au crayon sur papier réalisés par Kathrine Svendby et exposés à l'École des beaux-arts.

lage, les précieux papiers venus de Chine ou du Japon qui sentent la plante ou le bois et les débris de chaque jour, enveloppe déchirée, carte postale récupérée, bout d'affiche. Tout peut servir.

Tout peut servir, et c'est là l'une des raisons qui expliquent ce mouvement, qui s'affiche de plus en plus dans les galeries, les centres d'art, les écoles - et, surtout, dans les ateliers. L'engouement pour le papier va de pair avec la prolifération de tentatives singulières, intimes, indifférentes à toute idée de mouvement, seulement soucieuses de leur logique interne. Il n'est plus aujourd'hui de système, de doctrine ou de groupe qui affirme des règles. Qu'on le regrette ou non, la notion d'avant-garde n'a plus cours qu'à titre rétrospectif. Déterminer des catégories, classer les pratiques artistiques serait, à l'heure actuelle, un exercice impossible. Cet éclatement, cette hétérogénéité trouvent dans le dessin leur mode d'expression privilégié.

Pour preuve, la situation française actuelle. Martial Raysse fait

poser voisins et amis. Vincent Bioulès ou Gérard Traquandi travaillent sur le motif ou d'après modèle dans l'atelier. D'autres se fient à leur imagination - tels Eric Dietman parmi les plus reconnus ou Frédérique Loutz parmi les plus récemment révélés (*Le Monde* du 29 décembre).

Pierre Buraglio rôde dans les musées, gardant d'un Chardin ou d'un Cézanne quelques traits à partir desquels commence une œuvre autonome. Jean-Michel Alberola, dont la table de travail est recouverte de nombreuses strates de papier, réfléchit le crayon ou le pinceau à la main, inventant maximes, signes ou symboles graphiques. Bernard Lallemand suscite d'une seule ligne continue les hybrides humanoïdes qui deviennent ensuite mannequins et photos. Violetta Liagatchev alterne images numériques, vidéo et jour-

nal de bord au crayon. Christophe Vigouroux emploie l'aquarelle, légendée de titres ironiques. L'inventaire serait interminable.

Pour tous, le papier est le moyen de tout oser, dans un format réduit, légèrement, rapidement. Si « ça » marche, la peinture, la sculpture ou la vidéo prendront la suite, peut-être. Si « ça » ne marche pas, il suffit de détruire : le papier est, par excellence, le support des expériences et des rêveries. On parlait autrefois de « feuilles d'études » quand esquisses, approximations ou divagations se juxtaposaient ou se superposaient sans ordre sur la même page. Le terme pourrait resservir.

PAS DE TENDANCE GÉNÉRALE

Il s'appliquerait à bien des travaux réunis dans *Dessins en cours...*, et d'abord à l'étonnant ensemble de carnets d'Abdelkader Benchammar, qui multiplie les pièges afin d'y capturer corps et visages. Il conviendrait encore aux croquis sur le motif de Caroline Chellan Belval, qui, après tant d'autres, se rend au Muséum d'histoire naturelle, devant les squelettes d'animaux. Elsa Sahal et Kathrine Svendby s'aventurent du côté de l'étrange et de l'onirique. Cyprien Chabert pousse à l'extrême la dextérité et la surabondance. A l'opposé, Emmanuel Régent a inventé une manière de dessin sur Plexiglas qui ne tient qu'au souffle, d'une discrétion presque invisible. Tout au fond de la salle, Jérôme Zonder présente deux nus masculins, au stylo bille sur laque.

D'une tendance générale, d'une direction collective, pas le moindre indice. L'exposition fera le désespoir des amateurs de typologies. Elle fera les délices de ceux qui ne savent ni ce qu'est l'art, ni où il va, ni du reste pourquoi il devrait aller quelque part, mais qui prennent du plaisir à suivre les mouvements, les hésitations, les sauts et les caprices de la pensée quand elle s'inscrit, d'une manière ou d'une autre, sur le papier.

Ph. D.

SELECTION OFFICIELLE CANNES 2000 - UN CERTAIN REGARD

"Cet enthousiasme d'un jour que Maria de Medeiros met aujourd'hui en scène avec une ampleur radieuse"

Cahiers du Cinéma

JACQUES BOUJON présente

STEFANO ACCORSI MARIA DE MEDEIROS
JOAQUIM DE ALMEIDA FREDERIC PIERROT

un film de MARIA DE MEDEIROS

CAPITAINES D'AVRIL

SORTIE LE 24 JANVIER

FONDATION GAN POUR LE CINEMA

REZO FILMS

François Bouillon, président du jury de « Dessins en cours... » « Le dessin, c'est l'énergie, une discipline assez raide »

« Vous coordonnez l'enseignement du dessin à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Comment est-il donné ?

- En première et deuxième année, il existe une unité de valeur obligatoire de dessin. Donc, tous les élèves doivent en faire. Pour certains, c'est naturel. D'autres, qui, jusqu'alors, n'ont employé qu'un appareil photo ou un Caméscope, n'ont aucune expérience. On part de là... En première année, en ce qui me concerne, je fixe des règles de jeu afin de baliser le terrain. Par exemple, une séance sera consacrée à la forme et à la contreforme. Un autre jour, à l'inverse, j'essaierai de solliciter des travaux plus personnels.

» Le côté "gamme" ou "tour de force" qui a tant nui au dessin a presque complètement disparu. Il serait absurde de demander à des élèves qui n'en ont jamais fait de se mettre à appliquer des techniques très savantes - et très fastidieuses. Je préfère que le travail soit ouvert, qu'il aille tous azimuts.

- La formation inclut-elle des séances d'après modèle ?

- Elles font partie de l'éventail des pratiques possibles. Elles sont nécessaires pour certains, qui ont besoin d'affronter le motif de la sorte. Mais, aujourd'hui, le dessin d'après modèle n'est plus la voie obligatoire de l'éducation. Naturellement, les étudiants dessinent aussi dans les différents ateliers, avec tous les profs. Le dessin est alors une base pour des recherches qui peuvent s'incarner aussi bien en peinture qu'en vidéo ou en sculpture. Il ne s'agit pas nécessairement

de dessins préparatoires, comme autrefois, quand le dessin permettait de déterminer la composition ou les gestes et de les reporter ensuite sur une toile. Il s'agit plutôt de préciser un état d'esprit, d'un premier contact nécessaire.

» Ou alors le dessin devient le centre du travail. Il existe à l'école une UV dite "de dessin avancé" qui réunit des gens qui ont véritablement besoin du dessin, et qui, pour certains, en ont fait l'essentiel de leur pratique. Là, il ne s'agit plus d'enseignement : à tour de rôle, chacun montre ses derniers travaux, on en discute, on argumente. C'est une sorte de club.

- Comment expliquer le retour en force du dessin depuis une dizaine d'années ?

- Il n'a jamais disparu. Mais il est vrai qu'il a pris une importance accrue. Dans les années 70, pendant ou après les travaux du groupe Supports/Surfaces, le travail commençait avec les matériaux, la toile, la couleur, le découpage, le pliage. Ou alors c'était l'objet trouvé, le débris, le fragment. Aujourd'hui, ce serait plutôt un bout de papier. Pourquoi ? Pour bien des raisons, la plus simple étant qu'il existe aujourd'hui un besoin impérieux d'expression en chacun de nous. Cette expression veut être directe. Dans la rue, c'est le tag ou le graf, modes urbains, rapides, immédiats. Le dessin a ces qualités : il va vite, il est léger, il ne coûte rien, la liberté y est entière.

» Il est du côté de l'intuition, il a en lui quelque chose comme une garantie d'authenticité. Il est certain que l'on observe dans l'art

contemporain un véritable engouement pour tout ce qui peut se faire sur une feuille 21 x 29,7, tout à fait banale, un engouement qui finit même par être agaçant quelquefois. Mais ne serait-ce pas par réaction contre la pesanteur des machines, l'omniprésence des images ? Beaucoup de nos étudiants manipulent ces images contemporaines, grâce à des technologies envahissantes. A l'opposé, il y a la simplicité du dessin. Pas d'argent à investir, pas de truchements.

« Il est du côté de l'intuition, il a en lui quelque chose comme une garantie d'authenticité »

» Ce dessin n'est plus, comme autrefois, celui de la main et du poignet. Il est celui du bras, sinon celui du corps tout entier, comme peut l'être celui des Aborigènes ou celui des Indiens Navajos. Ce sont là des pratiques que je prends en exemple, pour montrer l'importance de cette dimension du corps "tout entier", qui, le plus souvent, a été oubliée depuis l'enfance. Ces apports extraeuropéens sont essentiels : les Navajos, les Pygmées, l'art tantrique et tout ce qui touche à l'art brut.

- Et en Occident ?

- Il y a Artaud d'abord, l'outsider, l'écrivain, les corps éclatés, les

portraits, les autoportraits. Artaud, c'est un moment très important. Il y a Michaux, le rapport à l'écriture. Et il y a Beuys, qui est un de ceux qui sont allés le plus loin, le plus profond à l'intérieur de lui-même - et donc des autres, si on croit aux inconscients collectifs. Le premier, il a osé s'enfoncer ainsi, ce qui semblait impossible depuis le surréalisme, à cause justement de tout ce que le surréalisme avait produit de dessins - et de peintures - bien trop littéraires.

» Mais il y a d'autres voies, naturellement. J'en vois une qui passe par la bande dessinée, une voie de l'expressivité du trait : Hokusai, Toulouse-Lautrec, Reiser. Ce dernier, de son vivant, n'a pas été mesuré à sa vraie valeur. Et depuis qu'il est mort, on n'y pense plus. Pourtant...

- Dans votre propre pratique, quelle place a le dessin ?

- Pour moi, c'est l'énergie. C'est le nerf de la guerre. Il y a des grimpeurs qui, après des mouvements d'échauffement, d'assouplissement, savent monter le long de la paroi la plus raide rien qu'avec leurs doigts, d'une prise à l'autre. Je pourrais comparer le dessin à ce genre d'ascensions sans filet.

» Mais je pourrais aussi dire qu'il satisfait mes deux exigences primordiales : d'abord un engagement de tout le corps, très vif, très direct ; puis le retrait, la capacité de regarder ce que je fais comme si c'était d'un autre. Une discipline assez raide, autrement dit. »

Propos recueillis par Philippe Dagen

Stabilisation du marché français du disque

Les productions nationales se portent bien

AVEC -1 % en valeur et -0,5 % en volume, le marché du disque en France a légèrement baissé en 2000, selon les chiffres rendus publics le 22 janvier au Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem) de Cannes par le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), qui regroupe les cinq majors mondiales (EMI-Virgin, AOL-Time Warner, Universal-Vivendi, Bertelsmann Music Group et Sony Music) et plusieurs importants producteurs indépendants.

Le chiffre d'affaires du disque, hors taxes, s'est élevé en 2000 à 7,37 milliards de francs (1,12 milliard d'euros) pour 154,3 millions d'unités vendues (singles, albums, livres-disques, nouveaux supports...). Comparés au -2,5 % en valeur et au -4,9 % en volume du bilan 1999 par rapport à 1998, ces chiffres révèlent une relative stabilité du marché, après une période marquée par les fusions et les rapprochements des multinationales et l'émergence de quelques indépendants actifs.

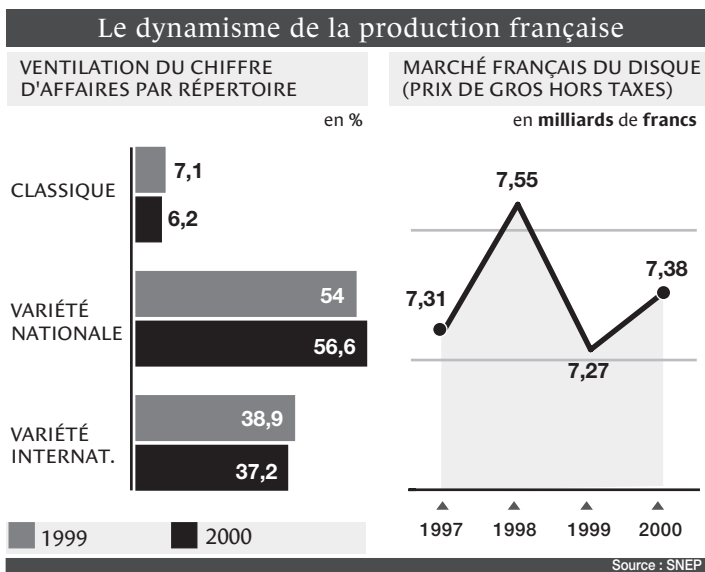
Universal-Vivendi confirme et amplifie sa place de leader avec 35,04 % ; Sony Music perd du terrain avec 24,35 % (30,49 % en 1999), mais conserve une large avance sur Warner et sa division East-West (9,53 %). BMG et EMI

gagnent respectivement 1 point, avec 7,35 % pour la compagnie allemande et 7,75 % pour la maison britannique - auxquels il convient d'ajouter Virgin (12,35 %) qui appartient au même groupe. Les indépendants adhérents du SNEP se partagent les 3,63 % restants.

La tendance majeure de l'année 2000 est la progression, en unités, des ventes de disques du répertoire local, qui représente 60 % des ventes globales. La chanson française, dans sa diversité (répertoire, variété, rock, rap...), affiche sa bonne santé. Cet intérêt est confirmé par les certifications d'albums (argent, or, platine et diamant) décernées au cours de l'an 2000. Hélène Segara est disque de diamant (plus d'un million d'exemplaires) pour *Au nom d'une femme*, ainsi que Patrick Bruel pour *Juste avant* ; dans la catégorie triple platine (plus de 900 000 exemplaires), on trouve la comédie musicale *Roméo et Juliette* et Manu Chao avec *Clandestino*.

BAISSE DU CLASSIQUE

Parmi les révélations de l'année, Damien Saez (rock), Ludovic Navarre (électronique) - sous le pseudonyme de St Germain - ou Saïan Supa Crew (rap) font partie des seize artistes francophones en tête des classements. La meilleure



vente de singles a été réalisée par Yannick avec *Ces soirées-là*, version rap d'un succès de Claude François. Dans la catégorie des albums étrangers, *Supernatural*, de Carlos Santana, est resté cinquante semaines dans les classements des meilleures ventes IFOP/Tite-Live diffusé par le SNEP - un record. Dans le secteur des compilations, celle des Beatles, *One*, tient le haut du pavé.

En termes de ventilation des répertoires, le SNEP a constaté une baisse de près d'un point de la part de marché du classique (6,2 % contre 7,1 % en 1999) et une stabilité du secteur du jazz (2,6 %). « *Les perspectives induites par le numérique restent encore incertaines*, constate le syndicat. En outre, il apparaît clairement que la perspective de dégager des

recettes substantielles via Internet s'éloigne quelque peu. »

En six ans, le nombre d'albums commercialisés a progressé de 1 451 à 2 188 en 2000. Le nombre de nouveaux talents a presque doublé et représente 46 % des albums francophones commercialisés. Les investissements en marketing et promotion ont augmenté de 68 % en cinq ans, s'approchant en 2000 du milliard de francs (environ 152 millions d'euros).

Enfin, en ce qui concerne la diffusion radiophonique, outil important pour la promotion des singles et des albums, le titre qui a bénéficié du nombre de passages le plus important est *Sex Bomb*, de Tom Jones et Mousse T (13 458 diffusions). Madonna, avec quarante-huit titres différents pour 28 719 passages radio, a été l'artiste la plus diffusée. Le SNEP remarque toutefois que le nombre de titres différents proposés est en réduction, accentuant le risque d'entraver le développement des carrières de jeunes artistes. Les professionnels considèrent que la période reste incertaine et qu'ils doivent « tout à la fois préserver le marché traditionnel et préparer le nouveau marché. »

Véronique Mortaigne et Sylvain Siclier

Le Grand Louvre continue de s'agrandir

Huit mille mètres carrés de plus mis en chantier

LES TRAVAUX du Grand Louvre, lancés au début du premier septennat de François Mitterrand, devaient s'achever en l'an 2000. L'établissement public constructeur a d'ailleurs été dissous. Pierre Rosenberg, président du « plus grand musée du monde », devait pourtant annoncer le 23 janvier un codicile de taille, puisqu'il concerne des chantiers portant sur 8 000 mètres carrés. Ils seront conduits de 2001 à 2005.

Cette prolongation a plusieurs causes. Certaines extensions du musée prévues ne sont pas encore entièrement achevées - elles concernent 2 150 mètres carrés. La création du nouveau circuit de la Méditerranée orientale, en partie souterrain, le développement des peintures des écoles du Nord et l'affectation d'un espace pour l'école anglaise, la création de la salle d'actualité des arts graphiques, devraient être terminés avant cinq ans. Le Louvre déjà rénové contraste avec les parties « oubliées ». Elles seront donc réaménagées. Ces travaux concernent la galerie des Etats (*la Joconde* et la peinture vénitienne), la galerie de la *Vénus de Milo*, la galerie d'Apollon, décorée par Delacroix, où se trouvent les bijoux de la Couronne, le département des antiquités orientales (le code d'Hamourabi) et la salle du Manège. Au total, 5 500 mètres carrés sont concernés. Ces travaux représentent un montant de 134 millions de francs (20,43 millions d'euros), dont 82 millions de francs (12,50 millions d'euros) ont été accordés par des entreprises ou des mécènes privés.

Enfin, d'ici à 2002, 2 000 mètres carrés de bureaux seront réaménagés, et le restaurant du personnel (700 mètres carrés), pourtant récent, va être repensé. Ces deux opérations représentent un budget de 28 millions de francs (4,27 millions d'euros) pris en charge par le musée. L'Etat n'aura à supporter

que 40 % de tous les travaux. Le mécénat et les ressources propres du musée pourvoient au reste. La santé de l'établissement n'est pas mauvaise : 6,1 millions de personnes ont visité le Louvre en l'an 2000.

L'entretien du palais et de ses abords n'est pas compris dans cette enveloppe budgétaire. A peine les travaux achevés, un nouveau programme de restauration décennal des façades et des toitures doit être lancé en 2001 - pollution oblige. Ce programme, étalé sur dix ans, coûtera 250 millions de francs (38,11 millions d'euros), dont 17 millions de francs (2,59 millions d'euros) cette année. Par ailleurs, le site Internet du Louvre (www.louvre.fr), actuellement visité par 18 000 internautes, va être repensé et enrichi essentiellement grâce au mécénat - 11 millions de francs (1,68 million d'euros). Cette nouvelle version, disponible à la fin de 2001, devrait permettre de mettre en ligne l'ensemble des 35 000 œuvres exposées au Louvre et de développer la vente de billets à distance.

L'extension annoncée sera-t-elle la dernière ? Sans doute pas. Les bureaux et la bibliothèque logés au deuxième étage de la Cour carrée, côté Seine, devraient disparaître. Notamment grâce au transfert des livres vers la rue de Richelieu où l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) les attend. Les collections de peinture française du XVIII^e siècle pourraient alors se redéployer dans cet espace nouveau. Le financement de cet aménagement n'est pas encore assuré. Il est estimé de 60 à 70 millions de francs (9,15 à 10,67 millions d'euros). Pierre Rosenberg ayant atteint l'âge de la retraite et devant quitter ses fonctions à la fin du printemps 2001, c'est son successeur qui devra chercher de nouveaux mécènes.

Emmanuel de Roux

Un Midem heureux d'exposer ses vedettes

CANNES

de notre envoyée spéciale

Le Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem), ouvert à Cannes le 21 janvier, a aussi besoin de vedettes pour affirmer sa place de premier marché international de l'industrie musicale. Le soin apporté à la qualité de la programmation des concerts s'est affirmé depuis plusieurs années - toutes les tendances porteuses, latines, électroniques, classiques ont été proposées à la découverte des professionnels réunis à Cannes.

NRJ, première radio musicale française et groupe européen émergent, cherchait à entrer dans la course, très à la mode, des trophées et Oscars, permettant de réunir les artistes (« *les remerciements, ne pas toujours prendre sans rien donner* », dit Max Guazzini, président du directoire du groupe NRJ) et de les gratifier d'une statuette lors d'une cérémonie retransmise par la télévision (dans le cas présent, TF1). Les NRJ Awards ont donné lieu aux retrouvailles.

Depuis deux ans, sur la Croisette, les fans se sont remis à battre le pavé dans l'attente des stars, Mariah Carey en 2000, Ricky Martin, Tom Jones, Anastasia, Daft Punk, Etienne Daho, cette année, Mylène Farmer toujours. De leur côté, les auditeurs de NRJ ont pu voter pour les lauréats proposés par la station. « *Le public se trompe*

rarement », conclut Max Guazzini. Pascal Obispo, gratifié du trophée de meilleur interprète masculin de l'année, sera sans doute moins amer au cas où il ne gagnerait pas une récompense équivalente aux Victoires de la musique, émission concurrente programmée sur France 2 le 17 février.

Des trophées et distinctions, le violoncelliste Mstislav Rostropovitch en a reçu par centaines - titres de docteur honoris causa, trente-quatre décorations, deux cents diplômes à travers le monde, selon le comptage de l'un de ses amis - et pourtant, c'est avec ravissement qu'il les reçoit, « *comme si c'était la première fois* », dit-il entre deux auditions de jeunes talents au Palais des festivals de Cannes. Les Cannes Classical Awards, suivant le vote de sept magazines de musique classique parmi les plus réputés au monde, lui décernent un prix spécial pour l'ensemble de sa carrière.

SÉCURISER INTERNET

Pour cette septième édition, ont été également honorés la soprano Galina Vishnevskaya et le pianiste Alfred Brendel. C'est le troisième passage à Cannes du pianiste, le dernier remontant à 1995, où il était venu présenter le film consacré à l'intégrale des suites de Bach, tourné à l'abbaye de Vézelay.

Ainsi, le Midem n'oublie pas la musique classique - vingt concerts cette année, plus une quinzaine de

concerts de jazz, inclus dans le Midem classique - et Rostropovitch n'oublie pas son public. « *Un jour, après un concert avec l'Orchestre philharmonique de Berlin, j'avais rendez-vous avec Herbert von Karajan dans un restaurant suisse, raconte le maestro à l'inimitable accent russe. Je suis arrivé avec quarante minutes de retard, il était furieux. A lui, qui avait la réputation de ne jamais signer d'autographes, j'ai expliqué que j'avais passé tout ce temps à remplir des carnets. Il m'a pardonné, nous avons dîné.* »

Au Midem de Cannes, Rostropovitch croise Peter Gabriel, autre personnalité généreuse et élégante de la musique. L'ex-Genesis est actionnaire de la société OD2 qui propose des solutions sécurisées pour la diffusion des œuvres sur l'Internet. Il est venu à Cannes expliquer qu'il convient de protéger les artistes contre les marchands de contenu lors de la journée Midem Net, le 20 janvier, où le grand flou induit par la consommation de la musique et de la culture sur la Toile a semblé générer plus d'attentes que d'angoisses, tandis que la ministre française de la culture et de la communication, Catherine Tasca, constatant l'effervescence du Midem 2001, n'avait eu cesse de répéter que « *la musique était la deuxième industrie culturelle en France* » après celle du livre.

Véronique Mortaigne

Gérard Depardieu et l'exception napolitaine

NAPLES

de notre envoyé spécial

Extrêmes napolitains. Dans le centre historique, quatre heures « *d'authentique guérilla* », selon la presse, opposent les forces de l'ordre et les pompiers à vingt-six familles refusant l'expulsion d'un édifice lézardé, jugé dangereux depuis plus de vingt ans. De l'autre côté de la ville, au bord de la baie heureuse, Maurizio Marinella, le plus fameux façonnier de cravates au monde, ouvre son « *troisième laboratoire d'élégance* » afin de donner à quelques invités choisis une « *leçon de style* ».

La soirée du vendredi 19 janvier était consacrée à l'ouverture de la saison lyrique au théâtre San Carlo. Seuls les Milanais ne reconnaissent pas le San Carlo comme le plus beau théâtre d'Italie. La concurrence est sévère lorsqu'il s'agit d'habiller les loges à hauteur de décor. Les cols des hommes sont noués à la Marinella, ceux des dames s'ornent de triples rangs autrement coûteux. A l'entrée, les « animalistes » manifestent contre le port de la fourrure, à distance des carabinieri, le plumet dressé, saluant le centre gauche et la droite fondus dans le paraitre.

Programme : Stravinsky. Ni Rossini, hôte privilégié du San Carlo, ni Verdi, dont toute l'Italie célèbre le centenaire de la mort, ne seront de la partie. Naples entend marquer sa différence. Sans ostentation. En attendant Boulez et l'Orchestre de Paris, elle choisit, en capitale, *Perséphone* et *Cédipus Rex*. Les vingt-huit pages consacrées à l'événement par le quotidien régional *Il Mattino* s'ouvrent par un beau texte du romancier Erri De Luca, qui vient appuyer l'urgence écologique sur le mythe grec.

Mais Isabella Rossellini (Perséphone) ne lèvera pas le malentendu suscité depuis l'origine par les versions scéniques du mélodrame.

Rien de comparable avec *Cédipus Rex*, dont le récitant est Gérard Depardieu. C'est peu dire que la vedette du *Placard* est populaire à Naples. Il n'a qu'un rival : Zinedine Zidane, dont les Napolitains vénèrent la photographie en cachette pour cause d'appartenance à la Juventus. La popularité de Depardieu a fait un bond considérable il y a quelques années lors du tournage du *Comte de Monte Cristo*. Interpellé alors qu'il circulait à moto sans casque, il avait su séduire la maréchassée et la remercié de sa clémence à coups d'autographes. Le dénouement appartenait à une comédie trop napolitaine pour que le bon peuple ne reconnaisse pas ce tour comme sien. Depuis, l'acteur est passé au scooter. Et au casque. Les paparazzis ont planqué plusieurs jours pour en apporter la preuve.

Mais Depardieu avait envie de laisser une autre signature à Naples. Celle de sa voix. Invité par le metteur en scène français Jean-Paul Scarpitta, il arpente la scène d'un pas sacerdotal, le grand livre de Cocteau entre les mains. Lorsqu'il tonne (en français), et plus encore lorsqu'il fait silence, la salle se terre. Ni Cédipe (Robert Swensen) ni Jocaste (Nancy Maultsby) n'obtiendront la même écoute. Stendhal, qui avait vu sans la voir la salle du San Carlo, notait : « *Elle garantit au roi, mieux que la loi la plus parfaite, la faveur populaire.* » Le *divo francese* fait glisser la rayauté de la loge centrale à la scène.

Jean-Louis Perrier

Pathé Pictures et Intermedia Films présentent en association avec The Arts Council of England, StudioCanal et Miramax Films une production Shakespeare Film Company

D'après WILLIAM SHAKESPEARE

PEINES D'AMOUR PERDUES

un film de KENNETH BRANAGH

Kenneth BRANAGH
Nathan LANE
Adrian LESTER
Matthew LILLARD
Natasha MSELHONE
Alessandro NIVOLA
Alicia SILVERSTONE
Timothy SPALL

“UN SHAKESPEARE PÉTILLANT”
STUDIO

LE 24 JANVIER

cine mas
Callodoma.fr
Chérie FM

Inévitable et impossible : la morale selon Jean-Paul Sartre

Daniel Mesguich met en scène « Le Diable et le Bon Dieu » à l'Athénée

Le metteur en scène Daniel Mesguich, qui, dit-il, devrait Sartre durant son adolescence, adapte, sur la scène de l'Athénée, la pièce *Le Diable et le*

Bon Dieu, écrite par le philosophe en 1951. « J'ai voulu traiter le problème de l'homme sans Dieu », écrivait Sartre à propos de sa pièce.

Daniel Mesguich retranscrit avec chaleur l'incroyable énergie de l'écriture sartrienne, en s'effaçant, sans exploits de mise en scène.

LE DIABLE ET LE BON DIEU, de Jean-Paul Sartre. Mise en scène de Daniel Mesguich. Avec Daniel Berlioux, Anne de Broca, Sophie Carrier, Christophe Maltot, William Mesguich, Laurent Montel. ATHÉNÉE, 7, rue Bourdreau, Paris 9^e. Tél. : 01-53-05-19-19. M^o Opéra. Durée 2 h 45. Du mercredi au samedi, 20 heures. Mardi, 19 heures. Relâche dimanche et lundi, sauf dimanche 4 et 11 février à 16 heures. Places 70 F (10,67 €) à 160 F (24,39 €).

Daniel Mesguich, à quatorze ans, en 1966, à Marseille, lisait Sartre en livre de poche : la famille, venue d'Algérie, ne roulait pas sur l'or, mais *La Nausée* ou *Le Mur*, en « poche », coûtaient 1 franc. A voir des pièces comme *Hamlet*, *Tête d'or*, *Roméo et Juliette*, *Electre* de Sophocle, parmi tant d'autres, mises en scène par Mesguich, portées au zénith d'une imagination, d'une poésie, d'un onirisme, superbes, et tout à fait neufs, il était inévitable de se demander comment ce chant scénique recoupait – c'était clair – une énergie réflexi-

ve forte. C'est que le lycéen Mesguich était, par correspondance, (par lecture) l'un des meilleurs élèves de Sartre. Il nous le dit dans le petit dépliant-programme distribué aux spectateurs de sa mise en scène du *Diable et le Bon Dieu*.

Jean-Paul Sartre écrit cette pièce en 1951. Après *L'Être et le Néant*, qui date de 1943, les mordus de Sartre attendent qu'il nous publie sa « Morale ». Il est en train de l'écrire, par-ci par-là, dans les pages de son livre sur Jean Genet, mais il choisit d'abord, plutôt que des lecteurs, des élèves sur le banc de la classe : les spectateurs de théâtre. C'est *Le Diable et le Bon Dieu*. Mauvaise saison, pour Sartre. Une tentative d'un mouvement de gauche non communiste, le « Rassemblement démocratique révolutionnaire », a échoué. Sartre passe pas mal de temps en Italie, écrivant un livre qu'il détruira en grande partie. Années d'impasse.

« Ou la morale est une faribole, ou c'est une totalité concrète qui réalise la synthèse du Bien et du Mal », écrit alors Sartre, et, présentant *Le Diable et le Bon Dieu* : « J'ai voulu

traiter le problème de l'homme sans Dieu, qui est important non point par une quelconque nostalgie de Dieu, mais parce qu'il est difficile de concevoir l'homme de notre temps entre l'URSS et les Etats-Unis et dans ce qui devrait être un socialisme. »

De la pensée à la parole de Sartre surgit un élan violent, physique, qui projette vers l'avant

Aujourd'hui, Daniel Mesguich, avec une vraie présence d'esprit, dit que la pièce de Sartre est « un texte ouvert à tous les présents à venir » et que ses personnages « vont enfin vivre autrement que comme des marionnettes à idées d'après-guerre ». Ce qui, en fait, sous la conduite d'un Mesguich, va de soi, car tout autant et même plus que la philosophie de Sartre nous frappe l'incroyable énergie,

l'incroyable dynamisme, de son écriture.

C'est presque un phénomène à part. Vous ouvrez une page de Sartre, vous êtes à l'instant empoigné par la lumière, la justesse et la vie intense de ce qu'il énonce, et de la pensée à la parole de Sartre surgit un élan, élan violent, physique, qui projette vers l'avant mais sans fêrue, plutôt par la chaleur d'une générosité. Dans cet échange de dynamismes, les scènes du théâtre prennent une animation, un relief, une tension. Tout est en pleine lumière.

C'est exactement ce que l'ancien petit dévoreur marseillais de Sartre en livres de poche a tenu à faire vivre, aujourd'hui, c'est le cœur qu'il a tenu à faire battre, sans surcharge de décoration, sans exploits de mise en scène, par la seule conduite, simple, vraie, des acteurs. Et, s'effaçant, il réussit. La pièce éclate de vie. Et il y a là, redisons-le, de la part d'un artiste aussi élevé que Mesguich, un salut à son enfance, à son réveilleur secret, qui est très beau.

Michel Cournot

Variations vigoureuses sur fond de musique juive

ORIENT EXPRESS MOVING SCHNORRERS. L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17^e. A 20 h 30 (sauf dimanche à 16 heures). Relâche le 22 janvier. Tél. : 01-43-97-13. 90 F (13,72 €) et 120 F (18,29 €). Jusqu'au 28 janvier.

Les Orient-Express Moving Schnorrers (OEMS) déboulent sur la scène de l'Européen, cueillent un public à froid – pas très bien installé sur des bancs un peu durs et des fauteuils étroits – et le lâche en fin de soirée en pleine jubilation. Une chose est certaine : jouée comme cela, la musique klezmer est excellente pour la santé. L'écrivain Isaac Bashevis Singer, Prix Nobel de littérature, trouvait d'ailleurs dans le yiddish des vitamines qui n'existent en aucune autre langue. Et des vitamines, ces huit musiciens, venus de différentes cultures, avec des parcours différents, des âges différents, en ont fait le plein.

En revanche, si la musique qu'ils jouent vient des musiciens juifs ambulants d'Europe centrale, ils ne chantent pas en yiddish. Sauf le temps de manifester justement la transmission des générations et des cultures lors d'une sorte de rap sur le thème « Lundi patates, mardi patates » en français par deux des plus jeunes du groupe, le trompettiste Yann Martin et le clarinetiste Guillaume Humery – Yann Martin est l'un des plus beaux trompettistes français, la virtuosité de Guillaume Humery est remarquable – avec reprise en chœur et en yiddish par tous les autres musiciens.

Bonne humeur et créativité marquent tout le concert, mais les OEMS coupent court à la facilité qui consisterait à laisser le public s'installer dans la simplicité des mélodies surtout destinées à l'origine à faire danser :

toutes les velléités de frapper dans les mains en mesure sont dérivées à contretemps, les coupures de rythmes, les oppositions mélodiques rappellent avec force que l'on est face à des musiciens qui, à partir d'une source inépuisable de rythmes et de mélodies, cherchent un son, une musicalité qui, bien que souvent proche du jazz, clame sa différence et son ouverture.

Ainsi, le violoniste Michel Ripoché (qui remplace Michael Nick) n'hésite pas à improviser sur des thèmes de Bach, introduisant ainsi sa propre note d'humour sur fond baroque. La cohérence de l'orchestre s'impose tant au moment des impros que lors de passages voués aux dissonances menées avec un ensemble époustoufflant. Il faut mesurer aussi toute l'ampleur du travail d'arrangeur – et de leader – de Pierre Wekstein (flûtes et saxophones), les imbrications mélodiques sont superbes, les reprises parfaitement réglées.

Même si la section cuivre (où le jeune Matthias Mahler remplace dorénavant Marc Slyper au trombone) s'impose par la force des choses, les autres – et, en particulier, l'excellent Olivier Hutman au piano, Claude Brisset à la basse, Philippe Dallais à la batterie – ont aussi à cœur d'exprimer lors des improvisations ou des créations leur propre sonorité, leur propre inventivité, leur sensibilité musicale. Et, s'ils ont refusé une autre facilité, celle des mélodies déchirantes qui font passer du rire aux larmes, ce qui reste tout simplement, c'est un très un beau concert.

Martine Silber

★ Les OEMS ont signé avec Philips-Universal, et un nouvel album vient de sortir : *Klezmer Nova*.

Six soirées avec Schubert dans l'hiver lyonnais

VOYAGE MUSICAL D'HIVER À LYON, œuvres de Franz Schubert, avec Anne Gastinel (violoncelle), Raphaël Oleg (violon), Gérard Caussé (alto), Claire Désert, Bruno Robillard, Emmanuel Strosser (piano) et des membres de l'Orchestre national de Lyon.

LYON

de notre envoyé spécial

Le calcul est simple : les six concerts du « Voyage musical d'hiver à Lyon » se donnent pratiquement à guichets fermés et la salle Molière, de dimensions et d'acoustique idéales pour la musique de chambre, contient six cents places. Cela fait trois mille six cents auditeurs satisfaits. Non pas des privilégiés, mais des mélomanes qui ont seulement pris soin d'acheter leur billet à l'avance, car les tarifs – de 50 à 120 francs – ne sont pas dissuasifs. Même si, le succès aidant, les amateurs lyonnais doivent compter désormais avec ceux de Paris et de l'étranger, on reste encore loin de « La Folle Journée » nantaise. Loin pour les chiffres, proche pour la gageure.

Mais c'est d'une autre folie qu'il s'agit, celle de Françoise Falck qui, fixée à Lyon après avoir fait ses premières armes en Alsace, a imaginé, il y a cinq ans, ses week-ends monographiques. Ses goûts, qui l'ont guidée davantage que le simple souci de remplir la salle, l'ont servie autant que la rigueur de son

éthique. Après « Aimez-vous Brahms ? », en 1997, elle a osé un « Rendez-vous avec Schumann » qui n'était pas gagné d'avance puis, succédant à « Beethoven, passionnément » en 1999, le périlleux « Hommage à Mendelssohn » a refusé du monde le dernier soir...

Le bouche-à-oreille est impitoyable. Au train où vont les choses, avec Bach ou Mozart on risquerait l'émeute. Aussi, passé Schubert cette année, les prochaines éditions exploreront de préférence des territoires moins fréquentés de la musique de chambre : le répertoire français, naturellement, et, pourquoi pas, Haydn ou l'école de Vienne ? Autant dire que l'aventure est assez rare pour devenir exemplaire, car on observe actuellement, ici et là, des tentatives semblables.

UN AN POUR RÉPÉTER

Avec l'aide du mécénat privé et de la ville de Lyon, le principe est limpide : des solistes, natifs de Lyon ou qui y enseignent, et quelques invités cooptés se sont concertés avec Françoise Falck pour élaborer les programmes et choisir des partenaires parmi les membres de l'Orchestre national de Lyon, coproducteur de la manifestation. Ils se donnent un an pour répéter à Lyon ou à Paris autant qu'il faudra pour que la complicité acquise devienne gage d'une homogénéité à toute épreuve. Car les formations les plus diverses se

succèdent au cours des concerts sans laisser aux interprètes le temps de s'installer, de se chauffer. Il faut que ce soit « ça » tout de suite, ou jamais.

La seconde hypothèse est rarissime, ou le sait d'expérience et, à l'issue de la soirée d'ouverture, première étape d'un voyage à travers des pages schubertiennes, illustres ou méconnues, dont Anne Gastinel est cette fois la marraine, on a déjà acquis une confiance absolue en la suite des événements.

Emblématique, le *Premier Trio en si bémol majeur*, qu'elle partageait avec Emmanuel Strosser et Raphaël Oleg, était à l'image de ces trois personnalités complémentaires : incisif, jamais cassant, sonorités rondes sans enflure, mobilité et concentration. Avec l'immense *Octuor*, la partie était plus rude, et l'on imagine quelle a été la tâche de Raphaël Oleg, avec la complicité du clarinetiste François Sauzeau, pour que tous se fondent si bien en une seule volonté, une seule couleur.

En introduction, *Le Pâtre sur le rocher*, nimbé de la fraîcheur vocale d'Isabelle Fallot, laissait présager ce que sera le récit de lieder du lendemain où sa sœur, Marilyn Fallot, aura le même partenaire au piano, Bruno Robillard, qui, dans Mendelssohn l'an dernier, alliait si idéalement audace et réserve.

Gérard Condé

SORTIR

PARIS

Capital danse

Bonne nouvelle : un nouveau festival de danse se lance à Paris dans le cadre du Théâtre Sylvia-Monfort. Sous le titre de Capital Danse, cette manifestation propose un concentré alléchant de différentes tendances de la danse contemporaine, depuis le lyrisme mystique de Carolyn Carlson, qui présente quatre solos dansés par ses interprètes de prédilection, jusqu'aux élucubrations chaotiques et passionnantes du collectif Kubila Khan+Investigations. A découvrir aussi : la compagnie colombienne de Corpus Erigo et celle du Japonais Taketeru Kudo, tenant d'un buto contemporain sur fond de jazz.

Théâtre Sylvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15^e. M^o Porte-de-Vanves. Les 23 et 24, 20 h 30. Tél. : 01-56-08-33-89. De 40 F à 100 F.

Sur le Mékong

L'artiste Jean-Jacques Dourmon a passé deux mois dans le delta du Mékong, au sud du Vietnam. L'ancien pensionnaire de la Villa Médicis en est revenu avec dessins, peintures, textes et photographies, dont une partie est accrochée à l'Hôtel d'Albret, à Paris, avec cinq toiles réalisées à son retour en France. Dourmon est « un peintre des écoulements,

des indécisions entre terre et mer », pratiquant « un art semblable à la marée », écrit Emmanuel Daydé. *Hôtel d'Albret, 31, rue des Francs-Bourgeois, Paris 4^e. M^o Saint-Paul. Du lundi au vendredi, de 10 heures à 18 heures. Tél. : 01-42-76-67-00. Jusqu'au 2 février. Entrée libre.*

MULHOUSE

Carte blanche

à Hanna Schygulla A l'aube de la cinquantaine, Hanna Schygulla découvre le chant, point de départ pour une nouvelle carrière. Depuis, elle conçoit et interprète des récitals. La Filature de Mulhouse a donné, pour une semaine, carte blanche à la star des films de Fassbinder. C'est l'occasion de la découvrir sous ses multiples facettes. Entre cinéma (*Passion*, de Jean-Luc Godard), Lectures cubaines (hommage à la poésie cubaine) et théâtre de Brecht (*Brecht, ici et maintenant*), l'actrice, admiratrice de Louise Brooks, a accepté le pari de Roberto Tricarri, musicien du muet : prêter sa plume et sa voix pour le *Journal d'une fille perdue* de Pabst (1929). *La Filature, 20, allée Nathan-Katz, Mulhouse (68). Tél. : 03-89-36-28-28. Du 23 au 30 janvier. Le 28, rencontre avec Hanna Schygulla, à l'issue du spectacle (16 heures).*

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Convergence spirituelle

Galerie Louis Carré & Cie, 10, avenue de Messine, Paris 8^e. M^o Miromesnil. Tél. : 01-45-62-57-07. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Fermé dimanche. Du 23 janvier au 24 février.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Ahmed philosophe

d'Alain Badiou, mise en scène de Christian Schiaretti, avec Arnaud Décarin, Fabien Joubert, Loïc Brabant...

Centre dramatique national, 26, place Jean-Jaurès, Montreuil (93). M^o Mairie-de-Montreuil. 20 h 30, les 23, 24, 26 ; 19 h 30, le 25. Tél. : 01-48-70-48-90. De 55 F à 110 F.

El Menfi l'exilé

de Mohamed Rouabhi, mise en scène de Nadine Varoutsikos.

Maison du théâtre et de la danse, 75-81, avenue de la Marne, Epinay-sur-Seine (93). 21 heures, du 23 au 27 ; 16 heures, le 28. Tél. : 01-48-26-45-00. De 20 F à 90 F.

Un Brecht pour Muguette

mise en scène de Jacques Lichvine et Hervé de Lafond.

Théâtre des Sources, 4, av. Jeanne-et-Maurice-Dolivet, Fontenay-aux-Roses (92). 20 h 30, du 23 au 3 février. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 01-41-13-40-80. De 60 F à 100 F.

Blanca Li

Macadam macadam.

Opéra-Comique, 5, rue Favart, Paris 2^e. M^o Richelieu-Drouot. Les 23, 24, 25, 26 et 27, 20 heures ; le 28, 15 heures. Tél. : 08-25-00-00-58. De 50 F à 190 F.

Don Giovanni

de Mozart. Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Ivor Bolton (direction), Dominique Pitoiset (mise en scène).

Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11^e. M^o Bastille. 19 h 30, les 23, 26, 29 et 31 et les 2 et 5 février. Jusqu'au 7 février. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

La Belle Hélène

d'Offenbach. Akémie Souchay-Okumura (piano), David Gurwicz (chorégraphie), Philippe Ermelier (mis en scène).

Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11^e. M^o Goncourt. 21 heures, les 23, 24, 26, 27 et 30 ; 15 heures, le 28. Tél. : 01-48-06-72-34. De 100 F à 130 F.

Rhoda Scott and Friends, Houston Person

Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17^e. M^o Porte-Maillot. 22 h 30, les 23, 24, 25, 26, 27 et 28. Tél. : 01-40-68-30-42. 140 F.

Xavier Richardeau Quintet Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 23, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Ellery Eskelin, Andrea Parkins, Jim Black Espace Jean-Vilar, 1, rue Paul-Signac, Arcueil (94). Le 23, 20 h 30. Tél. : 01-46-15-09-75. De 50 F à 80 F.

Liu Fang Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris 13^e. M^o Glacière. Le 23, 20 h 30. Tél. : 01-45-89-01-60. 90 F.

Ensemble Azad Le Train de vie, 85, rue de la Verrerie, Paris 4^e. M^o Hôtel-de-Ville. Le 23, 21 h 30. Tél. : 01-42-77-33-80. De 60 F à 80 F.

RÉGIONS

Barbara Hendricks (soprano), Steffan Scheja (piano) Œuvres de Strauss, Wolf, Brahms. Théâtre Tournesky, 16, passage Léo-Ferré, Marseille (13). Le 23, 21 heures. Tél. : 04-91-58-54-54. De 350 F à 500 F.

Compagnie Wood-Delaporte Il ne faut surtout pas confondre les dromadaires avec les chameaux. Théâtre Jean-Lurçat, avenue des Lisières, Aubusson (23). Le 23, 20 h 30. Tél. : 05-55-83-86-87. 80 F.

Junior Ballet du Conservatoire de Paris George Balanchine, Nicolo Fonte, Robert North. Théâtre de Beauvais, place Georges-Brassens, Beauvais (60). Le 23, 20 h 30. Tél. : 03-44-06-08-20. 100 F.

Ballet national de Marseille George Balanchine : Who Cares. Maryse Delente : Le Sacre du printemps. Marie-Claude Pietragalla : Vita. Opéra-Théâtre, place du Théâtre, Besançon (25). Le 23, 20 h 30. Tél. : 03-81-83-03-33. De 130 F à 225 F.

Jan Fabre Elle était et elle est, même. Théâtre de la Parcheminerie, 23, rue de la Parcheminerie, Rennes (35). 19 h 30, les 24 et 27 ; 20 h 30, les 23, 25 et 26. Tél. : 02-99-31-12-31. 130 F.

Maguy Marin Quoi qu'il en soit. Le Manège, 19, rue Pierre-Bérégovoy, La Roche-sur-Yon (85). 20 h 30, le 24. Tél. : 02-51-47-83-83. 110 F.

L'Amie, ou Des journées entières avec Marguerite Duras de Michèle Monceaux, mise en scène de Philippe Honoré. L'Avant-scène théâtre, 35, rue Léon, Paris 18^e. Le 23 janvier. Tél. : 01-42-52-09-14. 90 F et 130 F.

Claude Closky Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris 1^{er}. Le 25 janvier. Tél. : 01-44-55-57-50. Tous les jours 24 heures sur 24. Accès libre.

DERNIERS JOURS

L'Amie, ou Des journées entières avec Marguerite Duras de Michèle Monceaux, mise en scène de Philippe Honoré. L'Avant-scène théâtre, 35, rue Léon, Paris 18^e. Le 23 janvier. Tél. : 01-42-52-09-14. 90 F et 130 F.

Claude Closky Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris 1^{er}. Le 25 janvier. Tél. : 01-44-55-57-50. Tous les jours 24 heures sur 24. Accès libre.

Jan Fabre Elle était et elle est, même. Théâtre de la Parcheminerie, 23, rue de la Parcheminerie, Rennes (35). 19 h 30, les 24 et 27 ; 20 h 30, les 23, 25 et 26. Tél. : 02-99-31-12-31. 130 F.

Maguy Marin Quoi qu'il en soit. Le Manège, 19, rue Pierre-Bérégovoy, La Roche-sur-Yon (85). 20 h 30, le 24. Tél. : 02-51-47-83-83. 110 F.

L'Amie, ou Des journées entières avec Marguerite Duras de Michèle Monceaux, mise en scène de Philippe Honoré. L'Avant-scène théâtre, 35, rue Léon, Paris 18^e. Le 23 janvier. Tél. : 01-42-52-09-14. 90 F et 130 F.

Claude Closky Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris 1^{er}. Le 25 janvier. Tél. : 01-44-55-57-50. Tous les jours 24 heures sur 24. Accès libre.

DERNIERS JOURS

L'Amie, ou Des journées entières avec Marguerite Duras de Michèle Monceaux, mise en scène de Philippe Honoré. L'Avant-scène théâtre, 35, rue Léon, Paris 18^e. Le 23 janvier. Tél. : 01-42-52-09-14. 90 F et 130 F.

Claude Closky Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris 1^{er}. Le 25 janvier. Tél. : 01-44-55-57-50. Tous les jours 24 heures sur 24. Accès libre.

CONCERTS



Dimanche soir au Palais Garnier

Musique de chambre

Par les musiciens de l'Orchestre de l'Opéra

Tomasi - Britten - Reicha
Schneider - Beethoven
Speer - Haydn - Tippett
Haendel - Bartók

28 janvier - 20h30

Palais Garnier

Informations-Réservations
0 836 69 78 68*
www.opera-de-paris.fr



Amsterdam Loeki Stardust Quartet

œuvres de Palestrina,
Vivaldi, J.S Bach
et Pachelbel
3 et 4 février

www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

Théâtre des Champs-Élysées
Lundi 5 février - 20 heures

Anne-Sophie MUTTER

violon
Lambert
ORKIS
piano

Mozart Schubert Fauré
Loc. : 01 49 52 50 50
Valmalete

PARIS LA VILLETTE

MISE EN PISTE
FRANCESCA LATTUADA
COMPAGNIE FESTINA LENTE
ESPACE CHAPITEAUX
DU 19 JANVIER
AU 18 FÉVRIER 2001

LA TRIBU IOTA

12^{ÈME} PROMOTION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS DU CIRQUE
INFO - RÉSA : 01 40 03 75 75 - WWW.LA-VILLETTE.COM
MÉTRO : PORTE DE LA VILLETTE

EN VUE

■ **William Henry Harrison**, président des Etats-Unis (1841), qui prononça pendant plus d'une heure et demie son discours d'intronisation sans manteau ni chapeau sous une tempête de neige, mourut un mois plus tard d'une pneumonie.

■ Le grand hôtel de Washington, où **George W. Bush** assistait à un bal texan vendredi 19 janvier, avait monté en son honneur un derrick de 7 mètres de haut.

■ **Laura Bush**, femme du président des Etats-Unis, qui veut lutter contre l'avortement en encourageant l'abstinence sexuelle chez les jeunes, précise : « Je suis en plein accord avec mon mari sur ce sujet. »

■ « Et alors ? Il n'y a rien d'inconvenant à cela », a déclaré vendredi 19 janvier, en annonçant qu'il avait fait un enfant à « une bonne amie », **Willie Brown**, soixante-six ans, marié et père de trois enfants, maire de San Francisco, capitale des modes de vie alternatifs.

■ Une « nounou », réfugiée chez les voisins, a alerté la police, mardi 16 janvier à Nuremberg, après avoir neutralisé avec une bombe lacrymogène l'enfant en pleurs qu'elle ne parvenait pas à calmer.

■ Deux Turcs ont sauvé un Grec poursuivi par un groupe de skinheads, samedi 20 janvier, à Munich.

■ La reconnaissance du génocide arménien par la France inspire « un petit regret » à **Jacques Loppion**, président de Giat Industries, qui espère vendre ses chars Leclerc à la Turquie.

■ Un Transall de l'armée de l'air a largué par erreur, vendredi 19 janvier, une pluie de leurre antimissiles – petits tubes d'aluminium – sur Vezon, en Moselle, connu pour ses mirabelles et son vin gris.

■ Les Saoudiennes pourront devenir hôtes de la Saudi Arabian Airlines, à condition d'être accompagnées par un proche parent sur les vols internationaux.

■ Parmi les trente passagers atteints du syndrome de la classe économique, morts depuis 1998 d'une embolie à leur arrivée à l'aéroport d'Heathrow, « certains pourtant voyageaient en première », témoigne **John Belstead**, spécialiste des urgences à l'hôpital d'Ashford en Angleterre.

■ Les résultats d'un banc d'essai pour une crème capillaire affligent le laboratoire de biotechnologie britannique Phytopharm : les testeurs du produit sont pour la plupart restés chauves, ceux du placebo ont vu leurs cheveux repousser.

Christian Colombani

Le XX^e siècle n'est pas terminé

Pour la revue « Vingtième Siècle », qui prend pour objet l'histoire du temps présent, le siècle qui vient de s'achever « court encore sur son erre ». Par-delà les ruses du calendrier, le XXI^e prolonge les tendances d'hier



Selon Jean-Pierre Rioux, « le temps, notre temps, n'est pas clos », et les événements du siècle qui

vient de s'achever n'ont pas suffi à « nous délier de ce XX^e siècle à chronologie floue ». Conclusion : il est urgent d'attendre. « Vingtième Siècle n'est pas un titre obsolète parce que le XX^e siècle court encore sur son erre, explique-t-il. Quand la présence du temps aura pris une coloration résolument « XXI^e siècle », nous aviserons... » Cela n'empêche pas la revue de s'intéresser à ce passage d'un siècle à l'autre – à condition de faire comprendre qu'il s'agit « d'un passage plus que d'un bornage » – en jetant un regard sur quelques « processus fin de siècle » et sur quelques enjeux du métier d'historien.

Sont ainsi mises en évidence les grandes tendances de l'économie (par Jacques Marseille), de la protection sociale (par Pierre Guillau-

me) et de l'aménagement du territoire (par Jean-François Chanet). Dans le domaine des relations internationales, Jean-Jacques Becker souligne « l'ombre du nationalisme serbe » sur l'histoire des cent dernières années. Loués au début du siècle, vilipendés à la fin, les Serbes, constate-t-il, ont occupé une « place extravagante dans l'histoire de l'Europe ». Pour sa part, Serge Bernstein met l'accent sur le « changement de style » dans les comportements partisans, qui a fait passer la vie politique de l'affrontement, « réel ou simulé », au consensus. Pour l'historien, alors que la III^e République avait réussi à cantonner strictement la violence aux extrêmes de l'échiquier politique, cette phase d'apaisement a pris fin dans les années 1930.

Pendant près d'un demi-siècle a prévalu « le choc politique frontal » avant que ne revienne le temps du consensus, d'abord avec la « décripation » giscardienne, puis avec l'alternance, enfin avec la cohabitation.

DIX-SEPT ANS D'EXISTENCE
Parmi les réflexions sur le travail des historiens, on retiendra notamment, outre l'attention nouvelle prêtée à l'œuvre de Paul Ricœur, que commente François Dosse, les observations d'Olivier Laliou sur le « devoir de mémoire », de Jean-Noël Jeanneney sur la « fin de l'histoire » et de Nicolas Werth sur l'historiographie du stalinisme, trois sujets majeurs des dernières années du siècle.

Mais on notera aussi avec intérêt l'évolution même de la discipline à travers un premier bilan, établi par Nicolas Roussellier, de *Vingtième Siècle* après dix-sept ans d'existence. A la prépondérance de l'histoire politique, qui a marqué les débuts de la revue, a succédé celle de l'histoire culturelle, ou plutôt « une mixité entre histoire politique et histoire culturelle ». Un signe des temps qu'illustre Jean-François Sirinelli dans son article sur « la France des sixties revisitée », années des Beatles et de Woodstock, années de la forte montée en puissance de la culture de masse.

Thomas Ferenzi

★ *Vingtième Siècle*, n° 69, janvier-mars 2001, Presses de Sciences-Po, 240 p., 118 F, 17,99 €.

DANS LA PRESSE

RTL

Alain Duhamel

■ Si aucun facteur nouveau n'intervient, la droite est mal partie à Paris. On considère généralement que les élections municipales se joueront dans le XII^e, le XIII^e et le XIV^e arrondissement, tous fort peuplés, actuellement détenus par la droite et envoyant de nombreux conseillers municipaux à l'Hôtel de Ville. Or deux sondages publiés ce week-end (*Le Figaro Magazine* Sofres et IFOP/Le Journal du dimanche) montrent que, dans l'état actuel des choses, la gauche y serait largement victorieuse, gagnant entre cinq et huit points depuis 1995. Autant dire que la droite parisienne est menacée de

Berezina. Une chose est sûre : il n'y a pas l'ombre d'un commencement d'effet Séguin perceptible. L'ancien maire d'Epinal mène campagne depuis septembre dernier. Aucun mouvement en sa faveur ne se dessine. En fait, il ressort des sondages que les Parisiens veulent rompre avec l'actuel système municipal, que celui-ci ne s'identifie pas seulement en Jean Tiberi mais en son auguste prédécesseur Jacques Chirac et en son ombreux successeur Philippe Séguin, en quelque sorte héritier malgré lui.

THE WASHINGTON POST

David Broder

■ Le plus étonnant à propos du nouveau président consiste en ce qu'il est, de quelque façon qu'on le

considère, un des hommes les moins expérimentés de sa propre administration. Le vice-président Dick Cheney et une grande majorité des personnes ayant rang de ministres sont des anciens de Washington. Ceux qui viennent de l'extérieur ont passé plus de temps dans le service public que M. Bush lui-même. Ce dernier a remporté la plus courte des victoires sur un adversaire qui n'était guère brillant, tandis que son parti s'est affaibli au Congrès. La première tâche du nouveau président est donc d'établir son autorité.

LE FIGARO

Michel Schifres

■ Qui peut réellement considérer que les Etats-Unis vont brusque-

ment se replier, laissant le monde agir à sa guise, tels des Texans univoquement soucieux de gérer leurs vaches et leurs puits de pétrole ? (...) Gerhard Schröder a tenu à affirmer solennellement, le premier, que Bush a, à Berlin, des « amis » sur lesquels il peut compter. Evidemment, il n'y a pas qu'à Berlin que l'administration américaine a des amis. Mais que celle-ci soit moins interventionniste, qu'elle ne décrive plus, à Washington, ce qui est bon pour le continent européen, qui s'en plaindra ? Voilà même qui est une chance pour l'Europe. Encore faut-il que celle-ci s'en saisisse et, comme encore si souvent, ne réclame à l'Amérique, sous couvert de coopération, ce qu'elle déplorera ensuite, pour cause de domination.

www.hellomrprezident.com

Envoyer aux participants de Davos un message en lettres lumineuses de 15 mètres de haut



A partir de là, l'équipe de Swissinfo innove radicalement. Pour être sûre que les messages seront lus par toute la population de Davos, elle va les projeter en lettres lumineuses de 15 mètres de haut sur le flanc enneigé de la montagne qui domine la ville. Elle utilisera pour

cela un canon laser piloté par ordinateur, installé dans le clocher de l'église et dans le presbytère. Chaque ligne de texte fera 250 mètres de long. Par ailleurs, la montagne sera filmée par une webcam qui diffusera le spectacle en direct sur Internet.

Peter Hufschmid, directeur adjoint de Swissinfo, semble très sûr de lui : « Ce n'est pas du tout extravagant, la technique est bien rodée, c'est juste que cela n'a jamais été fait auparavant. » Il tient à préciser que cette opération n'est pas un geste de protestation, ni l'embryon d'un contre-sommet virtuel : « Nous resterons strictement neutres dans cette affaire, nous nous contenterons d'éliminer les textes inconvenants. Cela dit, nous espérons que ceux qui ne seront pas d'accord avec les orateurs de Davos se serviront de notre système pour prendre la parole. Nous espérons aussi que les participants officiels vont réagir à ce qu'ils liront sur la montagne. Nous transmettrons leurs réponses via Internet. » Par ailleurs, M. Hufschmid est persuadé qu'au-delà de la teneur des messages les spectateurs de ce « happening multimédia » seront sensibles à sa dimension esthétique : « Ce sera une œuvre d'art, ce sera beau à voir, tout simplement. »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

CINÉMA EN LIGNE

■ Le studio de Hollywood Miramax (filiale du groupe Disney) va distribuer, via Internet, le film de long-métrage *Guinevere*, tourné en 1999. L'opération, réalisée en partenariat avec la société informatique Sight-Sound.com, servira à tester la technologie et les réactions des consommateurs. Le téléchargement prendra environ trente minutes avec une ligne à haut débit et coûtera 3,49 dollars. Le visionnage se fera en plein écran, avec une qualité approchant celle des DVD. Le fichier sera verrouillé pour empêcher les copies illégitimes, et s'autodétraira au bout de 24 heures. – (AP)

www.miramax.com
www.sightsound.com
www.guineverethemovie.com

VCEUX

■ Le site américain Blue Mountain, qui permet d'envoyer gratuitement des cartes de vœux par courrier électronique, a lancé une version française proposant près de 800 cartes classées en une cinquantaine de catégories (nouvel an, Saint-Valentin, fêtes religieuses, naissances, félicitations, remerciements, invitations, déclarations d'amour...) www.fr.bluemountain.com

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360^F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

ABONNEZ-VOUS
ET DEVEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F
au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2340 F*
*Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : _____ F 101 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA - CANADA
« Le Monde » (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year « Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 9330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél.: 800-428-30-03

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

• Pour tout renseignement concernant: le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphonnez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min).

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Anniversaire

par Luc Rosenzweig

CETTE ANNÉE, le 21 janvier tombait un dimanche. En cette date où Stéphane Bern refuse tout maquillage avant de passer à l'antenne, où Thierry Ardisson ajoute un crêpe noir à sa tenue habituelle, nous avons coutume de festoyer avec quelques amis autour d'une tête de veau. L'ambiance de ce banquet est résolument républicaine, et accessoirement d'un anticléricalisme que d'aucuns jugent dépassé, mais qui nous convient encore parfaitement. Après une série de toasts portés en l'honneur du chevalier de la Barre, du petit père Combes, de Claude Chabrol et quelques autres personnalités ayant marqué l'histoire de la libre pensée, l'assemblée entonna des airs ce circonstancés, comme *La Carmagnole* et *Les Moines de Saint Bernard*.

On est sorti très à l'aise, comme aurait dit Boris Vian, et nous appréhendions le retour aux tristes réalités du quotidien télévisuel.

Or nous fûmes, comme diraient nos amis Suisses « déçus en bien ». Bernard de la Villardière, que nous apprécions beaucoup en dépit de sa lourde hérédité, avait réussi un joli coup en diffusant, dans « Zone interdite », cette contre-enquête d'un détective privé sur l'affaire des disparues de l'Yonne. Tout cela est d'une noirceur sordide et nous plonge dans un monde de misère matérielle et psychologique. Effarant. Ensuite nous fûmes comblés, ravis et charmés par le documentaire d'Arte intitulé « Les anges gardiens de la République » consacré aux policiers chargés de la protection des hautes personnalités. Leur chef, François-Michel Delcolle – prédestination des noms ? – est un modèle de « flic républicain » qui déteste qu'on appelle ses hommes « gardes du corps » car cela évoque pour lui la monarchie et les mercenaires qui assuraient la sécurité de Louis XVI et piétinaient les cocardes tricolores.

Notre côté papy grincheux, maugréant devant le poste, fut cependant réveillé par une certaine Séverine Labat, qui anime des débats historiques le dimanche après midi sur la Cinquième. Cette jeune femme, qui ne manque pas une occasion de signaler qu'elle se situe, politiquement, à gauche de la gauche, pratique avec ses interlocuteurs universitaires une arrogance fille de l'ignorance. Nous avons admiré la courtoisie du professeur Antoine Prost, qui essaya patiemment de lui expliquer, au cours d'un débat sur les patrons pendant l'occupation, la formule « la République n'a pas démerité » figurant en conclusion du rapport de la commission Mattéoli sur l'indemnisation des juifs spoliés. Séverine Labat, qui n'avait rien compris, est habillée par Yamamoto, c'est marqué au générique. A ne pas confondre avec Jutta Kleinschmidt, la walkyrie du Paris-Dakar, qui est habillée par Mitsubishi.

LUNDI 22 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 11.10 Le Monde des idées. L'Afrique et nous. Invité : Jean Hatzfeld. LCI
- 18.00 Paroles d'Europe. L'Education en Europe. Public Sénat
- 20.45 et 1.00 Le Club. Mondialisation et anti-mondialisation. LCI
- 21.00 Peine capitale, la justice sans appel. Forum
- 22.20 L'Ecran témoin. Surdoué : chance ou malheur ? RTBF 1

MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. Dominique Voynet. LCI
- 18.40 Nulle part ailleurs. Invités : François Breut, Emanuel Ungaro, François Morel. Canal +
- 20.55 Hors série. Des tempêtes et des hommes. France 3
- 21.00 Les Défilés haute couture à Paris. Jean-Paul Gaultier. Paris Première
- 22.30 Argent public, argent privé. Les farines animales ; Drôles de marchés en PACA. Invité : Serge July. France 2
- 23.45 Strip-tease. Les caprices du chef. Mais où est donc passé Harry ? France 3
- 0.35 L'Entretien. Dominique Strauss-Kahn. France 2

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Anvers face au Blok. Arte

- 20.30 La Vallée des montreurs d'ours. Planète
- 20.50 Légendes. Mariel Hemingway. Téva
- 20.55 Les Chevaux du monde. Odyssee
- 21.40 Légendes. Joséphine Baker. Téva
- 22.05 Femmes du monde arabe. [1/3]. Toujan Faisal, Jordanie. Planète
- 22.30 Henri Guillemin présente... Victor Hugo. [2/2]. Histoire
- 22.35 Les Yeux de la découverte. Les catastrophes naturelles. Canal J
- 22.40 La Maladie de la vache folle. [1 et 2/2]. L'ennemi invisible. Etat de la recherche. Odyssee
- 22.50 Deux naissances pour un bébé. France 3
- 23.50 Le Vieil Homme, le Désert et la Météorite. Histoire
- 0.20 La Colonne de feu, histoire de la naissance de l'Etat d'Israël. [4/7]. Qui a peur d'un état juif ? Planète
- 0.50 La Case de l'oncle Doc. Catonville, mémoires rurales. France 3

SPORTS EN DIRECT

- 19.30 Patinage artistique. Championnats d'Europe 2001. Programme court couples. Eurosport
- 20.00 Rugby à XIII. Championnat de France (16^e journée) : Saint-Gaudens - Union Treiziste Catalane. Pathé Sport
- 20.55 Football. Championnat d'Angleterre (24^e journée) : Sunderland - Bradford. Canal + vert

DANSE

- 20.40 Requiem, de Bruckner. Ballet. Chorégraphie de Clare Cunningham. Musique de Bruckner. Avec Linda Arkelian. Par la Laubacker Kantorei et le Werner Keltch Instrumental Ensemble. Muzzik

MUSIQUE

- 21.00 Spécial Verdi. Un bal masqué. Mise en scène de John Cox. Par l'Orchestre philharmonique élizabéthain et le Chœur de l'Opéra, dir. Jun'ichi Hirokami. Muzzik
- 23.30 Transclassiques 2000 (n° 4). Avec Eric Ruske, cor ; Jean-Marc Philipps-Varjabedian ; Cédric Tiberghien, piano. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 20.50 De toute urgence. Philippe Triboit [1/2]. France 2
- 21.00 Marie Curie, une femme honorable. Michel Boisrond [2/3]. O. Histoire
- 22.40 L'Apprentissage de la ville. Gérard Mordillat. Arte
- 20.20 Friends. Celui qui posait une question embarrassante. O. RTL 9
- 21.45 New York Police Blues. Adieu Charlie. O. Canal Jimmy
- 23.25 Taxi. Elegant Iggy (v.o.). Série Club
- 23.30 Sex and the City. La foire aux monstres. TSR

SÉRIES

- 20.20 Friends. Celui qui posait une question embarrassante. O. RTL 9
- 21.45 New York Police Blues. Adieu Charlie. O. Canal Jimmy
- 23.25 Taxi. Elegant Iggy (v.o.). Série Club
- 23.30 Sex and the City. La foire aux monstres. TSR

FILMS

17.10 La Toile d'araignée ■■ Stuart Rosenberg (Etats-Unis, 1975, 110 min) O. Ciné Cinémas 2



- 17.15 Jusqu'à bout du rêve ■ Phil Alden Robinson. Avec Kevin Costner, Burt Lancaster (EU, 1989, 105 min) O. Cinéstar 2
- 19.00 La Valse des pantins ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1983, 105 min) O. Cinéfaz
- 20.30 Madame Sans-Gêne ■■ Roger Richebé (France, 1941, N., 100 min) O. Ciné Classics
- 20.30 Les Feux de l'été ■■ Martin Ritt (Etats-Unis, 1958, 120 min) O. Ciné Cinémas 1
- 20.45 Conte d'automne ■■ Eric Rohmer (France, 1998, 110 min) O. Arte
- 20.45 La Colère de Dieu ■■ Ralph Nelson (Etats-Unis, 1972, 115 min). TCM
- 22.15 et 1.05 La Belle Noiseuse ■■ Jacques Rivette (France, 1991, version courte, 105 min) O. TV 5
- 22.20 Regarde les hommes tomber ■■ Jacques Audiard (France, 1987, 105 min) O. Ciné Cinémas 2
- 22.20 Le Prince des ténèbres ■■ John Carpenter (Etats-Unis, 1987, 105 min) O. TF 6
- 22.40 Capitaine sans loi ■■ Clarence Brown (Etats-Unis, 1952, 120 min). TCM
- 23.05 Fargo ■■ Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2
- 0.25 Another Day in Paradise ■■ Larry Clark (Etats-Unis, 1999, v.m., 100 min) O. Canal + Vert
- 0.40 Saxo ■■ Ariel Zeitoun (France, 1987, 115 min) O. Cinéstar 2
- 0.55 Conte d'été ■■ Eric Rohmer (France, 1996, 110 min). Arte

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
- 14.50 Mari volage. Téléfilm. Alan Metzger.
- 16.40 Les Dessous de Palm Beach.
- 17.35 Sunset Beach.
- 18.25 et 0.00 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Juliette : Service(s) compris. Téléfilm. Jérôme Foulon.
- 22.30 Célébrités.
- 0.30 TF 1 nuit, Météo.
- FRANCE 2
- 15.40 Planque et caméra.
- 15.55 Cap des Pins.
- 16.25 Des chiffres et des lettres.
- 16.50 Un livre.
- 17.55 Viper.
- 17.50 Un toit pour trois.
- 18.20 Tutti frutti.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 De toute urgence. Téléfilm. Philippe Triboit [1/2].
- 22.30 Argent public, argent privé. 0.05 Journal, Météo. 0.35 L'Entretien.

FRANCE 3

- 16.35 MNK.
- 17.35 A toi l'actu@.
- 17.50 C'est pas sorcier.
- 18.15 Un livre, un jour.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
- 20.10 Tout le sport.
- 20.20 Tous égaux.
- 20.55 Hors série. Des tempêtes et des hommes.
- 22.20 Météo, Soir 3.
- 22.50 Deux naissances pour un bébé.
- 23.45 Strip-tease.
- 0.50 La Case de l'oncle Doc.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.35
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.35 The Faculty ■■ Film. Andrei Rodriguez. O.
- 22.15 Pi ■■ Film. Darren Aronofsky (v.o.). O.
- 23.50 Boxe hebdo.

ARTE

- 19.00 Nature.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Anvers face au Blok.
- 20.45 Conte d'automne ■■ Film. Eric Rohmer. O.
- 22.35 et 0.30 Court-circuit.
- 22.40 L'Apprentissage de la ville. Téléfilm. Gérard Mordillat.
- 0.55 Conte d'été ■■ Film. Eric Rohmer.
- M 6
- 13.35 Coup de foudre à Hollywood. Film. Andrew Gallerani O.
- 15.25 The Practice.
- 16.15 M comme musique.
- 17.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane.
- 18.00 Le Clown.
- 18.55 Le Flic de Shanghai.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Mode 6.
- 20.10 Une nounou d'enfer. La fête est finie. O.
- 20.45 Qui décide ?
- 20.55 Bad Boys ■■ Film. Michael Bay O.
- 23.05 Nemo ■■ Film. Arnaud Ségnac O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 L'Economie en question.
- 20.30 Décibels.
- 20.12 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit. Invitée : Isabelle Huppert.
- 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.07 A côté de la plaque. Spécial Midem.
- 20.00 Les Muses en dialogue. Concert. Par la Philharmonie de chambre, dir. Marc Minkowski.
- 22.30 Jazz, suivez le thème.
- 23.00 Le Conservatoire.
- 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Cycle musique russe (n° 7), Stravinsky, une trajectoire ?
- 22.40 Les Rendez-vous du soir (suite).

fr Monde TELEVISION

FRANCE 2

- 20.50 De toute urgence Un téléfilm en deux épisodes (suite mardi à 20 h 50), porté par Mathilda May, qui interprète Julie, médecin du SAMU. Le scénario hésite entre la série américaine hospitalière façon « Urgences », et l'incommunicabilité bergmanienne de *Cris et chuchotements*. L'histoire est heureusement filmée par une caméra nerveuse et les comportements familiaux sont assez bien étudiés.

ARTE

- 22.40 L'Apprentissage de la ville Gérard Mordillat devait avoir dix-sept ou dix-huit ans quand il a lu *L'Apprentissage de la ville*, de Luc Dietrich. L'idée d'adapter ce roman autobiographique l'a poursuivi. Avec Jérôme Prieur, cosmologiste, il a d'abord déplacé l'action aujourd'hui. Le cinéaste a tourné en caméra numérique. Rien d'apprêté, vie à vif, dialogues très écrits. Le film est beau par son atmosphère de polar doré.

FRANCE 2

- 0.35 L'Entretien : Dominique Strauss-Kahn Dominique Strauss-Kahn ne s'était pas exprimé depuis sa démission, le 2 novembre 1999, de son poste de ministre des finances. Pour la première fois, il sort de sa réserve pour répondre aux questions d'Alain Duhamel. Il en sort sur la pointe des pieds, en prenant garde de ne rien dire qui embarrasse Lionel Jospin ou son successeur à Berçy, Laurent Fabius.

MARDI 23 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Studio ouvert. Les retraites. Public Sénat
- 20.45 et 1.00 Le Club. La crise de la médecine. LCI
- 21.00 Auschwitz, qui savait ? Forum
- 22.00 Vélo, les grandes heures du Tour. Forum
- 23.00 La Russie de monsieur Poutine. Forum

MAGAZINES

- 13.05 D.M.A (Dimanche midi, Amar). TV 5
- 14.00 Les Défilés haute couture à Paris. Jean-Paul Gaultier. Paris Première
- 14.35 La Cinquième rencontre... Justice - Société : Objets trouvés, objets perdus. Invité : Laurent Danon-Boileau. La Cinquième
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Albert Préjean. Paris Première
- 18.30 L'Invité de PLS. Marylise Lebranchu. LCI
- 18.40 Nulle part ailleurs. Invités : Tom Jones, Bill Pullman, Maria De Medeiros. Canal +
- 19.00 Archimède. Les Etrusques et l'ADN. Cristaux magiques. Complexité des sens. Eric Kandel. Arte
- 19.30 et 0.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 20.35 90 minutes. Les cadavres exquis de François Mitterrand. Kosovo : comment on nous a vendu la guerre. Hépatite B : mensonges autour d'un vaccin. Canal +
- 20.55 Vie privée, Vie publique. Secrets de famille. Invités : Anne-Vallée Noir ; Mario Danneels ; Guy Bedos ; Colette Mainguy ; Rémi Lange ; Jean-Daniel Remond ; Jean-Pierre François ; Bernard Violet ; Serge Tisseron. France 3

- 20.00 Tonino Benacquista n'est pas si noir. Planète
- 20.15 Reportage. Les Nouveaux Sauvages. Arte
- 20.30 L'Arche, 2000 ans après. [4/6]. Les crocodiles. Planète
- 20.45 La Vie en face. Dans la maison de mon père. Arte
- 20.55 Les Africanistes, peintres voyageurs. Odyssee
- 21.00 Ils ont fait l'Histoire. Ortiz, général sans Dieu ni maître. [1/2]. Nosotros. Henry de Montherlant. [2/3]. Histoire
- 21.35 Tzedek, les justes. [1/2]. Planète
- 21.35 Une histoire de l'orgue. [2/4]. L'essor européen. Mezzo
- 21.45 Avalanches. Odyssee
- 22.30 Voyage en Antarctique. [6/6]. Retour vers l'Australie. Planète
- 22.40 Voyage aux sources du Nil. [2/5]. La Haute-Egypte et la vallée des rois. Odyssee
- 23.45 La Guerre du Golfe : une pluie d'acier. Histoire
- 0.10 La famille Clinton fait visiter la Maison Blanche. TSR
- 0.30 L'Histoire du monde. La Chute du Mur. [1/2]. Odyssee
- 0.35 Femmes du monde arabe. [1/3]. Toujan Faisal, Jordanie. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 14.30 Handball. Championnat du monde. Tour préliminaire. Poulé A : Egypte - Maroc. 18.00 Poulé B : France - Algérie. Pathé Sport
- 19.30 Patinage artistique. Championnats d'Europe 2001. Programme court messieurs. Eurosport
- 1.30 Tennis. Internationaux d'Australie. Quarts de finale. Eurosport

MUSIQUE

- 18.30 Concert européen 1992. Avec Plácido Domingo. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboim. Mezzo
- 20.05 Il ballo delle ingrate. Mise en scène de Christopher Bruce. Par l'Orchestre de l'Opéra du Kent, dir. Roger Norrington. Muzzik
- 21.00 Spécial Russie. Ashkenazy dirige Tchaïkovski. Par la Philharmonia Orchestra, dir. Vladimir Ashkenazy. Muzzik
- 22.30 Jazz Box 99. Avec Laura Love, bassiste-chanteuse. Muzzik
- 22.35 Préludes et fugues BWV 879, 880, 881. Avec Jörg Demus, piano. Mezzo

DÉBATS

- 23.15 Aïda. Mise en scène de Luca Ronconi. Par l'Orchestre et le Chœur de la Scala de Milan, dir. Lorin Maazel. Mezzo
- 0.25 Julien Lourau Groove Gang. Lors du 21^e festival Nancy Jazz Pulsations. Avec Julien Lourau, saxophone ; Nicolas Genest, trompette ; Daniel Casimir, trombone ; Norbert Lucarain, vibraphone ; Jules Bin'Jami, contrebasse ; Daniel Garcia-Bruno, batterie ; Mino Garay, percussions ; Malik Mezzadri, flûte. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 18.15 Marie Curie, une femme honorable. Michel Boisrond [1/3]. O. Histoire
- 20.30 Epreuves d'amour en Alaska. Michael Anderson. Festival
- 20.50 De toute urgence. Philippe Triboit [2/2]. France 2
- 22.30 Armstrong. Menahem Golan. TSR
- 21.46 Thema. Les Contes de la séduction. *Journal d'une séduction*. Susan Streitfeld ; 22.15 *Dans les vignes de Géorgie*. Georgi Shengelaya ; 22.45 *Un garçon très convoité*. Rosa von Praunheim ; 23.15 *Fais de beaux rêves*. Antonis Kokkinos ; 23.40 *Angela*. Amos Kollek ; 0.10 *Sensualités glacées*. Fridrik Thor Fridriksson ; 0.35 *Kimono*. Hal Hartley. Arte
- 1.40 Libre court. *Un petit air de fête*. Eric Guirado. O. France 3

COURTS MÉTRAGES

- 19.25 Frasier. La divine tragédie. O. Série Club
- 20.40 Au-delà du réel, l'aventure continue. Avenir virtuel. O. Série Club
- 20.45 Invasion planète Terre. Voyage interdimensionnel. O. 13^{ème} RUE
- 20.50 La Vie à cinq. Changement de cap. Téva
- 21.25 The Crow, Stairway to Heaven. Episode pilote : Une âme errante. O. Série Club
- 21.35 First Wave. Les démons cachés. 13^{ème} RUE
- 21.40 Friends. [2/2]. Celui qui aurait pu se passer (v.o.). O. Canal Jimmy
- 22.05 It's Like, You Know... Le retour d'Arthur (v.o.). O. Canal Jimmy
- 22.15 Le Dammé. Slayer (v.o.). O. Série Club
- 22.35 Sex and the City. Don't Ask, Don't Tell (v.o.). O. Téva
- 22.50 Twin Peaks. Episode 15 (v.o.). O. 13^{ème} RUE
- 23.25 Taxi. The Wedding of Latka and Simka (v.o.). Série Club

FILMS

- 14.25 Taxi Driver ■■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1975, 115 min) O. Cinéfaz
- 17.15 Fargo ■■ Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, 95 min) O. Cinéstar 2
- 18.25 Les Feux de l'été ■■ Martin Ritt (Etats-Unis, 1958, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 3
- 18.35 Le Salaire de la peur ■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1953, N., 145 min) O. Cinétoile
- 18.50 Le Fils préféré ■■ Nicole Garcia (France, 1994, 100 min) O. Ciné Cinémas 2
- 18.55 The Age of Consent ■■ Gregory La Cava (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 65 min) O. Ciné Classics
- 19.10 La Dernière Folie de Mel Brooks ■■ Mel Brooks (Etats-Unis, 1976, 85 min) O. Cinéfaz



- 20.55 Jason et les Argonautes ■■ Don Chaffey. Avec Nancy Kovack, Todd Armstrong (Grande-Bretagne, 1963, 115 min) O. M 6
- 21.00 Le Septième Ciel ■■ Benoît Jacquot (France, 1997, 85 min) O. Cinéstar 2
- 22.05 Passeport pour Pimlico ■■ Henry Cornelius (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics
- 22.10 Détective privé ■■ Jack Smight (Etats-Unis, 1966, 115 min) O. Ciné Cinémas 2
- 22.20 The Boy Friend ■■ Ken Russell (Grande-Bretagne, 1972, v.o., 115 min). TCM



- 22.30 Les Producteurs ■■ Mel Brooks. Avec Zero Mostel, Gene Wilder (Etats-Unis, 1968, v.o., 85 min) O. Cinéfaz
- 22.40 Deux têtes folles ■■ Richard Quine (Etats-Unis, 1963, v.o., 110 min) O. Cinétoile
- 23.35 Madame Sans-Gêne ■■ Roger Richebé (France, 1941, N., 100 min) O. Ciné Classics
- 23.55 Who's that Knocking at My Door ? ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1965, N., 90 min) O. Cinéfaz
- 0.30 Le train sifflera trois fois ■■ Fred Zinnemann (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 85 min) O. Cinétoile
- 1.15 Rendez-vous ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 105 min) O. Ciné Classics

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
- 13.55 Les Feux de l'amour.
- 14.50 Le Chemin de l'espoir. Téléfilm. Elodie Keene.
- 16.40 Les Dessous de Palm Beach.
- 17.35 Sunset Beach.
- 18.25 et 1.35 Exclusif.
- 19.02 Etre heureux comme... 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Tango et Cash. Film. Andrei Konchalovsky. O.
- 22.45 Le Temps d'un tournage.
- 22.50 Ciel mon mardi !
- FRANCE 2
- 14.00 L'Enquêteur.
- 14.50 En quête de preuves.
- 15.45 Tiercé.
- 15.55 Cap des Pins.
- 16.25 Des chiffres et des lettres.
- 16.55 et 22.20 Un livre.
- 17.00 Viper.
- 17.50 Un toit pour trois.
- 18.20 Tutti frutti.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 De toute urgence. Téléfilm. Philippe Triboit (2/2).
- 22.25 On a tout essayé. 0.30 Journal, Météo. 0.50 Les Raisons du cœur. Film. Markus Imhoof. O.

FRANCE 3

- 13.55 C'est mon choix.
- 14.50 Le Magazine du Sénat.
- 15.00 Questions au gouvernement.
- 16.00 Les Pieds sur l'herbe.
- 16.35 MNK.
- 17.35 A toi l'actu@.
- 17.50 C'est pas sorcier.
- 18.15 Un livre, un jour.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
- 20.10 Tout le sport.
- 20.25 Tous égaux.
- 20.55 Vie privée, Vie publique. Secrets de famille.
- 22.55 Météo, Soir 3.
- 23.25 La Nuit des généraux. Film. Anatole Litvak O.

CANAL +

- 13.45 Le Bleu des villes. Film. Stéphane Brizé. O.
- 15.25 + de zapping.
- 16.05 La Légende des animaux.
- 16.30 Waterboy. Film. Frank Coraci. O.
- En clair jusqu'à 20.35
- 18.00 Chris Colorado.
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.35 90 minutes.
- 22.25 Le Corrupteur. Film. James Foley (v.o.). O.
- 0.15 The Hi-Lo Country ■■ Film. Stephen Frears (v.o.). O.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.45 et 18.35 Le Journal de la santé.
- 14.05 Les Dessous de la Terre.
- 14.35 La Cinquième rencontre...
- 16.00 Le Système Ikea.
- 16.30 Les Ecrans du savoir.
- 17.35 100 % question 2^e génération.
- 18.05 Le Monde des animaux.
- 18.55 Météo.
- 19.00 Archimède.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Les Nouveaux Sauvages.
- 20.45 La Vie en face. Dans la maison de mon père.
- 21.45 Thema. Les Contes de la séduction. 21.46 Journal d'une séduction. Film. Susan Streitfeld. 22.15 Dans les vignes de Géorgie. Film. Georgi Shengelaya. 22.45 Un garçon très convoité. Film. Rosa von Praunheim. 23.15 Fais de beaux rêves. Film. Antonis Kokkinos. 23.40 Angela. Film. Amos Kollek. 0.10 Sensualités glacées. Film. Fridrik Thor Fridriksson. 0.35 Kimono. Film. Hal Hartley.

M 6

- 13.35 L'Offensive du cœur. Téléfilm. Larry Elikann O.
- 15.25 The Practice.
- 16.15 et 1.30 M comme musique.
- 17.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane.
- 18.00 Le Clown.
- 18.55 Le Flic de Shanghai.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Mode 6.
- 20.10 Une nounou d'enfer.
- 20.45 E = M 6 découverte.
- 20.55 Jason et les Argonautes ■■ Film. Don Chaffey. O.
- 22.50 Enquête en eaux troubles. Téléfilm. Richard Martin. O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 In vivo. L'origine de la vie. [3/4].
- 20.30 Fiction. *Tout bas, si bas*, de Kously Lamko.
- 22.12 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit.
- 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.07 A côté de la plaque. Spécial Midem.
- 20.00 Un mardi idéal. Invité : Alexandre Tharaud.
- 22.30 Jazz, suivez le thème.
- 23.00 Le Conservatoire.
- 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 L'Actualité musicale.
- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Anton Dvorák à la Philharmonie de Londres le 10 mars 1884.
- 22.50 Les Rendez-vous du soir (suite). Récital du violoncelliste Marc Coppey. Enregistré en octobre 2000.

fr Monde TELEVISION

ARTE

- 20.45 La Vie en face A trente-six ans, Fatima Jebli Ouazzani vit loin de sa famille marocaine. Cette distance, qu'elle a voulue, est aussi le drame de sa vie et la matière de son film. *Dans la maison de mon père*, proposé dans « La Vie en face », est une plongée dans l'histoire intime de trois générations de femmes. Ce très beau film associe recherche formelle et force du contenu en entremêlant les modes de narration.

FRANCE 3

- 20.55 Vie privée, Vie publique Mireille Dumas s'intéresse ce soir aux secrets de famille. Pourquoi décide-t-on un jour de dévoiler son histoire ? Quelles en sont les conséquences ? Parmi

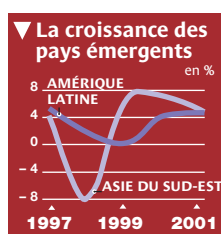
EUROPE



Lucian Butnaru, jeune patron roumain de 22 ans, parie sur l'avenir économique de son pays. Sa start-up, créée en 1998, emploie aujourd'hui 70 informaticiens, pour un chiffre d'affaires de 1 million de dollars (page IV)

FOCUS

La reprise reste fragile en Amérique latine et le redressement rapide de l'Asie masque la fragilité de son



système bancaire, estiment les experts de la Coface (page VI)

EMPLOI

● **250 000** Le nombre de bénéficiaires du dispositif des emplois-jeunes créé en 1997 pour cinq ans, dont une partie est déjà passée dans le secteur privé (page VIII)

● Les agents de surveillance obtiennent une revalorisation de leurs métiers (page IX)

● Une réglementation informatique et libérée à l'américaine (page X)

OFFRES D'EMPLOI

- Industrie pp. XI et XII
- High-tech pp. XII à XIV
- Banques, assurances pp. XV et XVI
- Conseil pp. XVI à XIX
- Marketing pp. XX et XXI
- Gestion et administration pp. XXII à XXVII
- Collectivités territoriales pp. XXVIII et XXIX

Porto Alegre contre Davos : à chaque forum sa mondialisation

Face au rendez-vous des décideurs, qui se tient en Suisse, les opposants au libéralisme se retrouvent au Brésil du 25 au 30 janvier

Le match n'a pas encore commencé que l'on compte déjà les points. Forum social, à Porto Alegre (Brésil) contre Forum économique, à Davos (Suisse) : l'affiche est inédite. Qui, des opposants de la mondialisation libérale ou de ses supporters, l'emportera à l'applaudimètre ? Des deux côtés de l'Atlantique, on annonce salles comblées du 25 au 30 janvier et chacun agit sous le nez de l'autre les personnalités qu'il a réussi à attirer. José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne, ira à Porto Alegre. L'an dernier, il avait décliné l'invitation officielle à Davos, préférant se ranger du côté des manifestants qui, cette année encore, troubleront le rendez-vous annuel des décideurs de la planète.

Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, a choisi Davos après avoir adressé un message de soutien aux organisateurs du Forum social. La France ménage les deux camps : Laurent Fabius et Pierre Moscovici, pour l'économie et les affaires européennes, rejoindront les sommets alpins, François Huwart et Guy Hascoët, pour le commerce extérieur et l'économie solidaire, iront sous les tropiques.

Au terme d'une année de mobilisation entamée en novembre 1999 à Seattle contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les trouble-fête ont décidé d'être - aussi - constructifs. Et de passer « d'une phase de protestation à une phase de propositions », comme l'affirme Chico Whitaker, de la Conférence épiscopale du Brésil et membre du comité organisateur.

Porto Alegre a été choisie car il était symboliquement plus fort d'organiser le Forum dans un pays du Sud. Et cette ville est la capitale du Rio Grande do Sul, un Etat considéré comme « un laboratoire social » et dirigé par une coalition de gauche menée par le Parti des travailleurs. Il a même été question d'imposer des quotas de participation des Organisations non gouvernementales (ONG) par continent pour éviter une présence massive des Américains, voire des Européens : les Anglo-Saxons ont imposé au monde leur modèle libéral, il était exclu, pour les organisateurs, qu'ils définissent aussi les canons de l'antimondialisation.

L'enjeu de Porto Alegre n'est pas mince, car il suppose de trouver un compromis entre des mouvements aux origines et aux revendications très hétérogènes, voire opposées. Les exigences des environnementalistes du Nord ne font

pas forcément bon ménage avec celles des associations de développement du Sud, tout comme les préoccupations éthiques des consommateurs des pays riches heurtent les revendications des pays pauvres en faveur de plus amples débouchés. Ce n'est pas tout. Cette société civile internationale est aussi en quête de relais auprès des syndicats et de la classe politique pour concrétiser ses aspirations.

Ils seront présents à Porto Alegre. La puissante confédération américaine AFL-CIO a dépêché ses représentants. Mais la concertation engagée aux Etats-Unis et déjà très efficace au Brésil peine à s'installer en Europe où les syndicats apparaissent en majorité dépassés par ces nouvelles formes de contestation. Et du côté politique, l'Etat du Rio Grande do Sul a pris l'initiative d'organiser un forum parlementaire mondial.

Jusqu'à présent absents de la confrontation entre la société civile et les institutions internationa-

les (FMI, Banque mondiale, OMC), les élus revendiquent de plus en plus leur place dans le débat. Opportunisme à l'égard d'opinions publiques séduites par cette contestation ou réelle inquiétude face à leur impuissance à influencer l'organisation de l'économie internationale ? La question reste ouverte et invite les ONG, soucieuses de ne pas se faire récupérer, à une certaine prudence. Cette attitude vaut aussi à l'égard des institutions internationales qui cherchent à nouer un dialogue pour désamorcer les critiques.

Le forum social de Porto Alegre détrônera-t-il Davos ? Ce n'est pas sa première ambition. En s'installant dans la durée - il est prévu de rééditer l'événement tous les ans -, la société civile entend créer un espace d'expression destiné à tous ceux qui s'opposent à la mondialisation telle qu'elle est définie par les « global leaders ».

Laurence Caramel et Martine Laronche



Un nouveau regard sur la formation au management

www.em-lyon.com GO!

E.M. LYON*, grande école européenne de management, développe une gamme de programmes fondée sur trois thématiques : management, international et entrepreneurial. De la formation diplômante (Programme ESC, MBA (Cesma), Masters Spécialisés) à la formation permanente (programmes de management, sur-mesure, entrepreneurs), E.M. LYON accompagne l'homme dans toutes ses entreprises.

Parce qu'évoluer, c'est entreprendre tout au long de la vie.

European Entrepreneurial Learning

ALTERNATIVE

Questions-réponses

1 Que désigne la « société civile mondiale » ?

L'expression ne satisfait personne, mais elle s'est imposée faute de mieux. Cette société civile mondiale rassemble des mouvements hétéroclites. Il y a d'abord les organisations non gouvernementales (ONG), qui sont de longue date des acteurs de la scène internationale. Au départ, cette dénomination était réservée à quelques associations inscrites sur une liste d'observateurs habilités et associés au système des Nations unies, et consultés régulièrement.

Aujourd'hui, toutes les associations opérant dans le champ du développement et de l'humanitaire ont basculé dans le champ des ONG. Il en existerait environ 30 000. Les associations de consommateurs comme Public Citizen, créé par l'Américain Ralph Nader, Appartiennent aussi à cette société civile. Leur mode d'action se rapproche du lobbying. Il faut aussi compter avec des mouvements sociaux, comme ceux liés en France à la défense des droits pour les sans-logement ou les sans-papiers.

Au Brésil, la bataille se mène pour les « sans-terre ». La jeunesse s'est investie massivement dans ces mouvements. Par exemple Direct Action Network, une association non permanente, a beaucoup contribué aux fortes mobilisations de Seattle ou de Prague... L'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (Attac), en tant que mouvement d'éducation populaire ayant des antennes dans seize pays, puise un peu dans toutes ces communautés.

2 Pourquoi avoir choisi Porto Alegre pour le Forum social mondial ?

Ce sont les associations brésiliennes qui ont eu l'idée d'organiser un Forum social mondial et non plus une simple manifestation contre le Forum économique mondial de Davos. Le choix du lieu s'est porté sur le Brésil car il fait partie des rares pays du Sud à pouvoir accueillir une manifestation de cette ampleur. Plusieurs Etats brésiliens – gouvernés par la gauche – s'étaient portés candidats pour accueillir le Forum. C'est finalement celui du Rio Grande do Sul, dont la capitale est Porto Alegre, qui l'a emporté. L'Etat et la municipalité apporteront un soutien logistique précieux au Forum. Le vice-gouverneur de l'Etat, Miguel Josssetto, a de son côté pris l'initiative d'organiser un Forum mondial de parlementaires.

Porto Alegre, qui, depuis douze ans, est dirigé par le Parti des

travailleurs, est considéré par les mouvements qui refusent une mondialisation libérale comme un laboratoire social exemplaire. La municipalité a adopté depuis plusieurs années un système de budget dit « participatif » qui permet aux mouvements associatifs de décider de l'allocation de 15 % des fonds gérés par la ville. Le Rio Grande do Sul, qui produit 15 % de la production nationale de soja, a banni de son territoire les cultures génétiquement modifiées. Ses fermiers mènent des démarches actives pour écarter leurs récoltes dans l'Union européenne, dont les populations sont très réticentes à l'égard des organismes génétiquement modifiés (OGM).

3 Quelles sont les cibles des organisations non gouvernementales ?

Depuis la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève, les réunions des grandes institutions internationales issues de la conférence de Bretton Woods sont la cible des mouvements anti-mondialisation. L'OMC, chargée de réduire les obstacles au commerce mondial, est accusée de creuser les inégalités au détriment des pays les plus pauvres. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale chargés de veiller à un nouvel ordre monétaire et de réduire la pauvreté dans le monde ont également failli à leur mission, considèrent les ONG. Ces institutions symbolisent la domination de politiques libérales qui, de l'avis des opposants, ont fait la preuve de leur inefficacité.

Les réunions du G7, qui regroupent les pays les plus riches du monde et de l'Union européenne, sont aussi l'occasion, pour les contestataires, de manifester. Davos, qui accueille depuis 1970, en Suisse à l'occasion du Forum économique mondial, les principaux responsables politiques et économiques, est également un rendez-vous obligé de la contestation. Prague, pour les assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale, et Nice, à l'occasion du sommet de l'Union européenne, ont donné lieu récemment à des confrontations entre le *in* (où se tiennent les réunions officielles) et le *off*, c'est-à-dire la rue.

Cette contestation a probablement contribué à l'infléchissement de la politique de la Banque mondiale. Elle a empêché le lancement d'un nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'OMC, mais elle n'a pas freiné pour autant le volume des échanges mondiaux, qui ont repris leur progression après la crise des pays émergents des années 1997-1998.

Les mouvements antimondialisation se mettent en ordre de marche à Porto Alegre

Que veulent les antimondialisation ? Derrière les manifestations qui ont ponctué l'année 2000, les slogans radicaux contre les multinationales et les « crimes » des institutions internationales, l'image de cette société civile en ébullition reste confuse. Mosaïque de groupuscules sans projet commun, composée d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations militantes venues de l'extrême gauche, de mouvements de consommateurs, de paysans du Nord et du Sud, de jeunes ? Ou nouveaux acteurs capables de porter un autre modèle de société que celui qui s'est imposé en 1989 avec la chute du mur de Berlin et la victoire des thèses libérales ? La question est loin d'être tranchée.

RÉSEAUX

Dire que les « partisans d'une autre mondialisation » ont déjà un programme serait aller trop vite en besogne, mais ignorer le chemin parcouru depuis Seattle serait tout autant mésestimer leur capacité à s'organiser. Le Forum social mondial de Porto Alegre marque symboliquement cette seconde étape. « Ce mouvement international est en train de se structurer. Il s'appuie sur deux types de réseaux. Les premiers sont géographiques et organisent les forces au sein de chaque continent. Les seconds sont thématiques et fédèrent les mouvements par sujet », affirme Joseph Rocher, du Rongead, un réseau d'ONG européennes.

Réunir des mouvements d'origines si différentes est déjà en soi un pari. « Il y a un an, avoue Pierre Calame, président de la Fondation

Ce premier Forum social mettra en avant quatre campagnes d'action

pour le progrès de l'homme, nous nous demandions si nous pourrions collaborer avec un mouvement radical comme Attac [Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens]. Je crois maintenant que nous avons une vraie complémentarité. Ils savent mobiliser un large public, médiatiser leurs actions et nous, nous apportons une expertise accumulée sur certaines questions depuis plus de dix ans. »

A Washington en avril pour les réunions du Fonds monétaire international (FMI), à Genève en juin pour le sommet social de l'Organisation des Nations unies (ONU), à Prague en septembre pour le rendez-vous annuel des institutions de Bretton Woods et enfin à Nice pour le sommet de l'Union européenne, des rencontres réunissant les leaders des principaux mouvements se sont tenues à l'écart des manifestations. Rencontres « au sommet » pour débattre des stratégies, des alliances possibles et surtout pour confronter des propositions sur lesquelles mobiliser le plus grand nombre.

Quatre priorités essentielles à défendre se sont imposées : poursuivre le combat pour l'annulation de la dette du tiers-monde ; réformer les institutions financières internationales (IFI) et obtenir l'ar-

rêt des plans d'ajustement structurel ; imposer les mouvements de capitaux à court terme et rendre illégaux les paradis fiscaux ; fixer de nouvelles règles du jeu pour le commerce mondial. Quatre thèmes, quatre réseaux d'action.

Celui sur la dette est le plus ancien et le mieux organisé. Il s'est formé au début des années 80 lorsque les Etats latino-américains connaissent leurs premières faillites. La dernière campagne « Jubilé 2000 » portée par les Eglises des pays développés du Nord en faveur des pays les plus pauvres a recueilli 25 millions de signatures.

La réponse du FMI à travers « le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté » qui promet d'annuler les créances des plus pauvres est loin de les satisfaire. « Nous posons la question de l'ensemble de la dette du tiers-monde, explique Eric Toussein, président du Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM). Est-il normal, par exemple, que le peuple sud-africain soit responsable des engagements pris sous le régime de l'apartheid ? Nous demandons que des enquêtes soient systématiquement menées sur les avoirs étrangers des dirigeants et qu'en cas de détournement ils soient saisis. »

Très proches de ces idées se trouvent bien sûr ceux qui militent pour une refonte des IFI. Ce chantier, ouvert aussi il y a une vingtaine d'années, est dominé par les ONG anglo-saxonnes comme Bretton Woods Project. Les crises financières à répétition depuis le milieu des années 90 ont redonné de la voix à ces militants pour dénoncer les erreurs du FMI. Ce thème qui jusqu'alors mobilisait davantage au Sud qu'au Nord s'est

développé au sein des pays industrialisés, au point qu'un parlementaire français, Yves Tavernier (Parti socialiste), a décidé d'y consacrer un rapport en novembre 2000.

SPÉCULATION FINANCIÈRE

Lutte contre la spéculation financière : là aussi, la crise asiatique a permis de donner de l'ampleur à un débat qui avait été balayé par la grande vague de dérégulation financière des années 80. Cette troisième campagne pour la taxation des flux de capitaux à court terme a été lancée en 1998 en France par le mouvement Attac qui a depuis essaimé dans une quinzaine de pays. Attac ne défend plus une taxe Tobin en tant que telle – jugée par beaucoup impossible à mettre en œuvre – et explore d'autres pistes.

Enfin la dernière campagne autour des règles du commerce est pour l'instant la moins organisée, mais c'est celle qui a permis à tous ces courants de crever l'écran de la scène internationale. C'est à travers le commerce qu'ils ont rencontré les préoccupations quotidiennes des opinions publiques : sécurité alimentaire, refus des organismes génétiquement modifiés (OGM), protection de l'environnement... A Porto Alegre, chacun viendra avec ses « cahiers de propositions ». « Personne n'a la prétention de repartir avec un programme de gouvernement, mais simplement d'avancer dans un projet qui sera de longue haleine », prévient Christophe Aguiton, d'Attac France. Porto Alegre n'est que le premier rendez-vous d'un Forum social appelé à se réunir chaque année. Comme Davos.

Laurence Caramel

Quand Davos ravale sa façade libérale

La nouvelle économie n'a pas été ce qu'on pensait et la mondialisation n'est pas ce qu'elle devrait être. (...) L'explosion de la bulle financière est une bonne chose ; elle jouait un rôle de parasite. (...) La crise asiatique a clairement démontré que le FMI était le bras armé de la politique américaine. » Tenu par un militant de l'antiglobalisation en partance pour Porto Alegre, ces propos seraient de mise. Placés dans la bouche de Claude Smadja, le directeur général du Forum économique mondial, de passage à Paris en prévision de la 31^e édition de cette manifestation qui se déroulera à Davos du 25 au 30 janvier, ils ont de quoi surprendre.

Simple réaction opportuniste à la vague antilibérale déclenchée par les événements de Seattle en décembre 1999 ? Claude Smadja s'en défend. « Notre réflexion, sur ces sujets, ne date pas d'aujourd'hui. Dans le Herald Tribune du 1^{er} février 1996, Klaus Schwab [le fondateur du Forum de Davos] et moi-même avions signé un article qui, déjà, mettait en garde contre les excès de la globalisation et les risques d'un retour de bâton face à ce phénomène qui prenait l'allure d'un chien fou », rappelle celui qui, en tant que Chief Intellectual Officer, est chargé d'élaborer

le concept d'ensemble et les différents thèmes qui seront développés durant ce forum auquel assisteront près de trois mille congressistes.

« Au fil des ans, les travaux qui se déroulent à Davos ont évolué. A hauteur d'un tiers par réaction, pour les deux tiers en anticipation, et c'est bien ce que nous comptons faire encore cette année », précise Claude Smadja. Ainsi, la version 2001 du forum comporte-t-elle un important volet consacré aux moyens de soutenir la croissance, face au danger « qui est réel » d'une récession aux Etats-Unis, et à la nécessité d'« une approche plus politique » de la révolution technologique en cours, indépendamment des déboires que connaît actuellement le secteur du high-tech.

« CLASSE ANXIEUSE »

Parmi les grandes priorités que s'assignent également les organisateurs figurent la prise en compte de l'émergence d'une « classe anxieuse » dans nombre de pays industrialisés et les moyens de tenter de réduire les fractures, qu'elles soient digitales ou sociales.

La mondialisation, si elle a des effets bénéfiques, fait également nombre de victimes, sur-

tout parmi les salariés. Quid des patrons des entreprises soumises à ce mouvement brownien ? En l'an 2000, sur les deux cents entreprises classées au top mondial, trente-neuf Chief Executive Officer, l'équivalent de nos PDG, ont dû céder la place. Au-delà du sort réservé à ces présidents de multinationale assis sur siège éjectable, les participants continueront à s'intéresser à « la bonne gouvernance », celle des entreprises mais aussi des Etats, un indicateur de Global Governance venant d'être créé à cet effet, dont la méthodologie sera exposée à Davos.

Parmi les autres innovations figure la mise en place du concept de « Forum plus », destiné à concrétiser le résultat des travaux les plus intéressants s'étant déroulés dans l'enceinte du Palais des congrès. Ainsi, les responsables du Forum économique mondial sont-ils en partie à l'origine de la Charte sur la fracture numérique adoptée en juillet 2000 à l'occasion du sommet du G 8 à Okinawa et dont un début de rédaction avait été fait à Davos en début d'année.

Serge Marti

Les institutions internationales s'ouvrent sous la pression de la société civile

C'est décidé, le Fonds monétaire international (FMI) enverra un observateur au Forum social de Porto Alegre. L'homme devra s'armer de courage ou jouer les passe-muraille tant son organisation symbolise aux yeux des organisations non gouvernementales (ONG) antimondialisation la domination de doctrines néolibérales homies. Confrontées à une contestation quasi systématique ces dernières années, les institutions internationales ont entrepris, avec plus ou moins de succès, de nouer le dialogue avec les contestataires de la globalisation et, plus généralement, avec les ONG.

L'échec des discussions portant sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), en 1998, a été, pour elles, un sérieux coup de semonce. Négocié dans l'enceinte de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris, ce projet, qui devait imposer l'égalité de traitement des investisseurs étrangers et locaux, a été officiellement enterré sous la pression notamment de la société civile. Dès le début de l'année, Internet avait joué son rôle dans la contestation, puisque *Le Monde diplomatique*

De nombreuses organisations non gouvernementales s'opposent à toute récupération

avait publié sur son site le texte du projet. La même année, l'institution du Château de la Muette avait décidé de nommer un directeur des relations publiques et de la communication, en la personne de Chris Brooks.

« Depuis l'AMI, explique-t-il, nous avons essayé de faire évoluer le processus de consultations et d'échanges avec la société civile afin que notre organisation devienne plus transparente, plus ouverte. Il nous a fallu également prendre en compte Internet, devenu une réalité dans les négociations. »

Aujourd'hui, l'OCDE déclare travailler avec quelque cent organisations, pour la plupart des ONG, sur des questions extrêmement variées. Cela ne va pas sans poser des problèmes de représentativité. « Ce sont les associations qui décident, en fonction des sujets, quels

seront leurs porte-parole », précise Chris Brooks. En juin 2000, par exemple, trois ONG (Oxfam, les Amis de la terre, l'ANPED) se sont faites les représentants d'une cinquantaine d'associations dans le cadre de la réunion ministérielle de l'OCDE sur l'élaboration de principes directeurs à l'intention des multinationales.

Il n'empêche, les ONG n'ont pas le même poids que le patronat ou les syndicats, qui disposent de deux instances consultatives permanentes auprès de l'OCDE. Faut-il créer l'équivalent pour les ONG ? La question divise les Etats membres. Les Etats-Unis y seraient favorables, tandis que le Japon et la France s'avèrent plus réticents. Par ailleurs, la création d'une telle structure pose un problème financier à des associations dont beaucoup vivent de la générosité publique, ainsi qu'un problème de crédibilité. Il n'est pas question pour certaines ONG de conférer ainsi une légitimité à des institutions qu'elles contestent.

Egalement sur le gril, le FMI, mais aussi la Banque mondiale, traditionnellement plus ouverte aux ONG, ont modifié leur stratégie de communication. Dans la foulée de l'échec de Seattle, Michel Camdes-

sus, à l'époque directeur du Fonds, a nommé, en décembre 1999, un « M. Société civile » en Europe, Flemming Larsen, chargé également des relations avec les autres institutions internationales.

« Dans le passé, nous avions surtout des liens avec des organisations traditionnelles (syndicats, groupes parlementaires, organisations religieuses), explique-t-il. Mais, ces dernières années, nous avons compris que les manifestations des ONG n'exprimaient pas seulement leur point de vue, mais aussi celui d'une partie plus large de l'opinion publique. »

STRATÉGIES

Pour défendre sa politique et tenter de désamorcer les critiques, le FMI organise des réunions informelles avec les ONG. « J'avais proposé à Washington, juste avant Prague, la mise en place d'un organe permanent de consultation des ONG, poursuit Flemming Larsen. Horst Koehler, le directeur général, avait même discuté de cette proposition avec les ONG, mais, à notre surprise, elles n'y étaient pas très favorables. » Surprise réelle ou non : la réticence des ONG n'a pourtant rien d'étonnant dans la mesure où les associations, du moins les plus contestataires, sont allergiques à

toute tentative, réelle ou supposée, de récupération.

« Nous sommes à fond pour l'ouverture et le dialogue, assure Christophe Aguiton, membre fondateur d'Attac. Mais les institutions internationales développent une stratégie qui vise à associer les ONG, voire le secteur privé – qui joue un rôle croissant dans le développement – dans des cadres où elles restent au centre du jeu. »

Ainsi, l'initiative des Nations unies de lancer une plate-forme qui réunit autour des multinationales les syndicats et les ONG est loin de faire l'unanimité. Présente officiellement à Davos il y a deux ans par Kofi Annan, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), le but du *global compact* est de promouvoir dans les entreprises des pratiques respectueuses des droits de l'homme et des enfants, des travailleurs et de l'environnement. Cette plate-forme, près des deux tiers des ONG membres du comité de la société civile des Nations unies s'opposent à cette plate-forme.

Une initiative de la Banque mondiale sur Internet, le Global Development Gateway, fait lui aussi l'objet de critiques. Ce portail mondial a pour but de rassembler les initia-

tives en matière de développement et de mettre en relation l'ensemble des partenaires concernés, qu'il s'agisse, là encore, des ONG, du secteur privé, des institutions ou des gouvernements. Sous le feu des critiques d'un réseau d'associations britanniques Bretton Woods Project, la Banque a décidé de déléguer la gestion de ce portail à une fondation indépendante.

Probablement la plus contestée, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'ouvre elle aussi à la société civile, mais sans remettre en cause ses principes. Des réunions informelles ont lieu ; une masse d'informations est disponible sur Internet, et l'organisation se flatte d'avoir un des sites les plus visités parmi les organisations internationales. Mais les efforts de l'organisation apparaissent laborieux en raison peut-être des enjeux financiers considérables dans les négociations portant sur le commerce mondial. « Quand Vivendi rachète Universal Studio, les négociations se déroulent dans le plus grand secret, sauf à les faire échouer », explique un spécialiste. Et à l'OMC, comme à l'OCDE, la question de la transparence externe divise les Etats membres.

Martine Laronche

Edward Goldsmith, codirecteur du Forum international sur la globalisation

« Nous sommes devenus tributaires d'un système économique suicidaire »

« Aviez-vous imaginé il y a six ans, au moment de la création du Forum international sur la globalisation qui rassemble les principaux mouvements de la lutte contre la mondialisation, que la contestation prendrait une telle ampleur ?

En 1994, quand nous avons décidé de créer le Forum, seule une minorité de personnes s'intéressaient à la globalisation de l'économie et aux dangers d'une libéralisation totale. A l'époque, notre livre, *Le Procès de la mondialisation*, qui sort aujourd'hui dans une version française, était inexorable. Puis, tout d'un coup, quelques-uns des problèmes que nous soulevions, en particulier ceux liés aux méfaits de l'agriculture industrielle ou à la destruction de l'environnement, ont rencontré les préoccupations des opinions publiques du fait de plusieurs scandales. Pourtant, tout ce contre quoi nous mettions en garde était prévisible et résulte, de façon évidente, des politiques économiques menées depuis près de trente ans.

Il en va ainsi du réchauffement de la planète. C'est une idée presque infantile d'avoir pu imaginer qu'il serait possible de modifier impunément la composition chimique de l'atmosphère. Comme il est ahurissant d'avoir pensé que l'on pourrait produire de la nourriture saine en gavant les animaux avec des déchets ou avec leurs propres carcasses.

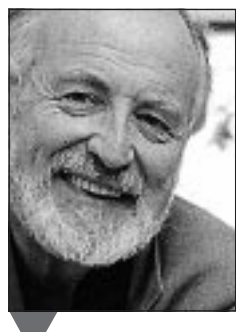
Le Forum international, qui est d'abord un rassemblement d'individus, travaille sur toutes ces questions. L'initiative de sa création revient à Jerry Mander, le président de Public Media Center, un think-tank qui analyse le monde de la communication et de la publicité aux Etats-Unis. Nous sommes une soixantaine de membres venant de vingt-cinq pays et nous avons la chance d'y compter des personnalités très efficaces. Martin Khor en Malaisie, qui anime le Third World Network, est certainement le plus influent dans les pays en développement, mais John Cavanagh, à la tête de l'Insti-

tute for Policy Studies, réalise aussi un travail important aux Etats-Unis, comme Ralph Nader avec son organisation Public Citizen, pour ne citer que ces trois-là.

La société civile dit aujourd'hui vouloir passer de la contestation à une étape de propositions. Compte tenu de son hétérogénéité, une position de synthèse vous paraît-elle possible ?

L'initiative de Porto Alegre est une très bonne chose, mais je crois que la tâche sera difficile, car nous sommes devant un mouvement très hétéroclite, voire complètement décalé.

Le Forum est en train de mettre la dernière main à un programme alternatif. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'économie et donc les entreprises doivent avoir un enracinement local, même si des divergences subsistent entre les partisans d'une action radicale et les réformistes. Moi qui suis un traditionaliste défenseur de la famille et des sociétés communautaires, je suis relativement isolé.



Edward Goldsmith

● A 72 ans, cet Anglo-Français est un militant de longue date des causes écologistes. Il a fondé en 1969 la revue *The Ecologist*, dont une version française paraît depuis quelques mois.

● Avec l'aide de son frère, l'homme d'affaires Jimmy Goldsmith, il a créé plusieurs fondations tournées vers les questions de développement durable.

Récemment les assemblées générales du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Prague, le sommet de l'Union européenne à Nice, ont donné lieu à des débordements violents. Ne craignez-vous pas des effets négatifs sur l'image des mouvements anti-mondialisation ?

Le Forum ne participe pas à de tels débordements. Nous menons des actions directes non violentes. Il est vrai que ces violences risquent de donner une mauvaise publicité à nos mouvements. Dans les manifestations, il y a toujours une petite minorité qui casse tout. Ces gens se sentent bloqués et empêchés de faire valoir leur point de vue. Ils ne voient pas d'autres moyens d'agir, et je peux les comprendre car tout le monde, les gouvernements, les institutions internationales, à l'exception de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) et de l'Organisation internationale du travail (OIT), est contre nous. Aujourd'hui, on ne peut plus distinguer la politique des gouvernements de celle des multinationales.

N'avez-vous pas le sentiment que votre vision est mieux comprise de la classe politique ?

On a pu entendre certains propos encourageants dans le domaine de l'alimentation de la part du chancelier allemand qui considère qu'il faut en finir avec l'agriculture industrielle. Mais sur d'autres sujets, comme le libre-échange, les choses n'ont pas bougé.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est en panne du fait des divergences entre les pays riches et les pays du tiers-monde. Mais du coup, les Etats-Unis négocient de plus en plus des accords bilatéraux.

Sur la dette des pays les plus pauvres, je considère que ça n'a pas avancé du tout. C'est un compromis malhonnête. On va annuler la dette, mais en imposant des conditions draconiennes. Certes les politiques d'ajustement structurel n'imposent plus de réduire les

dépenses de santé et d'éducation ; mais avec en toile de fond l'idée qu'il faut privatiser ces services publics, qui sont la cible, désormais, de la libéralisation.

Est-ce que les syndicats vous suivent dans votre analyse de la mondialisation ?

Aux Etats-Unis, la crainte dominante est celle de perdre sa place. Il n'y a pas de réflexion sur la question de savoir ce qu'est l'avenir des ouvriers dans une société mondialisée.

Les syndicats anglo-saxons, qui contrôlent de puissants fonds de pension, pourraient au moins réclamer que les investissements se fassent en faveur du développement durable... Mais la moitié des Américains ont des actions en Bourse. Nous sommes devenus tributaires d'un système économique suicidaire. Mais un grand krach économique pourrait peut-être nous sauver.

Vous voulez dire que vous souhaitez une crise financière pour faire réfléchir les gens ?

Je n'ai pas dit cela ! Mais en juin 1998, Wall Street était au bord de la faillite. Et pendant l'été les gens ont commencé à s'interroger sur la mondialisation des capitaux et le libre-échange. Cette crise a entraîné l'opinion publique à remettre en cause les présupposés de base. Notamment sur le rôle du FMI. Aujourd'hui, l'économie américaine est en train de se dégrader. On a vu un effondrement du secteur des start-up de la nouvelle technologie. Cela va-t-il entraîner une récession ? Personne ne le sait. Mais si c'est le cas, il faudra réfléchir sur l'instabilité mondiale. Car une institution internationale comme l'OMC qui prétend encadrer les pratiques commerciales fait, en réalité, tout l'inverse. Elle supprime toutes les lois qui constituent un obstacle au commerce et les remplace par des règlements qui protègent les intérêts des multinationales. »

Propos recueillis par Laurence Caramel et Martine Laronche

Michael Harondom, un patron brésilien éthique

SAO PAULO de notre envoyé spécial
Avec ses lunettes à monture rose, son crâne lisse et son reste de chevelure rassemblée en queue de cheval, Michael Harondom, vêtu de blanc de pied en cap, ne correspond pas exactement au portrait robot de l'industriel que l'on rencontre ordinairement au Brésil.

Agé de cinquante-trois ans, ce natif de Buenos Aires, qui a passé une bonne partie de sa jeunesse en Israël, se sait « atypique ». Sa fabrique de pesticides, sise à 70 kilomètres de Sao Paulo, près de la petite ville de Mairinque, l'est tout autant. Membre du Cives (« citoyen » en latin), une organisation de PME fondée en 1994 pour soutenir la candidature (malheureuse) à la présidence de Luiz Inácio « Lula » da Silva, ancien leader syndical des métallos de Sao Paulo et figure de proue du Parti des travailleurs (PT), le PDG de la société Fersol estime que « l'usine doit être un instrument de la formation de la citoyenneté ».

L'AVENTURE DU KIBBOUTZ

Hostile à la mondialisation « telle qu'elle nous est imposée par les pays riches », il participera au Forum social mondial de Porto Alegre « pour chercher en commun d'autres voies », principalement avec les délégués de l'Association latino-américaine des petites entreprises (Alampe), qui regroupe les patrons « progressistes » de neuf pays, dont Cuba. Le Cives fait d'ailleurs partie du comité d'organismes du Forum de Porto Alegre.

Issue d'une famille juive « sioniste de gauche » établie en Argentine après la guerre, Michael Harondom a tenté, à quatorze ans, l'aventure du kibboutz, où il dit avoir appris le principe de la répartition des revenus et acquis « une certaine idée du socialisme ». « Je suis

Sa société de pesticides fait partie du Cives, l'un des organisateurs du Forum de Porto Alegre

devenu pacifiste, précise cet admirateur de Gandhi, Nelson Mandela et Martin Luther King, en fréquentant l'école militaire israélienne pendant près de quatre ans. »

Dans le sillage de son beau-père, il se retrouve au Brésil en 1972. Dépourvu de diplôme universitaire, il se lance dans les affaires trois ans plus tard, en compagnie d'un associé dont il avait fait la connaissance en Israël, en servant d'intermédiaire entre les exploitants agricoles et les producteurs d'engrais et de pesticides.

En 1983, Fersol commence à fabriquer ses propres produits (insecticides, désherbants et fongicides). En 1995, avec une dette bancaire de 10 millions de dollars pour un chiffre d'affaires en forte baisse de 15 millions de dollars, la société est au bord de la faillite en raison des dissensions entre associés qui bloquent tout projet de modernisation. Devenu seul maître à bord, Michael Harondom inaugure alors sa gestion par un coup de théâtre : malgré une trésorerie plus qu'alarmante, il corrige à la hausse les plus bas salaires de ses 82 employés rescapés des « dégraissages » successifs ! « C'est un mythe de croire que la réduction des coûts de production, qui se fait essentiellement sur le dos des salariés et au seul bénéfice des actionnaires, est une stratégie efficace à long terme », explique-t-il, en se défendant d'être « altruiste, et encore

moins philanthrope ».

Chez Fersol, le salaire d'un ouvrier débutant est actuellement de 900 reals (environ 3 500 francs), soit cinq fois le Smic local. L'amélioration constante des conditions de travail est, selon son patron, le meilleur atout pour augmenter la productivité. Après avoir créé, en 1994, Planet Ocean, une fondation écologique spécialisée dans l'étude du milieu marin, il met en pratique dans son entreprise son engagement en faveur de la protection de l'environnement. Le recyclage des déchets y est systématique et les résidus organiques provenant du réfectoire sont destinés à une zone de compostage plantée en arbres fruitiers. Première firme brésilienne à avoir importé des sachets « hydrosolubles », qui évitent le contact manuel avec des produits toxiques au moment de la préparation de l'épandage, Fersol consacre une bonne partie de son bud-

Bibliographie

● **Le Procès de la mondialisation**, sous la direction d'Edward Goldsmith et de Jerry Mander (Fayard, 2001, 488 p., 148 F, 22,56 €).

● **La Mondialisation au-delà des mythes**, sous la direction de Serge Cordelier (La Découverte, 2000, 176 p., 49 F, 7,47 €).

● **La Montagne des vanités : les secrets de Davos**, de Lewis Lapham (Maisonneuve et Larose, 2000, 120 p., 78 F, 11,89 €).

● **La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange**, de Paul Krugman (La Découverte, 2000, 224 p., 49 F, 7,47 €).

● Une liste des principaux sites de protestation à la mondialisation se trouve sur <http://members.iiinet.net.au/~jenks/andreas.html>

get de recherche au perfectionnement des emballages.

Parallèlement, le traitement des eaux usées se veut un modèle du genre : un lac artificiel en cours d'aménagement, où se déverseront bientôt les eaux purifiées en amont, sera peuplé de poissons à la disposition des employés amateurs de pêche. Dans deux mois, Michael Harondom espère obtenir le label ISO 14 000, garantie d'une production écologiquement correcte, jusqu'ici octroyé à seulement 130 sociétés installées dans les pays.

Sorte de vitrine du Cives, qui compte quelque 300 membres répartis dans neuf des vingt-sept Etats brésiliens, Fersol privilégie les échanges avec les pays émergents, notamment la Chine et l'Inde. « Avec les multinationales, précise son PDG, les transferts de technologie sont pratiquement impossibles. » Même s'il estime que l'entreprise n'a pas pour vocation de pallier les déficiences des pouvoirs publics, il a fait construire, près de l'entrée de l'usine, une école qui accueille 300 élèves, dont à peine une trentaine sont des enfants de ses salariés.

Pourtant, en 1999, Fersol a enregistré un déficit de 2,7 millions de dollars, pour un chiffre d'affaires de 7,5 millions. Mais un léger redressement devrait apparaître dans les comptes de l'exercice 2000. Le PDG ne s'inquiète pas outre-mesure des bilans comptables guère reluisants. « Les banquiers, dit-il, me font confiance, car ils savent que Fersol redeviendra rentable sous peu. » Pour l'heure, il cultive un grand projet : la cession sous hypothèque de 25 % du capital de sa firme (7,5 millions de dollars) à ses 85 employés. « Ignare » autoproclamé en culture livresque, l'homme vient de se lancer dans la lecture de *L'Ethique* de Spinoza...

Jean-Jacques Sévilla

CHRONIQUE

par Serge Marti

La France en cent ans

Alors, comment ça va la France en ce début d'année ? Pas mal, pas mal, répond, faussement modeste, Marianne en pointant du doigt le moral des Français qui est au plus haut. Très bien, très bien, renchérit, sûr de lui, Laurent Fabius en affirmant que, pour l'Hexagone, l'année 2000 aura été, selon son expression, un « bon cru » sur le plan économique. Une performance à laquelle, on s'en doute, Bercy estime avoir quelque peu contribué. En présentant, le 16 janvier, ses vœux à la presse économique, celui qui ne préside que depuis neuf mois aux destinées d'un ministère « du développement économique sous toutes ses formes », a tenu à rappeler la liste des dispositions qui devraient permettre de continuer à alimenter le moteur de la croissance et du désendettement. A savoir le plan triennal de 120 milliards de francs d'allègement d'impôts, la création de l'Agence de la dette, le développement de l'épargne salariale, l'encouragement à l'artisanat, aux PME et aux créations d'entreprises.

Soulignant que « l'économie ne peut pas être séparée du social », Laurent Fabius a assuré que la France devrait enregistrer un taux de croissance de 3 % en 2001 qui permettra « de redescendre pour la première fois cette année sous la barre des 2 millions de chômeurs ».

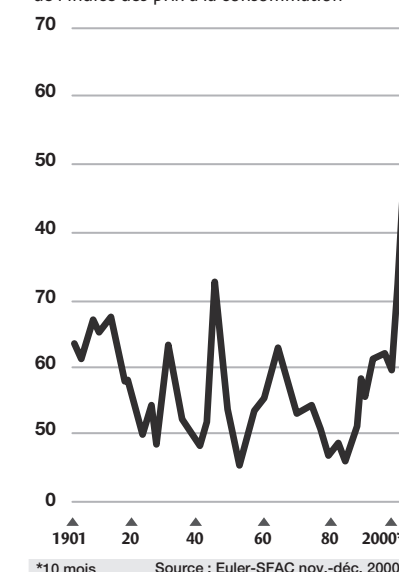
« Depuis cent ans, jamais la France n'a créé autant d'emplois », a affirmé le ministre à cette occasion. Information intéressante,

mais comment la vérifier sur une aussi longue période de référence ? Certains s'y sont employés. Avec difficulté.

« Je pensais qu'il existait davantage de matériaux statistiques permettant d'établir des séries longues. Mais il a fallu tout reconstituer en tenant compte de la quasi-absence de chiffres fiables entre les deux guerres mondiales », indique Philippe Chalmin, qui a dirigé la réalisation du récent ouvrage intitulé *La France au XX^e siècle* (Euler, 149 p., 69 F, disponible chez ADHE, 17, rue de la Sorbonne, Paris-5^e). En s'appuyant sur de nombreuses sources éparpillées et en faisant

Et la Bourse s'envola

Indice de cours des actions françaises déflaté de l'indice des prix à la consommation



*10 mois Source : Euler-SFAC nov.-déc. 2000

appel à plusieurs spécialistes, cet économiste, qui est aussi historien, a réalisé en cent graphiques le panorama d'un siècle d'économie et de société françaises. Une vaste fresque qui passe en revue le travail, l'économie, la démographie, l'Etat, l'univers de la production, la société de consommation, le cadre de vie, les entreprises...

Ainsi sur la question de l'emploi évoquée par le ministre, le recueil rappelle, courbes à l'appui, qu'au cœur de la crise des années 1930, la France comptait plus de 900 000 chômeurs et un million en 1940 du fait de la guerre. « Ce niveau n'est à nouveau dépassé qu'en 1976, puis la dérive s'accélère, soulignent les auteurs : 2 millions en 1983, 3 millions en 1994. Le reflux ne commence qu'en 1997 ».

D'autres graphiques, reconstitués sur cent ans, portent sur la fréquentation de l'enseignement supérieur et la priorité donnée à certaines disciplines, le poids de l'Etat et la montée des prélèvements publics, la montée en flèche de la consommation et, en contrepoint, la stagnation de la pauvreté (elle affecte aujourd'hui 10 % de la population, le même niveau qu'en 1910-1913), le phénomène de concentration étudié à travers l'automobile et, naturellement, l'envolée de la Bourse. Sans oublier l'odyssée du franc, appelé à être bientôt remplacé par l'euro.

Que retenir de cette France en cent ans ? D'abord, le contraste entre la stagnation démographique, sociale et économique qui a caractérisé la première partie du siècle, par opposition à la forte croissance, finalement mieux partagée qu'on ne le dit, qui aura marqué les cinquante années suivantes, relève Philippe Chalmin.

Ensuite, la spécificité d'un modèle socio-économique profondément original, fait d'un « dirigisme » qui a connu d'incontestables réussites dans l'après-guerre, et d'une découverte tardive (en 1979) de l'économie de marché et du rôle de la Bourse. Mais aussi un pays « où il fait bon vivre », ce qui n'était pas le cas – et de loin – en 1900. La Belle Epoque, c'est en 2000, pas au début du siècle. Elle n'était « belle » alors que pour de rares privilégiés.

Vous travaillez depuis chez vous ?
PME, Start Up...
La solution Bureau Virtuel

- ✓ Domiciliation innovante
- ✓ Adresse prestigieuse pour vos cartes de visite
- ✓ Appels réceptionnés au nom de votre société
- ✓ Transfert aux numéros de votre choix 24h/24
- ✓ Secrétaire bilingue
- ✓ N° de fax, adresse e-mail
- ✓ Salles de réunion et amphithéâtre haut standing

Un soutien complet à partir de 399 F^{net} par mois
Contactez-nous au 01 53 43 92 00

virtuel@servcorp.fr
www.servcorp.fr

522 CENTRES D'AFFAIRES EUROPE-USA-JAPON-ASIE-AUSTRALIE-MOYEN-ORIENT

Le statut de société européenne ? Une porte tout juste entrouverte à la participation des travailleurs

Coquille vide ou vrai progrès social ? Il faudra attendre plusieurs années avant de savoir quel apport représente pour les travailleurs le volet social du futur statut de société européenne (SE), dont le projet a été approuvé par le conseil des ministres des affaires sociales des Quinze le 20 décembre.

Ce « suspens » est d'abord lié à des questions de procédure. Le projet de règlement – qui fixe le statut – et celui de la directive connexe – qui organise l'implication des salariés dans la SE – doivent d'abord faire l'objet d'une consultation du Parlement européen. Les deux textes n'entreront en vigueur que trois ans plus tard, soit en 2004. Les Etats devront ensuite transposer la directive, qui elle-même comporte des délais de mise en œuvre. Nul ne peut donc dire aujourd'hui combien d'entreprises opteront pour ce dispositif encore en projet.

TRENTE ANS DE DISCUSSIONS

Côté entreprises, du strict point de vue financier, l'avantage de la SE, qui peut être créée dans différents cas (notamment une fusion), est assez clair. En revanche, sur le volet social, débouqué au conseil européen de Nice début décembre après trente ans de discussions, l'apport de la directive apparaît plus flou. Certes, le texte indique qu'« afin de promouvoir les objectifs sociaux de la Communauté, il convient d'arrêter des dispositions spéciales, notamment en ce qui concerne l'implication des travailleurs, visant à garantir que la création d'une SE n'entraîne pas la disparition ou l'affaiblissement du régime d'implication des travailleurs existant » dans les sociétés participant à la SE. Il ne s'agit donc pas, par ce texte, d'aller vers un progrès en matière de droits sociaux mais de garantir qu'il n'y aura pas de régression.

En matière de droits sociaux, la directive communautaire garantit uniquement qu'il n'y aura pas de régression

Le dispositif social, qui porte sur l'information et la consultation des salariés d'une part, et sur la participation de leurs représentants dans les conseils de surveillance ou d'administration des entreprises d'autre part, ne détermine pas de modèle unique, mais laisse aux partenaires sociaux de l'entreprise concernée le soin de négocier un accord sur les modalités d'implication des salariés.

Cette souplesse permet de prendre en compte les différentes cultures locales. « Les précédents projets butaient sur l'idée d'imposer des modèles prédéterminés alors que certains pays ne connaissent pas ce concept de participation des salariés », observe Thérèse Deliedekerke, directrice de l'Union des confédérations de l'industrie et des

employeurs d'Europe (Unice). Mais cette possibilité a son revers : la complexité. Un « groupe spécial de négociation » doit être constitué, les Etats déterminant le mode d'élection ou de désignation de ses membres. Les résultats de la négociation sont eux aussi soumis à conditions, de manière à ne pas réduire les droits existants de participation des travailleurs. De multiples portes de sortie sont prévues. Dans le cas d'une SE née d'une fusion, par exemple, cette participation ne s'applique que si au moins 25 % des salariés avaient déjà ce pouvoir avant l'opération (50 % en cas de création d'une holding ou de constitution d'une filiale). Une condition qui « restreint beaucoup les possibilités », observe-t-on à la Commission.

Le contenu de l'accord, défini par la directive, n'est pas non plus très contraignant, de manière à préserver chaque culture d'entreprise, explique-t-on à la Commission. « L'accord est libre : il peut tout aussi bien proposer une semaine de congés sur la Côte d'Azur que la constitution de conseils d'atelier ».

Si aucun accord n'est conclu, des dispositions dites de référence s'appliquent, qui visent dans tous les cas à l'information et à la consulta-

tion des salariés, sur la base de rapports réguliers établis par les dirigeants, portant sur l'évolution des activités de la SE. La participation doit également être organisée, mais sous certaines conditions.

Les Etats membres sont libres également de ne pas transposer cette directive – une disposition réclamée par l'Espagne, où les patrons sont opposés à la participation des salariés ainsi que certains syndicats. C'est cette option qui a permis de débloquer les discussions à Nice. Mais dans ce cas aucune SE ne pourra avoir son siège dans le pays concerné, à moins que les partenaires sociaux n'en décident autrement.

Pour l'Unice, « l'essentiel n'est pas le volet social, mais le droit des sociétés. On ne crée pas une SE pour assurer la participation des salariés, mais parce que ce statut améliore la compétitivité des entreprises ». En revanche, pour la Confédération européenne des syndicats (CES), l'aspect social est primordial. « Depuis trente ans, tous les projets avaient été rejetés soit par les employeurs, qui ne veulent pas partager le pouvoir, soit par nous, car certains syndicats étaient opposés à la participation des salariés », raconte Willy Bouschak, secrétaire confédéral à la CES.

Mais depuis 1987 la confédération syndicale a adopté une position unique favorable à ce droit. Elle se félicite donc de ce projet de directive, mais regrette la disposition permettant à un Etat de ne pas la transposer.

On peut toutefois imaginer que dans les pays où n'existe pas la participation des travailleurs, en l'instaurant pour la SE, salariés et syndicats y prennent goût, au point d'en réclamer l'extension au droit national. C'est d'ailleurs ce risque de « contagion », comme le dit la Commission, qui a longtemps bloqué les projets de SE.

Francine Aizicovici

Une réduction des coûts administratifs

Le futur statut de société européenne (SE) permettra aux entreprises qui opèrent dans plusieurs Etats membres de se constituer en société de droit communautaire et ainsi d'évoluer dans l'Union en appliquant un jeu de règles et un système unique de gestion et de publication de l'information financière. Ce qui leur évitera d'avoir à se conformer aux différentes législations nationales des Etats où elles comptent des filiales.

La SE pourra aussi transférer son siège d'un Etat à un autre sans avoir à le dissoudre dans le pays de départ ni à procéder à une création dans celui qui l'accueille. L'ensemble des simplifications devrait se traduire par une réduction des coûts administratifs, évaluée à 30 milliards d'euros. Des secteurs tels que le BTP, l'automobile, la pétrochimie, l'aéronautique et l'aérospatiale ou encore les banques et les assurances, qui ont généralement des activités transnationales, ont manifesté leur intérêt pour un statut de SE, indique-t-on à la Commission européenne.

Lucian Butnaru, jeune patron roumain de start-up, parie sur l'avenir économique de son pays

BUCAREST

de notre correspondant

Foin des clichés, en Roumanie, les jeunes font l'avenir de leur pays. Même s'ils peuvent aussi le défaire, comme en novembre dernier lors du premier tour de l'élection présidentielle, où une bonne partie d'entre eux a voté pour l'extrémiste Corneliu Vadim Tudor qui leur promettait de gouverner le pays à la mitraillette. Il est vrai que, après avoir usé les bancs des universités, ils obtiennent un diplôme qui ne leur sert à rien dans un pays miné par la corruption : l'économie roumaine, dotée d'un potentiel considérable, patauge encore sur le chemin des réformes.

Mais derrière cette réalité devenue un cliché, une autre Roumanie est en train d'accoucher. Car mis à part les jeunes thuriféraires de Vadim Tudor, d'autres mettent en place des start-up qui n'ont rien à envier à celles d'Europe ou des Etats-Unis. Les informaticiens roumains sont de plus en plus recherchés. Les sociétés de publicité, de marketing et de téléphonie mobile regorgent d'adolescents. De l'informatique au management culturel, les jeunes Roumains sont en pointe.

En 1996, allongé sur son lit dans le campus universitaire de Bucarest, Lucian Butnaru regarde le plafond. Il a dix-huit ans et rêve à son avenir. Tout d'un coup, il fait part à ses trois autres compagnons de chambre – en Roumanie, la norme d'une petite pièce de cité universitaire est de quatre lits – d'un détail de son film mental. « D'ici quatre ans, je roulerai en Mercedes », lance-t-il.

AMBITIONS

Sa Mercedes, il l'a eue et s'en est lassé. Entre-temps, il a cédé l'objet de son rêve à son père au profit d'un modèle plus sophistiqué dont il préfère ne pas parler. Lucian a vingt-deux ans et l'argent ne l'intéresse plus. Il en a suffisamment pour ne pas se fatiguer à en cher-

cher. Au point de refuser des salaires de 80 000 francs par mois offerts par des sociétés occidentales. Dans un pays où le salaire moyen est de 800 francs ! Son rêve ? « Prendre ma retraite à vingt-cinq ans », dit-il sans hésiter. Mais avant d'en arriver là, il travaille d'arrache-pied pour réaliser la Bucharest Valley, selon le modèle américain de la Silicon Valley. L'âge de Lucian n'a d'égal que ses ambitions.

La société d'informatique franco-roumaine créée en 1998 par ce jeune étudiant, emploie aujourd'hui 70 informaticiens pour un chiffre d'affaires de 1 million de dollars

FINIS DE MOIS

Son aventure commence en 1998 avec la création de la société d'informatique franco-roumaine Akela. L'étudiant de la section francophone de l'Ecole polytechnique roumaine – oui, cela existe dans ce pays qui se dit souvent la petite sœur de la France – travaille, après ses cours, dans des sociétés d'informatique afin d'arrondir ses fins de mois. Issu d'une famille aux revenus modestes de Brasov, au centre de la Roumanie, il essaie de rendre décente sa vie d'étudiant à Bucarest, une capitale qui ne fait pas de cadeaux aux jeunes. Doté d'un sens inné des affaires, il partage son temps entre les études et le travail et réussit à se faire un petit capital, et surtout un savoir-faire qui ne passe pas inaperçu.

En mai 1998, le groupe français Diaz lui propose de créer une

société d'informatique en Roumanie. A dix-neuf ans, cela donne des ailes. C'est ainsi qu'Akela voit le jour. Aujourd'hui, avec un chiffre d'affaires de 1 million de dollars et une équipe de soixante-dix informaticiens, Lucian Butnaru est passé à la vitesse de croisière.

Il envisage de constituer une équipe de cent cinquante employés dont la moyenne d'âge ne devrait pas excéder vingt-cinq ans. « J'ai plus d'opportunités en Roumanie qu'ailleurs », affirme-t-il. Installé au troisième étage d'un luxueux building, il domine du regard le Bucarest poussiéreux. La politique ne l'intéresse pas, au point qu'il se refuse à tout commentaire. C'est pour lui une perte de temps.

Quand ils ne protestent pas en se livrant au mouvement nationaliste, les jeunes Roumains tournent le dos à la politique. Internet et les nouvelles technologies les intéressent davantage. Leur règle du jeu : la réussite économique. « La moyenne d'âge de l'effectif de

France Télécom est de quarante-cinq ans, celle des mille deux cents employés de Mobilrom est de vingt-neuf ans », affirme Bernard Moscheni, PDG de cette société de téléphonie mobile créée par France Télécom. La success story de Mobilrom – un million d'abonnés en deux ans et demi – est le fruit d'une génération qui se situe entre vingt-cinq et trente-cinq ans.

CADRE DE VIE

A l'opposé de Lucian Butnaru, qui voit dans sa Roumanie natale une terre d'opportunités, d'autres rêvent de quitter leur pays. « Ce n'est pas tant le niveau des salaires, explique Bernard Moscheni. Il y en a qui gagnent dix fois plus que le salaire moyen, mais ils n'aiment pas le cadre de vie qui leur est offert. »

En effet, le petit Paris de l'Orient, comme on appelait jadis Bucarest, fait aujourd'hui plutôt figure de ville non seulement sous-développée, mais aussi défigurée par les excès architecturaux du dictateur Nicolae Ceausescu.

Lucian Butnaru, qui mène sa vie entre Bucarest et Paris, ne semble pas sensible à ces arguments. Pour lui, la capitale roumaine est d'abord virtuelle et s'appelle Bucharest Valley. « J'espère qu'un jour cela deviendra une réalité, lance-t-il, bravache. J'ai déjà rédigé un projet de loi qui permettrait de créer des parcs technologiques de haut niveau en Roumanie. »

A vingt-deux ans, Lucian Butnaru est optimiste. Auteur d'un livre d'informatique, ce jeune homme n'a pas encore terminé ses études à l'Ecole polytechnique. « Beaucoup de monde s'étonne que je continue mes études, explique-t-il. OK, je n'ai plus rien à apprendre à la fac, mais pour mes parents c'est important d'avoir un diplôme. Ils ne comprennent pas ce que je fais, mais chaque fois que j'appelle ma mère pour lui dire que j'ai passé encore un examen, elle se met à pleurer de joie. »

Mirel Bran

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

L'emmental vu de Bruxelles

Selon le décret du 30 décembre 1988, qui définit les caractéristiques des denrées alimentaires, l'emmental doit avoir « une pâte ferme, cuite, pressée et salée en surface ou en saumure ; de couleur ivoire à jaune pâle, présentant des ouvertures de dimensions allant de la grosseur d'une cerise à celle d'une noix ; croûte dure et sèche ; de couleur jaune doré à brun clair ». La plupart des denrées sont ainsi décrites dans notre réglementation de manière à ce qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit du consommateur sur la composition, la qualité, la provenance et le mode de fabrication des produits. Ce louable effort de transparence, qui permet d'éviter que l'on achète une boîte de camembert étiquetée « roquefort » ou un paquet de margarine nommé « beurre », se heurte au niveau de l'harmonisation des droits européens à la définition desdites denrées. Qu'appelle-t-on de l'emmental ? Telle est la délicate question à laquelle a dû répondre la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) dans un arrêt remarqué du 5 décembre 2000 (affaire C-448/98).

La direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) du Vaucluse a déjoué, à la suite d'un contrôle effectué le 5 mars 1996, que la société Laiterie d'Argis fabriquait et commercialisait des meules d'emmental dépourvu de croûte extérieure ! Le directeur, M. Guimont, fut condamné par ordonnance à payer deux cent soixante amendes (correspondant à deux cent soixante fromages) de 20 francs chacune. Il fit opposition de cette ordonnance devant le tribunal de police de Belley, arguant que la législation française, en imposant une croûte à l'emmental, était contraire à la législation européenne et plus particulièrement à l'article 30 du traité de Rome. Cet article interdit aux Etats membres de prendre des mesures qui restreignent les importations ou qui ont un effet équivalent.

Avant de rendre son jugement, le tribunal estima nécessaire de demander à la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), dans le cadre d'une question préjudicielle, si la législation française, qui exige que l'emmental soit pourvu d'une croûte, était ou non contraire au droit européen. Cette affaire a permis à la Cour d'affiner sa jurisprudence en matière d'appellation de denrées alimentaires.

Selon M. Guimont, l'appellation « emmental » est générique au sens de l'article 3 du règlement du Conseil du 14 juillet 1992 (n° 2081/92) ; elle s'oppose aux appellations d'origine protégée (AOP) et aux indications géographiques protégées (IGP), qui doivent répondre à un cahier des charges précis, selon l'article 4 dudit règlement. Il fait d'ailleurs remarquer que l'emmental est produit par plusieurs pays européens qui, eux, n'imposent pas de croûte. Exiger cet affinage reviendrait donc à entraver indirectement l'importation de fromages étrangers en France, puisque l'on pourrait les interdire au motif qu'ils ne répondent pas à nos critères. Ce à quoi le gouvernement français répond qu'il s'agit d'une situation purement interne qui ne relève pas de la Cour européenne car il s'agit d'un producteur français qui vend ses produits en France sous la législation française et qu'en pratique la fameuse croûte n'est pas exigée des fromages étrangers : ceux-ci ne souffrent donc pas de notre réglementation.

Sur ce dernier point, la Cour fait remarquer que même si, de fait, la France n'applique pas cette exigence aux produits d'importation, la règle leur est applicable. Or, en prévoyant la présence d'une croûte, la réglementation française est susceptible de pénaliser la production d'emmental étrangère en lui refusant l'appellation « emmental » puisqu'elle n'a pas de croûte.

Par ailleurs, les juges rappellent qu'ils sont compétents lorsque l'interprétation du droit communautaire peut avoir une incidence sur le résultat du jugement qui est pendant devant la juridiction nationale, ce qui est le cas en l'espèce, et qu'un producteur national doit avoir les mêmes droits qu'un producteur d'un autre Etat membre, placé dans la même situation. Elle déduit de ces éléments qu'elle est compétente pour répondre à la question préjudicielle du tribunal de Belley.

S'appuyant sur sa jurisprudence, la Cour rappelle qu'en l'absence de règles européennes, un Etat peut adopter une réglementation qui s'applique aux produits – tant nationaux qu'étrangers – à deux conditions. D'abord, la législation de l'Etat membre doit être nécessaire à la protection des consommateurs et ensuite la mesure adoptée doit être proportionnée à l'objectif poursuivi.

En ce qui concerne l'appellation des produits alimentaires, la directive 79/112/CE prévoit que lorsque le nom d'une denrée n'est pas prévu par un texte européen, celle-ci prend le nom habituellement en usage dans le pays dans lequel elle est vendue au consommateur final, et où existe une description suffisamment précise pour permettre à ce dernier de la distinguer des produits avec lesquels elle pourrait être confondue.

Par ailleurs, les Etats peuvent imposer au distributeur de modifier le nom d'un produit importé lorsque ce produit est tellement différent de ceux connus sous cette dénomination qu'il ne peut être considéré comme appartenant à la même catégorie – ce serait par exemple le cas d'une bière d'importation étiquetée « cidre », ou l'inverse.

Mais, ajoute la Cour, tel n'est pas le cas en l'occurrence, l'emmental restant de l'emmental, avec ou sans sa croûte, qui ne résulte que d'un affinage complémentaire. Enfin, fait remarquer la Cour, l'autorisation donnée aux Etats de dénommer clairement les denrées pour protéger les consommateurs ne leur permet pas d'adopter des règles qui restreignent les importations de produits fabriqués dans d'autres Etats membres, lorsque la protection des consommateurs peut être atteinte par d'autres moyens. Or, concluent les juges, en l'espèce, un étiquetage ad hoc serait suffisant pour permettre aux consommateurs d'acheter de l'emmental avec ou sans croûte, mais sans erreur.

Agence Juris Presse



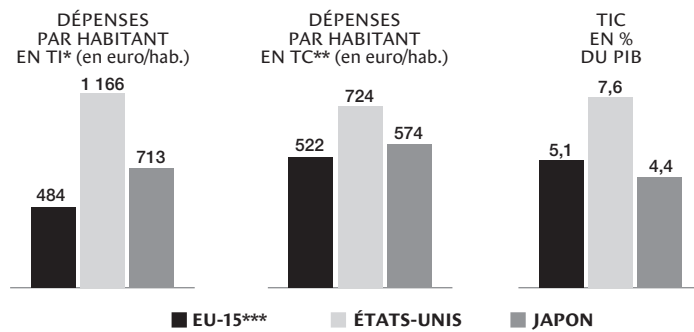
Lucian Butnaru

● Né le 6 août 1978 à Brasov, ville située au centre de la Roumanie, Lucian Butnaru est admis en 1996 dans la section francophone de l'Ecole polytechnique de Bucarest.

● En 1998, il crée avec l'appui du groupe français Diaz la société Akela, spécialisée dans la téléphonie mobile.

EUROPE

Technologies de l'information : l'Union derrière les Etats-Unis et le Japon



* TI : technologies de l'information ** TC : télécommunications *** hors Belgique et Luxembourg
Source : Eurostat

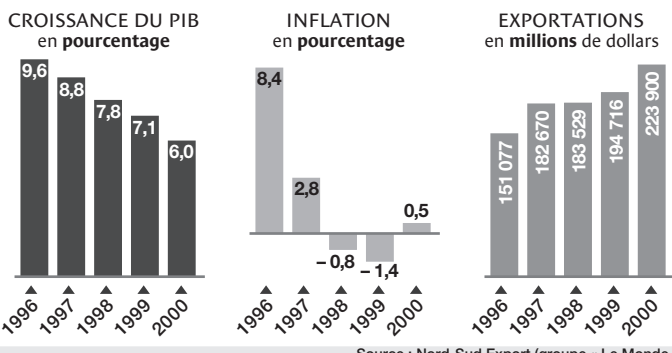
■ **RAMENÉS AU NOMBRE D'HABITANTS**, les investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) placent l'Union européenne derrière le Japon et les Etats-Unis, avec à peine plus de 1 000 euros par habitant contre 1 300 euros et 1 800 euros.

■ **OBSERVÉES EN POURCENTAGE** du produit intérieur brut (PIB), ces dépenses ressortent en revanche à 5,1 % pour les Quinze, contre 7,6 % outre-Atlantique et 4,4 % au Japon. Parmi les Etats membres, la Suède et le Royaume-Uni se montrent les plus gros investisseurs (6,5 % et 6,4 %), tandis que l'Espagne ferme la marche avec moins de 4 %.

■ **LA FRANCE, COMME L'ALLEMAGNE**, se situe dans la moyenne européenne concernant les dépenses consacrées aux TIC par habitant : 1 083 euros pour l'Hexagone et 1 064 outre-Rhin. La Suède et le Danemark déploient les plus gros efforts financiers (1 554 euros et 1 520 euros), devançant le Japon.

PAYS ÉMERGENTS

Le chômage, un fléau majeur pour la Chine



Source : Nord-Sud Export (groupe « Le Monde »)

■ **L'ENTRÉE DE LA CHINE** au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait se traduire, à terme, par une amélioration de la situation économique, avec une reprise de la consommation. Mais il faut aussi s'attendre à une hausse de l'inflation et surtout du chômage. Les experts prévoient 40 millions de demandeurs d'emploi supplémentaires, ce qui en porterait le nombre à 200 millions, soit 25 % de la population active. Des chiffres qui paraissent inéluctables, car l'agriculture et l'industrie chinoises coûtent plus qu'elles ne rapportent.

■ **LA REPRISE SPECTACULAIRE** des exportations en 2000 a tout l'air d'un coup de bluff. En effet, quel que soit le secteur, les entreprises chinoises accumulent des surcapacités dangereuses : le montant élevé de leurs stocks en témoigne.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (oct. 00, en %)											
Sur un an	3,6	3,8	5,6	2,0	0,8	2,8	0,8	-0,2	0,7	6,3	3,9
Sur un mois	-0,7	-0,1	-0,1	-0,7	-1	0,8	-0,8	-2,3	-0,2	0,2	-3,5
PRIX À LA CONSOMMATION (nov. 00, en %)											
Sur un an	2,6*	2,9*	2,6	3,7	4,1	2,2	2,5	2,9*	1,0	3,5	-0,9 (oct.)
Sur un mois	0,3*	0,3*	0,3	0,2	0,3	0,2*	0,4	0,1*	0,3	0,2	0,1 (oct.)
PIB EN VOLUME (3^e trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,4	3,4	3,6**	3,1	3,9**	3,1	2,4	3,6	2,9	5,4	0,8**
Sur trois mois	0,7	0,7	1,1**	0,4	0,9**	0,7	0,5	0,8	0,7	0,7	1,0**
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,3	-1,4	-0,7	-1,1	-1,8	-1,9	1,0	1,3	1,0	-7,6
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	116,1	63,7	58,9	115,1	62,9	45,7	59,3	105,4
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, oct. 00)											
1999	-5,7*	3,7*	9,4	1,6	-3,4	-1,9	-1,1 (sept.)	0,7	-5,2 (sept.)	-25,7 (juin)	11 (juin)
INVESTISSEMENT (FBCF) (2^e trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	0,8	0,7	-1,2	2,7	2,4	1,7	1,6	2,0	-1,0	2,0	1,4
* provisoire **2 ^e trimestre 2000											

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	+0,8 % (novembre)	+2,9 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	15,7 % (2 ^e trim. 00)	-0,7
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+0,3 % (2 ^e trim. 00)	+1,8
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)		
	-5 (oct. 00) (CVS, CJO)	-6,3
	+23,7 (00/99)	-101
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	+3 (décembre)	-2**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production		
	+25 (décembre)	+38**
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	21 670 (novembre)	-4,5 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	2 973 (octobre)	-10,7 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

Les mobiles grignotent le téléphone fixe

Chiffre d'affaires	en millions de francs	
	PREMIER TRIMESTRE 2000	DEUXIÈME TRIMESTRE 2000
TÉLÉPHONIE FIXE	25 497	24 479
SERVICES MOBILES	12 310	13 003
TERMINAUX	1 635	2 071
LIAISONS LOUÉES	2 860	2 955
FOURNITURES D'ACCÈS À INTERNET	117	152
AUTRES	4 382	4 855
ENSEMBLE.....	46 801.....	47 515

Source : Autorité de régulation des télécommunications

■ **LA TÉLÉPHONIE MOBILE** a représenté 35 % du marché français de la téléphonie durant le second trimestre 2000, selon une enquête de l'Autorité de régulation des télécommunications, menée auprès des 96 opérateurs de téléphonie.

■ **LA BAISSÉ DE PRIX** des communications sur ligne fixe, mais aussi la baisse du volume de ce type de communications, au bénéfice des mobiles, explique ce phénomène.

■ **LA FOURNITURE D'ACCÈS À INTERNET** a crû de près de 30 %, du fait des nombreuses alliances conclues entre les opérateurs et les fournisseurs d'accès pour la commercialisation de forfaits « tout compris » incluant accès et communications. Le marché des cartes téléphoniques connaît, lui, une chute de plus de 28 % en nombre d'unités vendues.

Les pronostics de croissance indienne sont revus à la baisse

Alors que la présentation budgétaire se rapproche pour l'année qui va de mars 2001 à fin février 2002, les pronostics de croissance indienne sont ramenés à la baisse pour cette année (2000-2001). A l'été, le Fonds monétaire international (FMI) tablait encore sur une croissance de l'ordre de 7 %. On s'oriente plutôt vers une fourchette comprise entre 5,8 % et 6,4 %, suite au recul de la production industrielle (6 % sur les huit premiers mois de l'année 2000-2001) et à des résultats agricoles décevants pour la seconde année consécutive (1,3 % en valeur pour le secteur cette année ; -1,9 % en 1999-2000).

Sanjiv Goenka, le vice-président de la puissante Confédération indienne de l'industrie (CII), attribue cette situation à l'indigence des infrastructures. Il estime par ailleurs que 29 secteurs ont enregistré des résultats négatifs au premier semestre 2000-2001, notamment les domaines de l'énergie, de la pharmacie, de l'automobile, des câbles de télécommunication ou les biens de production. Bref, le moral des patrons est au plus bas.

On peut s'étonner d'une telle réaction face à une croissance qu'enverraient bien d'autres pays, mais il faut toujours garder à l'esprit l'ampleur de la croissance démographique (2 % annuels). De nombreux économistes indiens estiment qu'en deçà de 9 % de croissance économique, il n'y aura pas d'impact significatif sur la réduction de la pauvreté.

ÉPARGNE INTÉRIEURE

D'autres indicateurs sont également préoccupants. Ainsi, le déficit public combiné du gouvernement central et des Etats fédérés a de nouveau dépassé la barre des 10 % du PIB. Au premier trimestre 2000-2001, l'inflation a presque doublé par rapport à l'année précédente, avec 6,4 %. En 1998-1999, l'épargne intérieure a reculé de 2,3 points, à 22,3 % du PIB, et l'investissement (FBCF) de 2,8 points, à 23,4 % du PIB. En eux-mêmes, ces chiffres ne sont pas mauvais, même si le gouvernement estime

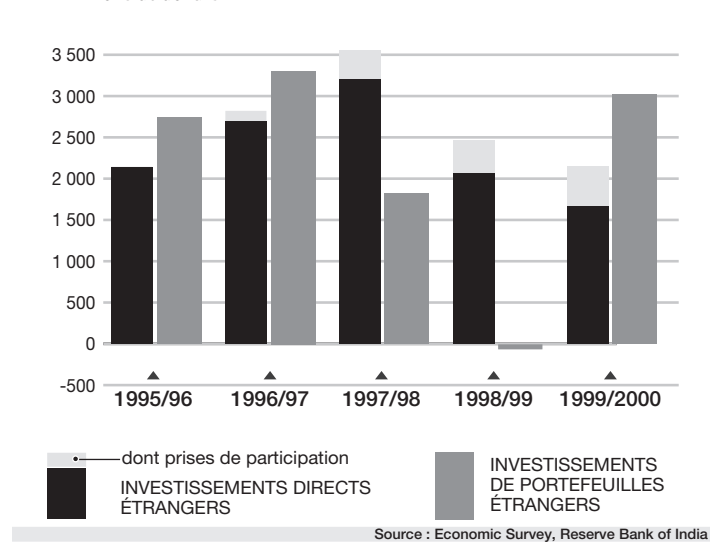
La production industrielle a reculé et, pour la deuxième année consécutive, les résultats agricoles sont décevants

qu'il faudrait atteindre 30 % du PIB en épargne domestique pour réaliser le décollage économique. Cependant, la seule variation annuelle est brutale. Notons également que les investissements directs étrangers ne représentent en moyenne que 1,5 % du PIB.

Pour autant, l'économie indienne n'est pas à la veille d'une récession, tout au plus d'une année mitigée supplémentaire pour la décennie 90. Il est toutefois significatif que l'importance de la mousson, le « second ministre des finances » dont l'Inde pensait un peu vite s'être débarrassé au milieu des années 90 (période marquée par une exceptionnelle série de bonnes moussons), soit encore aussi grande aujourd'hui. Cela est tout autant le résultat du retard d'investissements en infrastructures que de facteurs climatiques. En la matière, ce ne sont pas forcément les fonds qui manquent le plus. Lors de sa visite en Inde, à la mi-novembre 2000, le président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, a ainsi déploré que le taux de réalisation de l'aide concessionnelle ne soit que de 15 % à 18 %. C'est bien là un problème politique.

Illustré aussi par la gestion désastreuse de la fermeture des usines polluantes implantées à Delhi. Partant des meilleures intentions environnementales et sanitaires, cette décision a immédiatement provoqué des émeutes menant à trois morts. En dehors de deux zones vierges dépourvues d'infrastructures et de voies d'accès, rien n'a été prévu pour transférer dans des conditions à peu près acceptables les 100 000 entreprises concernées et leurs deux à quatre millions d'employés.

Les investissements directs étrangers sont retombés



Source : Economic Survey, Reserve Bank of India

Au début des années 90, l'Inde a compris qu'il fallait adopter un discours de réforme pour bénéficier du soutien financier international. A présent, ce pli initial est un frein au développement de solutions locales adaptées. L'année dernière, par exemple, les autorités ont troqué le discours de « désinvestissement » pour celui de privatisations. Si ce changement a créé de nouveaux espoirs à l'étranger, c'était politiquement une erreur.

Les privatisations partielles avaient déjà commencé, dans les banques nationalisées notamment, et auraient pu être accentuées sans tapage, suivant un processus familier en France. Au lieu de cela, la décision d'ouvrir la participation privée à la State Bank of India à 77 %, le 16 novembre dernier, a été accompagnée d'une menace sérieuse de grève illimitée de la part des employés de banque si elle était validée par le Parlement.

Le changement de discours n'a d'ailleurs pas transformé les privatisations en réussite. En 1999-2000, les privatisations n'ont rapporté que 26 milliards de roupies (soit 600 millions d'euros) aux coffres publics, soit 15 % de l'objectif initial, et une réduction importante par rapport aux 54 milliards

de roupies (1 240 millions d'euros) réalisés l'année précédente. Depuis le début, les désinvestissements-privatisations sont menés essentiellement comme un moyen d'améliorer les finances publiques, sans modifier réellement la gestion des entreprises publiques, ni leur accorder l'autonomie et la responsabilité financière.

Les investisseurs étrangers ne sont d'ailleurs pas au rendez-vous lors des changements de discours. Il y a plus de quatre ans, le ministre des finances Palamapam Chidambaram escomptait 5 milliards de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) d'ici à l'an 2000. La crise asiatique a refroidi les ambitions. Après une pointe à 3,55 milliards de dollars en 1997-1998, les IDE sont retombés à 2,15 milliards de dollars pour 1999-2000, un niveau proche de celui de 1995-1996.

Ce qui a changé en cinq ans, c'est l'augmentation de la prise de participations des entreprises étrangères dans les IDE en Inde, passée de 0,5 % à 22,7 % en cinq ans. Les entraves bureaucratiques sur tous les projets ex nihilo ont conduit les entreprises étrangères à adopter des stratégies d'implantation plus prudentes par la prise de participation. Ce qui n'empê-

che pas des opérations audacieuses mais astucieuses, telles que le rachat par Lafarge d'une cimenterie au Bihar, considéré comme le dernier endroit où un investisseur étranger pourrait se faire.

Le ralentissement économique de cette année ne doit certainement pas être vu comme un signe avant-coureur d'une crise indienne. Il ne doit pas, pour autant, être négligé. Le gouvernement indien a d'ailleurs pris des précautions importantes pour limiter l'impact de l'annonce des résultats économiques annuels en augmentant les réserves en devise de 37 à 40 milliards de dollars au mois de décembre.

L'Inde reste fortement tributaire de l'évolution de l'économie américaine. Si les exportations indiennes conservent une croissance importante (+20 % probablement cette année), celles-ci dépendent pour 10 % du secteur informatique dont 60 % des débouchés se trouvent aux Etats-Unis. Le ralentissement actuel ne risque pas de briser la croissance indienne. Mais il ne risque pas non plus de provoquer la prise de conscience nécessaire à une réévaluation des réformes en direction de priorités de base, notamment dans les domaines de l'agriculture conditionnant le marché rural futur ou de l'éducation et de l'environnement, tous deux primordiaux pour conserver au pays ses capacités de développement.

Thomas Brotel
Nord-Sud Export,
groupe « Le Monde »

UN CHIFFRE

40 %

DES FRANÇAIS INQUIETS POUR LEUR SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Quatre Français sur dix estiment que la sécurité alimentaire s'est plutôt dégradée au cours des vingt dernières années, selon un sondage de l'institut Louis-Harris réalisé en novembre 2000 auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes âgées de plus de dix-huit ans. Cette opinion est partagée par une femme sur deux.

La méfiance se renforce, les consommateurs sont de plus en plus nombreux à déclarer s'informer sur l'authenticité des produits consommés (label, traçabilité), à privilégier les marques et les produits « bio ». Les sources d'information jugées fiables sont en premier lieu les médecins, puis les scientifiques, les associations de consommateurs, loin devant les institutions publiques ou privées – y compris de l'Union européenne –, et surtout loin devant les industries agroalimentaires.

La santé et l'environnement constituent de façon croissante les préoccupations majeures des Français, au détriment du chômage : 45 % des personnes interrogées citent la santé, 30 % le chômage, 19 % l'environnement.

Lycée Lakanal
01.46.60.67.97
lyc-lakanal-sceaux@ac-versailles.fr
3, Ave Franklin Roosevelt - 92331 Sceaux cedex

Stage "Sciences-Po" - Bac + 1
(concours du mois de juin)
du lundi 19 février au 24 février 2001
et
du 12 avril au 21 avril 2001

Les investisseurs se montrent encore prudents vis-à-vis de l'Amérique latine

En Amérique latine, la reprise économique est en marche, mais elle reste fragile. Telle est la conclusion, pour l'année écoulée, des analyses de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) qui organise son colloque annuel « Panorama mondial des risques-pays » le 30 janvier au CNIT à Paris. De manière générale, en l'an 2000, les investisseurs financiers internationaux, encore échaudés par les crises de 1997 et 1998, ont hésité, malgré la reprise, à reprendre des risques dans les pays émergents.

Pour les pays latino-américains, qui ont souvent un large besoin d'apports extérieurs, cette tendance pourrait être inquiétante si elle se poursuivait. La plupart des pays de la zone dépendent de l'épargne internationale, de l'arrivée de capitaux étrangers et sont à la merci du moindre retournement qui pourrait les affecter.

« Au total, tous les grands pays de la zone ont renoué avec la croissance en 2000 (Brésil, Colombie, Chili, Venezuela) ou ont consolidé la croissance de l'année précédente (Mexique, Pérou). L'Argentine a fait exception : une quasi-stagnation en 2000 a succédé à une forte récession en 1999. Tenant compte de ces différentes variables, l'évolution du risque-pays peut être considérée comme favorable au Brésil, Chili et Mexique, neutre en Colombie et au Venezuela et défavorable au Pérou et en Argentine », indique Guy Longueville, directeur du risque-pays à la BNP-Paribas et expert pour la Coface.

La meilleure surprise de l'an 2000 reste le Brésil, dont la croissance est repartie cette année, malgré la dépréciation du real. Signe que la crise semble bien passée : « Les entreprises sont en phase car la reprise de la croissance s'accompagne d'une diminution de leurs taux d'impayés, même si certaines, qui travaillent majoritairement avec l'Argentine, peuvent connaître encore

Pour les experts de la Coface, la reprise reste fragile dans le sous-continent. L'Argentine suscite le plus d'inquiétude

des difficultés », constate Jenny Clei de la direction du risque-pays de la Coface. Le Brésil reste un des pays les plus attractifs de cette zone.

Le pays qui focalise le plus d'inquiétude sur le continent est l'Argentine, qui ne se redresse pas et dont le comportement futur est difficile à prévoir. Le « mégaprêt » de 40 milliards de dollars annoncé par le Fonds monétaire international (FMI) à la fin de l'année 2000 a soulagé bien des observateurs et des investisseurs. « Le déficit de paiement de l'Etat va être écarté grâce à l'aide massive du FMI. Cela permet de gagner du temps mais rien ne dit que la croissance structurelle est repartie », souligne Jenny Clei.

« Si le montant de l'aide est bien de 40 milliards de dollars, le gouver-

nement argentin aura une marge de manœuvre de cinq à six trimestres. Mais il lui faut poursuivre dans la voie des réformes structurelles et faire évoluer son modèle, pour obtenir au moins une période de sérénité de trois-quatre ans », explique Guy Longueville. Le régime de change - actuellement basé sur la dollarisation : 1 peso = 1 dollar - devrait être repensé, souligne l'économiste. La situation de l'Argentine inquiète d'autant plus qu'une crise profonde aurait des répercussions sur ses voisins et notamment sur le Brésil, poids lourd du continent.

Au cône sud, le Chili semble, lui aussi, reparti après la forte récession des années 1997 et 1998, même s'il paraît avoir du mal à rétablir complètement sa situation financière et si les difficultés sociales continuent. Au nord, le Venezuela, dépendant de la conjoncture pétrolière, reste structurellement fragile. Le pays est à la merci d'une brusque chute du prix du pétrole, tandis que les incertitudes politiques demeurent, sachant que tous les discours de Hugo Chavez, le chef de l'Etat, vont à l'encontre du mouvement général de libéralisation des économies voisines. Et si en l'an 2000 l'envolée du

prix du pétrole a bénéficié au Venezuela et au Mexique, la chute du prix des matières agricoles a pénalisé le Brésil et le Chili.

La prudence est aussi de mise au Pérou où l'incertitude politique prévaut depuis la démission d'Alberto Fujimori et jusqu'aux prochaines élections. En Colombie, la reprise aussi est intervenue après une récession forte et inhabituelle en 1998 et 1999. Mais si l'économie semble reprendre, la situation de guerre civile larvée s'aggrave et les incertitudes politiques continuent.

EXPORTATIONS MEXICAINES

L'autre poids lourd du continent, le Mexique, se comporte bien. C'est un des seuls pays de la zone à connaître une reprise sensible de la demande interne, alors que la plupart des économies latino-américaines ont été tirées cette année par la demande externe. Mais un ralentissement américain pourrait avoir des conséquences importantes sur ce pays dont 85 % des exportations sont à destination des Etats-Unis.

Globalement, la reprise de l'an 2000 devrait donc se confirmer en 2001. « Le sous-continent a engagé en 2000 une phase de reprise sans avoir sérieusement consolidé ses principaux points de faiblesse : la liquidité et solvabilité externe ainsi que, dans une certaine mesure, l'endettement public. Ceci a contribué à maintenir les taux d'intérêt réels à des niveaux élevés », mesure Guy Longueville. En 2001, comme en 2000, la croissance sur l'ensemble du sous-continent devrait se consolider autour de 4 %. La contagion d'une éventuelle secousse financière de l'Argentine semble écartée. Mais le ralentissement de l'activité économique américaine pourrait s'accompagner de soubresauts financiers. Sachant que le Mexique est le pays le plus exposé.

Anne Proenza

De A1 à D : 130 pays à la loupe

La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) a mis au point une nouvelle notation qui permet de suivre 130 pays et 35 millions d'entreprises. Les indicateurs sont regroupés en sept familles : les facteurs politiques susceptibles d'interrompre les paiements ou l'exécution des contrats en cours, le risque de pénurie de devises, la capacité de l'Etat à faire face à ses engagements vis-à-vis de l'étranger, le risque de dévaluation brutale, le risque de crise systémique du secteur bancaire, le risque de conjoncture et le comportement de paiement sur les opérations payables à court terme.

La note A1 traduit que « la situation politique et économique très stable influe favorablement sur le comportement de paiement des entreprises généralement bon. La probabilité de défaut est très faible ». A l'opposé, la note D sanctionne « un environnement économique et politique du pays présentant un risque très élevé qui aggraverait des comportements de paiement généralement exécrables ». A partir du 30 janvier, les notations sont consultables gratuitement sur le site cofacera-tiing.com.

Le redressement rapide de l'Asie occulte la fragilité de son système bancaire

L'Asie s'est redressée de façon étonnante. Le séisme financier, boursier et économique parti de Thaïlande en 1997 avait frappé brutalement la Corée, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines, dont la croissance du produit intérieur brut (PIB) était devenue négative (de -5 % à -13 %). Mais dès 1999, les cinq pays avaient retrouvé une meilleure santé avec une évolution de leur PIB redevenue positive. L'an 2000 a confirmé qu'ils connaissent une reprise supérieure aux attentes des spécialistes, de l'aveu même de Masahiro Kawai, économiste en chef à la Banque mondiale pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique.

Dans l'étude que celui-ci doit présenter, le 30 janvier, lors de la conférence « Risques-pays 2001 » organisée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), Masahiro Kawai estime que le taux de croissance enregistré en 2000 par les cinq pays en difficulté devrait atteindre +7,3 %, un nouveau progrès par rapport aux 6,4 % de 1999. Les estimations donnent pour l'ensemble du continent une croissance de 6,7 % en 2000.

Le classement de la Coface place les économies de Singapour et de Taïwan parmi les plus solides. La Chine a, à peine, connu un ralentissement. Hongkong est reparti de l'avant. Chez les convalescents, la Corée et la Malaisie caracolent en tête, la Thaïlande étant en petite forme, Philippines et Indonésie jouant les lanternes rouges.

Cet étonnant redressement s'explique par le cercle vertueux que ces pays ont su amorcer. Une politique monétaire accommodante autorisant des faibles taux d'intérêt, des réformes au sein des systèmes bancaires et des entreprises ont conjugué leurs effets avec une dépréciation des monnaies de 15 % à 20 % qui a favorisé les exportations au moment où la vigueur des économies américaine et européenne augmentait leur

La croissance pour l'ensemble du continent est estimée à 6,7 % en 2000

demande dans le domaine de l'électronique.

Mais loin de susciter une nouvelle ruée spéculative, l'Asie rend les marchés nerveux, tant les aléas demeurent importants. Le premier d'entre eux concerne la restructuration des banques et des entreprises. Comme le dit élégamment Masahiro Kawai, cette restructuration « peut difficilement être qualifiée de rapide ». Les entreprises tardent à renégocier leurs dettes et s'interdisent ainsi d'obtenir de nouveaux crédits. Les malheurs du coréen Daewoo tiennent aussi à cette incapacité à solder un passé douloureux.

Le dossier des créances douteuses tétanise les secteurs bancaires. Masahiro Kawai cite comme exemples d'assainissement dans ce domaine la Corée et surtout la

Malaisie : celles-ci « ont pris des mesures énergiques pour sortir les prêts non performants des comptes des établissements bancaires, recapitaliser ces derniers par injection de fonds publics et définir les grandes orientations de la restructuration des entreprises ». Leur convalescence rapide prouve l'efficacité de la thérapie, alors que le laisser-faire de la Thaïlande et de l'Indonésie a donné des résultats médiocres.

Dans l'ensemble, les prêts non performants diminuent partout sauf aux Philippines, mais ils demeurent supérieurs aux provisions constituées et c'est bien ce qui inquiète les experts et les marchés.

RESTRUCTURATIONS

Partout, sauf en Indonésie, les ratios de fonds propres correspondent aux minima imposés par la Banque des règlements internationaux, mais les banques demeurent souvent déficitaires ou à la limite de la rentabilité.

Il faudra une dizaine d'années pour restructurer la dette des entreprises tant est forte l'envie de freiner le mouvement. « La tentation est grande, pour certains, écrit Masa-

hiro Kawai, de ralentir le processus pour préserver les intérêts en place et limiter la vente d'actifs aux étrangers dans un sursaut de nationalisme ». On peut aussi constater que « certaines banques ne sont pas pressées, car les restructurations des entreprises seraient synonymes de réalisation des pertes, de réduction de capital et de dilution du contrôle ».

Les marchés sont très attentifs aussi à la façon dont les gouvernements hériteront des passifs des banques et des entreprises en mauvaise posture. Ils savent que l'Etat contrôle 70 % des actifs bancaires en Indonésie, 60 % en Corée, 30 % en Thaïlande et 20 % en Malaisie. Ils savent aussi que les Etats ont dû s'endetter massivement pour faire face à ces sauvetages comme à la dévaluation de leurs monnaies. Autant d'épées de Damoclès.

Et puis, il existe le risque politique qui se nourrit des difficultés économiques vécues par les populations. Les deux pays d'Asie qui se redressent le plus lentement, l'Indonésie et les Philippines, sont également ceux qui connaissent le plus de conflits ethniques et religieux, et le plus de turbulences politiques ou judiciaires autour de leur chef d'Etat. Le fait que les « incertitudes » de ces deux pays « soient gérées dans un cadre constitutionnel laisse penser qu'elles ne devraient pas contaminer la région », conclut Masahiro Kawai.

De quoi sera fait 2001 pour l'ensemble du continent ? En principe, l'Asie entière devrait connaître « un taux de croissance un peu inférieur à celui de l'année dernière », répond Jenny Clei, responsable du risque pays à la Coface, qui prévoit 6,5 % contre 6,7 % en 2000. « Mais tout dépend de l'importance du ralentissement de l'économie américaine », s'empresse-t-elle d'ajouter. Car la part des exportations vers les Etats-Unis fait redouter un recul sévère de la demande de matériels électroniques du fait de l'éclatement de la bulle « high-tech ».

Alain Faujas

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Bernard Kapp

L'Oncle Sam et les fientes d'oiseaux

Situé au large du Pérou, l'archipel des Chincas offre un excellent refuge pour les cormorans, pélicans, fous de Bassan, pingouins et autres oiseaux marins qui prospèrent par millions dans ses eaux exceptionnellement poissonneuses. Si bien que la surface des îles, qui bénéficient d'un climat très sec, s'est peu à peu recouverte, au fil des siècles, d'une véritable croûte de fientes solidifiées, appelées guano, de 30 à 50 mètres d'épaisseur. L'idée d'exporter vers l'Europe cet engrais très efficace, que les paysans de la région côtière utilisaient depuis toujours, prit tournure en 1838 avec l'envoi d'une première cargaison à Liverpool. Les essais étant jugés très positifs, un homme d'affaires de Lima, associé à des négociants européens, s'employa à obtenir le droit exclusif d'exploiter et d'exporter le guano des Chincas pendant six ans en échange d'un versement de 2 400 livres sterling au gouvernement péruvien.

L'affaire se révéla immédiatement excellente puisque les associés réussirent à écouler 8 000 tonnes au cours de la première année en réalisant un bénéfice d'environ 100 000 livres. Mais elle leur échappa très vite. Prenant conscience de son erreur d'évaluation, le président péruvien nationalisa en 1842 toutes les réserves de guano du pays, connues ou à découvrir, avant de créer une nouvelle corporation dont l'Etat était actionnaire et auquel le monopole d'exportation fut accordé pour cinq ans. Le grand gagnant de la manœuvre fut la maison Antony Gibbs, de Londres. Elle obtint le contrôle du marché britannique, le plus développé et le plus lucratif, qu'elle garda jusqu'en 1861 par renouvellements successifs des accords d'exclusivité. De 14 000 tonnes en 1842, les expéditions de guano vers le Royaume-Uni passèrent à 61 000 tonnes en 1848, à 221 000 tonnes en 1854, puis à 302 000 tonnes en 1858.

La « guano mania », pour reprendre une expression utilisée par la presse anglo-saxonne de l'époque, allait se répandre avec quelques années de retard en Europe continentale et aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays, la demande - quasi inexistante avant 1845 - vint des agriculteurs de la côte Est et surtout des planteurs du Sud, dont les terres commençaient à s'épuiser. Certains producteurs de coton constatèrent en effet que l'usage du guano péruvien faisait doubler leurs rendements. Le volume des commandes adressées à la maison Gibbs, qui contrôlait également ce marché, commença à gonfler très rapidement à partir de 1850. Mais le négociant londonien, préférant satisfaire la demande britannique, ne fit guère d'efforts pour fournir les volumes demandés.

Un homme d'affaires de Brooklyn, Alfred G. Benson, voulut profiter de la situation, dès 1851, en envoyant des bateaux charger du guano dans l'archipel des Lobos, également situé sur la côte péruvienne. Son entreprise reçut dans un premier temps l'appui de Washington, au motif que les îles étaient innocuées et pouvaient donc être exploitées librement, mais fut finalement lâchée lorsque les Péruviens décidèrent de faire respecter leur souveraineté par la force. D'autres entrepreneurs américains tentèrent à leur tour de trouver et d'exploiter des gisements mineurs dans la mer des Caraïbes, au large du Mexique ou du Venezuela, mais ils durent chaque fois renoncer devant l'intervention d'un Etat voisin, soucieux d'affirmer ses droits territoriaux.

Le Congrès vota finalement en 1856 un texte de circonstance, le Guano Act, afin d'encourager la recherche de nouveaux gisements en haute mer. En rupture avec l'usage qui réserve les actes de souveraineté aux Etats, cette loi allait permettre à tout citoyen américain de prendre possession, au nom des Etats-Unis, des îles, rochers ou

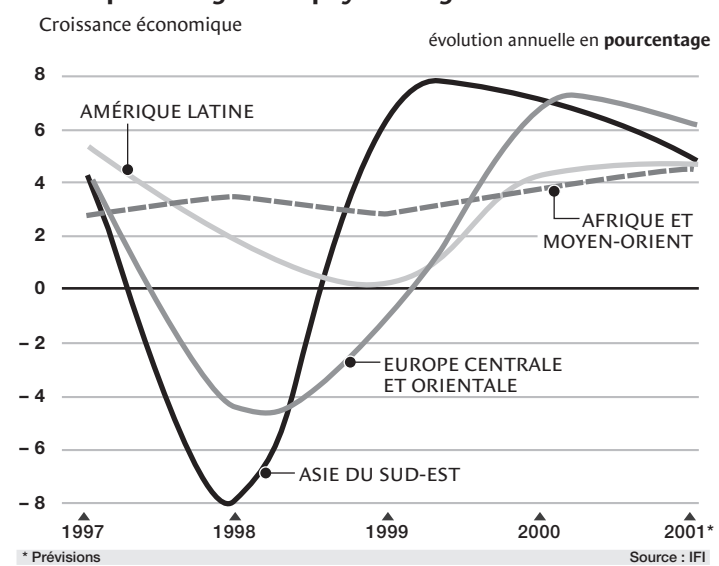
atolls recelant des dépôts de guano, à condition que ces terres émergées ne soient pas déjà sous la juridiction d'une autre nation. Les découvreurs, qui en recevaient la propriété privée, étaient en outre assurés d'être protégés, en cas de besoin, par la marine américaine, l'US Navy, pendant toute la période d'exploitation des gisements.

Armateurs, hommes d'affaires et aventuriers en tout genre se lancèrent immédiatement dans cette nouvelle chasse au trésor. Les uns montèrent de véritables expéditions de découverte, d'autres se contentèrent de chercher des informations auprès de marins connaissant bien les mers du Sud. Résultat : le département d'Etat enregistra des revendications concernant pas moins de cinquante-neuf îles et îlots, disséminés dans le Pacifique et, accessoirement, dans les Caraïbes, pendant les sept ans qui suivirent le vote du Guano Act. Et trente-cinq autres pendant les quatre décennies suivantes. Mais ces revendications n'étaient pas toutes valables : quelques îles ne comportaient aucun gisement, certaines étaient déjà sous les couleurs d'un autre Etat, tandis que d'autres étaient en fait inexistantes. Du coup, la liste des acquisitions américaines se réduisit à soixante-six noms.

L'exploitation des ressources fut effectivement engagée sur une vingtaine de sites, les plus productifs étant ceux des îles Howland, Jarvis, Malden, Phoenix, et Christmas dans le Pacifique, ou encore des îles Sombrero, Swans et Navassa dans les Caraïbes. Il fallut toutefois se rendre à l'évidence : les guanos des îles annexées n'avaient pas grande valeur. Les composés azotés qui faisaient tout l'intérêt des engrais péruviens étaient quasiment absents, car largement dissous par le ruissellement des pluies tropicales. Surtout riches en phosphates, ils allaient en outre être rapidement concurrencés par les minerais extraits des gisements géants découverts aux Etats-Unis à partir des années 1870. Autant dire que l'enthousiasme retomba assez vite et que la production se ralentit progressivement pendant tout le dernier quart du XIX^e siècle.

De son côté, le département d'Etat géra ses nouvelles dépendances avec pragmatisme. Les îles non exploitées et sans véritable intérêt pratique ou stratégique furent cédées ou vendues au fil du temps. Aujourd'hui, seules neuf d'entre elles appartiennent encore à l'Oncle Sam. C'est notamment le cas de l'île Johnston, un atoll isolé au sud-ouest de Hawaï, qui abrite depuis 1970 le plus gros dépôt d'armes chimiques du monde.

La reprise fragile des pays émergents



Les déconvenues du septième anniversaire de la dévaluation du franc CFA

par Jean-Marc Daniel

Le 11 janvier 1994, le franc CFA était dévalué de 50 % par rapport au franc français. Une décision logique pour beaucoup d'experts, la dévaluation faisant partie des instruments dont disposent le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale pour rééquilibrer la balance des paiements courants d'un pays. Ils combinent ainsi les trois outils traditionnels de la politique économique que sont les politiques budgétaire, monétaire et de change dans ce que l'on appelle les politiques d'ajustement structurel.

Ces politiques s'appuient sur une équation économique qui s'écrit $(S-I) + (T-G) = X-M$, où S est l'épargne, I l'investissement, T les impôts, G les dépenses publiques, X les exportations et M les importations. Les pays qui manquent de devises doivent augmenter le terme X-M. Pour cela, chaque élément de la politique économique est mis à contribution :

- La politique budgétaire par une augmentation des recettes (T) et une diminution des dépenses publiques (G). Cela se traduit, en termes comptables, par une augmentation de T-G et d'après l'équation du dessus par celle automatique de X-M ; économiquement, par une réduction de la demande publique et donc une baisse des importations.

- La politique monétaire par une hausse des taux d'intérêt qui accroît l'épargne et diminue l'investissement, augmentant S-I et donc là encore X-M.

- Enfin, la politique de change par la dévaluation qui normalement permet au pays d'accroître ses exportations (X), et donc X-M.

Malgré les doutes exprimés sur ces politiques, leur efficacité sur une économie relativement diversifiée est imparable et les pays qui les appliquent retrouvent l'équilibre extérieur. Le redressement récent de la Russie comme celui des économies asiatiques l'ont confirmé malgré les critiques virulentes dont le FMI avait été, en son temps, l'objet.

Ces politiques posent en pratique deux problèmes. En premier lieu, celui de leurs conséquences à moyen terme : en effet, en augmentant les taux d'intérêt et en pénalisant l'investissement, on redresse les comptes extérieurs, mais on ampute les capacités futures du pays ;

en réduisant les dépenses publiques, on appauvrit la population qui se révolte ou se replie sur elle-même.

En second lieu, celui du dosage. Pour le FMI, le problème est de savoir quelle part doivent prendre dans l'ajustement structurel la dévaluation, l'austérité budgétaire et la hausse des taux d'intérêt. Cette dernière question a pris une acuité particulière en Afrique subsaharienne.

Depuis la fin des années 70, les politiques d'ajustement structurel n'ont pas sorti durablement ces pays de leur situation de déficit. Confronté à cette situation, le FMI a répondu en surdéterminant le rôle de la dévaluation au point de l'appliquer à tort et à travers, sans tenir compte de la nature des produits exportés, et de ce fait l'a rendu néfaste. L'organisation internationale a été conduite à le faire car c'est le seul outil dont elle estimait avoir la pleine maîtrise.

En effet, la faiblesse du secteur bancaire en Afrique y rend illusoire toute action centrée sur les taux d'intérêt. Quant à la politique budgétaire, elle est largement dépourvue de sens. Par son organisation formelle, par les discours qu'il développe sur le plan juridique et statistique, l'Etat africain est la forme juridique par laquelle transitent les apports extérieurs de capitaux. Ceux-ci représentent d'ailleurs une part considérable de ses recettes, pouvant atteindre jusqu'à 70 % comme au Niger. Pour le reste, l'Etat africain est sinon inconsistant, du moins assez largement déconnecté des réalités de la société. Ses politiques fiscales sont inopérantes, tout durcissement de la législation n'ayant d'autres conséquences que d'élargir le périmètre de l'économie informelle. Quant à ses dépenses, leur rôle est d'équilibrer les revenus entre les différents groupes sociaux et ethniques, ciment ultime et fragile de pays qui ont du mal à exister. Leur réduction se heurte à une limite basse en dessous de laquelle le pays disparaît. Il ne reste donc comme arme que la dévaluation.

Or, dans le cadre d'économies qui exportent principalement des matières premières (60 % des exportations de la Côte d'Ivoire sont des matières premières agricoles) la dévaluation ne modifie pas la demande qui leur est adressée.

Diviser par deux la valeur du franc CFA n'a eu aucun impact sur les prix et les quantités de chocolat consommé en France. Le service de la dette qui représentait 16 % des exportations du Cameroun en 1993, juste avant la dévaluation, en représente toujours 16 % aujourd'hui. De même en Côte d'Ivoire, où il s'est maintenu à 30 %. Les dévaluations traduisent le désarroi des experts internationaux, incapables de concevoir des politiques adaptées à des pays où l'économie se développe sans, si ce n'est contre, l'Etat.

Pour Jean-François Bayart, directeur du Centre d'études et de recherches internationales (Ceri) et spécialiste reconnu du continent africain, l'Afrique ressemble à l'Europe du quatorzième siècle. Les structures étatiques y sont des coquilles vides qui servent à nommer les territoires. Des bandes armées qui ne se réfèrent qu'épisodiquement aux Etats ruinent et rançonnent les populations, lesquelles ne doivent leur survie qu'à l'aide extérieure - au quatorzième siècle celle de l'Eglise, dans l'Afrique contemporaine celle des organisations caritatives.

Si on accepte cette analogie, pour redresser la situation de l'Afrique, il faut regarder ce que firent les Européens du quatorzième siècle pour préparer la Renaissance. Les franciscains qui contrôlaient la Sorbonne comme Jean Buridan et Nicolas Oresme proposèrent de reconstruire l'Etat et la société à partir de la monnaie. En en assurant la stabilité, ils voulaient donner à l'économie la possibilité de constituer et de préserver une épargne indispensable à l'investissement et lui fournir les moyens reconnus de multiplier les échanges pour diversifier et accroître la production.

De même aujourd'hui, alors que les dévaluations, en suscitant une fuite permanente devant la monnaie sans apporter de débouchés extérieurs, ont plongé les économies africaines dans la déflation et le retour au troc, celles-ci ont besoin de moyens de paiement fiables. Le franc CFA sera bientôt une des dernières devises à porter ce nom. Il convient de rappeler à cette occasion les succès de la politique de rigueur monétaire voulue par Oresme, lui qui fit donner à la devise créée par Charles V et Jean le Bon en 1360 le nom de franc pour affirmer au peuple qu'il disposerait désormais d'une monnaie solide, qui ne mentirait pas dans le temps.

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP.

LIVRES

par Philippe Arnaud

Eco et Philo vont en bateau...

PHILOSOPHIE ET ÉCONOMIE, Rue Descartes, n° 28 Presses universitaires de France, 140 p., 130 F, 19,82 €

Tentons une allégorie. Monsieur et madame sont mariés depuis 2 500 ans. Ils vivent dans le village planétaire où l'on répète, comme chacun sait, toujours les mêmes rumeurs invérifiables. Leurs relations ont toujours été tendues ; mais aujourd'hui, rien ne va plus. Il ne l'a jamais vraiment comprise. Elle a fini par s'ennuyer. Economie aurait franchement déprimé si elle n'avait depuis peu une liaison. C'est quelqu'un de son âge, il est insupportablement narcissique, mais il se renouvelle, lui, au moins. Il l'a mise en forme. Il s'appelle Mathématiques. C'est au tour de Monsieur Philosophie d'être assez déprimé, d'autant que Madame passe maintenant à la télévision, au journal de 20 heures, et qu'elle crève l'écran. « Je ne peux pas me passer de toi. » « Moi si. » Nous en sommes là.

C'est sur un constat, très sérieux, de séparation de corps que débute ce recueil d'articles, réunis sous l'égide du Collège international de philosophie, dont le comité comprend des personnalités prestigieuses telles que Jacques Derrida, Umberto Eco, Dominique Lecourt... Un diagnostic qui renvoie au débat lancé par les étudiants de Normale-Sup sur la place des mathématiques dans l'enseignement de l'économie. Le résultat, inégal mais intéressant, communique un effroi symptomatique. Celui d'une discipline qui cherche ses marques, face à une autre de plus en plus « insubordonnée », voire dominatrice.

« Le paradigme des sciences économiques et son individualisme méthodologique prennent de plus en plus possession des autres sciences sociales, voire humaines et philosophiques », déplore ainsi Egidius Berns, professeur d'université aux Pays-Bas. « Pourquoi l'économie intéresse-t-elle les philosophes ? », demande, quant à lui, comme par dépit, Gérard Jorland, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), qui ajoute que l'économie « flatte le sens esthétique du philosophe et pique son sens moral, [mais] n'éveille rien de métaphysique, seulement un profond ennui ».

Certaines contributions choisissent heureusement de s'affronter à l'économie telle qu'elle est. C'est le cas de l'article de Michel Tibon-Cornillot, de l'EHESS, qui revisite la notion de « fétichisme » à partir du constat de la domination des marchés financiers. C'est le cas aussi de l'article de Jean Mathiot, un des artisans de ce recueil, qui rappelle que si l'économie est en théorie « subordonnée » au politique, il s'agit de penser aujourd'hui, aussi, son insubordination. Avons-nous affaire avec l'économie à un type de rationalité autre que la rationalité politique (ce qui pose tout de même problème...) ? Telle est la question soulevée par l'auteur, à travers une lecture serrée des auteurs, d'Aristote à Amartya Sen, Prix Nobel d'économie en 1998. Une contribution qui rappelle que la raison pratique ne saurait se réduire à la raison économique... ni l'ignorer. Monsieur et madame n'ont pas fini de se regarder en chiens de faïence.

Peut-on organiser la mondialisation de la planète ?

par Laurence Tubiana

Encadrée par les échecs de la conférence de Seattle sur le commerce et celle de La Haye sur le climat, la dernière année du siècle s'est clôturée sur une question : peut-on organiser - et comment ? - la mondialisation de la planète ? Face au gigantesque mécanisme à l'œuvre de redistribution du pouvoir et des richesses, émerge, dans les sociétés des pays développés comme dans celles des pays en développement, une demande de règles internationales capables d'encadrer les logiques de marchés. Ces règles doivent permettre, aux côtés des critères d'efficacité, de faire valoir ou prévaloir des critères d'équité et de justice, comme la prise en compte des biens collectifs, environnement, santé, sécurité, etc., négligés par la rationalité atomisée des marchés.

Cette démarche est aussi une demande de démocratie. Les intérêts, les préférences des différentes sociétés et des acteurs qui les composent sont divers et contradictoires. Sans gouvernement mondial pour arbitrer entre ces intérêts divergents, sans Parlement global pour produire un corps de règles cohérent, les négociations internationales jouent un rôle croissant dans la définition de ces nouvelles règles. Ce système est évidemment soumis à de fortes tensions.

Traditionnellement domaine réservé des gouvernements des Etats-nations, les négociations internationales sont aujourd'hui, au nom d'une démocratie plus directe, prises d'assaut au-dedans comme au-dehors par des acteurs de la société civile. Ces acteurs s'expriment au nom de groupes particuliers, par exemple les peuples indigènes, ou les paysans sans terre, ou au nom de l'intérêt général, pour la protection de l'environnement, le respect des droits sociaux, la lutte contre la spéculation financière, l'accès aux médicaments. Les acteurs non gouvernementaux ne sont pas des nouveaux venus dans les négociations internationales. Les lobbies industriels ou agricoles ont toujours accompagné les moments-clés de négociation en faisant pression sur les délégations gouvernementales. L'irruption des acteurs de la société civile dans ces formes actuelles rompt cependant ce modèle de représentation des intérêts et induit de nouveaux modèles.

Les mouvements sociaux, les organisations non gouvernementales (ONG) interviennent en tant que tels dans le débat sans passer par le filtre des représentations nationales, mais jouent avec elles un jeu de conflit, d'influence ou d'alliance qui pèse sur le résultat final. Si la procédure formelle de négociation est encore le domaine réservé des Etats, le jeu de la transparence conduit les acteurs de la société civile à témoigner et à juger en direct du caractère acceptable, viable des accords en train de s'élaborer. Ainsi, à La Haye, les ONG environnementales, campées à la porte de la salle de négociation, encourageaient l'Union européenne à rester ferme dans son face-à-face avec les pays alliés aux Etats-Unis : nul doute que ce soutien critique a joué un rôle significatif dans l'évaluation, par les négociateurs, de la viabilité des compromis possibles.

Ce changement de la scène de négociation est en train de se faire. Il n'est pas terminé et chaque négociation construit une expérience spécifique dont il faudra le moment venu tirer les leçons. Le regard porté sur les dernières négociations internationales fournit certains enseignements. Des échecs majeurs comme des réussites inespérées ont jalonné la période. Seattle et La Haye encadrent un processus où la négociation pourtant difficile sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) a abouti à Montréal, tout comme la négociation sur les polluants organiques persistants à Johannesburg. Dans tous ces cas de figure, les enjeux économiques comme les enjeux sociaux étaient importants et les divergences de vues considérables.

Comment expliquer ces échecs et ces succès ? Le faisceau complet des causalités est difficile à dessiner, mais on peut faire quelques constats. On peut ainsi tirer la conclusion que les modalités des négociations ont autant d'importance que le fond des accords eux-mêmes. Les règles produites, qu'elles qu'en soient les vertus substantielles, ne seront applicables que si les procédures qui les élaborent leur donnent les meilleures chances d'être réellement mises en œuvre et respectées. Les conséquences sur les résultats des négociations sont grandes : comment évaluer les pertes et les gains de chacun a priori dans des domai-

nes où les interactions sont multiples et visibles seulement à long terme ? En l'absence de vision claire, c'est l'équité des procédures qui peut décider les acteurs à s'engager et à coopérer.

Deux modèles de négociation différents ont émergé avec des résultats divergents. Dans le cas des négociations commerciales comme dans le cas du climat à La Haye, c'est un modèle fondé sur une solution hégémonique qui a dominé : une solution négociée entre les acteurs majeurs, proposée ensuite aux acteurs mineurs moyennant compensation. Les questions des pays en développement ont été ramenées aux concessions nécessaires pour obtenir leur adhésion. Ils n'ont pas pesé comme coproducteurs des règles. Enfin, la société civile a essentiellement assumé une fonction protestataire.

A l'inverse, dans le cas du protocole sur la bio-sécurité à Montréal et dans une certaine mesure de la négociation sur les « pops » (pesticides, insecticides, etc.) c'est un modèle plus horizontal qui a prévalu. La scène de négociation a été élargie, les ONG ont pu jouer un rôle actif de proposition et s'insérer dans des alliances - informelles - avec les représentants de certains pays. Enfin, les « petits pays » se sont associés activement à la production des règles et se sont davantage attachés à défendre leur vision qu'à réclamer des compensations.

Dans ce contexte, l'Union européenne a joué un rôle majeur. Incapable de s'affirmer comme acteur stratégique - en raison des difficultés à trouver des consensus internes et à négocier à quinze -, elle est désavantagée dans un jeu restreint de concessions réciproques. En revanche, elle s'affirme dans un rôle de médiation lorsque la négociation sur les règles est ouverte et élargie. A chaque fois que l'Union a pu jouer un rôle de médiation, on a pu conclure ; lorsque l'Union a dû s'inscrire dans un rapport de forces circonscrit, aucune solution n'a pu être trouvée. C'est le modèle de négociation horizontal qui permet le mieux à l'Europe de jouer un rôle actif dans la maîtrise de la mondialisation. Il faut donc que les gouvernements européens s'attachent à créer des conditions de la gouvernance des négociations assurant l'équité de la représentation, la prise en compte des points de vue des acteurs impliqués y compris les organisations de la société civile. C'est certes faire le deuil de l'Europe « superpuissance » chère à Tony Blair, mais c'est une bonne nouvelle pour la démocratie mondiale.

Laurence Tubiana est inspectrice générale de l'agriculture et membre du Conseil d'analyse économique.

PARUTION

● LA POLITIQUE DE PRÉCAUTION, de Corinne Lepage et François Guéry
« Nos structures administratives ne sont en aucune manière adaptées pour gérer au mieux de nouveaux risques alimentaires ; les modalités de prise de décision et les modes de raisonnement qui sont aujourd'hui ceux des décideurs ne permettent pas d'assurer dans de bonnes conditions la sécurité du consommateur. » On ne peut qualifier ce jugement sans appel de naïf ou peu informé, puisqu'il provient de l'ancienne ministre de l'environnement du gouvernement Juppé, Corinne Lepage. Dans ce livre d'entretiens avec le philosophe François Guéry, directeur d'études à l'Institut national de sécurité civile, Corinne Lepage dénonce une horreur politique majeure, celle qui paralyse l'action des gouvernements face aux « catastrophes » qui affectent et affecteront de plus en plus, selon les auteurs, l'environnement et la santé des humains. L'ouvrage débouche sur un vibrant plaidoyer pour une refondation de l'action des politiques, des citoyens et des juges autour des principes de précaution et de responsabilité (PUF, 378 p., 128 F, 19,51 €). A. R.

VIENT DE PARAÎTRE

BILAN DU MONDE

L'analyse de 174 pays
Le classement des entreprises les plus performantes des 26 régions françaises
Edition 2001

Le Monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES

Le dispositif conçu par Martine Aubry arrive à échéance en 2002. La reprise de l'emploi ouvre les portes des entreprises à ces moins de 25 ans aujourd'hui majoritairement employés par les ministères de l'éducation nationale et de l'intérieur. Mais le transfert n'est pas toujours facile : certains jeunes s'inquiètent des conditions de travail qui leur sont offertes par le secteur privé

Des milliers d'emplois-jeunes sont déjà passés dans le secteur privé

Pour les emplois-jeunes, le compte à rebours a commencé. Né en 1997 pour une durée de cinq ans, ce dispositif, qui a accueilli jusqu'à présent plus de 250 000 bénéficiaires, se rapproche du moment où il va falloir choisir. Va-t-on le maintenir en l'état ? L'aménager ? Les emplois qu'il a permis de créer vont-ils être pérennisés, en partie ou en totalité ? Outre les jeunes eux-mêmes, premiers concernés, la question intéresse tous ceux qui y ont recours, certaines administrations - à commencer par l'éducation nationale -, les établissements publics, les collectivités locales et les associations, qui viennent en tête des recrutements.

Alors que la conjoncture est plus favorable à l'embauche de jeunes, le gouvernement n'a toujours pas arrêté officiellement sa position. Martine Aubry, à son départ, s'était prononcée pour la poursuite de l'expérience et avait assuré que, dans les associations, la majorité des emplois seraient maintenus, voire solvabilisés.

Depuis, ce qui ne devait être qu'une question de jours tarde à se préciser. Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, continue d'examiner le dossier, en liaison avec le premier ministre. Le ministère de l'éducation nationale a

pris les dispositions qui, sur le papier au moins, lui permettent de préparer l'avenir. Si 85 000 jeunes, depuis l'origine, y ont exercé principalement la fonction d'aide-éducateur, le ministère tente d'organiser la « mobilité » des 65 000 jeunes qui y sont encore présents, essentiellement vers les emplois du secteur privé. C'est ainsi que, de convention en convention avec les entreprises, dont la dernière date du 13 décembre 2000, un portefeuille de 50 000 propositions a été constitué. Toute la question est maintenant de savoir si les jeunes aides-éducateurs vont se laisser séduire.

Au fil du temps et de l'amélioration de l'emploi, un courant de sor-

tie des bénéficiaires du dispositif avant l'échéance prévue s'est développé. C'est vrai pour l'éducation nationale, où le nombre de départs en trois ans est chiffré à 22 000 (9 400 jeunes ont trouvé un emploi par eux-mêmes dans le privé et 4 200 ont réussi un concours d'entrée dans la fonction publique). Cela est également vrai pour le ministère de l'intérieur où, sur 19 000 adjoints de sécurité, près de 5 000 ont quitté le programme. Mais il s'agit pour la moitié d'entre eux d'une fausse sortie, puisqu'ils ont intégré définitivement la police nationale par la voie des concours internes.

Dans les autres secteurs qui utilisent les emplois-jeunes, le même

phénomène se produit, selon une étude récente de la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares), du ministère de l'emploi et de la solidarité (*Premières synthèses*, n° 47.2, novembre 2000). A la fin du premier semestre 2000, un peu plus de 27 000 de ces jeunes, soit 21 % des recrutés au cours des deux années précédentes, avaient quitté le dispositif.

Même si une part de ces abandons est due à l'inadéquation au poste ou à des désillusions, motifs plus fréquents en début de parcours, il se confirme que les titulaires des emplois-jeunes renouent progressivement avec l'envie d'affronter le marché du travail. Ce qui est plus souvent le cas des plus diplômés et de ceux qui travaillaient dans des associations.

Pour 6 % d'entre eux, ils choisissent de reprendre une formation, mais, plus significatif, 56 % retrouvent aussitôt un emploi qui, deux fois sur cinq, est en contrat à durée indéterminée, neuf fois sur dix à temps plein. Si un tiers de ces jeunes retombent au chômage, immédiatement après la rupture de leur contrat, ils ne sont plus que 16 % dans cette situation quelques mois plus tard.

Encore modestes, de tels résultats sont rassurants. Près de la moi-

tié des départs se sont produits à l'initiative de l'intéressé et la raison la plus fréquemment invoquée est l'obtention d'un emploi qui, dans la proportion d'un quart à un tiers, selon les secteurs d'activité, est fourni dans la mouvance du métier d'accueil ou par l'employeur lui-même. La Dares y voit la confirmation d'un « rôle de tremplin », un jeune sur deux qui met fin à son contrat assurant qu'il avait trouvé un emploi qui lui convenait mieux.

JUGEMENT POSITIF

Ces jeunes-là portent un jugement globalement positif sur le programme, 57 % considérant que l'expérience a été bonne pour eux, 77 % estimant qu'ils ont eu le sentiment d'être utiles, 61 % reconnaissant qu'ils ont ainsi accédé à une autonomie financière, et autant que cela leur a permis d'acquérir des compétences.

Mais les mêmes regrettent la faiblesse ou l'inexistence de la formation, pourtant prévue, et affirment que, en tant que tel, le dispositif ne les a pas aidés à élaborer leur projet professionnel. Un défaut qui va peser quand il faudra traiter le sort de ceux, majoritaires, qui sont toujours en emplois-jeunes à moins de deux ans de l'échéance.

Alain Lebaube

Quand les recruteurs ont du mal à séduire

Plus de 18 000 postes fin 1999, auxquels sont venus s'ajouter 30 000 autres en fin 2000 : le portefeuille d'offres d'emplois dans les entreprises privées recueillies par l'éducation nationale pour ses aides-éducateurs ne cesse de s'élargir et de se diversifier. On y trouve aussi bien des emplois dans la grande distribution ou l'hôtellerie que dans le bâtiment, le transport aérien, l'informatique...

Face à la nécessité d'assurer des débouchés professionnels à des jeunes qu'elle ne pourra pas tous conserver à l'issue des cinq années de leur contrat, ou qui ne souhaitent pas rester, l'éducation nationale a ainsi négocié des accords nationaux avec des entreprises, mettant en avant les capacités relationnelles des aides-éducateurs, leur autonomie, etc. Une démarche peu traditionnelle pour l'éducation nationale, mais payante.

Le secteur privé a d'autant plus joué le jeu que les conditions de ce partenariat sont attractives. L'éducation nationale opère une présélection parmi les candidats ; en outre, la plupart des accords prévoient que si une formation s'avère nécessaire, le postulant reste sous statut emploi-jeune durant celle-ci. Les aides-éducateurs peuvent quant à eux revenir à l'éducation nationale en fin de période d'essai dans l'entreprise.

HÔTELLERIE

Mais malgré tous ces efforts, les résultats des premiers accords nationaux paraissent modestes. Le bilan dressé au 31 octobre 2000, relatif aux 18 000 postes à pourvoir sur des périodes de trois à cinq ans, indique que seuls 1 300 aides-éducateurs ont bénéficié de ces offres, alors que l'éducation nationale s'était fixée un objectif de 2 000 recrutements en 2000. D'autres pistes ont mieux fonctionné, puisque 9 400 jeunes ont trouvé un emploi par eux-mêmes, 500 au titre d'accords locaux, et 4 200 en réussissant un concours d'entrée dans la fonction publique.

Les raisons du demi-échec des accords nationaux sont multiples. D'une part, autant Claude Allègre

Pour assurer des débouchés à ses emplois-jeunes, l'éducation nationale a négocié plusieurs accords avec des entreprises. Les premiers résultats sont modestes

ne cessait de répéter que les jeunes ne resteraient pas tous à l'éducation nationale après la fin de leur contrat, autant le nouveau ministre Jack Lang s'exprime peu sur ce point, ce qui a sans doute encouragé une partie des aides-éducateurs à jouer la montre. La nécessité de compenser les départs massifs d'enseignants en retraite leur donne l'espoir de conserver une place dans les établissements scolaires.

D'autre part, les conditions de travail de certains emplois n'ont pas vraiment séduit les aides-éducateurs. Accor, par exemple, qui proposait 1 000 postes sur trois ans, n'a pu recruter l'an passé que 100 jeunes, alors que 4 000 ont été reçus par des responsables du groupe hôtelier. « On les attendait les bras ouverts, on avait prévu un module d'essai de trois jours dans nos établissements », souligne Alain Carric, directeur de l'emploi et de l'insertion chez Accor. Mais il n'y a pas eu de combattants. Ce qui bloque, ce sont les horaires décalés, le travail le week-end... Peut-être aussi le salaire, environ 7 900 francs brut par mois. Alain Carric estime également que l'éducation nationale n'a pas, dans certaines académies, suffisamment bien sélectionné les jeunes.

« Nous faisons, pour les entreprises, la moitié du travail de recrutement gratuitement, en informant les jeunes des offres et en triant les CV, rétorque Yves Sabourdy, directeur du Centre national de ressources à la Mission emploi-jeunes de l'éducation nationale. A chacun son

métier. Nous ne sommes pas chasseur de têtes ! »

La réussite des opérations tient aussi à la qualité du partenariat entre les entreprises et l'éducation nationale. Les responsables des « plates-formes de professionnalisation », chargées dans chaque académie d'assurer le suivi des jeunes vers l'emploi, sont ainsi venus chez Air France afin de mieux appréhender les métiers de la compagnie aérienne. Les jeunes présélectionnés ont ensuite été formés en cent cinquante heures aux épreuves de recrutement de l'entreprise. La première année de fonctionnement de ce dispositif a constitué une « phase expérimentale », estime Alain Dupeyron, directeur de l'emploi et de l'insertion d'Air France, expliquant ainsi qu'il n'y ait eu que 125 embauches pour 1 000 postes sur trois ans. Mais il reste confiant, et « ravi » car les jeunes embauchés sont « formidables ».

GALÈRES

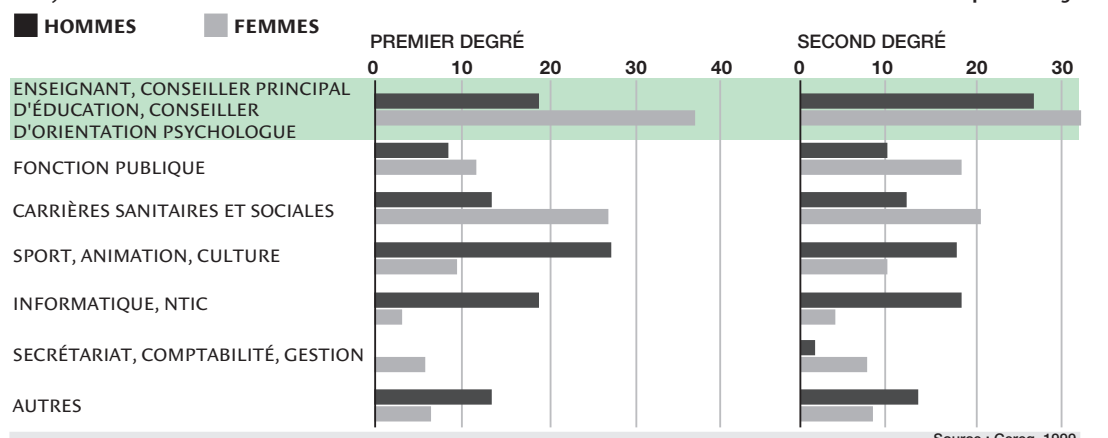
L'étude du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) intitulée *Aide-éducateur : quel avenir pour la fonction, quel devenir pour les jeunes ?* (*Documents*, n° 151, septembre 2000) apporte une autre explication à la faiblesse de ces résultats. Parmi les aides-éducateurs qui ont un projet professionnel, 32 % souhaitent exercer dans les établissements scolaires, 32 % dans le secteur sanitaire et social et 13 % dans les métiers du sport, de l'animation et de la culture. Ce qui n'a pas grand-chose à voir avec les postes proposés.

L'éducation nationale doit donc convaincre les jeunes d'élargir leur champ de recherche d'emploi, estime Sylvie Viannet-Longuet, chargée du dispositif de professionnalisation à l'académie Orléans-Tours. Il faut aussi les aider à vaincre leur « peur de quitter le nid ». « Certains ont connu de vraies galères, ajoute-t-elle, et pensent que personne ne veut d'eux, alors qu'ils ont plein de qualités. Mais ils ne le savent pas. Il faut leur consacrer beaucoup de temps, les écouter. C'est un travail de reconstruction qu'il faut faire. »

Francine Aizicovici

▼ L'attractivité de la fonction publique

PROJETS PROFESSIONNELS DES AIDES-ÉDUCATEURS PAR SEXE



Source : Céreq, 1999

A Oullins, le lycée va perdre son informaticien

Sylvain Simon, aide-éducateur au lycée Parc Chabrières d'Oullins (Rhône), est ravi : lui qui ne marchait pas fort en DEUG de sciences économiques, le voici « emploi-jeune » dans ce lycée de 1 600 élèves depuis 1999.

Recruté pour aider les jeunes à trouver des stages, « j'ai basculé, au dernier trimestre 2000, vers l'informatique », raconte-t-il, pour dépanner la bureautique du lycée sous la responsabilité de l'administrateur du réseau, présent deux jours et demi par semaine.

Avec un parc de 130 machines, il affronte les pannes vingt et une heures par semaine, et « il y a du boulot ! » Le reste du temps, il se forme : « J'ai eu énormément de chance, reconnaît-il, j'ai été sélectionné avec seize autres aides-éducateurs pour préparer en deux ans un diplôme universitaire de technologie (DUT) d'analyste-programmeur qui me permet de me former, dans le hard comme dans le soft. »

Demeurera-t-il dans l'éducation nationale ? « Mon objectif est de partir pour le secteur privé », répond-il, car un revenu d'emploi-jeune de 5 680 francs brut par mois n'est pas tenable à long terme. Et s'il était titularisé ? « Trop compliqué : il faut passer un concours. »

La reprise du marché du travail fait apparaître les besoins des établissements scolaires

Jacques Garden, le proviseur, a facilité le cursus de Sylvain. Mais « son diplôme en poche, dit-il, nous le perdrons ; c'est la règle du jeu. Nous trouverons des jeunes pour l'animation pédagogique de la salle informatique, mais pas pour la maintenance, depuis que les sirènes des entreprises se sont remises à fonctionner ».

AMBIVALENCE

A l'échelon de l'académie, l'ambivalence n'est pas moindre. Certes, Gérard Lahet, ingénieur détaché d'une entreprise dans l'éducation nationale, est ravi de construire des formations diplômantes ou qualifiantes pour des littéraires qui « galèrent ». « Avec l'IUT de Lyon-I, nous formons de vrais informaticiens qu'on s'arrache », dit-il.

Mais Laurent Gérin, directeur des ressources humaines du rectorat de Lyon, est moins enthousias-

te, pour les mêmes raisons que le proviseur d'Oullins : la reprise du marché du travail fait que le nombre et le niveau des aides-éducateurs baissent. « Les bac + 3 et + 4 sont partis les premiers pour le privé », constate-t-il. Sur 210 postes d'aides-éducateurs en informatique prévus dans les collèges et lycées de l'académie, 152 seulement sont pourvus. « Si nous n'avons plus d'aides-éducateurs, nos établissements vont se trouver en grande difficulté. »

Il y a donc de la schizophrénie dans l'air. « Le ministère souhaite que les aides-éducateurs partent le plus vite possible pour ne pas les avoir sur les bras au bout de cinq ans, analyse Jean-Michel Drevon, secrétaire adjoint du syndicat FSU du Rhône, alors que les établissements souhaitent qu'ils restent, car ils ne peuvent plus s'en passer. »

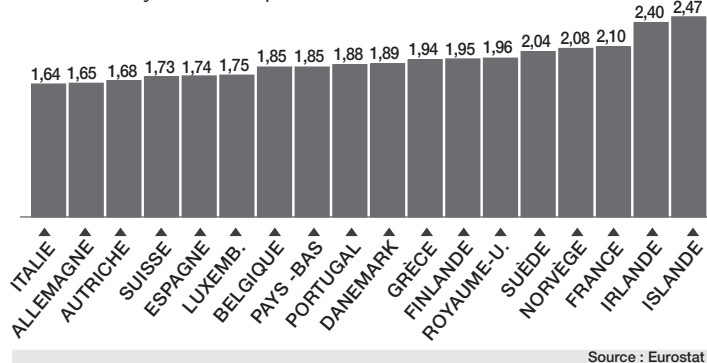
Et de conclure : « Les emplois-jeunes ne sont pas une réponse aux besoins de l'éducation nationale dans l'informatique : grosso modo, s'ils sont qualifiés, ils ne restent pas chez nous ; et lorsqu'ils sont candidats, ils ne sont pas forcément adaptés à nos besoins. » La lutte contre le chômage des jeunes n'est pas forcément compatible avec le bon fonctionnement du système scolaire !

Alain Faujas

EUROPE

▼ Seuls deux pays dépassent le seuil de renouvellement démographique

Nombre moyen d'enfants par femme née en 1960



Source : Eurostat

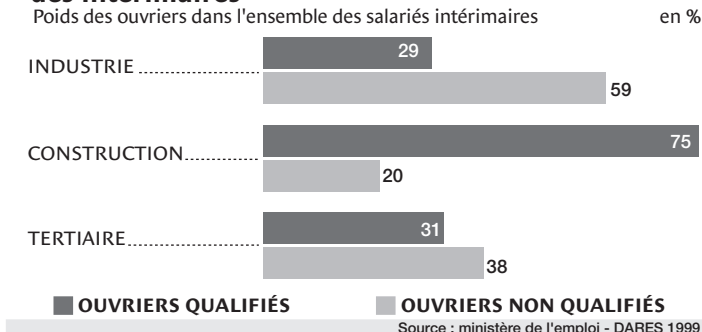
■ **LA DESCENDANCE FINALE** des générations d'après-guerre des pays de l'Union européenne est en diminution constante : elle s'établit désormais en moyenne à environ 1,7 enfant par femme née en 1960, ce qui est nettement inférieur au seuil de renouvellement des générations (2,1). Les données les plus récentes semblent toutefois montrer que la fécondité a atteint son plus bas niveau après des décennies de recul presque continu.

■ **LES FEMMES AUTRICHIENNES**, allemandes et italiennes nées en 1960 devraient avoir moins de 1,7 enfant, tandis que celles vivant en France, Norvège et Suède devraient en avoir un peu plus de deux, et les femmes irlandaises autour de 2,4.

■ **DANS LES PAYS** connaissant les plus bas taux de fécondité, plus de 40 % des femmes nées en 1960 n'auront pas d'enfant ou n'en auront qu'un, tandis que dans les pays dépassant le seuil de renouvellement, moins de 30 % des femmes appartiendront à cette catégorie.

FLASH SETT / « LE MONDE »

▼ Les ouvriers largement majoritaires au sein des intérimaires



Source : ministère de l'emploi - DARES 1999

■ **EN 1999**, les ouvriers intérimaires représentaient 434 000 personnes en équivalents emplois temps plein, soit 84 % de l'ensemble des intérimaires (38 % pour les ouvriers qualifiés). Cette part est cependant en diminution depuis 1998.

■ **LES OUVRIERS NON QUALIFIÉS** sont davantage représentés dans l'industrie (59 % des salariés intérimaires), et les ouvriers qualifiés dans la construction (75 %). La durée moyenne des missions des ouvriers est de six mois, mais elle est de huit mois pour les ouvriers qualifiés.

■ **ALORS QUE 61 %** des ouvriers étaient sans emploi au moment de leur inscription en agence d'intérim, ils ne sont plus que 6 % à se retrouver dans cette situation un an après. 47 % sont restés en intérim, 23 % ont été embauchés en contrat à durée indéterminée et 13 % à durée déterminée.

AGENDA

● **SCIENCES ÉCONOMIQUES.** Le débat sur l'enseignement de l'économie continue de faire rage dans les rangs académiques : l'Association française des sciences économiques (AFSE) organise, le 23 janvier à Paris, un débat intitulé « La formation des économistes en question », avec la participation des étudiants de l'École normale supérieure qui avaient lancé la discussion, et des poids lourds institutionnels (Association des professeurs de sciences économiques et sociales-SES, groupe d'experts du ministère de l'éducation nationale sur les SES...). Renseignements : 01-44-07-15-75.

● **CRIMINALITÉ.** La criminalité transnationale organisée représente une part de plus en plus importante... des « échanges commerciaux » internationaux. Le professeur Pino Arlacchi, sous-secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), directeur de l'Office de l'ONU pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, présentera le 23 janvier à Paris les conclusions de la conférence de l'ONU sur le crime organisé qui s'est tenue à Palerme en décembre dernier, ainsi que le rapport mondial sur les drogues, publié chaque année par l'ONU. Renseignements : www.u-paris2.fr/mcc

● **CAPITAL HUMAIN.** Les outils d'évaluation, de gestion, de valorisation du « capital humain » des entreprises, se mettent en place. Le séminaire « Capital humain et création de valeur » proposé les 23 et 24 janvier à Paris par l'organisme de formation Les rencontres d'affaires, en partenariat avec le cabinet conseil Mazars, fait le point sur ces questions à travers des applications en entreprise. Renseignements : 01-53-02-46-18.

● **GRANDES ÉCOLES.** Le congrès annuel de la Conférence des grandes écoles se tient cette année à Marseille les 25 et 26 janvier, avec pour thème « De la création de savoirs à la création de richesses ». Il s'agit, pour les directeurs d'école réunis à cette occasion, d'analyser et de mettre en avant les activités de leurs établissements qui concourent directement au développement économique des territoires où ils sont implantés : valorisation des résultats de la recherche, transfert de technologie, alternance, conseil, création d'entreprises, veille technologique, etc. Renseignements : 01-43-26-25-57.

● **UNION EUROPÉENNE.** Le sommet de Nice fut-il un échec, ou l'ouverture de nouvelles perspectives pour la construction de l'Union européenne ? Le Centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris a invité le 29 janvier Alain Lamassoure, député européen, ancien ministre des affaires européennes, pour discuter cette épineuse question. Renseignements : 01-58-71-70-00.

● **TEMPS DE TRAVAIL.** L'aménagement-réduction du temps de travail peut ouvrir de nouvelles perspectives à l'activité sociale des salariés. Développement & Emploi présente le 1^{er} février à Paris plusieurs exemples de gestion du « temps d'utilité sociale » de leurs salariés par des entreprises comme Ford France, Timberland, BPI, Carrefour. Renseignements : 01-43-46-28-28.

DÉPÊCHE

● **HÔTELLERIE.** A l'heure où le secteur de l'hôtellerie-restauration souffre d'une grave pénurie de main-d'œuvre, l'Union européenne pour la promotion des formations techniques dans les métiers de l'hôtellerie (Unatech) vient de créer sur son site Web (www.ajconseil.fr/ehae.fr) un « index des établissements de l'enseignement hôtelier et touristique » à l'échelle de l'Union européenne (plus la Suisse) – soit 1 500 établissements en France et 300 à l'étranger.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	62	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	49	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1999 (h/semaine)											
	40,4	39,7	40,1	38,4	40,6	39,6	38,5	39	43,6	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 2^e trim. 2000											
	+3,9	+3,7	+3,4	+1,8	+2,6	+5,4	+2,9	+2,9	+5,1	+4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE NOV. 2000 (en %)											
Hommes + femmes....	8,1	8,8	8,2	8,4	13,6	8,9	10,5	2,8	5,5	4,0	4,7
Moins de 25 ans.....	16	16,9	9	23	25	18,8	31,9	5,1	12,6	9,1	9,6
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)											
	46	49	52	61	46	39	61	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	16,6 % (nov.)	-3
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	33,4 % (nov.)	-3,8
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	975	+9,2 %*
INTÉRIM.....	550	+23,1 %*
APPRENTIS.....	285	+3,2 %*
CONTRATS AIDÉS.....	462	+8,8 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	7 000 (mars)	+0,9 %*
Hommes.....	8 666 (mars)	+0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	42,02 (juillet)	+3,2 %
Mensuel.....	7 101 (juillet)	+3,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

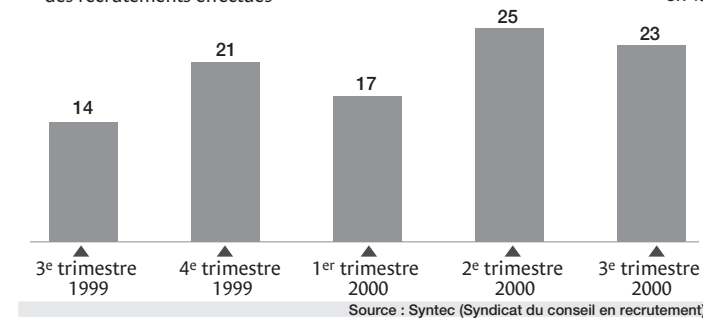
* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois

Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SYNTEC / « LE MONDE »

▼ La chasse aux directeurs commerciaux et du marketing

Part de la fonction direction commerciale marketing dans le total des recrutements effectués



Source : Syntec (Syndicat du conseil en recrutement)

■ **LE RECRUTEMENT** de directeurs commerciaux, marketing, ventes, pour la France ou à l'export, représentait au troisième trimestre 2000 23 % de l'ensemble des missions de recrutement de dirigeants, plaçant la fonction commerciale en tête des fonctions les plus recherchées par les entreprises. C'était déjà le cas au trimestre d'avant (25 %), en forte augmentation par rapport aux trimestres précédents.

■ **L'ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ** indique que l'industrie et les services représentent l'essentiel de ces missions : 82 % au total. Le nombre de recrutements dans l'industrie (44 %) est légèrement supérieur à celui des services (38 %). C'était l'inverse au deuxième trimestre 2000 : les services concentraient alors 38 % du total, contre 28 % pour l'industrie, qui enregistre ainsi une forte progression.

Les agents de surveillance obtiennent une revalorisation de leurs métiers

Is vous accueillent à l'entrée des entreprises, font des rondes dans les centres commerciaux, interviennent sur alarmes, gardent des sites nucléaires ou industriels, fouillent vos bagages à l'aéroport, assurent la sécurité des stades, surveillent certains musées, patrouillent avec des chiens... Leur métier s'appelle pudiquement la « surveillance humaine », même si souvent, aussi désabusés que Gérard, vingt ans de métier, ils se sentent « *mi-flic, mi-pompier mal payé au SMIC* ».

En tout, ils sont 80 000 agents de surveillance en France, employés par 1 580 entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 12,9 milliards de francs. 70 % d'entre eux sont rémunérés au SMIC, la majorité ont signé des contrats à durée déterminée et plus de la moitié des effectifs interviennent de nuit, sans prime ni revalorisation. La photographie de la profession ne la rend pas très attractive...

CLASSIFICATION

En ces temps de reprise et de pénurie de personnel, les difficultés de recrutement et le turn-over sont bien sûr fortement aggravés. Aussi, après plus de dix ans de négociations, le Syndicat national des entreprises de sécurité (SNES) et les partenaires sociaux (FO, CFDT, CFTC et CGC, à l'exception de la CGT) ont-ils signé le 31 octobre dernier une plate-forme sociale visant à revaloriser le métier.

L'accord de branche ne concerne que les professions dites de « surveillance humaine » – des hommes qui surveillent des entreprises ou des sites administratifs – et non les métiers de convoyeurs de fonds ou de gardes du corps.

Il prévoit dans un premier temps une revalorisation des salaires à partir du 1^{er} janvier 2001 ; concrètement, l'augmentation n'interviendra que lorsque le décret aura été publié au *Journal officiel*. Les agents rémunérés au coefficient le plus bas de la grille des salaires devraient toucher désormais

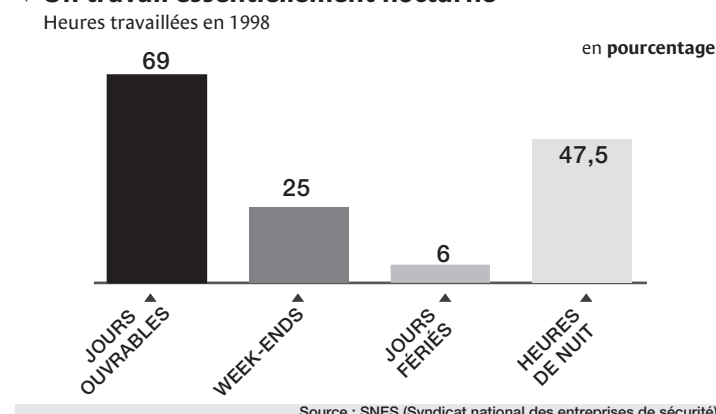
Le secteur, qui emploie 80 000 personnes, connaît des difficultés de recrutement

7 370 F brut par mois (soit une hausse de 6,92 %), ce qui porte leur salaire, prime d'habillage comprise, à 7 500 F. Les autres rémunérations augmenteront de 6,92 % à 3 % selon les coefficients. Un autre accord concernant le régime de prévoyance devrait aussi intervenir prochainement.

La seconde phase de la plate-forme sociale, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2002, concerne la classification des métiers-repères de la surveillance humaine et le travail de nuit. Ce dernier sera majoré de 10 % entre 22 heures et 5 heures, à partir de 2002.

« Il n'y avait pas eu d'accord sur les salaires depuis 1990 et les premiers coefficients correspondaient à des salaires en dessous du SMIC », remarque Omar Kerriou, secrétaire fédéral de la CFDT, responsable de la branche sécurité, qui constate « une avancée ».

▼ Un travail essentiellement nocturne



Source : SNES (Syndicat national des entreprises de sécurité)

La classification des métiers devrait permettre de reconnaître une dizaine de métiers et les formations qui y mènent. « On n'est pas des concierges », souligne Dominique Mestre, quarante-trois ans, employé par le leader du secteur, Securitas, pour travailler le week-end « sur » une banque et deux à quatre nuits par semaine sur un autre site.

« Il faut établir des repères afin d'avoir un marché sain. Les agents de surveillance ne sont pas des hommes à tout faire, or il n'est pas rare que les clients demandent en plus de tondre la pelouse ou de nettoyer les vitres », dit Omar Kerriou.

« Le métier d'agent de surveillance est mal perçu. La classification doit permettre d'en préciser le contenu et la formation. C'est le grand chantier de l'année », affirme Claude Tarlet, président du SNES.

Pour Patrick Coutand, vice-président du SNES et PDG de Securitas, la signature de cette plate-forme sociale montre « l'attitude volontariste des professionnels ». Le patronat insiste sur le surcoût représenté par l'augmentation des salaires – estimé entre 12 % et 14 % –, qui devra être répercuté sur les clients, entreprises privées ou administrations publiques, qui négocient le plus souvent au plus bas prix.

« 85 % du marché de la sécurité est externalisé », constate Patrick

Coutand. Par exemple les opérations d'inspection et de filtrage des sites aéroportuaires sont, depuis 1993, confiées à des entreprises privées, et non aux pouvoirs publics. Et les agents de surveillance privés interviennent de plus en plus souvent sur des sites dont la sécurité était assurée autrefois par des militaires.

INFORMATIQUE

De manière générale, les qualifications comme les conditions de travail d'un « pompier IGH » (l'agent de sécurité travaillant dans un immeuble à grande hauteur) ou d'un « rondier » conducteur de chien, à Mantes-la-Jolie, diffèrent forcément.

Il faut parfois aussi posséder des connaissances en informatique. Ainsi, Adrien Leforestier, trente-sept ans, employé depuis huit ans chez Euroguard, travaille pour une usine de papeterie de Rouen, où il gère, sur un ordinateur situé au poste de garde, toutes les entrées et sorties de matériel de l'usine, soit plus de deux cents camions par jour. Et nombre d'agents de surveillance gagneraient à bénéficier des conventions collectives des entreprises qu'ils gardent plutôt que d'être employés par leur société de prestation de services.

Pour Jean-Michel Dupire, secrétaire fédéral de la CGT (qui n'a pas signé), l'augmentation des salaires était « incontournable », mais il déplore que nombre de revendications ne soient pas incluses dans l'accord global du 31 octobre. La reconnaissance du travail de nuit s'est ainsi faite selon lui « au rabais, sans tenir compte des problèmes de santé des travailleurs ». Il explique que la majoration du travail de nuit, qui englobe seulement les heures passées entre 22 heures et 5 heures, est « restrictive, puisque la plupart des vacations sont de douze heures, entre 19 heures et 7 heures ou 20 heures et 8 heures ».

Anne Proenza

Le « Safe Harbour » adapte la directive européenne sur l'informatique et les libertés à la culture américaine

Après des années de discussions, les Etats-Unis et l'Union européenne ont trouvé un moyen pour harmoniser leurs pratiques en matière d'utilisation de fichiers nominatifs. Un objectif difficile à atteindre tant les approches étaient différentes de part et d'autre de l'Atlantique : approche législative sur le Vieux Continent ; autorégulation pour les entreprises du Nouveau Monde.

Deux phénomènes ont néanmoins contraint les dirigeants des sociétés d'outre-Atlantique à prendre les choses au sérieux. Primo : les utilisateurs devenaient de plus en plus conscients des risques de violation de leur vie privée, ce qui pouvait nuire au développement du commerce électronique. Deuxio : la directive européenne sur le respect de la vie privée publiée en 1995 stipule qu'aucun fichier nominatif européen ne peut être transmis à une entreprise d'un pays tiers qui n'aurait pas mis en place des mesures adéquates pour en assurer la confidentialité. Les Etats-Unis étaient visés. Faute de procédure ad hoc, leurs entreprises risquaient de ne plus pouvoir utiliser de fichiers de consommateurs du Vieux Continent.

Face à cette double contrainte, un terrain d'entente a été trouvé. Le système adopté le 1^{er} novembre 2000 repose bien sur le principe de l'autorégulation, tout en satisfaisant les exigences de la Commission européenne. Baptisé « Safe Harbour », ce « Port sûr », encore appelé « Port salut » par les initiés de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), recense les entreprises qui ont accepté de s'y ancrer, et qui s'engagent à en respecter les règles, très proches de celles de la directive européenne. L'autorégulation est sauve, puisque neviennent au Port que les entreprises qui le souhaitent.

Pour l'instant douze entreprises américaines, seulement, ont rejoint le Safe Harbour. La plupart des fir-

Aux Etats-Unis, des entreprises s'engagent à respecter la confidentialité de leurs fichiers pour ne pas se couper des marchés étrangers

mes veulent prendre le temps d'étudier les engagements inclus dans ce texte ainsi que les risques qu'elles encourent en cas de manquement. En outre, elles craignent que la directive européenne ne fasse des envieux chez les consommateurs américains qui pourraient exiger un traitement équivalent ; ce qui conduirait les firmes à aligner leurs règles sur celles du Safe Harbour, souvent plus restrictives.

▼ L'atteinte à la vie privée en tête des préoccupations des usagers du Web

Les internautes américains craignent le plus que...	en %
des entreprises ou des particuliers qu'ils ne connaissent pas obtiennent des informations personnelles sur eux ou leur famille	84
des pirates se procurent leur numéro de carte de crédit	68
des personnes non qualifiées donnent aux gens des informations médicales en ligne	54
un virus informatique contamine leur PC lors d'un téléchargement	54
des informations fausses ou imprécises soient publiées en ligne	49
des gens se répandent en fausses informations pour affecter les cours de Bourse	47
des gens rencontrés sur Internet mentent quant à leur identité réelle	39
quelqu'un puisse savoir quels sites ils ont visités	31
le courrier électronique soit lu par quelqu'un d'autre que la personne à qui il est destiné	27

Source : Pew Internet c^o American Life Project, mai-juin 2000

Cela dit, nombre d'entre elles – 66 % des entreprises américaines, à en croire une étude réalisée par l'université Georgetown, pour le compte de la Federal Trade Commission (FTC) – n'avaient pas attendu le Port pour afficher des règles de bonne conduite en matière de respect de la vie privée. Et ce n'est pas un simple affichage : leur non-respect peut leur valoir de fortes amendes. Les associations de consommateurs, très puissantes outre-Atlantique, veillent au grain.

Récemment le groupe Disney a été condamné à détruire la base de données du site de vente de jouets en ligne Toysmart, dont il est propriétaire. Une perte sèche pour le groupe qui comptait sur la vente du fichier clients de cette société en faillite pour en payer les dettes. Sauf que Toysmart s'était engagé à ne jamais le céder. La FTC a attaqué Disney en juillet pour non-respect de ses engagements : la justice vient de le condamner. Le site Ama-

zon est aussi sur la sellette : deux associations de consommateurs anglo-saxonnes, l'Electronic Privacy Information Center (EPIC) et Junkbusters Corp., viennent de demander l'ouverture d'une enquête sur les agissements d'Amazon en matière d'utilisation de fichiers clients.

PISTER LES INTERNAUTES

Ce type d'actions risque de se multiplier. Selon une étude réalisée par la société Pew Internet, et publiée en août 2000, les deux tiers des personnes interrogées ne croient pas que l'utilisation de données personnelles puisse leur être utile, comme nombre de sociétés en ligne voudraient le leur faire croire. Elles s'inquiètent en particulier des informations que les firmes peuvent recueillir en pistant les internautes pour repérer leurs centres d'intérêt et leur proposer ainsi services, produits et publicités ciblées.

Pour les firmes américaines, le sujet devient complexe. Elles doivent respecter leurs propres règles de bonne conduite, mais aussi s'assurer qu'elles sont en conformité avec celles de la directive européenne (si elles veulent travailler avec des consommateurs européens) ou avec la législation canadienne (pour les consommateurs de ce pays). Les contraintes se multiplieront au fur et à mesure des règles adoptées. Ce qui sera prochainement le cas de l'Australie, etc.

L'enjeu devient tellement important qu'une nouvelle fonction, le Chief Privacy Officer (CPO), fait son apparition dans les entreprises américaines. Après IBM, American Express, quelques dizaines de firmes ont nommé des CPO, dont la tâche unique est de s'assurer que l'entreprise ne puisse être prise en défaut sur ce front, dans tous les pays du monde. Une sacrée gageure.

Annie Kahn

Amanda Chandler, la nouvelle « chief privacy officer » pour DoubleClick Europe

Il y a quelques mois, Amanda Chandler travaillait à Manchester au sein de la Commission britannique de la protection des données, l'équivalent de la Commission nationale de l'informatique et des libertés française. Depuis le mois de novembre 2000, elle est passée « de l'autre côté de la barrière ». Au lieu de conseiller les entreprises et de veiller à ce qu'elles suivent la loi anglaise en matière de respect de la vie privée, elle s'est fait embaucher par DoubleClick, entreprise américaine, numéro un de la publicité sur Internet. Elle a quitté Manchester pour Dublin, siège européen de la firme. Son titre ? « Directeur protection des données pour l'Europe ».

On connaissait déjà les CEO (chief executive officers), c'est-à-dire les PDG, les CFO (chief financial officers) ou directeurs financiers ; il faudra désormais compter avec les CPO, chief privacy officers.

Son patron, Jules Polonetsky, CPO de DoubleClick, connaît bien les rouages de la fonction. Embauché en mars 2000, il aurait été le premier à être nommé à ce poste dans une entreprise américaine. Certes, nombre de firmes comptaient déjà dans leur rang une personne chargée de veiller au bon respect des lois en matière de protection de la vie privée, dans son pays. Mais, en général, ce n'était pas une fonction à temps plein, et elle ne faisait pas partie de la direction générale. Pour

Le numéro un de la publicité en ligne a nommé un directeur de protection des données. Sa mission : veiller au respect de la vie privée

garantir son indépendance au sein de la firme, Jules Polonetsky n'est pas hiérarchiquement rattaché au PDG de la firme, mais à son conseil d'administration.

« Ce type de poste n'existe pas en France », affirme-t-on à la CNIL, dont les interlocuteurs dans les entreprises appartiennent à la direction juridique, ou à la direction informatique. La directive européenne n'impose d'ailleurs pas ce profil, se contentant de mentionner l'éventualité de nommer un « détaché à la protection des données à caractère personnel ». Ce qui donne droit à quelques allègements de procédures comme de ne pas avoir à déclarer les fichiers créés.

Au Crédit agricole Ile-de-France, Marielle Cohen-Branche, directeur juridique, qualifie son département de « gardien naturel au regard de la CNIL ». Et c'est un groupe de travail composé d'infor-

maticiens, de spécialistes du marketing, du contrôle général, et de juristes qui vient d'élaborer une charte de confidentialité. Si les Américains ont ressenti le besoin de créer des CPO, c'est parce qu'ils n'ont pas de loi, et que le système d'autorégulation impose finalement une charge plus lourde, estime-t-on dans l'Hexagone.

Tel ne semble pas être l'avis de Jules Polonetsky, qui dirige déjà une équipe de cinq personnes à temps plein, et envisage, à l'instar de ce qu'il vient de faire pour l'Europe, de nommer d'autres CPO dans les autres parties du monde, en Extrême-Orient en particulier. Il dispose également des services d'un Comité consultatif pour la vie privée (Privacy Advisory Board) pour l'aider dans sa tâche. Ce conseil est composé de huit experts, membres du gouvernement, d'associations de consommateurs ou d'entreprises. Il se réunit une fois par trimestre. Les membres ne sont pas rémunérés, mais juste remboursés de leurs frais, « pour être sûrs de leur indépendance », explique Jules Polonetsky. Et s'ils consacrent du temps à DoubleClick, c'est pour, en retour, être informés des dernières avancées technologiques par les spécialistes d'un leader du marché.

Amanda Chandler va créer la même structure en Europe. Un projet délicat dont la complexité tient, en partie, à la diversité des législations et des procédures dans les différents pays. Il ne s'agit plus seulement de veiller au bon respect de la loi mais de s'assurer que l'on est en règle dans tous les pays où l'entreprise est amenée à travailler. Et, dans le cas de DoubleClick, mais aussi de la plupart des entreprises qui ont d'autres firmes pour clients, de veiller aux bonnes pratiques de ces derniers. « Nous avons suspendu nos contrats avec une cinquantaine de sites, quand nous nous sommes aperçus qu'ils avaient des pratiques douteuses », affirme Jules Polonetsky. Ce juriste, qui fut membre du gouvernement de l'Etat de New York, a ensuite assisté le mai-

re de la ville, Rudolph Giuliani, avant de quitter la politique pour son poste actuel. Mais il reconnaît qu'« éduquer les gouvernements » fait aussi partie de sa mission, pour « leur apprendre comment les lois peuvent s'appliquer avec les nouvelles technologies », explique-t-il.

En revanche, pas question de « fliquer » les employés de la firme. Les sanctions prises récemment à l'encontre de salariés accusés d'avoir utilisé le courrier électronique de l'entreprise à des fins personnelles, ou d'avoir surfé sur des sites pornographiques pendant leurs heures de travail, ne font pas partie de ses préoccupations. « Nous avons confiance en nos employés. On regarde s'ils font bien leur travail. Si un informaticien, qui travaille souvent très tard dans la nuit, a besoin de s'amuser, pour être plus créatif, on ne va pas s'en préoccuper. Ce qui nous importe avant tout c'est qu'il ait de bonnes idées ! »

A.K.



Amanda Chandler

- Agée de 36 ans, la directrice en charge de la protection des données de DoubleClick en Europe travaillait précédemment pour l'Office of the Data Protection Registrar (ODPR), l'équivalent britannique de la CNIL.
- Elle fut pendant quatre ans maître de conférences à la Manchester Metropolitan University, où elle enseignait la sociologie et le droit.

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

« Refondation » ou déréglementation ?

Dialogue ou maelström social ? Les règles juridiques gouvernant l'activité professionnelle sont en ébullition. Rien de plus normal : les formidables mutations techniques, les transformations économiques et politiques radicales ont conduit à des discussions sur les instruments encadrant l'activité rémunérée. Ceux-ci, on le sait, procèdent de la loi mais peuvent également ressortir du dialogue social entre représentants des salariés et ceux des employeurs, d'un contrat individuel ou encore de la décision unilatérale d'un employeur ou donneur d'ordre. Or, les discussions sur la nécessité et les fonctions des règles générales et uniformes à destination des salariés se multiplient. La « refondation » des relations sociales françaises proposée par le Medef « contre l'étouffant état de l'étatisation » en est une illustration : les négociations deviennent « des concessions ». Celles-ci sont exigées à la fois de l'Etat – qui doit ou assouplir ses règles ou abandonner sa compétence –, des salariés – qui doivent accepter une individualisation de leurs conditions de travail – et des organisations syndicales – sommées d'accompagner le mouvement ou de se démettre.

Un phénomène similaire de critique de la norme uniforme est observable dans les pays où le droit du travail n'est pas principalement d'origine étatique. Les gouvernements libéraux britanniques sont intervenus dans les années 1980 par la voie législative, pourtant honnie par ailleurs, parfois pour imposer la négociation d'entreprise au détriment de celle de la branche ou du métier, parfois pour restaurer la prééminence du contrat de travail individuel. La négociation collective des conditions de travail, le dialogue social et finalement l'utilité même des organisations des salariés ont été radicalement contestés. Aujourd'hui, les interventions étatiques se limitent souvent à la reprise de codes de bonne conduite dont l'élaboration appartient aux partenaires sociaux.

En Allemagne, le rôle prééminent de la convention collective de branche, manifestation première de la *Tarifautonomie*, c'est-à-dire du pouvoir, exercé conjointement par les syndicats et les employeurs, de créer des règles du travail, a fait l'objet de vifs débats dans les années 1990. Les accords d'entreprises, signés par le patron et les représentants élus du personnel, considérés comme plus bienveillants vis-à-vis de la situation de l'entreprise, se trouvaient parés de la vertu d'une plus grande souplesse dans la gestion du personnel et donc d'une meilleure compétitivité des entreprises. Il en reste aujourd'hui une multiplication des clauses dites « d'ouverture », ren-

vois de la négociation collective de branche vers la négociation d'entreprise.

La portée juridique des actes résultant du dialogue social institutionnalisés est faible :

les décisions, avis, mémorandums, codes de bonne conduite... sont caractérisés par leur caractère non contraignant

Alors « déréglementation du travail » ou « adaptations nécessaires à la survie économique », ou les deux ? Ces évolutions, que l'on peut repérer dans d'autres pays, questionnent notamment les techniques de production de normes, la nécessité de règles collectives dans le domaine du travail, la légitimité des titulaires du pouvoir de créer ces règles.

Des interrogations d'autant plus complexes qu'elles sont accompagnées par un dialogue, plus ou moins étendu, plus ou moins institutionnalisés selon les pays, entre gouvernements et organisations professionnelles. Les transformations des retraites en Italie, du droit social en Espagne, auraient été impensables sans une consultation/approbation des partenaires sociaux. On peut ainsi observer une multiplication d'accords de principe ou d'engagements programmatiques aux dénominations diverses. Ces négociations sociales ont en commun de s'insérer dans le mécanisme de prise de décision politique et d'avoir une portée juridique vague.

Un processus similaire est à l'œuvre au niveau de l'Union européenne. Après les balbutiements initiaux, on a assisté, dès 1970, à une multiplication de comités consultatifs, d'abord interprofessionnels, puis sectoriels, voire intersectoriels. Le dialogue social dit « de la Duchesse », initié par la Commission en 1985, vise à la conclusion d'accords entre les représentants européens des employeurs et des salariés. Il marque avec l'Acte unique européen un saut qualitatif : il appartient aux partenaires sociaux de débattre de certains sujets et de certains thèmes qu'ils auront librement choisis.

Aujourd'hui, le droit communautaire fait nécessité de consulter les partenaires sociaux : les directives sur la santé-sécurité et sur l'égalité des chances en sont des exemples. Certaines directives stipulent également qu'elles peuvent être mises en place non seulement par la voie législative, mais par la voie d'accords nationaux : le droit communautaire se veut alors moteur du dialogue social national. Les traités de Maastricht et d'Amsterdam ont octroyé aux partenaires sociaux européens la possibilité non seulement de négocier et de conclure des accords-cadres, mais aussi d'en demander la mise en œuvre par la législation communautaire : l'accord précède et préfigure alors la loi (européenne). Les partenaires sociaux sont associés à « la stratégie de l'emploi » et au processus d'élargissement. On connaît même un dialogue macroéconomique avec la Banque centrale européenne. L'entreprise (transnationale) n'est pas en reste : le comité d'entreprise européen y est l'instrument du dialogue social.

Mais les questions posées au niveau des Etats membres se retrouvent au niveau communautaire. La représentativité des « partenaires sociaux européens » reste obscure, comme le souligne un rapport de septembre 1999, et les pouvoirs confiés à ces représentations européennes, telles la Confédération européenne des syndicats (CES) ou l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (Unice), sont incertains. La portée juridique des actes résultant du dialogue social institutionnalisés est faible : les communications, décisions, avis, mémorandums, codes de bonne conduite, conclusions, sont caractérisés par leur caractère non contraignant. Les accords des partenaires sociaux repris ultérieurement dans des directives, tels celui sur le contrat à durée déterminée ou celui sur le temps de travail, se démarquent à peine des normes internationales déjà applicables. Les avis émis par les comités d'entreprise européens sont également à classer dans la *soft law*. Le dialogue social européen se révèle timide. Faudra-t-il se contenter d'un dialogue entre partenaires sociaux au niveau de l'entreprise et de leur association à certaines décisions politiques ? Est-ce là le modèle social européen ?

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I-Pan-théon-Sorbonne.